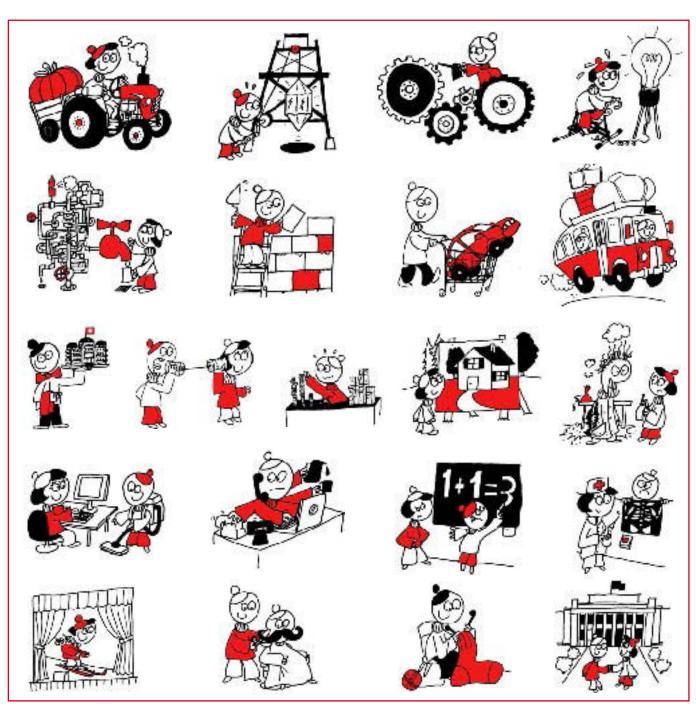
NOGA 2008 Nomenclature générale des activités économiques

Notes explicatives



La série «Statistique de la Suisse» publiée par l'Office fédéral de la statistique (OFS) couvre les domaines suivants:

- **0** Bases statistiques et produits généraux
- 1 Population
- **2** Espace et environnement
- 3 Vie active et rémunération du travail
- 4 Economie nationale
- 5 Prix
- 6 Industrie et services
- 7 Agriculture et sylviculture
- 8 Energie
- **9** Construction et logement
- 10 Tourisme
- **11** Transports et communications
- **12** Monnaie, banques, assurances
- **13** Protection sociale
- 14 Santé
- **15** Education et science
- 16 Culture, société de l'information, sport
- 17 Politique
- **18** Administration et finances publiques
- 19 Criminalité et droit pénal
- 20 Situation économique et sociale de la population
- 21 Développement durable et disparités régionales et internationales

NOGA 2008 Nomenclature générale des activités économiques

Notes explicatives

Editeur Office fédéral de la statistique (OFS)

Editeur: Office fédéral de la statistique (OFS)

Complément d'information: Esther Nagy tél. 032 713 66 72 e-mail: esther.nagy@bfs.admin.ch

Jean Wiser tél. 032 713 67 92 e-mail: jean.wiser@bfs.admin.ch

Réalisation: Section Registre des entreprises et des établissements (REE)

Diffusion: Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel

tél. 032 713 60 60 / fax 032 713 60 61 / e-mail: order@bfs.admin.ch

Numéro de commande: 153-0822

Prix: gratuit

Série: Statistique de la Suisse

Domaine: 0 Bases statistiques et produits généraux

Langue du texte original: Anglais, allemand et français

Traduction: Services linguistiques d'Eurostat / Services linguistiques de l'OFS

Page de couverture: Julien Cachemaille

Graphisme/Layout: OFS

Copyright: OFS, Neuchâtel 2008

La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales,

si la source est mentionnée

ISBN: 978-3-303-00396-1

A AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE



Cette section couvre l'exploitation des ressources naturelles végétales et animales et comprend les activités de culture, d'élevage, de récolte de bois et d'autres plantes et de production d'animaux ou de produits animaux dans une exploitation agricole ou dans leur habitat naturel.

01 CULTURE ET PRODUCTION ANIMALE, CHASSE ET SERVICES ANNEXES

Cette division comprend deux activités de base, à savoir la production de produits végétaux et la production de produits animaux, ainsi que l'agriculture biologique, la culture de plantes génétiquement modifiées et l'élevage d'animaux génétiquement modifiés. Cette division comprend la culture de plein champ et la culture sous abris.

Cette division comprend également les services annexes à l'agriculture, à la chasse, au piégeage et aux activités connexes.

Le groupe 015 (Culture et élevage associés) rompt avec les principes usuels pour identifier l'activité principale. Il tient compte du fait que de nombreuses exploitations agricoles ont une production végétale et animale assez équilibrée et qu'il serait arbitraire de les classer dans l'une ou l'autre catégorie.

Les activités agricoles excluent, en aval, les activités de transformation des produits agricoles (relevant des divisions 10 et 11 (Industries alimentaires et Industrie des boissons) et de la division 12 (Industrie du tabac)), au-delà de leur préparation pour les marchés primaires. La préparation de ces produits pour les marchés primaires est comprise dans cette division.

Cette division ne comprend pas la mise en état des terres (terrassements, drainage, préparation de rizières, etc.) classée dans la section F (Construction), ni la commercialisation de produits agricoles par des centrales d'achat et coopératives, classée dans la section G. Sont également exclus les services d'aménagement et d'entretien paysager, rangés dans la classe 8130.

O11 Cultures non permanentes

Ce groupe comprend les cultures non permanentes, c'est-à-dire les plantes dont la durée de vie ne dépasse pas deux saisons de croissance végétale. La culture de ces plantes aux fins de la production de semences est comprise.

O111 Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses

011100 Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses

Ce genre comprend toutes les formes de culture de plein champ de céréales, de légumineuses et de graines oléagineuses. Ces cultures sont souvent combinées au sein des unités agricoles.

Ce genre comprend:

- la culture de céréales telles que:
- blé
- maïs-grain
- sorgho
- orge
- seigle
- avoine
- millet
- autres céréales n.c.a.
- la culture de légumineuses telles que:
- haricots
- fèves
- pois chiches
- pois à vache
- lentilles
- lupins
- pois
- pois cajans
- autres légumineuses
- la culture de graines oléagineuses telles que:
- graines de soja

- arachides
- graines de coton
- graines de ricin
- graines de lin
- graines de moutarde
- graines de niger
- graines de colza
- graines de carthame
- graines de sésame
- graines de tournesol • autres graines oléagineuses

Ce genre ne comprend pas:

- la culture du riz (cf. 011200)
- la culture du maïs doux (cf. 011300)
- la culture du maïs fourrager (cf. 011900)
- la culture de fruits oléagineux (cf. 012600)

0112 Culture du riz

011200 Culture du riz

Ce genre comprend:

- la culture du riz

0113 Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules

011300 Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules

Ce genre comprend:

- la culture des légumes à feuilles et à tiges, tels que:
- artichauts
- asperges
- choux
- choux-fleurs et brocolis
- laitues et chicorées
- épinards
- autres légumes à feuilles et à tiges
- la culture de plantes cultivées pour leurs fruits, telles que:
- concombres et cornichons
- aubergines
- tomates
- pastèques
- melons cantaloups
- autres melons et plantes cultivées pour leurs fruits
- la culture des légumes à racines, à bulbes ou à tubercules, tels que:
- carottes
- navets
- ail
- oignons (et échalotes)
- poireaux et autres légumes alliacés
- autres légumes à racines, à bulbes ou à tubercules
- la culture des champignons et des truffes
- la production de semences de légumes, y compris de graines de betteraves sucrières, à l'exclusion des graines d'autres betteraves
- la culture des betteraves sucrières
- la culture d'autres légumes
- la culture de racines et de tubercules, tels que:
- pommes de terre

AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE

- patates douces
- manioc
- ignames
- autres racines et tubercules

Ce genre comprend également:

- la culture du maïs doux

Ce genre ne comprend pas:

- la culture de piments, de poivrons et d'autres plantes à épices et aromatiques (cf. 012800)
- la culture de blanc de champignons (cf. 013000)

0114 Culture de la canne à sucre

011400 Culture de la canne à sucre

Ce genre comprend:

- la culture de la canne à sucre

Ce genre ne comprend pas:

- la culture de betteraves sucrières (cf. 011300)

0115 Culture du tabac

011500 Culture du tabac

Ce genre comprend:

- la culture du tabac

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication de produits à base de tabac (cf. 120000)

O116 Culture de plantes à fibres

011600 Culture de plantes à fibres

Ce genre comprend:

- la culture du coton
- la culture de jute, de kenaf et d'autres fibres textiles libériennes
- la culture de lin ou de chanvre
- la culture de sisal et d'autres fibres textiles du genre agave
- la culture de l'abaca, de la ramie et d'autres fibres textiles végétales
- la culture d'autres plantes à fibres

O119 Autres cultures non permanentes

011900 Autres cultures non permanentes

Ce genre comprend toutes les autres cultures non permanentes:

- la culture de rutabagas, betteraves fourragères, racines fourragères, luzerne, trèfle, sainfoin, maïs fourrager, choux fourragers et autres produits fourragers similaires
- la culture de sarrasin
- la culture de plantes en pot et de plantes à massif
- la production de graines de betteraves (à l'exclusion des graines de betteraves sucrières) et de graines de plantes fourragères
- la production de fleurs coupées
- la production de semences de fleurs

Ce genre ne comprend pas:

- les cultures non permanentes de plantes à épices, aromatiques, médicinales et pharmaceutiques (cf. 012800)

O12 Cultures permanentes

Ce groupe comprend les cultures permanentes, c'est-à-dire les plantes dont la durée de vie est supérieure à deux saisons de croissance végétale et qui perdent leurs feuilles après chaque saison ou dont la croissance est continue. La culture de ces plantes aux fins de la production de semences est comprise.

0121 Culture de la vigne

012101 Culture de la vigne

Ce genre comprend:

- la production de raisins de cuve et de raisins de table dans des vignobles

Ce genre ne comprend pas:

- la production de vins (cf. 110200)
- l'activité de la culture de la vigne combinée avec la production de vins (cf. 012102)

012102 Viticulture – Encavage

Ce genre comprend:

- la production de raisins de cuve et de raisins de table dans des vignobles, combinée avec l'activité de production de vins à partir de raisins produits par la même exploitation

Ce genre comprend également:

- le mélange, l'assemblage, la purification et l'embouteillage du vin
- la fabrication de vin sans alcool ou faiblement alcoolisé

O122 Culture de fruits tropicaux et subtropicaux

012200 Culture de fruits tropicaux et subtropicaux

Ce genre comprend:

- la culture de fruits tropicaux et subtropicaux:
- avocats
- bananes et plantains
- dattes
- figues
- mangues
- papayes
- ananas
- autres fruits tropicaux et subtropicaux

0123 Culture d'agrumes

012300 Culture d'agrumes

Ce genre comprend:

- la culture d'agrumes
- pamplemousses et pomelos
- citrons et limettes
- oranges
- tangerines, mandarines et clémentines
- autres agrumes

O124 Culture de fruits à pépins et à noyau

012400 Culture de fruits à pépins et à noyau

Ce genre comprend:

- la culture de fruits à pépins et à noyau:
- pommes
- abricots
- cerises et griottes
- pêches et nectarines
- poires et coings
- prunes et pruneaux
- autres fruits à pépins et à noyau

012500 Culture d'autres fruits d'arbres ou d'arbustes et de fruits à coque

Ce genre comprend:

- la culture de baies:
- myrtilles
- groseilles
- groseilles à maquereaux
- kiwis
- framboises
- fraises
- autres baies
- la production de semences de fruits
- la production de fruits à coque comestibles:
- amandes
- noix de cajou
- châtaignes
- noisettes
- pistaches
- noix communes
- autres fruits à coques
- la culture d'autres fruits d'arbres ou d'arbustes:
- caroubes

Ce genre ne comprend pas:

- la culture de la noix de coco (cf. 012600)

0126 Culture de fruits oléagineux

012600 Culture de fruits oléagineux

Ce genre comprend:

- la culture de fruits oléagineux:
- noix de coco
- olives
- palmiers à huile
- autres fruits oléagineux

Ce genre ne comprend pas:

- la culture de fèves de soja, d'arachides et d'autres graines oléagineuses (cf. 011100)

0127 Culture de plantes à boissons

012700 Culture de plantes à boissons

Ce genre comprend:

- la culture de plantes à boissons:
- café
- thé
- maté
- cacao
- autres plantes à boissons

O128 Culture de plantes à épices, aromatiques, médicinales et pharmaceutiques

012800 Culture de plantes à épices, aromatiques, médicinales et pharmaceutiques

Ce genre comprend:

- les cultures permanentes et non permanentes de plantes à épices et aromatiques:
- poivre
- piments et poivrons
- noix muscades, macis, amomes et cardamomes
- anis, badiane et fenouil

- cannelle
- clous de girofle
- gingembre
- vanille
- houblon
- autres plantes à épices et aromatiques
- la culture de plantes médicinales et narcotiques

0129 Autres cultures permanentes

012900 Autres cultures permanentes

Ce genre comprend:

- la culture d'hévéas pour la récolte de latex
- la culture d'arbres de Noël
- la culture d'arbres pour l'extraction de sève
- la culture de matières végétales des espèces principalement utilisées en vannerie ou en sparterie

Ce genre ne comprend pas:

- la culture de fleurs, la production de fleurs coupées et de boutons de fleurs (cf. 011900)
- la récolte de sève d'arbres ou de gommes semblables au caoutchouc en milieu naturel (cf. 023000)

013 Reproduction de plantes

0130 Reproduction de plantes

013000 Multiplication et production de plantes

Ce genre comprend la production de plantes ornementales pluriannuelles ainsi que d'arbres fruitiers et arbustes à baies y compris boutures, drageons et plants.

Ce genre comprend:

- la propagation générative et végétative de plantes ornementales, d'arbres fruitiers et d'arbustes à baies
- la production d'arbres et d'arbustes ornementaux et de plantes vivaces
- la production d'arbres fruitiers et d'arbustes à baies
- la production de porte-greffes pour plantes ornementales et utiles
- la production de bulbes, tubercules ou racines
- la production de gazon en rouleaux et de blanc de champignon

Ce genre ne comprend pas:

- la culture de plantes aux fins de la production de semences (cf. 011, 012)
- l'exploitation de pépinières forestières (cf. 021000)

014 Production animale

Ce groupe comprend l'élevage de tous les animaux, à l'exception des animaux aquatiques

Ce groupe ne comprend pas:

- l'hébergement et l'entretien d'animaux de ferme (cf. 016200)
- la production de cuirs et de peaux provenant d'abattoirs (cf. 101100)

0141 Élevage de vaches laitières

014100 Élevage de vaches laitières

Ce genre comprend:

- l'élevage de vaches laitières
- la production de lait cru de vache ou de bufflonne

Ce genre ne comprend pas:

- la transformation du lait (cf. 1051)

0142 Élevage d'autres bovins et de buffles

014200 Élevage d'autres bovins et de buffles Ce genre comprend: - l'élevage de bovins et de buffles pour leur viande - la production de sperme d'animaux de l'espèce bovine Ce genre comprend également: - l'élevage de vaches laitières ainsi que l'élevage et l'engraissement de bovins sans prédominance 0143 Élevage de chevaux et d'autres équidés 014300 Élevage de chevaux et d'autres équidés Ce genre comprend: - l'élevage de chevaux, d'ânes, de mulets ou de bardots Ce genre ne comprend pas: - l'exploitation d'écuries de course et d'écoles d'équitation (cf. 931900) 0144 Élevage de chameaux et d'autres camélidés 014400 Élevage de chameaux et d'autres camélidés Ce genre comprend: - l'élevage de chameaux, dromadaires, lamas, alpagas, etc. 0145 Élevage d'ovins et de caprins 014500 Élevage d'ovins et de caprins Ce genre comprend: - l'élevage d'ovins et de caprins - la production de lait cru de brebis ou de chèvre - la production de laine brute Ce genre ne comprend pas: - la tonte d'ovins pour le compte de tiers (cf. 016200) - la production de laine de peaux (cf. 101100) - la transformation du lait (cf. 1051) 0146 Élevage de porcins 014600 Élevage de porcins Ce genre comprend: - l'élevage de porcins 0147 Élevage de volailles 014700 Élevage de volailles Ce genre comprend: - l'élevage de volailles:

- coqs, poules, dindes, dindons, canards, oies et pintades
- la production d'œufs de volailles
- l'exploitation de couvoirs pour volailles

Ce genre ne comprend pas:

- la production de plumes ou de duvets (cf. 101200)

014900 Élevage d'autres animaux

Ce genre comprend:

- l'élevage d'animaux semi-domestiqués ou d'autres animaux vivants:
- autruches et émeus
- autres oiseaux (à l'exception des volailles)
- insectes
- lapins et autres animaux à fourrure
- la production de pelleteries, de peaux de reptiles ou d'oiseaux provenant de l'exploitation de fermes d'élevage
- l'exploitation de fermes de lombriculture, de production de crustacés terrestres, d'héliciculture, etc.
- la sériciculture et la production de cocons de vers à soie
- l'apiculture et la production de miel et de cire d'abeille
- l'élevage d'animaux de compagnie (à l'exception des poissons)
- · chats et chiens
- oiseaux, tels que des perruches, etc.
- hamsters, etc.
- l'élevage d'animaux divers

Ce genre ne comprend pas:

- la production de cuirs et peaux provenant de la chasse ou du piégeage (cf. 017000)
- l'exploitation de fermes d'élevage de grenouilles, de crocodiles, de vers marins (cf. 032100, 032200)
- les exploitations piscicoles (cf. 032100, 032200)
- l'hébergement et le dressage d'animaux de compagnie (cf. 960900)
- l'élevage de volailles (cf. 014700)

O15 Culture et élevage associés

0150 Culture et élevage associés

015000 Culture et élevage associés

Ce genre couvre la production combinée de produits végétaux et de produits animaux sans spécialisation de la production dans les produits végétaux ou dans les animaux. La dimension de l'exploitation agricole globale n'est pas un facteur déterminant. Si dans une unité donnée, la production de produits végétaux ou d'animaux est égale ou supérieure à 66 % des marges brutes standard, l'activité ne doit pas être rangée dans ce genre, mais dans la culture ou dans l'élevage.

Ce genre ne comprend pas:

- la culture associée à l'élevage (cf. groupes 011 et 012)
- l'élevage associé à la culture (cf. groupe 014)

O16 Activités de soutien à l'agriculture et traitement primaire des récoltes

Ce groupe comprend les activités annexes à la production agricole et les activités similaires à l'agriculture qui ne sont pas effectuées à des fins de production (dans le sens de récolter des produits agricoles) et qui sont exercées pour le compte de tiers. Le traitement primaire des récoltes en vue de la préparation des produits agricoles pour le marché primaire est également compris.

O161 Activités de soutien aux cultures

016100 Activités de soutien aux cultures

Ce genre comprend:

- les activités agricoles exercées pour le compte de tiers:
- préparation des terres
- création de cultures
- traitement des récoltes
- pulvérisation des récoltes, y compris par des véhicules aériens
- taille des arbres fruitiers et des vignes
- transplantation du riz et démariage des betteraves
- récolte
- lutte contre les animaux nuisibles (y compris les lapins) en relation avec l'agriculture

- le maintien des terres agricoles en bon état sur les plans agricole et environnemental
- l'exploitation de systèmes d'irrigation pour l'agriculture

Ce genre comprend également:

- la mise à disposition de machines agricoles avec conducteur et personnel

Ce genre ne comprend pas:

- le traitement primaire des récoltes (cf. 016300)
- le drainage des terrains agricoles (cf. 431200)
- l'architecture paysagère (cf. 711103)
- les activités des agronomes et des spécialistes de l'économie agricole (cf. 749000)
- l'aménagement des paysages, la plantation (cf. 813000)
- l'organisation d'expositions et de foires agricoles (cf. 823000)

0162 Activités de soutien à la production animale

016200 Activités de soutien à la production animale

Ce genre comprend:

- les activités agricoles exercées pour le compte de tiers:
- activités visant à promouvoir le repeuplement, la croissance et le rendement d'animaux
- services de comparaison du rendement des troupeaux, de conduite de troupeaux, de paissance, de castration de volailles, de nettoyage de poulaillers, etc.
- activités en rapport avec l'insémination artificielle
- services de haras
- tonte d'ovins
- hébergement et entretien d'animaux de ferme

Ce genre comprend également:

- les activités des maréchaux-ferrants

Ce genre ne comprend pas:

- la fourniture d'espace pour les activités de prise en pension d'animaux uniquement (cf. 6820)
- les activités vétérinaires (cf. 750000)
- la vaccination d'animaux (cf. 750000)
- la location d'animaux (par exemple: troupeaux) (cf. 773900)
- les services visant à promouvoir la chasse et le piégeage (cf. 949904)
- les activités de prise en pension d'animaux de compagnie (cf. 960900)

0163 Traitement primaire des récoltes

016300 Traitement primaire des récoltes

Ce genre comprend:

- la préparation des cultures en vue de leur commercialisation primaire: nettoyage, taille, triage, désinfection
- l'égrenage du coton
- la préparation des feuilles de tabac, par exemple: séchage
- la préparation des fèves de cacao, par exemple: écabossage
- le paraffinage de fruits

- la préparation des produits agricoles par le producteur (cf. genre correspondante dans les groupes 011, 012 ou 013)
- les activités de traitement primaire des récoltes visant à améliorer la qualité des semences (cf. 016400)
- l'écôtage et le resséchage des feuilles de tabac (cf. 120000)
- les activités marchandes des intermédiaires du commerce et des associations coopératives (cf. division 46)
- le commerce de gros de produits agricoles bruts (cf. 462)

016400 Traitement des semences

Ce genre comprend l'ensemble des activités de traitement primaire des récoltes visant à améliorer la qualité des semences en les débarrassant des impuretés, des semences de trop petite taille ou rongées par la machine ou par des insectes et des semences immatures ou encore en enlevant la moisissure afin de garantir des bonnes conditions d'entreposage. Cette activité comprend le séchage, le nettoyage, le triage et le traitement des semences jusqu'à leur commercialisation. Le traitement de céréales génétiquement modifiées est compris.

Ce genre ne comprend pas:

- la production de semences (cf. groupes 011 et 012)
- le traitement des graines en vue d'obtenir de l'huile (cf. 104100)
- les activités de recherche pour développer de nouvelles formes de graines ou les modifier (cf. 721100)

O17 Chasse, piégeage et services annexes

0170 Chasse, piégeage et services annexes

017000 Chasse, piégeage et services annexes

Ce genre comprend:

- la chasse et le piégeage à des fins commerciales
- le prélèvement d'animaux (vivants ou morts) pour l'alimentation, leur fourrure, leur peau, ou pour les destiner à la recherche, à des parcs zoologiques ou les utiliser comme animaux de compagnie
- la production de pelleteries, de peaux de reptiles ou d'oiseaux provenant d'activités de chasse ou de piégeage

Ce genre comprend également:

- la capture sur le rivage de mammifères marins, par exemple: les morses et les phoques

Ce genre ne comprend pas:

- la production de pelleteries, de peaux de reptiles ou d'oiseaux provenant de l'exploitation de fermes d'élevage (cf. 014900)
- l'élevage de gibier dans des fermes d'élevage (cf. 014900)
- la pêche à la baleine (cf. 031100)
- la production de cuirs et de peaux provenant d'abattoirs (cf. 101100)
- la chasse exercée comme activité sportive ou récréative et les services annexes (cf. 931900)
- les services visant à promouvoir la chasse et le piégeage (cf. 949904)

02 SYLVICULTURE ET EXPLOITATION FORESTIÈRE

Cette division comprend la production de bois rond, ainsi que l'extraction et la cueillette de produits forestiers autres que du bois et poussant à l'état sauvage. À côté de la production de grumes, l'exploitation forestière conduit à des produits peu transformés comme le bois de chauffage, le charbon de bois ou le bois rond utilisé sous une forme brute (bois de mine, bois de trituration, etc.). Ces activités peuvent être effectuées dans des forêts naturelles ou dans des plantations.

Cette division ne comprend pas la transformation ultérieure du bois, qui commence par le sciage et le déroulage du bois (cf. division 16).

O21 Sylviculture et autres activités forestières

O210 Sylviculture et autres activités forestières

021000 Sylviculture et autres activités forestières

Ce genre comprend:

- la production de bois sur pied: boisement, reboisement, transplantation, éclaircie et conservation des forêts et des coupes
- la culture de taillis, de bois de trituration et de bois de chauffage
- l'exploitation de pépinières forestières

Ces activités peuvent être effectuées dans des forêts naturelles ou dans des plantations.

Ce genre ne comprend pas:

- la culture d'arbres de Noël (cf. 012900)
- l'exploitation de pépinières, à l'exception des pépinières forestières (cf. 013000)
- la récolte des champignons et d'autres produits forestiers autres que du bois et poussant à l'état sauvage (cf. 023000)
- la production de copeaux de bois et de bois en particules (cf. 161001)

022 Exploitation forestière

0220 Exploitation forestière

022000 Exploitation forestière

Ce genre comprend:

- la production de bois rond pour les industries forestières de transformation
- la production de bois rond utilisé sous une forme brute, comme le bois de mine, les pieux de clôtures et les poteaux électriques
- la production de bois à des fins énergétiques
- la production de résidus de l'exploitation forestière à des fins énergétiques
- la fabrication de charbon de bois en forêt (en utilisant des méthodes traditionnelles)

Le résultat de cette activité peut prendre la forme de grumes ou de bois de chauffage.

Ce genre ne comprend pas:

- la culture d'arbres de Noël (cf. 012900)
- la production de bois sur pied: boisement, reboisement, transplantation, éclaircie et conservation des forêts et des coupes (cf. 021000)
- la récolte des produits forestiers autres que du bois et poussant à l'état sauvage (cf. 023000)
- la production de copeaux de bois et de bois en particules (cf. 161001)
- la production de charbon de bois par distillation du bois (cf. 201400)
- Récolte de produits forestiers non ligneux poussant à l'état sauvage
- O230 Récolte de produits forestiers non ligneux poussant à l'état sauvage

023000 Récolte de produits forestiers non ligneux poussant à l'état sauvage

Ce genre comprend:

- la récolte de produits poussant à l'état sauvage:
- champignons et truffes
- baies
- noix et noisettes
- balata et autres gommes caoutchouteuses
- liège
- laque et résines
- sucs et extraits végétaux
- crin végétal
- crin marin
- glands et marrons d'Inde
- mousses et lichens

- la production dirigée de ces produits (à l'exception de la production de chênes-lièges) (cf. division 01)
- la culture de champignons ou de truffes (cf. 011300)
- la culture de baies ou de fruits à coque (cf. 012500)
- la récolte de bois de chauffage (cf. 022000)
- la production de copeaux de bois (cf. 161001)

- O24 Services de soutien à l'exploitation forestière
- O240 Services de soutien à l'exploitation forestière

024000 Services de soutien à l'exploitation forestière

Ce genre comprend la réalisation d'une partie de l'exploitation forestière pour le compte de tiers.

Ce genre comprend:

- les services annexes à la sylviculture:
- inventaire des forêts
- conseil en gestion et administration de la forêt
- évaluation du bois
- protection et lutte contre les feux de forêt
- lutte contre les parasites forestiers
- services annexes à l'exploitation forestière:
- transport de grumes dans les forêts

Ce genre ne comprend pas:

- l'exploitation de pépinières forestières (cf. 021000)
- le drainage des terrains sylvicoles (cf. 431200)
- le déblayage des chantiers de construction (cf. 431200)

03 PÊCHE ET AQUACULTURE

Cette division comprend la pêche de capture et l'aquaculture et couvre l'exploitation des ressources halieutiques en milieu marin ou en eau douce, en vue de la capture ou de la récolte de poissons, crustacés, coquillages et autres produits marins (plantes aquatiques, perles, éponges, etc.).

Elle comprend également des activités qui sont normalement intégrées au processus de production pour compte propre (par exemple: le greffage des huîtres perlières). Les services annexes à la pêche ou à l'aquaculture en milieu marin ou en eau douce sont compris dans les activités de pêche ou d'aquaculture concernées.

Cette division ne comprend pas la construction ou la réparation de bateaux et de navires (301 et 3315), ni la pêche sportive ou récréative (9319). La transformation du poisson, des crustacés ou des mollusques est exclue, qu'elle ait lieu dans des installations à terre ou sur des bateaux usines (1020).

031 Pêche

Ce groupe comprend la "pêche de capture", c'est-à-dire les activités de capture et de récolte visant à prélever ou à recueillir des organismes vivant à l'état sauvage dans le milieu aquatique (essentiellement poissons, coquillages et crustacés), ainsi que des plantes se développant dans les eaux océaniques, côtières ou intérieures pour la consommation humaine ou à d'autres fins, manuellement ou, le plus souvent, avec des filets, des lignes et des pièges fixes. Ces activités peuvent être réalisées dans la zone intertidale (comme dans le cas de la récolte de mollusques tels que les moules ou les huîtres) ou à l'aide de filets depuis le rivage, ou à bord de pirogues fabriquées artisanalement ou le plus souvent, à bord de bateaux fabriqués industriellement, dans les eaux côtières ou en haute mer. Ces activités comprennent également la pêche dans des milieux empoissonnés.

0311 Pêche en mer

031100 Pêche en mer

Ce genre comprend:

- la pêche à des fins commerciales dans les eaux océaniques et côtières
- la capture de crustacés et de mollusques marins
- la pêche à la baleine
- la capture d'animaux aquatiques marins: tortues, holothuries, tuniciers, oursins, etc.

Ce genre comprend également:

- les activités des navires se livrant tant à la pêche en mer qu'à la transformation et à la conservation du poisson
- la récolte d'autres produits marins: perles naturelles, éponges, coraux et algues

Ce genre ne comprend pas:

- la capture de mammifères marins, à l'exception des baleines, par exemple: les morses et les phoques (cf. 017000)
- la transformation des baleines sur des bateaux usines (cf. 101100)
- la transformation des poissons, des crustacés et des mollusques sur des bateaux usines, ou dans des usines à terre (cf. 102000)
- la location de bateaux de plaisance avec équipage pour le transport maritime et côtier (par exemple: pour des croisières de pêche) (cf. 501000)
- les services d'inspection, de protection et de surveillance de la pêche (cf. 842400)
- la pêche pratiquée en tant qu'activité sportive ou récréative et les services annexes (cf. 931900)
- l'exploitation de réserves pour la pêche sportive (cf. 931900)

0312 Pêche en eau douce

031200 Pêche en eau douce

Ce genre comprend:

- la pêche à des fins commerciales en eaux intérieures
- la capture de crustacés et de mollusques d'eau douce
- la capture d'animaux aquatiques d'eau douce

Ce genre comprend également:

- la récolte de produits d'eau douce

Ce genre ne comprend pas:

- la transformation des poissons, des crustacés et des mollusques (cf. 102000)
- les services d'inspection, de protection et de surveillance de la pêche (cf. 842400)
- la pêche pratiquée en tant qu'activité sportive ou récréative et les services annexes (cf. 931900)
- l'exploitation de réserves pour la pêche sportive (cf. 931900)

032 Aquaculture

Ce groupe comprend l'aquaculture" (ou élevage aquicole), c'est-à-dire le processus de production par lequel des organismes aquatiques (poissons, mollusques, crustacés, plantes aquatiques, crocodiles, alligators et amphibiens) sont cultivés ou élevés (et récoltés) en utilisant des techniques visant à augmenter la production de ces organismes au-delà d'un niveau considéré comme durable dans des conditions naturelles (par exemple: mise en charge régulière, alimentation, protection contre les prédateurs).

Les termes de culture ou d'élevage font ici référence à l'élevage en captivité de sujets jeunes ou adultes. La notion d'aquaculture" comprend également la notion de propriété individuelle, collective ou nationale des organismes en élevage, jusqu'à leur récolte.

0321 Aquaculture en mer

032100 Aquaculture en mer

Ce genre comprend:

- l'aquaculture en eau de mer, y compris l'élevage de poissons ornementaux marins
- la production de naissains de bivalves (huîtres, moules, etc.), de jeunes langoustes, de larves de crevettes, d'alevins et de saumoneaux
- la culture d'algues et d'autres plantes aquatiques comestibles
- la culture de crustacés, de bivalves, d'autres mollusques et d'autres animaux aquatiques d'eau de mer

Ce genre comprend également:

- l'aquaculture dans les eaux saumâtres
- l'aquaculture dans des citernes et des réservoirs remplis d'eau salée
- la pisciculture marine
- l'exploitation de fermes d'élevage de vers marins

- l'élevage de grenouilles (cf. 032200)
- l'exploitation de réserves pour la pêche sportive (cf. 931900)

0322 Aquaculture en eau douce

032200 Aquaculture en eau douce

Ce genre comprend:

- l'aquaculture en eau douce, y compris l'élevage de poissons ornementaux d'eau douce
- la culture de crustacés, de bivalves, d'autres mollusques et d'autres animaux aquatiques d'eau douce
- la pisciculture en eau douce
- l'élevage de grenouilles

- l'aquaculture dans des citernes et des réservoirs remplis d'eau salée (cf. 032100)
- l'exploitation de réserves pour la pêche sportive (cf. 931900)

B INDUSTRIES EXTRACTIVES



Les industries extractives comprennent l'extraction de produits minéraux trouvés à l'état naturel sous forme solide (houille et minerais), liquide (pétrole) ou gazeuse (gaz naturel). L'extraction peut se faire de différentes manières: sous terre, en surface, par le creusement de puits ou par l'exploitation minière des fonds marins, notamment.

Cette section comprend les opérations supplémentaires nécessaires à la préparation des matières brutes pour leur commercialisation, par exemple: concassage, broyage, nettoyage, séchage, triage, concentration des minerais, liquéfaction du gaz naturel et agglomération des combustibles solides. Ces opérations sont souvent réalisées par les unités qui pratiquent l'extraction et/ou situées à proximité du site.

Les activités minières sont classées en divisions, groupes et classes sur la base du principal minéral produit. Les divisions 05 et 06 concernent l'extraction de combustibles fossiles (houille, lignite, pétrole, gaz); les divisions 07 et 08 concernent l'extraction de minerais métalliques, de minéraux divers et de produits de carrière.

Certaines opérations techniques de cette section, notamment pour l'extraction d'hydrocarbures, peuvent être réalisées pour compte de tiers par des unités spécialisées en tant qu'activités de service industrielles relevant de la division 09.

Cette section ne comprend pas:

- la transformation des matières extraites (cf. section C Industrie manufacturière)
- l'utilisation des matières extraites sans transformation pour la construction (cf. section F Construction)
- la mise en bouteilles, à la source ou au puits, d'eau de source naturelle et d'eaux minérales (cf. 1107)
- le concassage, le broyage et les autres opérations de préparation de certaines terres, roches et minéraux, lorsque ces opérations ne sont pas liées aux travaux d'extraction (cf. 239)

05 EXTRACTION DE HOUILLE ET DE LIGNITE

Cette division comprend l'extraction de combustibles minéraux solides s'entend en souterrain ou à ciel ouvert et comprend les opérations (par exemple: tri, lavage, compression et autres opérations préalables au transport) conduisant aux produits marchands.

Cette division exclut la cokéfaction (cf. 1910), les services de soutien à l'extraction de houille et de lignite (cf. 0990) ou la production de briquettes (cf. 1920).

051 Extraction de houille

0510 Extraction de houille

051000 Extraction de houille

Ce genre comprend:

- l'extraction de la houille: extraction souterraine ou à ciel ouvert, ainsi que l'extraction minière en ayant recours à des procédés de liquéfaction
- le lavage, le triage, le calibrage, la pulvérisation, la compression ou d'autres opérations destinées à classer, à accroître la qualité ou à faciliter le transport ou le stockage

Ce genre comprend également:

- l'opération destinée à récupérer l'anthracite des poussiers

- l'extraction de lignite (cf. 052000)
- l'extraction de la tourbe (cf. 089200)
- les activités de soutien à l'extraction de la houille (cf. 099000)
- les forages d'essai pour l'extraction de la houille (cf. 099000)
- les fours à coke produisant des combustibles solides (cf. 191000)
- la fabrication de briquettes de houille (cf. 192000)
- les travaux effectués pour la recherche et la préparation des terrains pour l'extraction de houille (cf. 431200)

- 052 Extraction de lignite
- 0520 Extraction de lignite

052000 Extraction de lignite

Ce genre comprend:

- l'extraction du lignite: extraction souterraine ou à ciel ouvert, ainsi que l'extraction minière en ayant recours à des procédés de liquéfaction
- le lavage, la déshydratation, la pulvérisation, la compression du lignite ou les autres opérations destinées à accroître la qualité, à faciliter le transport ou le stockage

Ce genre ne comprend pas:

- l'extraction de la houille (cf. 051000)
- l'extraction de la tourbe (cf. 089200)
- les activités de soutien à l'extraction du lignite (cf. 099000)
- les forages d'essai pour l'extraction de la houille (cf. 099000)
- la fabrication de briquettes de lignite (cf. 192000)
- les travaux effectués pour la recherche et la préparation des terrains pour l'extraction de houille (cf. 431200)

06 EXTRACTION D'HYDROCARBURES

Cette division comprend la production de pétrole brut, l'extraction de pétrole de gisements de schiste et de sables bitumeux de même que la production de gaz et d'hydrocarbures liquides. Elle comprend les activités d'exploitation et/ou de développement de champs de pétrole et de gaz. Ces activités peuvent inclure le forage, l'achèvement et l'équipement des puits, la mise en service des séparateurs, des agents de rupture d'émulsion, du matériel de dégravement et du réseau de collecte du pétrole brut et toutes les autres activités de préparation du pétrole ou du gaz jusqu'au moment de son expédition du gisement exploité.

Cette division ne comprend pas:

- les activités annexes à l'extraction du pétrole et du gaz, exécutées pour le compte de tiers (cf. 0910)
- la prospection de pétrole et de gaz (cf. 0910)
- les sondages et les forages d'essai (cf. 0910)
- le raffinage de produits pétroliers (cf. 1920)
- les études géophysiques, géologiques et sismiques (cf. 7112)

061 Extraction de pétrole brut

0610 Extraction de pétrole brut

061000 Extraction de pétrole brut

Ce genre comprend:

- l'extraction d'huiles brutes de pétrole

Ce genre comprend également:

- l'extraction de schistes et de sables bitumineux
- la production de pétrole brut à partir de schistes et de sables bitumineux
- les processus employés pour obtenir des huiles brutes: décantation, désalinisation, déshydratation, stabilisation, etc.

- les activités de soutien à l'extraction d'hydrocarbures (cf. 091000)
- la prospection de pétrole et de gaz (cf. 091000)
- la fabrication de produits pétroliers raffinés (cf. 192000)
- la récupération du gaz de pétrole liquéfié provenant du raffinage du pétrole (cf. 192000)
- l'exploitation d'oléoducs ou de gazoducs (cf. 495000)

- 062 Extraction de gaz naturel
- 0620 Extraction de gaz naturel

062000 Extraction de gaz naturel

Ce genre comprend:

- la production d'hydrocarbures gazeux bruts (gaz naturel)
- l'extraction de condensats
- la décantation et la séparation de fractions d'hydrocarbures liquides
- la désulfuration du gaz

Ce genre comprend également:

- l'extraction d'hydrocarbures liquides par les procédés de liquéfaction ou de pyrolyse

Ce genre ne comprend pas:

- les activités de soutien à l'extraction d'hydrocarbures (cf. 091000)
- la prospection de pétrole et de gaz (cf. 091000)
- la récupération du gaz de pétrole liquéfié provenant du raffinage du pétrole (cf. 192000)
- la fabrication de gaz industriels (cf. 201100)
- l'exploitation d'oléoducs ou de gazoducs (cf. 495000)

07 EXTRACTION DE MINERAIS MÉTALLIQUES

Cette division comprend l'extraction, souterraine, à ciel ouvert ou par l'exploitation minière des fonds marins, de minerais métalliques. Sont également comprises les opérations de traitement et d'enrichissement du minerai: concassage, broyage, lavage, séchage, agglomération, calcination ou lixiviation du minerai ou qui effectuent des opérations de séparation gravitaire ou de flottation.

Cette division ne comprend pas:

- le grillage de la pyrite de fer (cf. 2013)
- la production d'oxyde d'aluminium (cf. 2442)
- l'exploitation de hauts fourneaux (cf. division 24)
- 071 Extraction de minerais de fer
- 0710 Extraction de minerais de fer

071000 Extraction de minerais de fer

Ce genre comprend:

- l'extraction de minerais exploités principalement en raison de leur teneur en fer
- l'enrichissement et l'agglomération des minerais de fer

Ce genre ne comprend pas:

- l'extraction et la préparation de la pyrite et de la pyrrhotite (à l'exception du grillage) (cf. 089100)
- 072 Extraction de minerais de métaux non ferreux

Ce groupe comprend l'extraction de minerais de métaux non ferreux.

0721 Extraction de minerais d'uranium et de thorium

072100 Extraction de minerais d'uranium et de thorium

Ce genre comprend:

- l'extraction de minerais renfermant de l'uranium ou du thorium: pechblende, etc.
- la concentration de ces minerais
- la fabrication de concentré d'uranium ("yellow cake")

- l'enrichissement de minerais d'uranium et de thorium (cf. 201300)
- la production d'uranium métal à partir de la pechblende ou d'autres minerais (cf. 244600)
- la fonte et le raffinage de l'uranium (cf. 244600)

072900 Extraction d'autres minerais de métaux non ferreux

Ce genre comprend:

- l'extraction et la préparation de minerais exploités principalement en raison de leur teneur en métaux non ferreux:
- aluminium (bauxite), cuivre, plomb, zinc, étain, manganèse, chrome, nickel, cobalt, molybdène, tantale, vanadium, etc.
- métaux précieux: or, argent, platine

Ce genre ne comprend pas:

- l'extraction et la préparation de minerais d'uranium et de thorium (cf. 072100)
- la production d'oxyde d'aluminium (cf. 244200)
- la production de mattes de cuivre ou de nickel (cf. 244400 et 244500)

08 AUTRES INDUSTRIES EXTRACTIVES

Cette division couvre l'extraction en carrière mais aussi le dragage d'alluvions, le broyage de roches ou l'exploitation de marais salants. Les produits sont utilisés notamment dans la construction (sables, pierres, etc.), les fabrications de matériaux (argiles, gypse, calcium, etc.), la fabrication de produits chimiques, etc.

Cette division ne comprend pas la transformation (sauf concassage, broyage, taille, nettoyage, séchage, triage et mélange) des produits minéraux extraits.

081 Extraction de pierres, de sables et d'argiles

0811 Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise

081100 Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise

Ce genre comprend:

- l'extraction, la taille grossière et le sciage de pierres de taille et de construction, par exemple: le marbre, le granit, le grès, etc.
- le concassage et le broyage de pierres ornementales et de construction
- l'extraction, le broyage et le concassage des pierres calcaires
- l'extraction du gypse et de l'anhydrite
- l'extraction de la craie et de la dolomite non calcinée

Ce genre ne comprend pas:

- l'extraction de minéraux pour l'industrie chimique et d'engrais minéraux (cf. 089100)
- la production de dolomite calcinée (cf. 235200)
- la taille, le façonnage et le finissage de la pierre en dehors des carrières (cf. 237000)

0812 Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin

081200 Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin

Ce genre comprend:

- l'extraction et le dragage de sables industriels, de sables pour la construction et de graviers
- le concassage et le broyage de graviers
- l'extraction de sables
- l'extraction d'argiles, de terres réfractaires et de kaolin

Ce genre ne comprend pas:

- l'extraction de sables bitumineux (cf. 061000)

- 089 Activités extractives n.c.a.
- 0891 Extraction de minéraux chimique et d'engrais minéraux

089100 Extraction de minéraux chimique et d'engrais minéraux

Ce genre comprend:

- l'extraction de phosphates naturels et de sels potassiques naturels
- l'extraction du soufre natif
- l'extraction et la préparation de la pyrite et de la pyrrhotite, à l'exception du grillage
- l'extraction de sulfates et de carbonates naturels de baryum (barytine et withérite), de borates naturels, de sulfates naturels de magnésium (kiesérite)
- l'extraction de terres colorantes, de "spath fluor" et d'autres minéraux exploités principalement parce qu'ils constituent une source de produits chimiques

Ce genre comprend également:

- le ramassage du guano

Ce genre ne comprend pas:

- l'extraction de sel (cf. 089300)
- le grillage de la pyrite de fer (cf. 201300)
- la fabrication d'engrais chimiques et de composés azotés (cf. 201500)

0892 Extraction de tourbe

089200 Extraction de tourbe

Ce genre comprend:

- l'extraction de la tourbe
- la préparation de la tourbe afin d'accroître la qualité et de faciliter le transport ou le stockage

Ce genre ne comprend pas:

- les services de soutien à l'extraction de la tourbe (cf. 099000)
- la fabrication de briquettes de tourbe (cf. 192000)
- la fabrication de mélanges pour plantes en pots à base de tourbe, de terre naturelle, de sables, d'argiles, d'engrais, etc. (cf. 201500)
- la fabrication d'ouvrages en tourbe (cf. 239902)

0893 Production de sel

089300 Production de sel

Ce genre comprend:

- l'extraction souterraine du sel, y compris par dissolution et pompage
- la production de sel par évaporation de l'eau de mer ou d'autres eaux salées
- le broyage, la purification et le raffinage du sel par le producteur

Ce genre ne comprend pas:

- le traitement du sel pour le rendre propre à la consommation humaine, par exemple: du sel iodé (cf. 108400)
- la production d'eau potable par évaporation d'eaux salées (cf. 360000)

0899 Autres activités extractives n.c.a.

089900 Autres activités extractives n.c.a.

Ce genre comprend:

- l'extraction de minéraux et de matériaux divers:
- matières abrasives, amiante, farines siliceuses fossiles, graphite naturel, stéatite (talc), feldspath, etc.
- asphaltes naturels, asphaltites et roches asphaltiques, bitumes solides naturels
- pierres gemmes, quartz, mica, etc.

09 SERVICES DE SOUTIEN AUX INDUSTRIES EXTRACTIVES

Cette division comprend les services spécialisés de soutien à l'extraction exécutés pour le compte de tiers. Elle comprend les services d'exploration par les méthodes classiques de prospection, comme le prélèvement d'échantillons et les observations géologiques, ainsi que les forages, les forages d'essai ou les reforages des puits de pétrole ou pour les minerais métalliques et non métalliques. D'autres services couvrent la construction des fondations de puits de pétrole ou de gaz, la cimentation des revêtements (tubages) de puits de pétrole ou de gaz, le nettoyage, le vidage, le pompage à vide des puits de pétrole et de gaz, le drainage ou le pompage des mines, les services d'enlèvement des déblais dans les mines, etc.

O91 Activités de soutien à l'extraction d'hydrocarbures

O910 Activités de soutien à l'extraction d'hydrocarbures

091000 Activités de soutien à l'extraction d'hydrocarbures

Ce genre comprend:

- les services liés à l'extraction de pétrole et de gaz, exécutés pour le compte de tiers:
- les services d'exploration liés à l'extraction du pétrole et du gaz, par exemple: par les méthodes classiques de prospection, comme les observations géologiques sur les sites de prospection
- forage et reforage dirigés; démarrage du forage; montage in situ, réparation et démontage de tours de forage; cimentation des revêtements (tubages) de puits de pétrole ou de gaz; pompage de puits; comblement et abandon de puits, etc.
- la liquéfaction et la regazéification du gaz naturel en vue de son transport, effectuées sur le site minier
- le drainage ou le pompage des mines pour le compte de tiers
- les sondages d'essai liés à l'extraction du pétrole et du gaz

Ce genre comprend également:

- la protection et la lutte contre les incendies sur les champs de pétrole et de gaz

Ce genre ne comprend pas:

- les activités de services réalisées par des opérateurs de champs de gaz et de pétrole (cf. 061000 et 062000)
- les services spécialisés de réparation des machines pour l'extraction (cf. 331200)
- la liquéfaction et la regazéification du gaz naturel en vue de son transport, effectuées ailleurs que sur le site minier (cf. 522100)
- les études géophysiques, géologiques et sismiques (cf. 711205)

099 Activités de soutien aux autres industries extractives

0990 Activités de soutien aux autres industries extractives

099000 Activités de soutien aux autres industries extractives

Ce genre comprend:

- les services de soutien exécutés pour le compte de tiers liés aux activités minières des divisions 05, 07 et 08
- les services d'exploration par les méthodes classiques de prospection, comme le prélèvement d'échantillons et les observations géologiques sur les sites de prospection
- le drainage ou le pompage des mines pour le compte de tiers
- les sondages et forages d'essai

- l'exploitation de mines ou de carrières pour le compte de tiers (cf. divisions 05, 07 ou 08)
- les services spécialisés de réparation des machines pour l'extraction (cf. 331200)
- les services de relevés géophysiques pour le compte de tiers (cf. 711205)

C INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE



Cette section comprend la transformation physique ou chimique de matériaux, substances ou composants en nouveaux produits, même si ce critère ne suffit pas à définir l'industrie manufacturière (voir ci-dessous l'observation relative au recyclage des déchets). Les matériaux, substances ou composants transformés sont des matières premières produites par l'agriculture, la sylviculture, la pêche ou les industries extractives ainsi que des produits issus d'autres activités manufacturières. L'altération substantielle, la rénovation et la reconstruction de biens sont généralement considérées comme activités manufacturières.

Le produit résultant d'une opération de transformation peut être fini, c'est-à-dire qu'il est prêt à être utilisé ou consommé ou il peut être semi-fini, c'est-à-dire qu'il entre dans la composition d'une autre fabrication. Par exemple, le produit du raffinage de l'alumine est la matière de base utilisée dans la production primaire d'aluminium; l'aluminium primaire est la matière de base pour la fabrication du fil d'aluminium; et le fil d'aluminium est la matière de base utilisée pour la fabrication de produits manufacturés à partir de ce fil.

La fabrication de composants spécialisés et de pièces, accessoires et fixations de machines et équipements est, en règle générale, rangée dans la même classe que la fabrication des machines et équipements auxquels les pièces et accessoires sont destinés. La fabrication de composants et pièces non spécialisés de machines et équipements, tels que moteurs, pistons, générateurs, assemblages électriques, valves, engrenages, roulements, est rangée dans la classe d'activité manufacturière appropriée, sans tenir compte des machines et équipements auxquels ces éléments pourraient être intégrés. Toutefois, la fabrication de composants spécialisés et d'accessoires par moulage ou extrusion de matières plastiques est comprise dans le groupe 222.

L'assemblage des composants de produits manufacturés est considéré comme une activité manufacturière. Celle-ci comprend l'assemblage des produits manufacturés à partir de composants fabriqués par l'unité qui l'exécute ou de composants achetés.

Le recyclage des déchets, c'est-à-dire la transformation de déchets en matières premières secondaires est compris dans le groupe 383 (Récupération). Si ce procédé implique des transformations physiques ou chimiques, il n'est toutefois pas considéré comme relevant de l'industrie manufacturière. L'objectif premier de ces activités est considéré comme étant le traitement ou le recyclage des déchets et elles sont donc classées dans la section E (Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution). Toutefois, la fabrication de nouveaux produits finis (par opposition aux matières premières secondaires) est comprise dans la section Industrie manufacturière, même si ces procédés utilisent des déchets comme matière de base. À titre d'exemple, la production d'argent à partir de déchets de films est considérée comme une opération de transformation et relevant de l'industrie manufacturière.

L'entretien et la réparation spécialisée de machines et équipements industriels, commerciaux et similaires sont, en général, classés dans la division 33 (Réparation et installation de machines et d'équipements). Toutefois, la réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques est comprise dans la division 95 (Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques), tandis que la réparation de véhicules automobiles est comprise dans la division 45 (Commerce et réparation automobiles).

Exécutée en tant qu'activité spécialisée, l'installation de machines et d'équipements est comprise sous 3320.

Remarque: les limites entre le secteur manufacturier et les autres secteurs du système de classification peuvent parfois être floues. De manière générale, l'activité manufacturière consiste en la transformation de matériaux en nouveaux produits. Le résultat de la production est un nouveau produit. Cependant, la définition de ce qui constitue un nouveau produit peut être assez subjective. Pour clarifier, les activités suivantes sont considérées comme activités manufacturières dans la NOGA:

- la transformation de poissons frais (écaillage des huîtres, découpe de filets de poisson) qui n'est pas effectuée à bord des bateaux de pêche (cf. 1020)
- la pasteurisation et la mise en bouteille du lait (cf. 1051)
- le travail du cuir (cf. 1511)
- la conservation du bois (cf. 1610)
- l'imprimerie et les activités connexes (cf. 181)
- le rechapage de pneus (cf. 2211)
- la production de béton prêt à l'emploi (cf. 2363)
- le traitement électrolytique, le placage, le traitement à chaud et le polissage de métaux (cf. 2561)
- la reconstruction ou la préfabrication de machines (par exemple: les moteurs d'automobile) (cf. 2910)

Inversement, il existe des activités qui, même si elles comportent des processus de transformation, sont classées dans une autre section de la NOGA (et ne sont donc pas considérées comme manufacturières). Par exemple:

- l'exploitation forestière, classée dans la section A (Agriculture, sylviculture et pêche);
- la transformation des produits agricoles, classée dans la section A (Agriculture, sylviculture et pêche);
- les activités de préparation de produits alimentaires destinés à la consommation sur place, classées dans la division 56 (Restauration);
- l'enrichissement de minerais et autres matières minérales, classé dans la section B (Industries extractives);
- la construction de structures et les opérations de fabrication effectuées sur le site de construction, classées dans la section F (Construction);
- les activités de fractionnement et de redistribution en lots plus petits, y compris le conditionnement, le reconditionnement ou l'embouteillage de produits tels que les alcools ou les produits chimiques, le triage de résidus; le mélange de peintures sur commande du client et la découpe de métaux sur commande du client; toute activité ne résultant pas en un produit différent est classée dans la section G (Commerce; réparation automobile).

10 INDUSTRIES ALIMENTAIRES

Cette division comprend la transformation des produits de la culture, de la sylviculture et de la pêche en aliments pour l'homme ou l'animal et comprend également la production de divers produits intermédiaires non directement alimentaires. Cette activité génère fréquemment des produits associés de valeur supérieure ou moindre (par exemple peaux pour l'activité d'abattage ou tourteaux pour la production d'huile).

La division est organisée en sous-filières: viandes, poissons, fruits et légumes, corps gras, produits laitiers, meunerie et travail du grain, aliments pour animaux et autres filières alimentaires. La production peut être effectuée pour compte propre ainsi que pour le compte de tiers, notamment l'abattage particulier.

Cette division ne comprend pas la préparation de plats pour consommation immédiate, comme dans les restaurants.

Certaines activités sont considérées comme manufacturières (par exemple: les boulangers, pâtissiers, charcutiers, etc. qui vendent leur propre production), même s'il s'agit d'une vente au détail dans leur propre magasin. Cependant, lorsque le traitement est minimal et n'aboutit pas à une réelle transformation, l'unité est classée dans Commerce; réparation automobile (section G).

Les activités de préparation de produits alimentaires destinés à la consommation sur place sont classées dans la division 56 (Restauration).

La production d'aliments pour animaux à partir de déchets ou de sous-produits d'abattoir est classée en 109, tandis que la transformation des déchets d'aliments et de boissons en matières brutes secondaires est classée en 383 et l'élimination de déchets d'aliments et de boissons en 3821.

- 101 Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande
- 1011 Transformation et conservation de la viande de boucherie

101100 Production de viande de boucherie (sans volailles)

Ce genre comprend:

- l'exploitation d'abattoirs se livrant à l'abattage, à la préparation et à l'emballage de la viande: bœuf, porc, agneau, lapin, mouton, chameau, etc.
- la production de viandes de boucherie, fraîches, congelées ou surgelées, en carcasses
- la production de viandes de boucherie, fraîches, congelées ou surgelées, en morceaux

Ce genre comprend également:

- l'abattage et la transformation des baleines à terre ou à bord de bateaux spécialement équipés
- la production de cuirs et de peaux bruts provenant de l'activité des abattoirs, y compris le délainage
- la production de saindoux et d'autres graisses animales comestibles
- la transformation des abats
- la production de laine de délainage

Ce genre ne comprend pas:

- l'extraction de graisses de volailles comestibles (cf. 101200)

- le conditionnement de viandes (cf. 829200)

Transformation et conservation de la viande de volaille 1012

101200 Production de viande de volailles

Ce genre comprend:

- l'exploitation d'abattoirs se livrant à l'abattage, à la préparation et à l'emballage de volailles
- la production de viandes de volailles en portions individuelles, fraîches, congelées ou surgelées
- l'extraction de graisses de volailles comestibles

Ce genre comprend également:

- la production de plumes et de duvets

Ce genre ne comprend pas:

- le conditionnement de viandes (cf. 829200)

1013 Préparation de produits à base de viande

101300 Préparation de produits à base de viande

Ce genre comprend:

- la production de viandes séchées, salées ou fumées
- la production de produits de charcuterie:
- saucisses, salamis, boudins, andouillettes, cervelas, mortadelles, pâtés, rillettes, jambons cuits

Ce genre ne comprend pas:

- la production de plats préparés surgelés à base de viande et à base de volaille (cf. 108500)
- la préparation de potages contenant de la viande (cf. 108900)
- le commerce de gros de viandes (cf. 463200)
- le conditionnement de viandes (cf. 829200)
- 102 Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques
- 1020 Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques

102000 Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques

Ce genre comprend:

- la préparation et la conservation de poissons, de crustacés et de mollusques: congélation, surgélation, séchage, cuisson, fumage, salage, saumurage, mise en conserve, etc.
- la préparation de produits à base de poissons, de crustacés et de mollusques: filets de poisson, laitances, caviar et ses succédanés, etc.
- la production de farines de poissons destinées à l'alimentation humaine ou animale
- la production de farines et de solubles à partir de poissons et d'autres animaux aquatiques impropres à la consommation humaine

Ce genre comprend également:

- les activités des navires se livrant uniquement à la transformation et à la conservation du poisson
- la transformation d'algues marines

- la transformation et la conservation du poisson sur des navires se livrant à la pêche en mer (cf. 031100)
- la transformation des baleines à terre ou à bord de bateaux spécialement équipés (cf. 101100)
- la production d'huiles et de matières grasses à partir de substances marines (cf. 104100)
- la production de plats préparés surgelés à base de poissons (cf. 108500)
- la fabrication de potages à base de poissons (cf. 108900)

- 103 Transformation et conservation de fruits et légumes
- 1031 Transformation et conservation de pommes de terre

103100 Transformation et conservation de pommes de terre

Ce genre comprend:

- la transformation et la conservation de pommes de terre:
- la production de pommes de terre précuites surgelées
- la production de purée de pommes de terre déshydratées
- la production de produits apéritifs à base de pommes de terre
- la production de pommes chips à base de pommes de terre
- la fabrication de farines et de fécules de pommes de terre

Ce genre comprend également:

- l'épluchage industriel de pommes de terre

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication de produits amylacés à partir de pommes de terre (cf. 106200)

1032 Préparation de jus de fruits et légumes

103200 Préparation de jus de fruits et légumes

Ce genre comprend:

- la préparation de jus de fruits et légumes

Ce genre comprend également:

- la production de concentrés à partir de fruits et légumes frais

Ce genre ne comprend pas:

- la production de boissons à base de fruits (cf. 110700)

1039 Autre transformation et conservation de fruits et légumes

103900 Autre transformation et conservation de fruits et légumes

Ce genre comprend:

- la production de produits alimentaires principalement à base de fruits ou de légumes, à l'exception des plats préparés surgelés ou en conserve
- la conservation des fruits (y compris à coque) ou des légumes: congélation, séchage, immersion dans l'huile ou le vinaigre, mise en conserve, etc.
- la production de préparations alimentaires à base de fruits ou de légumes
- la fabrication de confitures, de marmelades et de gelées
- le grillage des fruits à coque
- la fabrication d'aliments et de pâtes à base de fruits à coque

Ce genre comprend également:

- la préparation d'aliments préparés périssables à base de fruits ou de légumes, tels que:
- salades et salades mélangées, emballées
- légumes pelés et coupés
- tofu (caillé de soja)

Ce genre ne comprend pas:

- la préparation de jus de fruits et légumes (cf. 103200)
- la fabrication de farines ou de semoules de légumes à cosse secs (cf. 106100)
- la conservation dans le sucre de fruits (y compris à coque) (cf. 108202)
- la production de plats préparés à base de légumes (cf. 108500)
- la production de concentrés artificiels (cf. 108900)

104 Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales

Ce groupe comprend la fabrication d'huiles et de graisses brutes et raffinées d'origine végétale ou animale, à l'exception de la production et du raffinage du saindoux et d'autres graisses animales comestibles.

1041 Fabrication d'huiles et graisses

104100 Fabrication d'huiles et graisses

Ce genre comprend:

- la production d'huiles végétales brutes: huiles d'olive, de soja, de palme, de tournesol, de coton, de navette, de colza, de moutarde, de lin, etc.
- la production de farines de graines, de noix ou d'amandes oléagineuses, non déshuilées
- la production d'huiles végétales raffinées: huiles d'olive, de soja, etc.
- le traitement des huiles végétales: soufflage, cuisson, déshydratation, hydrogénation, etc.

Ce genre comprend également:

- la production d'huiles et de graisses animales non comestibles
- l'extraction d'huiles de poissons ou de mammifères marins
- la production de linters de coton, de tourteaux et d'autres résidus de la production d'huile

Ce genre ne comprend pas:

- la production et le raffinage du saindoux et d'autres graisses animales comestibles (cf. 101100)
- la production de margarine (cf. 104200)
- la mouture du maïs par voie humide (cf. 106200)
- la fabrication d'huile de maïs (cf. 106200)
- la fabrication de beurre de cacao, de graisse et d'huile de cacao (cf. 108201)
- la fabrication d'huiles essentielles (cf. 205300)
- le traitement d'huiles et de graisses par des procédés chimiques (cf. 205900)

1042 Fabrication de margarine et graisses comestibles similaires

104200 Fabrication de margarine et graisses comestibles similaires

Ce genre comprend:

- la fabrication de margarines
- la fabrication de mélanges et d'autres pâtes à tartiner similaires
- la fabrication de graisses composées pour la cuisson des aliments

105 Fabrication de produits laitiers

1051 Exploitation de laiteries et fabrication de fromage

105101 Fabrication de produits laitiers frais

Ce genre comprend:

- la fabrication de lait frais liquide, pasteurisé, stérilisé, homogénéisé et/ou upérisé (UHT)
- la fabrication de boissons lactées non alcoolisées
- la fabrication de crème à partir de lait frais liquide, pasteurisé, stérilisé, homogénéisé
- la fabrication de yaourt
- la fabrication de beurre

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication de lait cru de vache (cf. 014100)
- la fabrication de lait cru de brebis, de chèvre, de jument, d'ânesse, de chamelle, etc. (cf. 014300, 014400, 014500)
- la fabrication de substituts du lait (cf. 108900)
- la fabrication de margarine (cf. 104200)

105102 Fabrication de fromage

Ce genre comprend:

- la fabrication de fromage et de séré

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication de substituts du fromage (cf. 108900)

105103 Fabrication d'autres produits laitiers

Ce genre comprend:

- la fabrication de laits en poudre ou de laits concentrés, édulcorés ou non
- la fabrication de lait ou de crème sous forme solide
- la fabrication de petit lait
- la fabrication de caséine ou de lactose

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication de glaces (cf. 105200)
- la fabrication de lait pour nourrissons (cf. 108600)

1052 Fabrication de glaces et sorbets

105200 Fabrication de glaces et sorbets

Ce genre comprend:

- la production de crème glacée et d'autres glaces de consommation tels que les sorbets

Ce genre ne comprend pas:

- les activités des salons de consommation de crème glacée (cf. 561001)

106 Travail des grains; fabrication de produits amylacés

Ce groupe comprend la mouture de farines ou de semoules à partir de céréales ou de légumes, la mouture, le nettoyage et le polissage du riz, ainsi que la fabrication de mélanges de farines ou de pâtes préparés à partir de ces produits.

Ce groupe comprend également la mouture du maïs et des légumes par voie humide et la fabrication d'amidon et de produits amylacés.

1061 Travail des grains

106100 Travail des grains

Ce genre comprend:

- la mouture des grains: production de farines, de gruaux, de semoules ou d'agglomérés sous forme de pellets, de blé, de seigle, d'avoine, de maïs ou d'autres grains de céréales
- la préparation du riz: la production de riz décortiqué, blanchi, poli, glacé, étuvé ou converti, la production de farine de riz
- la préparation des légumes: la production de farines ou de semoules de légumes à cosse secs, de racines ou de tubercules, ou de fruits à coque comestibles
- la fabrication d'aliments pour le petit-déjeuner à base de céréales
- la fabrication de mélanges de farines et de farines mélangées préparées pour la fabrication de pains, de gâteaux, de biscuits ou de crêpes

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication de farines et de fécules de pommes de terre (cf. 103100)
- la mouture du maïs par voie humide (cf. 106200)

1062 Fabrication de produits amylacés

106200 Fabrication de produits amylacés

Ce genre comprend:

- la fabrication de produits amylacés à partir de riz, de pommes de terre, de maïs, etc.
- la mouture du maïs par voie humide
- la fabrication de glucose, de sirop de glucose, de maltose, d'inuline, etc.
- la fabrication de gluten
- la fabrication de tapioca et de succédanés du tapioca à partir d'amidon
- la fabrication d'huile de maïs

- la fabrication de lactose (cf. 105103)
- la production de sucre de canne ou de betteraves (cf. 108100)

Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires

Ce groupe comprend la production de produits de boulangerie, de pâtes alimentaires et d'autres produits similaires.

1071 Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche

107100 Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche

Ce genre comprend:

- la fabrication de pain (pains normaux et pains spéciaux)
- la fabrication de produits de boulangerie, y compris les pâtisseries tels que gâteaux, crêpes, croissants, etc. (sucrées ou salées; qui se conservent moins d'un mois)

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication de produits de boulangerie secs (cf. 107200)
- la fabrication de pâtes alimentaires (cf. 107300)
- le réchauffage de produits de boulangerie pour consommation immédiate (cf. division 56)

Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation

107200 Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation

Ce genre comprend:

- la fabrication de pâtisseries de conservation telles que biscuits, gaufres, pains d'épice, gâteaux secs, biscuits salés et d'apéritif (pâtisseries qui se conservent au moins un mois)

Ce genre ne comprend pas:

- la production de produits apéritifs à base de pommes de terre (cf. 103100)

1073 Fabrication de pâtes alimentaires

107300 Fabrication de pâtes alimentaires

Ce genre comprend:

- la fabrication de pâtes alimentaires, même cuites ou farcies, telles que les macaronis et les nouilles
- la fabrication de couscous
- la fabrication de produits en conserve ou surgelés à base de pâtes

Ce genre ne comprend pas:

- la production de plats préparés à base couscous (cf. 108500)
- la préparation de potages à base de pâtes (cf. 108900)

108 Fabrication d'autres produits alimentaires

Ce groupe comprend la production de sucre et de confiseries, de plats préparés, de café, thé, cacao et épices, ainsi que d'aliments préparés et de spécialités périssables.

1081 Fabrication de sucre

108100 Fabrication de sucre

Ce genre comprend:

- la fabrication ou le raffinage du sucre (saccharose) et des succédanés du sucre obtenus à partir de jus de canne, de betterave, d'érable et de palme
- la fabrication de sirops de sucre
- la fabrication de mélasse
- la production de sirop et de sucre d'érable

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication de glucose, de sirop de glucose, de maltose (cf. 106200)

Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie

108201 Fabrication de cacao et de chocolat

Ce genre comprend:

- la fabrication de cacao sous toutes ses formes : beurre de cacao, huile de cacao, poudre de cacao, etc.
- la fabrication de chocolat et de confiseries à base de chocolat: fondants, chocolat blanc, pralinés

108202 Fabrication de confiserie

Ce genre comprend:

- la fabrication de confiseries: caramels, cachous, nougats, bonbons, dragées, gelées de fruit, etc.
- la fabrication de gommes à mâcher (chewing-gums)
- la mise en conserve de fruits au sirop, noix, écorces de fruits et autres parties de plantes

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication saccharose (cf. 108100)

1083 Transformation du thé et du café

108300 Transformation du thé et du café

Ce genre comprend:

- la décaféination et la torréfaction du café
- la fabrication de produits à base de café:
- café moulu
- café soluble
- extraits et concentrés de café
- la fabrication de succédanés du café
- le mélange du thé et du maté
- la fabrication d'extraits et de préparations à base de thé ou de maté

Ce genre comprend également:

- la fabrication de tisanes à base de plantes (menthe, verveine, camomille, etc.)

Ce genre ne comprend pas:

- la production d'inuline (cf. 106200)
- la production de spiritueux, de bières, de vins et de boissons rafraîchissantes (cf. division 11)
- la préparation de produits botaniques à usage pharmaceutique (cf. 211000)
- la culture de plantes à boissons (cf. 012700)

1084 Fabrication de condiments et assaisonnements

108400 Fabrication de condiments et assaisonnements

Ce genre comprend:

- la fabrication d'épices, de sauces et de condiments:
- mayonnaise
- farine de moutarde
- moutarde préparée, etc.
- la fabrication du vinaigre

Ce genre comprend également:

- la transformation du sel pour le rendre propre à la consommation humaine, par exemple: en sel iodé

Ce genre ne comprend pas:

- la culture des épices (cf. 012800)

1085 Fabrication de plats préparés

108500 Fabrication de plats préparés

Ce genre comprend la production de repas et de plats préparés (c'est-à-dire préparés, assaisonnés et cuits). Ces plats sont élaborés dans un but de conservation, par congélation ou mise en conserve, et

sont habituellement emballés et étiquetés pour la revente. Ce genre ne comprend donc pas la préparation de plats pour consommation immédiate, comme dans les restaurants. Ces plats sont élaborés à partir d'au moins deux produits distincts (à l'exception de l'assaisonnement, etc.).

Ce genre comprend:

- la fabrication de plats préparés à base de viande ou de volaille
- la fabrication de plats à base de poisson, y compris les plats de poissons et frites
- la production de plats à base de légumes
- la fabrication de pizzas surgelées ou conservées d'une autre manière

Ce genre comprend également:

- la fabrication de plats locaux et nationaux

Ce genre ne comprend pas:

- la production d'aliments frais ou composés de moins de deux ingrédients, cf. le genre correspondant dans la division 10
- la préparation d'aliments préparés périssables (cf. 108900)
- le commerce de détail de plats et repas préparés dans des magasins (cf. 4711, 4729)
- le commerce de gros de plats et de repas préparés (cf. 463800)
- les activités des entreprises fournissant des repas (cf. 562900)

1086 Fabrication d'aliments homogénéisés et diététiques

108600 Fabrication d'aliments homogénéisés et diététiques

Ce genre comprend:

- la fabrication de denrées alimentaires destinées à une alimentation particulière:
- préparations pour nourrissons
- laits de suite et autres aliments du deuxième âge
- aliments pour bébés
- denrées alimentaires à valeur énergétique faible ou réduite destinées à un contrôle du poids
- aliments diététiques destinés à des fins médicales spéciales
- aliments pauvres en sodium, y compris les sels diététiques hyposodiques ou asodiques
- aliments sans gluten
- aliments adaptés à une dépense musculaire intense, surtout pour les sportifs
- aliments destinés à des personnes affectées d'un métabolisme glucidique perturbé (diabétiques)

1089 Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a.

108900 Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a.

Ce genre comprend:

- la fabrication de potages ou de bouillons
- la fabrication de succédanés du miel et de sucres et mélasses caramélisés
- la préparation d'aliments préparés périssables, tels que:
- sandwiches
- pizzas fraîches (non cuites)
- la fabrication de compléments alimentaires et d'autres produits alimentaires n.c.a.

Ce genre comprend également:

- la fabrication de levures
- la fabrication d'extraits et de jus de viandes, de poissons, de crustacés et de mollusques
- la fabrication de succédanés du lait ou du fromage
- la production d'ovoproduits et d'ovalbumine
- la production de concentrés artificiels

- la préparation d'aliments préparés périssables à base de fruits ou de légumes (cf. 103900)
- la fabrication de pizzas surgelées (cf. 108500)
- la production de spiritueux, de bières, de vins et de boissons rafraîchissantes (cf. division 11)

- 109 Fabrication d'aliments pour animaux
- 1091 Fabrication d'aliments pour animaux de ferme

109100 Fabrication d'aliments pour animaux de ferme

Ce genre comprend:

- la fabrication de produits pour l'alimentation des animaux de ferme, y compris les aliments concentrés pour animaux et les aliments de complément
- la préparation de produits non mélangés pour l'alimentation des animaux de ferme

Ce genre comprend également:

- le traitement de déchets d'abattoir pour produire des aliments pour animaux

Ce genre ne comprend pas:

- la production de farines de poissons destinées à l'alimentation des animaux (cf. 102000)
- la production de tourteaux oléagineux (cf. 104100)
- les activités produisant des sous-produits pouvant être utilisés comme aliments pour animaux sans subir de traitement particulier, comme les oléagineux (cf. 104100), les résidus de la minoterie (cf. 106100)
- 1092 Fabrication d'aliments pour animaux de compagnie

109200 Fabrication d'aliments pour animaux de compagnie

Ce genre comprend:

- la fabrication d'aliments préparés pour animaux de compagnie, y compris les chiens, les chats, les oiseaux, les poissons, etc.

Ce genre comprend également:

- le traitement de déchets d'abattoir pour produire des aliments pour animaux

Ce genre ne comprend pas:

- la production de farines de poissons destinées à l'alimentation des animaux (cf. 102000)
- la production de tourteaux oléagineux (cf. 104100)
- les activités produisant des sous-produits pouvant être utilisés comme aliments pour animaux sans subir de traitement particulier, comme les oléagineux (cf. 104100), les résidus de la minoterie (cf. 106100)

11 FABRICATION DE BOISSONS

Cette division comprend la fabrication de boissons, telles que les boissons non alcoolisées et les eaux minérales, la fabrication de boissons alcoolisées obtenues principalement par fermentation, de bières et de vins, ainsi que la fabrication de boissons alcoolisées distillées.

Cette division ne comprend pas:

- la production de jus de fruits et de légumes (cf. 1032)
- la production de boissons à base de lait (cf. 1051)
- la fabrication de produits à base de café, de thé et de maté (cf. 1083)

110 Fabrication de boissons

1101 Production de boissons alcooliques distillées

110100 Production de boissons alcooliques distillées

Ce genre comprend:

- la fabrication de boissons alcoolisées distillées propres à la consommation: whisky, cognac, gin, liqueurs, etc.
- la fabrication de boissons mélangées avec des boissons alcoolisées distillées
- le mélange de spiritueux distillés
- la fabrication d'alcools neutres

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication de boissons alcoolisées non distillées (cf. 110200-110600)

 \mathcal{C}

- la fabrication d'alcool éthylique de synthèse (cf. 201400)
- la fabrication d'alcool éthylique de fermentation (cf. 201400)
- l'embouteillage et l'étiquetage simples dans le cadre du commerce de gros (cf. 463401)
- l'embouteillage et l'étiquetage simples pour le compte de tiers (cf. 829200)

1102 Production de vin (de raisin)

110200 Production de vin (de raisin)

Ce genre comprend:

- la production de vins
- la production de vins mousseux
- la production de vins à partir de moût de raisin concentré

Ce genre comprend également:

- le mélange, l'assemblage, la purification et l'embouteillage du vin
- la fabrication de vin sans alcool ou faiblement alcoolisé

Ce genre ne comprend pas:

- l'embouteillage et l'étiquetage simples dans le cadre du commerce de gros (cf. 463401)
- l'embouteillage et l'étiquetage simples pour le compte de tiers (cf. 829200)

1103 Fabrication de cidre et de vins de fruits

110300 Fabrication de cidre et de vins de fruits

Ce genre comprend:

- la fabrication de boissons alcoolisées fermentées, mais non distillées: saké, cidre, poiré et autres vins de fruits

Ce genre comprend également:

- la fabrication d'hydromel et de boissons mélangées contenant des vins de fruits

Ce genre ne comprend pas:

- l'embouteillage et l'étiquetage simples dans le cadre du commerce de gros (cf. 463401)
- l'embouteillage et l'étiquetage simples pour le compte de tiers (cf. 829200)

1104 Production d'autres boissons fermentées non distillées

110400 Production d'autres boissons fermentées non distillées

Ce genre comprend:

- la fabrication de vermouths et de boissons similaires

Ce genre ne comprend pas:

- l'embouteillage et l'étiquetage simples dans le cadre du commerce de gros (cf. 463401)
- l'embouteillage et l'étiquetage simples pour le compte de tiers (cf. 829200)

1105 Fabrication de bière

110500 Fabrication de bière

Ce genre comprend:

- la fabrication de liqueurs de malt, telles que la bière, l'ale, le porter et le stout

Ce genre comprend également:

- la fabrication de bières sans alcool ou faiblement alcoolisées

1106 Fabrication de malt

110600 Fabrication de malt

Ce genre comprend

- la fabrication de malt

110700 Industrie des eaux minérales et autres eaux embouteillées et des boissons rafraîchissantes

Ce genre comprend la fabrication de boissons non alcoolisées (à l'exception de la bière et du vin sans alcool):

- la production d'eaux minérales naturelles et d'autres eaux embouteillées
- la production de boissons rafraîchissantes:
- boissons non alcoolisées édulcorées et/ou aromatisées: citronnade, orangeade, cola, boissons à base de fruits, tonics, etc.

Ce genre ne comprend pas:

- la production de jus de fruits et de légumes (cf. 103200)
- la production de boissons à base de lait (cf. 105101)
- la fabrication de produits à base de café, de thé et de maté (cf. 108300)
- la production de boissons alcoolisées (cf. 110100, 110200, 110300, 110400, 110500)
- la production de vins sans alcool (cf. 110200)
- la production de bières sans alcool (cf. 110500)
- la fabrication de glace (cf. 353000)
- l'embouteillage et l'étiquetage simples dans le cadre du commerce de gros (cf. 463401)
- l'embouteillage et l'étiquetage simples pour le compte de tiers (cf. 829200)

12 FABRICATION DE PRODUITS À BASE DE TABAC

Cette division comprend la transformation d'un produit agricole, le tabac, en un produit propre à la consommation finale.

120 Fabrication de produits à base de tabac

1200 Fabrication de produits à base de tabac

120000 Fabrication de produits à base de tabac

Ce genre comprend:

- la fabrication de produits à base de tabac et de succédanés du tabac: cigarettes, tabac à fine coupe, cigares, tabacs à pipe, tabacs à mâcher, tabacs à priser
- la fabrication de tabacs "homogénéisés" ou "reconstitués"

Ce genre comprend également:

- l'écôtage et le resséchage du tabac

Ce genre ne comprend pas:

- la culture ou le traitement préliminaire du tabac (cf. 011500 et 016300)

13 FABRICATION DE TEXTILES

Cette division comprend la préparation et la filature de fibres textiles ainsi que le tissage, l'ennoblissement de textiles et d'articles vestimentaires, la fabrication d'articles confectionnés en matières textiles à l'exception des articles vestimentaires (par exemple: linge de maison, couvertures, tapis, ficelles,...). La production de fibres naturelles relève de la division 01, tandis que la fabrication de fibres synthétiques est une opération chimique qui doit être rangée dans la classe 2060. L'industrie de l'habillement relève de la division 14.

131 Préparation de fibres textiles et filature

1310 Préparation de fibres textiles et filature

Cette classe comprend les activités de préparation et la filature des fibres textiles. Les matières premières peuvent varier: soie, laine, fibres d'origine animale ou végétale ou fibres artificielles ou synthétiques, papier ou verre, etc.

Cette classe ne comprend pas:

- les opérations préparatoires effectuées en combinaison avec l'agriculture (cf. division 01)
- le rouissage des végétaux donnant des fibres textiles telles que le jute, le lin ou le coir (cf. 011600)
- l'égrenage du coton (cf. 016300)

- la fabrication de fibres et de câbles synthétiques ou artificiels, la fabrication de fils simples (y compris les fils à haute ténacité et les fils pour tapis) de fibres synthétiques ou artificielles (cf. 206000)
- la fabrication de fibres de verre (cf. 231400)

131001 Préparation et filature de fibres de type coton

Ce genre comprend:

- la préparation, le cardage et le peignage de fibres de type coton
- la filature et la fabrication de filés et de fils pour le tissage ou la couture, pour la vente ou pour traitement ultérieur

131002 Préparation et filature de fibres de type laine - cycle cardé et peigné

Ce genre comprend:

- dégraissage et carbonisage de la laine et teinture de la laine de tonte
- le cardage et le peignage de fibres de type laine cycle cardé et peigné
- la filature et la fabrication de filés et de fils pour le tissage ou la couture, pour la vente ou pour traitement ultérieur

131003 Moulinage et texturation de la soie, des textiles artificiels et synthétiques

Ce genre comprend:

- le tirage et le lavage de la soie
- le cardage et le peignage de déchets de soie
- la texturation, le retordage, l'assemblage à torsion zéro, le câblage et le foulage de fils de filaments synthétiques ou artificiels

131004 Préparation et filature d'autres fibres textiles

Ce genre comprend:

- la fabrication de fil de papier
- le teillage du lin
- la fabrication de fil à coudre à partir de toute matière textile, y compris les mélanges
- la préparation et la filature d'autres fibres textiles telles que le jute et les fibres libériennes

132 Tissage

1320 Tissage

Cette classe comprend le tissage de textiles. Les matières premières peuvent varier: soie, laine, fibres d'origine animale ou végétale ou fibres artificielles ou synthétiques, papier ou verre, etc.

Cette classe ne comprend pas:

- la fabrication d'étoffes à mailles (cf. 139100)
- la fabrication de revêtements de sols en matières textiles (cf. 139300)
- la fabrication d'articles de rubanerie (cf. 139600)
- la fabrication du feutre ou des non-tissés (cf. 139903)

132001 Tissage de fils de type coton

Ce genre comprend:

- la fabrication de tissus de type coton en fils de coton, en fibres artificielles ou en fibres synthétiques (polypropylène, etc.)

Ce genre comprend également:

- la fabrication de velours et de peluches tissés ou de tissus de chenille, de tissus bouclés du genre éponge, de tissus à point de gaze, etc.

132002 Tissage de type laine - cycle cardé et peigné

Ce genre comprend:

- la fabrication de tissus de type laine - cycle cardé, en laine filée, en fibres artificielles ou en fibres synthétiques

132003 Tissage d'autres matières textiles

Ce genre comprend:

- la fabrication de tissus de type soie en fils de soie, en fibres artificielles ou en fibres synthétiques
- la fabrication d'autres tissus de lin, de ramie, de chanvre, de jute, de fibres libériennes et de fibres spéciales

Ce genre comprend également:

- la fabrication de fils de carbone tissé ou d'aramide
- la fabrication de tissu à base de fibres en verre
- la fabrication d'imitations de fourrure par tissage

133 Ennoblissement textile

1330 Ennoblissement textile

133000 Ennoblissement textile

Ce genre comprend l'ennoblissement de textiles et d'articles vestimentaires, c'est-à-dire le blanchiment, la teinture, l'apprêtage et les activités similaires.

Ce genre comprend:

- le blanchiment et la teinture de fibres textiles, de fils, de tissus et d'articles en textile, y compris les vêtements
- l'apprêtage, le séchage, le vaporisage, le décatissage, le stoppage, le sanforisage, le mercerisage de textiles et d'articles textiles, y compris les vêtements

Ce genre comprend également:

- la décoloration de jeans
- le plissage et les opérations similaires effectuées sur des textiles
- l'imperméabilisation, l'enduction, le caoutchoutage ou l'imprégnation de vêtements achetés
- l'impression sérigraphique sur textiles et vêtements

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication de tissus imprégnés, enduits ou recouverts de caoutchouc ou stratifiés avec cette même matière, si le caoutchouc est l'élément principalement utilisé (cf. 221900)

139 Fabrication d'autres textiles

Ce groupe comprend la fabrication d'articles confectionnés en matière textile à l'exception des articles vestimentaires, tels que le linge de maison, les tapis et carpettes, les ficelles, les articles de rubanerie, les ouvrages de passementerie et articles analogues, etc.

1391 Fabrication d'étoffes à mailles

139100 Fabrication d'étoffes à mailles

Ce genre comprend:

- la fabrication et la transformation, au sein de la même unité, d'étoffes à mailles:
- velours, peluches et étoffes bouclées
- tissus des types utilisés pour filets, rideaux et vitrages, tricotés sur métier Rachel ou sur des métiers similaires
- autres étoffes à mailles

Ce genre comprend également:

- la fabrication d'imitations de fourrure par tricotage

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication de tissus des types utilisés pour filets, rideaux et vitrages, en dentelle, réalisés sur métier Rachel ou sur des métiers similaires (cf. 139902)
- la fabrication d'étoffes à mailles (cf. 143900)

1392 Fabrication d'articles textiles, sauf habillement

Cette classe comprend:

- la fabrication d'articles confectionnés en toutes matières textiles, y compris en étoffes à mailles
- la fabrication d'articles confectionnés pour l'ameublement

139201 Fabrication de linge de maison

Ce genre comprend:

- la fabrication de linge de lit, de table, de toilette ou de cuisine:
- draps, housses de duvet, taies d'oreiller, nappes, serviettes de table, gants de toilette, serviettes de bains, torchons, essuie-mains, etc.
- la fabrication d'articles confectionnés pour l'ameublement:
- rideaux, stores d'intérieur, tours de lit, housses pour mobilier, etc.

Ce genre comprend également:

- la fabrication de tapisseries tissées à la main

139202 Fabrication d'articles de literie

Ce genre comprend:

- la fabrication de couvre-pieds, de duvets, d'édredons, de coussins, de poufs, d'oreillers, de sacs de couchage, etc.
- la fabrication de couvre-lits
- la fabrication de couvertures, y compris de plaids

Ce genre comprend également:

- la fabrication de la partie textile des couvertures électriques

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication de matelas (cf. 310300)

139203 Fabrication d'autres articles textiles prêts à l'emploi, sauf habillement

Ce genre comprend:

- la fabrication d'articles d'aménagement:
- bâches, tentes, articles de campement, voiles pour embarcations, stores d'extérieur, housses amovibles pour voitures, machines ou mobilier, etc.
- drapeaux, banderoles, bannières, etc.
- gilets de sauvetage, parachutes, etc.

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication d'articles textiles pour usages techniques (cf. 139600)

1393 Fabrication de tapis et moquettes

139300 Fabrication de tapis et moquettes

Ce genre comprend:

- la fabrication de revêtements de sols en matières textiles:
- tapis, carpettes, paillassons, carreaux

Ce genre comprend également:

- la fabrication de revêtements de sols en feutres aiguilletés

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication de nattes et de paillassons en matières à tresser (cf. 162900)
- la fabrication de revêtements de sols en liège (cf. 162900)
- la fabrication de revêtements de sols résistants, en vinyle ou en linoléum (cf. 222300)

1394 Fabrication de ficelles, cordes et filets

139400 Fabrication de ficelles, cordes et filets

Ce genre comprend:

- la fabrication de ficelles, de cordes et de cordages en fibres textiles, lames ou formes similaires, même imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique

- la fabrication de filets à mailles nouées obtenus à partir de ficelles, de cordes ou de cordages
- la fabrication d'articles de corderie et de filets: filets de pêche, défenses de bateaux, coussins de déchargement, élingues de chargement, cordes ou cordages munis d'anneaux métalliques, etc.

- la fabrication de résilles et filets à cheveux (cf. 141900)
- la fabrication de câbles métalliques (cf. 259300)
- la fabrication d'épuisettes pour la pêche sportive (cf. 3230)

1395 Fabrication de non-tissés, sauf habillement

139500 Fabrication de non-tissés, sauf habillement

Ce genre comprend toutes les activités de production des textiles ou des produits textiles, non citées dans les divisions 13 ou 14, ainsi qu'un grand nombre de processus et une grande variété de produits confectionnés.

1396 Fabrication d'autres textiles techniques et industriels

139600 Fabrication d'autres textiles techniques et industriels

Ce genre comprend:

- la fabrication d'articles de rubanerie, y compris les rubans sans trame, en fils ou fibres parallélisés et encollés
- la fabrication d'étiquettes, d'écussons, etc.
- la fabrication d'ouvrages de passementerie et d'articles ornementaux analogues: tresses, glands, pompons, etc.
- la fabrication de tissus imprégnés, enduits ou recouverts de matière plastique ou stratifiés avec de la matière plastique
- la fabrication de filés métalliques et de fils métallisés, même guipés, de fils et de cordes de caoutchouc recouverts de textiles, de fils textiles ou de lames recouverts, imprégnés, enduits ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique
- la fabrication de nappes tramées pour pneumatiques obtenues à partir de fils synthétiques ou artificiels à haute ténacité
- la fabrication d'autres tissus traités ou enduits: bougrans et tissus raidis similaires, tissus enduits de colle ou de matières amylacées
- la fabrication d'articles divers en matières textiles: mèches, manchons à incandescence et étoffes tubulaires servant à leur fabrication
- la fabrication d'étoffes tubulaires, tuyaux pour pompes, courroies transporteuses ou de transmission (renforcées ou non de métal ou d'autres matériaux), gazes et toiles à bluter, étamines
- la fabrication de garnitures pour automobiles
- la fabrication de toiles préparées pour la peinture, de toiles à calquer ou transparentes pour le dessin

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication de courroies transporteuses ou de transmission en tissus imprégnés, enduits ou recouverts de caoutchouc ou stratifiés avec cette même matière, si le caoutchouc est l'élément principalement utilisé (cf. 221900)
- la fabrication de plaques ou de feuilles en caoutchouc alvéolaire ou en matières plastiques associés à des matières plastiques uniquement à des fins de renforcement (cf. 221900, 222100)
- la fabrication de toiles métalliques (cf. 259300)

1399 Fabrication d'autres textiles n.c.a.

139901 Broderie

Ce genre comprend:

- la fabrication (à la main ou mécanique) de broderies et de broderies d'art

139902 Fabrication d'ouvrages de passementerie

Ce genre comprend:

- la fabrication de dentelles en pièces, en bandes ou en motifs

 \mathcal{C}

139903 Fabrication d'autres articles textiles n.c.a.

Ce genre comprend:

- la fabrication de feutre
- la fabrication de tulles, de tulles-bobinots et d'autres tissus à mailles nouées
- la fabrication de houppes à poudrer et de gants
- la fabrication de ruban adhésif pour vêtements
- la fabrication de lacets de chaussures en matières textile

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication de revêtements de sols en feutre aiguilleté (cf. 139300)
- la fabrication d'ouates de matières textiles et d'articles en ces ouates: serviettes et tampons hygiéniques, etc. (cf. 172200)

14 INDUSTRIE DE L'HABILLEMENT

Cette division vise toute la confection (prêt-à-porter ou sur mesure), en toutes matières (cuir, tissu, étoffes à maille,...), de tous vêtements (dessus, dessous pour hommes, femmes, enfants, travail, ville, loisirs) et accessoires. Il n'est pas fait de distinction entre les vêtements pour adultes ou enfants ni entre les vêtements modernes et traditionnels. La division 14 comprend aussi l'industrie des fourrures (pelleteries et vêtements).

141 Fabrication de vêtements, autres qu'en fourrure

Ce groupe comprend la fabrication de vêtements. Les matériaux utilisés peuvent être de tout type et peuvent être enduits, imprégnés ou recouverts de caoutchouc.

1411 Fabrication de vêtements en cuir

141100 Fabrication de vêtements en cuir

Ce genre comprend:

- la fabrication de vêtements en cuir naturel ou en simili cuir, y compris d'équipements du travail en cuir, tels que les tabliers de soudeur en cuir

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication d'articles en fourrure (cf. 142000)
- la fabrication de gants de sport et de coiffures de sport en cuir (cf. 323000)
- la fabrication de vêtements de sécurité résistant au feu et de protection (cf. 329900)

1412 Fabrication de vêtements de travail

141200 Fabrication de vêtements de travail

Ce genre comprend:

- la fabrication de vêtements de travail

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication de chaussures (cf. 152000)
- la fabrication de vêtements de sécurité résistant au feu et de protection (cf. 329900)
- la réparation de vêtements (cf. 952900)

1413 Fabrication de vêtements de dessus

Cette classe ne comprend pas:

- la fabrication de vêtements en fourrure (à l'exception des chapeaux) (cf. 142000)
- la fabrication de vêtements en caoutchouc ou en matières plastiques non assemblés par couture, mais simplement collés (cf. 221900 et 222900)
- la fabrication de vêtements de sécurité résistant au feu et de protection (cf. 329900)
- la réparation de vêtements (cf. 952900)
- la fabrication de vêtements pour bébés (cf. 141900)

141301 Fabrication de vêtements de dessus pour hommes et garçonnets

- la fabrication de vêtements de dessus pour hommes et jeunes hommes (sur mesure ou prêt-à-porter) à partir de tissus, d'étoffes à mailles, de non-tissés, etc.:
- manteaux, costumes, complets, ensembles, vestes, vestons, pantalons, etc.

Ce genre comprend également:

- la fabrication d'éléments entrant dans la confection des produits cités

141302 Fabrication de vêtements de dessus pour femmes et fillettes

Ce genre comprend:

- la fabrication de vêtements de dessus pour femmes et pour jeunes filles (sur mesure et prêt-à-porter) à partir de tissus, d'étoffes à mailles, de non-tissés, etc.:
- manteaux, tailleurs, ensembles, vestes, pantalons, jupes, etc.

Ce genre comprend également:

- la fabrication d'éléments entrant dans la confection des produits cités

141303 Fabrication de vêtements de dessus sans prédominance

Ce genre comprend:

- la fabrication de vêtements de dessus (sur mesure ou prêt-à-porter) à partir de tissus, d'étoffes à mailles, de non-tissés, etc. pour hommes, femmes et enfants sans prédominance:
- manteaux, costumes, complets, tailleurs, ensembles, vestes, vestons, pantalons, jupes, etc.

Ce genre comprend également:

- la fabrication d'éléments entrant dans la confection des produits cités

1414 Fabrication de vêtements de dessous

Cette classe ne comprend pas:

- la réparation de vêtements (cf. 952900)

141401 Fabrication de vêtements de dessous pour hommes et garçonnets

Ce genre comprend:

- la fabrication de vêtements de dessous et de nuit pour hommes et jeunes hommes à partir de tissus et d'étoffes à mailles, etc.:
- chemises, chemisiers, t-shirts, caleçons, slips, pyjamas, robes de chambre, etc.

141402 Fabrication de vêtements de dessous pour femmes et fillettes

Ce genre comprend:

- la fabrication de vêtement de dessous ou de vêtements de nuit pour femmes et pour jeunes filles à partir de tissus, d'étoffes à mailles, de dentelles, etc.:
- chemises, chemisiers, chemisettes, t-shirts, collants, maillots de corps, slips, pyjamas, robes de chambre, chemises de nuit, blouses, lingerie, soutiens-gorge, corsets, etc.

141403 Fabrication de vêtements de dessous sans prédominance

Ce genre comprend:

- la fabrication de sous-vêtements ou de vêtements de nuit à partir de tissus, d'étoffes à mailles, de dentelles, etc., pour hommes, femmes et enfants sans prédominance d'un groupe ou de l'autre:
- chemises, chemisiers, chemisettes, t-shirts, collants, maillots de corps, slips, pyjamas, chemises de nuit, robes de chambre, blouses, lingerie, soutiens-gorge, corsets, etc.

1419 Fabrication d'autres vêtements et accessoires

141900 Fabrication d'autres vêtements et accessoires

Ce genre comprend:

- la fabrication de vêtements pour bébés, de survêtements de sport, de combinaisons et d'ensembles de ski, de maillots, de culottes et de slips de bain, etc.
- la fabrication de chapeaux et de bonnets

 \mathcal{C}

- la fabrication d'autres accessoires du vêtement: gants, ceintures, châles, cravates, foulards, résilles et filets à cheveux, etc.

Ce genre comprend également:

- la fabrication de chapeaux en fourrure
- la fabrication de chaussures en matières textiles, sans semelle rapportée
- la fabrication d'éléments entrant dans la confection des produits cités

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication de coiffures de sport (cf. 323000)
- la fabrication de coiffures de sécurité (à l'exception des coiffures de sport) (cf. 329900)
- la fabrication de vêtements de sécurité résistant au feu et de protection (cf. 329900)
- la réparation de vêtements (cf. 952900)
- Fabrication d'articles en fourrure 142
- Fabrication d'articles en fourrure 1420

142000 Fabrication d'articles en fourrure

Ce genre comprend:

- la fabrication d'articles en fourrure:
- vêtements et accessoires du vêtement en pelleteries
- assemblages de pelleteries tels que peaux dites "allongées", nappes, nappettes, carrés et bandes, etc.
- divers articles en fourrure: tapis, poufs non garnis, peaux à polir pour l'industrie

Ce genre ne comprend pas:

- la production de peaux et fourrures (cf. 014900 et 017000)
- la production de peaux brutes (cf. 101100)
- la fabrication d'imitations de fourrure (étoffes à longs poils obtenues par tissage ou tricotage) (cf. 132003 et 139100)
- la fabrication de chapeaux en fourrure (cf. 141900)
- la fabrication de vêtements garnis de fourrure (cf. 141900)
- la préparation et la teinture de fourrures (cf. 151100)
- la fabrication de bottes ou de chaussures comprenant des parties en fourrure (cf. 152000)
- 143 Fabrication d'articles à mailles
- 1431 Fabrication d'articles chaussants à mailles

143100 Fabrication de bas, de collants et de chaussettes

Ce genre comprend:

- la fabrication d'articles chaussants, y compris les chaussettes, les bas et les collants
- 1439 Fabrication d'autres articles à mailles

Fabrication d'autres articles à mailles 143900

Ce genre comprend:

- la fabrication d'articles vestimentaires confectionnés en toutes matières textiles, y compris d'articles mis directement en forme au tricot ou au crochet: pull-overs, cardigans, chandails, gilets et articles similaires à mailles

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication d'étoffes à mailles (cf. 139100)
- la fabrication d'articles chaussants (cf. 143100)

15 INDUSTRIE DU CUIR ET DE LA CHAUSSURE

Cette division comprend la préparation et la teinture de fourrures et la transformation des peaux en cuir par le tannage ou le corroyage et la fabrication de produits en cuir destinés à la consommation finale. Elle comprend également la fabrication d'articles similaires en d'autres matières (imitations de cuir ou cuirs synthétiques), tels que chaussures en caoutchouc, articles de voyage en matières textiles, etc. Les produits confectionnés à partir de cuirs synthétiques sont également compris, puisque leur mode de

production est similaire à celui des articles en cuir (par exemple: les articles de voyage) et qu'ils sont souvent fabriqués dans la même unité.

Apprêt et tannage des cuirs; préparation et teinture des fourrures; fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie

Ce groupe comprend la production de cuir et de fourrure et la fabrication des produits en cuir ou en fourrure.

1511 Apprêt et tannage des cuirs; préparation et teinture des fourrures

151100 Apprêt et tannage des cuirs; préparation et teinture des fourrures

Ce genre comprend:

- le tannage, la teinture et la préparation des peaux
- la fabrication de cuirs et de peaux chamoisés, parcheminés, vernis ou métallisés
- la fabrication de cuirs reconstitués
- le drayage, le corroyage, le tannage, le blanchiment, le tondage, l'épluchage et la teinture des pelleteries et des peaux non épilées

Ce genre ne comprend pas:

- la production de cuirs et de peaux provenant de fermes d'élevage (cf. 014900)
- la production de cuirs et de peaux provenant d'abattoirs (cf. 101100)
- la fabrication de vêtements en cuir (cf. 141100)
- la fabrication d'imitations de cuir non basées sur le cuir naturel (cf. 221900 et 222900)

1512 Fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie

151200 Fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie

Ce genre comprend:

- la fabrication d'articles de voyage, d'articles de maroquinerie et d'articles similaires en cuir naturel, en cuir reconstitué ou en tout autre matériau, par exemple: les matières plastiques, les matières textiles, les fibres vulcanisées ou le carton, pour autant que la technologie utilisée soit identique à celle employée pour le cuir
- la fabrication d'articles de sellerie et de bourrellerie
- la fabrication de bracelets de montres autres qu'en métal (par exemple: tissu, cuir, matières plastiques)
- la fabrication d'articles divers en cuir naturel ou reconstitué: courroies, joints, etc.
- la fabrication de lacets de chaussures en cuir
- la fabrication de fouets et de cravaches

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication de vêtements en cuir (cf. 141100)
- la fabrication de gants et de chapeaux en cuir (cf. 141900)
- la fabrication de chaussures (cf. 152000)
- la fabrication de selles pour vélos (cf. 309201)
- la fabrication de bracelets de montres en métaux précieux (cf. 321202)
- la fabrication de bracelets de montres en métaux non précieux (cf. 321300)
- la fabrication de ceintures de sécurité pour poseurs de rails et autres ceintures à usage professionnel (cf. 329900)

152 Fabrication de chaussures

1520 Fabrication de chaussures

152000 Fabrication de chaussures

Ce genre comprend:

- la fabrication de chaussures pour tous usages, en toutes matières, par tous procédés, y compris le moulage (voir ci-après pour les exceptions)
- la fabrication de parties en cuir de chaussures: dessus et parties de dessus, semelles extérieures et intérieures, talons, etc.
- la fabrication de guêtres, de jambières et d'articles similaires

- la fabrication de chaussures en matières textiles sans semelle rapportée (cf. 141900)
- la fabrication de parties de chaussures en bois (par exemple: talons et formes) (cf. 162900)
- la fabrication de chaussures en caoutchouc et de talons et semelles de chaussures et d'autres parties de chaussures en caoutchouc (cf. 221900)
- la fabrication de parties de chaussures en matières plastiques (cf. 222900)
- la fabrication de chaussures de ski (cf. 323000)
- la fabrication de chaussures orthopédiques (cf. 325002)

TRAVAIL DU BOIS ET FABRICATION D'ARTICLES EN BOIS ET EN LIÈGE, À L'EXCEPTION DES MEUBLES; FABRICATION D'ARTICLES EN VANNERIE ET SPARTERIE

Cette division comprend la fabrication de produits en bois tels que bois de charpente, panneaux de bois, placages, emballages en bois, parquets en bois, armatures en bois et bâtiments en bois préfabriqués. Les opérations de production comprennent le sciage, le rabotage, le façonnage, le laminage et l'assemblage de produits en bois à partir de rondins qui sont débités en planches ou de bois de charpente qui peut être ensuite coupé ou façonné au moyen de tours ou autres outils de façonnage. Le bois de charpente ou les autres formes de bois transformé peuvent également être ultérieurement rabotés ou polis et assemblés en produits finis tels que des emballages en bois.

À l'exception des scieries, les unités sont regroupées en filières, basées essentiellement sur les produits spécifiques qui sont fabriqués.

Cette division ne comprend ni la fabrication de meubles (310), ni la pose des menuiseries (4332, 4333 et 4339).

161 Sciage et rabotage du bois

1610 Sciage et rabotage du bois

Cette classe ne comprend pas:

- l'exploitation forestière et la production de bois bruts (cf. 0220)
- la fabrication de feuilles de placage suffisamment minces pour la production de contreplaqués, de bois plaqués et de panneaux (cf. 162100)
- la fabrication de bardeaux, de baguettes et de moulures (cf. 162303)
- la fabrication de bûches ou de bois pressés (cf. 162900)

161001 Sciage du bois

Ce genre comprend:

- le sciage du bois
- le séchage du bois
- le débitage, l'écorçage, le piquage des grumes
- la fabrication de traverses en bois pour voies ferrées
- la fabrication de laine (paille) de bois, de farine de bois, de bois en plaquettes ou en particules

161002 Rabotage du bois et traitement de surface

Ce genre comprend:

- le rabotage et le façonnage du bois
- la fabrication de lames pour parquets non assemblées
- traitement de surface

161003 Imprégnation du bois

Ce genre comprend:

- l'imprégnation ou le traitement chimique du bois au moyen d'agents de conservation ou d'autres produits

162 Fabrication d'articles en bois, liège, vannerie et sparterie

Ce groupe comprend la fabrication d'articles en bois, liège, vannerie et sparterie et comprend tant les éléments de base que les produits assemblés.

162100 Fabrication de placage et de panneaux de bois

Ce genre comprend:

- la fabrication de feuilles de placage suffisamment minces pour la production de contreplaqués ou d'autres utilisations
- polies, teintes, enduites, imprégnées, renforcées (avec dos en papier ou en tissu)
- fabriquées sous la forme de motifs
- la fabrication de contreplaqués, de bois plaqués et de panneaux
- la fabrication de panneaux à particules orientées et d'autres panneaux de particules
- la fabrication de panneaux de fibres de densité moyenne (MDF) et autres panneaux de fibres
- la fabrication de bois densifié
- la fabrication de lamellé collé

1622 Fabrication de parquets assemblés

162200 Fabrication de parquets assemblés

Ce genre comprend:

- la fabrication de blocs, lames, etc., pour parquets, assemblés en panneaux

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication de lames pour parquets non assemblées (cf. 161002)

1623 Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries

162301 Menuiserie du bâtiment, fenêtres et portes

Ce genre comprend:

- la fabrication de portes et de fenêtres en bois
- la fabrication de menuiseries extérieures, de volets et de leurs encadrements, habillage extérieur des maisons avec ou sans accessoires métalliques, tels que serrures et ferrures et autres
- la fabrication de caravanes
- le montage de menuiseries extérieures autoproduites

162302 Menuiserie d'intérieur

Ce genre comprend:

- la fabrication de menuiseries d'intérieur:
- armoires murales, étagères
- habillage de parois et de plafonds
- meubles intégrés
- escaliers et rampes d'escaliers
- la fabrication de cloisons en bois (à l'exception des cloisons mobiles)
- la fabrication de saunas
- le montage de menuiseries d'intérieur autoproduite

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication de placards de cuisine, bibliothèques, penderies, etc. (cf. 310100, 310200, 310900)
- fabrication de cloisons mobiles en bois (cf. 310100, 310200, 310900)

162303 Fabrication d'autres charpentes et menuiseries

- préfabrication de systèmes industriels, comme :
- structures et éléments de sol, parois et toits
- construction de cabines préfabriquées
- montage d'éléments préfabriqués
- fabrication d'articles en bois destinés principalement à l'industrie du bâtiment:
- poutres, poutrelles, chevrons, solives
- lamellé collé et armatures en bois et bâtiments en bois préfabriqués
- bardeaux, baguettes et moulure

162400 Fabrication d'emballages en bois

Ce genre comprend:

- la fabrication de caisses, caissettes, cageots, cylindres et emballages similaires, en bois
- la fabrication de palettes simples, caisses-palettes et autres plateaux de chargement, en bois
- la fabrication de tonneaux, cuves, baquets et autres ouvrages de tonnellerie, en bois
- la fabrication de tambours pour câbles, en bois

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication d'articles de voyage (cf. 151200)
- la fabrication de caisses en matières à tresser (cf. 162900)

1629 Fabrication d'objets divers en bois; fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie

162900 Fabrication d'objets divers en bois; fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie

Ce genre comprend:

- la fabrication d'objets divers en bois:
- manches et montures pour outils, brosses, balais
- formes, embauchoirs et tendeurs pour chaussures, cintres pour vêtements
- articles de ménage et ustensiles de cuisine
- statuettes et objets d'ornement, bois marquetés et bois incrustés
- coffrets, écrins et étuis pour bijouterie ou orfèvrerie et ouvrages similaires
- canettes, busettes, bobines pour filatures et tissage et pour fil à coudre et articles similaires, en bois
- autres articles en bois
- le travail du liège naturel, la fabrication de liège aggloméré
- la fabrication d'ouvrages en liège naturel ou aggloméré, y compris revêtements de sols
- la fabrication de tresses et d'ouvrages de sparterie: nattes, paillassons, claies, etc.
- la fabrication d'ouvrages de sparterie et de vannerie
- la fabrication de bûches et de pellets pour la production d'énergie, fabriqués à partir de bois pressés ou de produits de substitution (marc de café, etc.)
- la fabrication de miroirs en bois et d'encadrements pour photos
- la fabrication d'encadrements pour des toiles d'artistes
- la fabrication de parties de chaussures en bois (par exemple: talons et formes)
- la fabrication de manches de parapluies, de cannes et d'articles similaires
- la fabrication de blocs destinés à la fabrication de pipes

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication de nattes en matières textiles (cf. 139300)
- la fabrication d'articles de voyage (cf. 151200)
- la fabrication de chaussures en bois (cf. 152000)
- la fabrication d'allumettes (cf. 205100)
- la fabrication de cages et de cabinets d'appareils d'horlogerie (cf. 265204)
- la fabrication de canettes, busettes et bobines comme pièces de machines pour l'industrie textile (cf. 289400)
- la fabrication de meubles (cf. 310)
- la fabrication de jouets en bois (cf. 324000)
- la fabrication de brosses et de balais (cf. 329100)
- la fabrication de cercueils (cf. 329900)
- la fabrication de bouées de sauvetage en liège (cf. 329900)

17 **INDUSTRIE DU PAPIER ET DU CARTON**

Cette division couvre la fabrication de la pâte à papier, du papier ou des produits en papier recyclé. La fabrication de ces produits est regroupée parce qu'elle représente une série d'opérations liées verticalement. Plusieurs d'entre elles sont souvent accomplies dans une même unité.

On distingue trois activités essentielles. La fabrication de pâte à papier consiste à séparer les fibres cellulosiques des impuretés contenues dans le bois ou à dissoudre et désencrer le papier recyclé et à y mélanger de faibles quantités de réactifs afin de renforcer le liant des fibres. La fabrication du papier consiste à répartir la pulpe sur une grille mobile en vue de former une feuille continue. Les produits à base de papier recyclé sont fabriqués à partir de papier et d'autres matières par différentes techniques. Les articles en papier peuvent être imprimés (papiers peints, papiers cadeaux, etc.), dès lors que l'information imprimée n'est pas la finalité principale.

La production de pulpe, de papiers ou de cartons en gros est comprise dans le groupe 171, tandis que les autres classes comprennent la production d'articles et de produits en papier ayant fait l'objet d'une transformation ultérieure.

171 Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton

1711 Fabrication de pâte à papier

171100 Fabrication de pâte à papier

Ce genre comprend:

- la fabrication de pâtes à papier blanchies, mi-blanchies ou écrues par des procédés mécaniques, chimiques (pâtes à dissoudre ou autres) ou mi-chimiques
- la production de pulpe de linters de coton
- le désencrage de vieux papiers et la fabrication de pâtes à papier à partir de déchets de papier

1712 Fabrication de papier et de carton

171200 Fabrication de papier et de carton

Ce genre comprend:

- la fabrication de papiers et de cartons destinés à faire l'objet d'une transformation ultérieure par l'industrie

Ce genre comprend également:

- la transformation ultérieure des papiers et des cartons:
- le couchage, l'enduction et l'imprégnation des papiers et des cartons
- la fabrication de papiers crêpés ou plissés
- la fabrication de produits stratifiés et de bandes, si ces produits sont stratifiés avec du papier ou du carton
- la fabrication de papier à la main
- la fabrication de papier journal et de papier pour l'impression ou l'écriture
- la fabrication d'ouate de cellulose et de nappes en fibres de cellulose
- la fabrication de papiers carbone et de papiers stencil en rouleaux ou en larges feuilles

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication de papiers et de cartons ondulés (cf. 172100)
- la fabrication d'articles en papier, carton ou pâte à papier ayant fait l'objet d'une transformation ultérieure (cf. 172200, 172300, 172400 et 172900)
- la fabrication de papier enduit ou imprégné dans lequel la matière dont il est enduit ou imprégné est l'élément principal (cf. le genre où est rangée la fabrication du produit servant à enduire ou à imprégner)
- la fabrication de papiers abrasifs (cf. 239100)

172 Fabrication d'articles en papier ou en carton

1721 Fabrication de papier et carton ondulés et d'emballages en papier ou en carton

172100 Fabrication de papier et carton ondulés et d'emballages en papier ou en carton

Ce genre comprend:

- la fabrication de papiers et de cartons ondulés
- la fabrication d'emballages en papier ou en carton ondulé
- la fabrication de cartonnages pliants
- la fabrication d'emballages en carton homogène
- la fabrication d'autres emballages en papier et en carton
- la fabrication de sacs et de sachets en papier
- la fabrication de cartonnages de bureau et d'articles similaires

- la fabrication d'enveloppes (cf. 172300)
- la fabrication d'articles moulés ou pressés en pâte à papier (par exemple: cartons à œufs, plaques en pâte à papier moulées) (cf. 172900)

1722 Fabrication d'articles en papier à usage sanitaire ou domestique

172200 Fabrication d'articles en papier à usage sanitaire ou domestique

Ce genre comprend:

- la fabrication d'articles en papier ou en ouate de cellulose, à usage sanitaire et domestique:
- serviettes à démaquiller
- mouchoirs, essuie-mains, serviettes de table
- papier hygiénique
- serviettes et tampons hygiéniques, couches pour bébés
- assiettes, plateaux, plats, tasses et gobelets
- la fabrication d'ouates de matières textiles et d'articles en ces ouates: serviettes et tampons hygiéniques

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication d'ouate de cellulose (cf. 171200)

1723 Fabrication d'articles de papeterie

172300 Fabrication d'articles de papeterie

Ce genre comprend:

- la fabrication de papiers prêts à l'emploi pour l'écriture et l'imprimerie
- la fabrication de papiers pour imprimantes prêts à l'emploi
- la fabrication de papiers dits "autocopiants" prêts à l'emploi
- la fabrication de stencils complets et de papiers carbone prêts à l'emploi
- la fabrication de papiers gommés ou adhésifs
- la fabrication d'enveloppes et de cartes-lettres
- la fabrication d'articles de papeterie à usage scolaire et commercial (cahiers, classeurs, registres, livres comptables, formulaires commerciaux, etc.), dès lors que l'information imprimée n'est pas la finalité principale
- la fabrication de boîtes, de pochettes et de présentations similaires renfermant un assortiment d'articles de correspondance

Ce genre ne comprend pas:

- l'impression sur des articles en papier (cf. 181)

1724 Fabrication de papiers peints

172400 Fabrication de papiers peints

Ce genre comprend:

- la fabrication de papiers peints et de revêtements muraux similaires, y compris les papiers peints enduits de vinyle et textiles

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication de papiers ou de cartons en gros (cf. 171200)
- la fabrication de papiers peints en matières plastiques (cf. 222900)

1729 Fabrication d'autres articles en papier ou en carton

172900 Fabrication d'autres articles en papier ou en carton

- la fabrication d'étiquettes
- la fabrication de papier-filtre et de carton-filtre
- la fabrication de tambours, de bobines, de busettes, de canettes, etc., en papier et en carton
- la fabrication d'emballages pour œufs et d'autres articles moulés en pâte à papier, pour l'emballage
- la fabrication de gadgets en papier
- la fabrication de cartes en papier ou en carton pour mécaniques Jacquard

- la fabrication de cartes à jouer (cf. 324000)
- la fabrication de jeux et de jouets en papier ou en carton (cf. 324000)

18 IMPRIMERIE ET REPRODUCTION D'ENREGISTREMENTS

Cette division concerne l'impression de produits tels que journaux, livres, périodiques, formulaires commerciaux, cartes de vœux et autres matériaux et recouvre également des activités accessoires telles que les services de reliure, de photogravure et de photocomposition. Les activités accessoires incluses ici font partie intégrante de l'imprimerie et un produit (une plaque d'impression, un livre relié ou un fichier ou disque informatique) issu de cette industrie est presque toujours obtenu à partir de ces opérations.

Les procédés utilisés dans l'imprimerie comprennent une variété de méthodes servant à transférer une image d'une plaque, d'un écran ou d'un fichier informatique sur un support en papier, en plastique, en métal, en tissu ou en bois. La principale de ces méthodes consiste à transférer l'image d'une plaque ou d'un écran sur le support (lithographie, photogravure, sérigraphie et flexographie). Un fichier informatique est souvent utilisé pour "piloter" directement le mécanisme d'impression qui crée l'image et de nouveaux types d'équipements électrostatiques ou autres (impression numérique ou sans impact).

Bien que l'impression et l'édition puissent être réalisées par la même unité (par exemple, un journal), il arrive de moins en moins que ces deux activités distinctes soient effectuées au même endroit.

Cette division comprend également la reproduction de supports enregistrés, tels que disques compact, enregistrements vidéo, logiciels sur disques ou sur bandes, enregistrements, etc.

Cette division ne comprend pas l'édition (voir section J).

181 Imprimerie et services annexes

Ce groupe concerne l'impression de produits tels que journaux, livres, périodiques, formulaires commerciaux, cartes de vœux et autres matériaux et recouvre également des activités accessoires telles que les services de reliure, de photogravure et de photocomposition. L'imprimerie peut faire appel à des techniques variées et à différents types de matériaux.

1811 Imprimerie de journaux

181100 Imprimerie de journaux

Ce genre comprend:

- l'imprimerie de journaux

Ce genre comprend également:

- l'impression d'autres périodiques, paraissant au moins quatre fois par semaine

Ce genre ne comprend pas:

- l'édition d'imprimés (cf. 581)
- la photocopie de documents (cf. 821902)

1812 Autre imprimerie (labeur)

Cette classe comprend:

- imprimés sur des presses typographiques, offset, d'héliogravure, flexographiques, sérigraphiques et d'autres presses graphiques, appareils de reproduction, imprimantes électroniques, appareils de gaufrage, y compris les travaux d'impression rapide

Les motifs imprimés sont généralement protégés par les droits d'auteur.

Cette classe ne comprend pas:

- l'impression sérigraphique sur textiles et vêtements (cf. 133000)
- la fabrication d'articles de papeterie (cahiers, classeurs, registres, livres comptables, formulaires commerciaux, etc.), dès lors que l'information imprimée n'est pas la finalité principale (cf. 172300)
- l'édition d'imprimés (cf. 581)

 \mathcal{C}

181201 Impression offset

Ce genre comprend:

- l'impression de magazines et d'autres périodiques, paraissant moins de quatre fois par semaine
- l'impression de livres et de brochures, de partitions musicales, de cartes géographiques, d'atlas, d'affiches, de catalogues, de prospectus et d'autres imprimés publicitaires, de timbres, de timbres fiscaux, de moyens de paiement et d'autres papiers-valeurs, de cartes à puce, d'albums, d'agendas, de calendriers et d'autres imprimés commerciaux, de papier à lettres à en-tête personnel et d'autres imprimés sur des presses offset

Ce genre comprend également:

- l'impression d'étiquettes

181202 Sérigraphie

Ce genre comprend:

- l'impression d'affiches, de cartes, de prospectus, d'imprimés publicitaires, d'albums, de journaux intimes, de formulaires commerciaux et d'autres imprimés commerciaux, de papier à lettres à en-tête personnel et d'autres imprimés, sur des presses sérigraphiques

Ce genre comprend également:

- l'impression d'étiquettes

181203 Héliographie et reprographie

Ce genre comprend:

- la production de copies/impressions par héliographie et autres méthodes de reprographie

Les activités comprises ici couvrent la production professionnelle de copies/impressions en grande quantité.

181204 Autres impressions n.c.a.

Ce genre comprend:

- l'impression de magazines et d'autres périodiques, paraissant moins de quatre fois par semaine
- l'impression de livres et de brochures, de partitions musicales, de cartes géographiques, d'atlas, d'affiches, de catalogues, de prospectus et autres imprimés publicitaires, de timbres, de timbres fiscaux, de moyens de paiement et autres papiers-valeurs, de registres, d'albums, d'agendas, de calendriers, de formulaires commerciaux et d'autres imprimés commerciaux, de papier à lettres à en-tête personnel et d'autres imprimés, sur des presses flexographiques, à jet d'encre et sur d'autres presses graphiques
- l'impression directe sur textiles, matières plastiques, verre, métal, bois et céramique

Ce genre comprend également:

- l'impression d'étiquettes

1813 Activités de pré-presse

181301 Activités de pré-presse

- la composition, la photocomposition, la saisie de données, y compris par numérisation et reconnaissance optique des caractères, la mise en forme électronique
- la préparation de fichiers de données pour des applications multimédia (impression sur papier, CD-ROM, Internet)
- les services de photogravure, y compris la photocomposition et la réalisation de plaques (pour les procédés d'impression typographique et offset)
- la préparation des cylindres: la gravure de cylindres pour la reproduction de gravures
- le transfert CTP "computer to plate", de l'ordinateur à la plaque (également plaques en photopolymères)
- la préparation de plaques et matrices pour estampage ou impression en relief
- la préparation de:
- travaux artistiques de nature technique, tels que la préparation des pierres lithographiques et des blocs de bois
- la production d'épreuves

- les activités spécialisées de design graphique et communication visuelle (cf. 741002)

181302 Autres activités d'impression n.c.a.

Ce genre comprend:

- la préparation de supports de présentation, par exemple: de transparents pour rétroprojecteur et d'autres formes de présentation
- la préparation de croquis, modèles, maquettes, etc.

Ce genre ne comprend pas:

- les activités spécialisées de design graphique et communication visuelle (cf. 741002)

1814 Reliure et activités connexes

181400 Reliure et activités connexes

Ce genre comprend:

- les services de reliure industrielle, de montage d'échantillons et les services de soutien d'après-presse aux imprimeurs, par exemple: la reliure et la finition de livres, de brochures, de périodiques, de catalogues, etc. par pliage, coupage et massicotage, assemblage, agrafage, reliure avec et sans couture, coupage et pose de couverture, collage, assemblage, dorage, reliure à spirale et avec fil en plastique
- la reliure et la finition de papiers ou de cartons imprimés, par pliage, estampage, poinçonnage, perforage, gaufrage, collage, pelliculage
- les services de finition pour CD-ROM
- les services de finition pour publipostage, tels que personnalisation ou préparation des enveloppes
- d'autres activités de finition, telles que la gravure ou l'estampage de matrices, la copie en braille

182 Reproduction d'enregistrements

1820 Reproduction d'enregistrements

182000 Reproduction d'enregistrements

Ce genre comprend:

- la reproduction, à partir d'une matrice, de disques, de CD et de bandes contenant de la musique ou d'autres enregistrements sonores
- la reproduction, à partir d'une matrice, de disques, de CD et de bandes contenant des films ou d'autres enregistrements vidéo
- la reproduction, à partir d'une matrice, de logiciels et de données informatiques sur disques et sur bandes

Ce genre ne comprend pas:

- la reproduction d'imprimés (cf. 1811 et 1812)
- l'édition de logiciels (cf. 582)
- la production et la distribution de films sur vidéocassettes, DVD ou supports similaires (cf. 591100, 591200 et 591300)
- la reproduction de films destinés à être projetés dans des salles (cf. 591200)
- la production de matrices d'enregistrements ou de matériel audio (cf. 592000)

19 COKÉFACTION ET RAFFINAGE

Cette division concerne la transformation du pétrole brut et du charbon en produits utilisables. Le processus dominant est le raffinage du pétrole, qui implique la séparation du pétrole brut en composants par des techniques telles que le craquage et la distillation. Cette division vise aussi bien la fabrication pour compte propre des produits caractéristiques (coke, butane, propane, essence, kérosène, fuel,...) que des services de traitement (raffinage à façon).

Cette division comprend la fabrication de gaz tels que l'éthane, le propane et le butane en tant que produits des raffineries de pétrole.

Ne sont pas comprises la fabrication de tels gaz dans d'autres unités (2014), la fabrication de gaz industriels (2011), l'extraction de gaz naturel (méthane, éthane, butane ou propane) (0620) et la fabrication de combustibles gazeux autres que les gaz de pétrole (par exemple: gaz de houille, gaz à l'eau, gaz de gazogène, gaz d'usine à gaz) (3521).

La fabrication de produits pétrochimiques à partir de pétrole raffiné est rangée dans la division 20.

191 Cokéfaction

1910 Cokéfaction

191000 Cokéfaction

Ce genre comprend:

- l'exploitation de fours à coke
- la production de coke ou de semi-coke
- la production de brai et de coke de brai
- la production de gaz de cokerie
- la production de goudrons bruts de houille et de lignite
- l'agglomération du coke

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication de briquettes de houille (cf. 192000)

192 Raffinage du pétrole

1920 Raffinage du pétrole

192000 Raffinage du pétrole

Ce genre comprend la fabrication de combustibles liquides ou gazeux ou d'autres produits obtenus à partir du pétrole brut, de minéraux bitumineux ou résultant de leur distillation fractionnée. Les techniques de raffinage du pétrole impliquent la mise en œuvre d'une ou plusieurs activités: la distillation fractionnée, la distillation directe du pétrole brut et le craquage.

Ce genre comprend:

- la production de carburants pour moteurs: essence, kérosène, etc.
- la production de combustibles: fiouls légers, demi-lourds et lourds, gaz de raffinerie tels qu'éthane, propane, butane, etc.
- la fabrication d'huiles de graissage et de graisses lubrifiantes à partir de pétrole, y compris les résidus de raffinage
- la fabrication de produits pour la pétrochimie et pour les revêtements routiers
- la fabrication de produits divers: white-spirit, vaseline, paraffine, etc.
- la fabrication de briquettes de pétrole
- le mélange de biocarburants, c'est-à-dire l'ajout d'alcool dans le pétrole (essence-alcool, par exemple)

Ce genre comprend également:

- la fabrication de briquettes de tourbe
- la fabrication de briquettes de houille et de lignite

20 INDUSTRIE CHIMIQUE

Cette division comprend la transformation de matières premières organiques et inorganiques par un procédé chimique et la formation de produits. Elle distingue la production de produits chimiques de base, qui constitue le premier groupe de la fabrication de produits intermédiaires et finals produits par transformation de produits chimiques de base, qui constituent les autres classes.

Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique

Ce groupe comprend la fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, ainsi que de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique.

2011 Fabrication de gaz industriels

201100 Fabrication de gaz industriels

- la fabrication de gaz industriels ou médicaux inorganiques liquéfiés ou comprimés:
- gaz élémentaires

- air liquide ou comprimé
- gaz réfrigérants
- gaz industriels mélangés
- gaz inertes tel l'anhydride carbonique
- gaz isolants

- l'extraction du méthane, de l'éthane, du butane ou du propane (cf. 062000)
- la fabrication de combustibles gazeux tels que l'éthane, le butane ou le propane, dans les raffineries de pétrole (cf. 192000)
- la fabrication de combustibles gazeux à partir de charbon, de déchets, etc. (cf. 352100)

2012 Fabrication de colorants et de pigments

201200 Fabrication de colorants et de pigments

Ce genre comprend:

- la fabrication de colorants et de pigments, quelle qu'en soit l'origine, sous forme fondamentale ou concentrée

Ce genre comprend également:

- la fabrication de produits utilisés comme agents d'avivage ou comme luminophores

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication de colorants et de pigments préparés (cf. 203000)

2013 Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base

201300 Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base

Ce genre comprend la fabrication de produits chimiques par des processus de base. Ces processus permettent généralement d'obtenir des éléments chimiques distincts ou des composés chimiquement définis.

Ce genre comprend:

- la fabrication d'éléments chimiques (à l'exclusion des gaz d'origine industrielle et de la métallurgie)
- la fabrication des acides inorganiques, à l'exclusion de l'acide nitrique
- la fabrication d'alcalis, de lessives et d'autres bases inorganiques, à l'exclusion de l'ammoniac
- la fabrication d'autres composés inorganiques
- le grillage de la pyrite de fer
- la fabrication d'eau distillée

Ce genre comprend également:

- l'enrichissement de minerais d'uranium et de thorium

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication de gaz industriels (cf. 201100)
- la fabrication d'engrais azotés et de composés azotés (cf. 201500)
- la fabrication d'ammoniac (cf. 201500)
- la fabrication de chlorure d'ammonium (cf. 201500)
- la fabrication de nitrates et de nitrates de potassium (cf. 201500)
- la fabrication de carbonates d'ammonium (cf. 201500)
- la fabrication d'eaux distillées aromatiques (cf. 205300)
- la métallurgie (cf. division 24)

2014 Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base

201400 Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base

Ce genre comprend la fabrication de produits chimiques par des processus de base, tels que le craquage thermique et la distillation. Ces processus permettent généralement d'obtenir des éléments chimiques distincts ou des composés chimiquement définis.

- la fabrication des produits chimiques de base:
- hydrocarbures acycliques, saturés ou non saturés
- hydrocarbures cycliques, saturés ou non saturés
- alcools acycliques et cycliques
- acides monocarboxyliques et polycarboxyliques, y compris l'acide acétique
- autres composés à fonctions oxygénées, y compris les aldéhydes, les cétones, les quinones et les composés contenant deux fonctions oxygénées ou plus
- glycérine synthétique
- composés organiques à fonctions azotées, y compris les amines
- fermentation de la canne à sucre, du maïs ou d'autres produits similaires pour produire de l'alcool et des esters
- autres composés organiques, y compris les produits de la distillation du bois (charbon de bois, par exemple), etc.
- la fabrication de produits aromatiques synthétiques
- la distillation des goudrons de houille

- la fabrication de matières plastiques sous formes primaires (cf. 201600)
- la fabrication de caoutchouc synthétique sous formes primaires (cf. 201700)
- la fabrication de glycérine (cf. 204100)
- la fabrication d'huiles essentielles naturelles (cf. 205300)
- la fabrication des acides salicylique et O-acétylsalicylique (cf. 211000)

2015 Fabrication de produits azotés et d'engrais

201500 Fabrication de produits azotés et d'engrais

Ce genre comprend:

- la fabrication d'engrais:
- engrais azotés, phosphatés ou potassiques, simples ou complexes
- urée, phosphates naturels bruts et sels de potassium naturels bruts
- la fabrication de produits azotés associés:
- acides nitrique et sulfonitrique, ammoniac, chlorure d'ammonium, carbonates d'ammonium, nitrites et nitrates de potassium

Ce genre comprend également:

- la fabrication de mélanges pour plantes en pots à base essentiellement de tourbe
- la fabrication de mélanges pour plantes en pots à base de terre naturelle, de sable, d'argile et de minéraux

Ce genre ne comprend pas:

- le ramassage du guano (cf. 089100)
- la fabrication de produits agrochimiques, tels que les pesticides (cf. 202000)

2016 Fabrication de matières plastiques de base

201600 Fabrication de matières plastiques de base

Ce genre comprend la fabrication de résines synthétiques, de matières plastiques et d'élastomères thermoplastiques non vulcanisables, ainsi que le mélange de résines sur commande et la fabrication de résines synthétiques standards.

Ce genre comprend:

- la fabrication de matières plastiques sous formes primaires:
- polymères, y compris les polymères d'éthylène, de propylène, de styrène, de chlorure de vinyle, d'acétate de vinyle et les polymères acryliques
- résines phénoliques, résines époxydes et polyuréthannes
- résines alkydes, résines polyesters et polyéthers
- silicones
- échangeurs d'ions à base de polymères

Ce genre comprend également:

- la fabrication de cellulose et de ses dérivés chimiques

- la fabrication de fibres, de filaments et de fils artificiels ou synthétiques (cf. 206000)
- le broyage des produits en matières plastiques (cf. 383200)

2017 Fabrication de caoutchouc synthétique

201700 Fabrication de caoutchouc synthétique

Ce genre comprend:

- la fabrication de caoutchouc synthétique sous formes primaires:
- caoutchouc synthétique
- caoutchouc factice
- la fabrication de mélanges de caoutchouc synthétique et de caoutchouc naturel ou de gommes caoutchouteuses (par exemple, le balata)
- Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques
- 2020 Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques

202000 Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques

Ce genre comprend:

- la fabrication d'insecticides, de rodonticides, de fongicides, d'herbicides, d'acaricides, de molluscicides, de biocides
- la fabrication d'inhibiteurs de germination, de régulateurs de croissance pour plantes
- la fabrication de désinfectants (à usage agricole ou autre)
- la fabrication d'autres produits agrochimiques n.c.a.

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication d'engrais et de produits azotés (cf. 201500)
- Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics
- 2030 Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

203000 Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

Ce genre comprend:

- la fabrication de peintures, de vernis et d'émaux
- la fabrication de pigments, d'opacifiants et de couleurs préparés
- la fabrication de compositions vitrifiables, d'engobes et de préparations similaires
- la fabrication de mastics
- la fabrication d'enduits utilisés en peinture et d'autres enduits non réfractaires des types utilisés en maçonnerie
- la fabrication de solvants et de diluants organiques composites
- la fabrication de décapants pour peintures et vernis
- la fabrication d'encres d'imprimerie

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication de colorants et de pigments (cf. 201200)
- la fabrication d'encres à écrire ou à dessiner (cf. 205900)
- Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums
- 2041 Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

204100 Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

- la fabrication d'agents de surface organiques
- la fabrication de papier, d'ouate, de feutre, etc. enduit ou recouvert de savon ou de détergent
- la fabrication de glycérine
- la fabrication de savon, à l'exception du savon cosmétique
- la fabrication de préparations tensioactives:

- poudres pour lessives, sous formes solides ou liquides, et détergents
- préparations pour la vaisselle
- adoucissants pour textiles
- la fabrication de produits d'entretien:
- préparations pour parfumer ou désodoriser les locaux
- cires artificielles et cires préparées
- cirages et crèmes pour le cuir
- cires et encaustiques pour l'entretien du bois
- brillants pour les carrosseries, le verre et les métaux
- pâtes et poudres à récurer, y compris les articles en papier, ouate, feutre, etc. enduits ou recouverts de celles-ci

- la fabrication d'éléments chimiques distincts ou de composés chimiquement définis (cf. 201300 et 201400)
- la fabrication de glycérine synthétique obtenue à partir de produits pétroliers (cf. 201400)
- la fabrication de savon cosmétique (cf. 204200)

Fabrication de parfums et de produits pour la toilette

204200 Fabrication de parfums et de produits pour la toilette

Ce genre comprend:

- la fabrication de parfums et de produits pour la toilette:
- parfums et eaux de toilette
- produits de beauté ou de maquillage
- préparations de protection solaire et pour le bronzage
- préparations pour manucures et pédicures
- shampooings, laques pour cheveux, préparations pour l'ondulation ou le défrisage des cheveux
- dentifrices et produits pour l'hygiène buccale, y compris les préparations destinées à faciliter l'adhérence des dentiers
- préparations pour le rasage, y compris les préparations pour le prérasage et l'après-rasage
- désodorisants et sels pour le bain
- dépilatoires
- la fabrication de savon cosmétique

Ce genre ne comprend pas:

- l'extraction et le raffinage des huiles essentielles naturelles (cf. 205300)

Fabrication d'autres produits chimiques

Ce groupe comprend la fabrication d'explosifs et d'articles de pyrotechnie, de colles, d'huiles essentielles et de produits chimiques non classés ailleurs, comme les produits chimiques pour la photographie (y compris les films photographiques et les papiers sensibilisés), les réactifs composés de diagnostic, etc.

2051 Fabrication de produits explosifs

205100 Fabrication de produits explosifs

Ce genre comprend:

- la fabrication de poudres propulsives
- la fabrication d'explosifs et d'articles de pyrotechnie, y compris les capsules, les détonateurs, les fusées de signalisation, etc.

Ce genre comprend également:

- la fabrication d'allumettes

2052 Fabrication de colles

205200 Fabrication de colles

Ce genre comprend:

- la fabrication de colles et d'adhésifs préparés, y compris les colles et les adhésifs à base de caoutchouc

- la fabrication de gélatines et de leurs dérivés (cf. 205900)

2053 Fabrication d'huiles essentielles

205300 Fabrication d'huiles essentielles

Ce genre comprend:

- la fabrication d'essences de produits aromatiques naturels
- la fabrication de résinoïdes
- la fabrication de compositions à base de produits odoriférants pour la parfumerie ou l'alimentation

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication de produits aromatiques synthétiques (cf. 201400)
- la fabrication de parfums et de produits pour la toilette (cf. 204200)

2059 Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.

205900 Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.

Ce genre comprend:

- la fabrication de plaques et de films photographiques, de papiers sensibilisés et d'autres matières sensibilisées, non impressionnées
- la fabrication de préparations chimiques à usage photographique
- la fabrication de gélatine et de leurs dérivés
- la fabrication de produits chimiques divers:
- peptones et leurs dérivés, autres matières protéiques et leurs dérivés, n.c.a.
- huiles et graisses modifiées par des procédés chimiques
- produits utilisés pour l'apprêt ou le finissage des textiles et du cuir
- pâtes et poudres à souder ou à braser
- préparations pour le décapage des métaux
- additifs préparés pour ciments
- charbons activés, additifs pour huiles lubrifiantes, préparations dites "accélérateurs de vulcanisation", catalyseurs et autres produits chimiques à usage industriel
- préparations antidétonantes, préparations antigel
- liquides pour transmissions hydrauliques
- réactifs composés de diagnostic ou de laboratoire

Ce genre comprend également:

- la fabrication d'encres à écrire et à dessiner

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication de composés chimiquement définis en gros (cf. 201300 et 201400)
- la fabrication d'eau distillée (cf. 201300)
- la fabrication d'autres produits chimiques organiques de base (cf. 201400)
- la fabrication d'encres d'imprimerie (cf. 203000)
- la production d'adhésifs à base d'asphalte (cf. 239901)

206 Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques

2060 Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques

206000 Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques

Ce genre comprend:

- la fabrication de câbles de filaments synthétiques ou artificiels
- la fabrication de fibres synthétiques ou artificielles discontinues, non cardées, ni peignées, ni autrement transformées pour la filature
- la fabrication de fils de filaments synthétiques ou artificiels, y compris les fils à haute ténacité
- la fabrication de monofilaments synthétiques ou artificiels et de lames en matières textiles synthétiques ou artificielles

- la filature de fils synthétiques ou artificiels (cf. 1310)
- la fabrication de fils de fibres synthétiques ou artificielles (cf. 1310)

21 **INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE**

Cette division comprend la fabrication de produits pharmaceutiques de base et de préparations pharmaceutiques. Elle comprend également la fabrication de produits chimiques à usage médicinal et de produits d'herboristerie.

211 Fabrication de produits pharmaceutiques de base

2110 Fabrication de produits pharmaceutiques de base

211000 Fabrication de produits pharmaceutiques de base

Ce genre comprend:

- la production des principes actifs destinés à la fabrication de médicaments: antibiotiques, vitamines de base, acides salicylique et O-acétylsalicylique, etc.
- la transformation du sang

Ce genre comprend également:

- la fabrication de sucres chimiquement purs
- la transformation de glandes et la production d'extraits de glandes, etc.

212 Fabrication de préparations pharmaceutiques

2120 Fabrication de préparations pharmaceutiques

212000 Fabrication de préparations pharmaceutiques

Ce genre comprend:

- la fabrication de médicaments:
- sérums thérapeutiques et autres constituants du sang
- médicaments divers, y compris les préparations homéopathiques
- la fabrication de préparations chimiques contraceptives à usage externe et de médicaments contraceptifs à base d'hormones
- la fabrication de préparations de diagnostic, y compris les tests de grossesse
- la fabrication de substances radioactives de diagnostic in vivo
- la fabrication de produits pharmaceutiques issus des biotechnologies

Ce genre comprend également:

- la fabrication d'ouates, de gazes et de bandes imprégnées à usage médical, de pansements, de catguts, etc.
- la préparation de produits d'herboristerie (broyage, triage, mouture) à usage pharmaceutique

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication de tisanes à base de plantes (menthe, verveine, camomille, etc.) (cf. 108300)
- la fabrication de produits d'obturation dentaire et de ciments dentaires (cf. 325001)
- la fabrication de ciments pour la réfection osseuse (cf. 325001)
- la fabrication de rideaux chirurgicaux (cf. 325001)
- le commerce de gros de produits pharmaceutiques (cf. 464601)
- le commerce de détail de produits pharmaceutiques (cf. 477300)
- les activités de recherche et développement de produits pharmaceutiques et de produits pharmaceutiques issus des biotechnologies (cf. 721100)
- le conditionnement de produits pharmaceutiques (cf. 829200)

22 FABRICATION DE PRODUITS EN CAOUTCHOUC ET EN PLASTIQUE

Cette division couvre la fabrication du caoutchouc et des plastiques. Cette division se caractérise par les matières premières travaillées. Ce qui ne veut pas dire que tous les produits en ces matières relèvent nécessairement de cette division.

221 Fabrication de produits en caoutchouc

Ce groupe comprend la fabrication des produits en caoutchouc.

221100 Fabrication et rechapage de pneumatiques

Ce genre comprend:

- la fabrication de pneumatiques en caoutchouc pour véhicules, équipements, machines mobiles, industrie aéronautique, jouets, meubles et autres utilisations:
- pneumatiques
- bandages pleins ou creux
- la fabrication de chambres à air pour pneumatiques
- la fabrication de bandes de roulement amovibles pour pneumatiques, de flaps, de profilés pour le rechapage des pneumatiques, etc.
- le rechapage et le resculptage de pneumatiques

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication de matériaux de réparation en caoutchouc (cf. 221900)
- la réparation, la pose ou le remplacement de pneumatiques et de chambres à air (cf. 452001)

Fabrication d'autres articles en caoutchouc

221900 Fabrication d'autres articles en caoutchouc

Ce genre comprend:

- la fabrication d'autres articles en caoutchouc naturel ou synthétique, non vulcanisé, vulcanisé ou durci, tels que:
- plaques, feuilles, bandes, baguettes et profilés
- tubes et tuyaux
- courroies transporteuses ou de transmission
- articles d'hygiène: préservatifs, tétines, bouillottes, etc.
- articles de vêtements en caoutchouc (simplement collés, non assemblés par couture)
- semelles de chaussures en caoutchouc et autres parties de chaussures en caoutchouc
- fils et cordes en caoutchouc
- fils et tissus caoutchoutés
- bagues, anneaux, joints, rondelles et accessoires
- revêtements de cylindres
- matelas pneumatiques
- ballons gonflables
- la fabrication de brosses en caoutchouc
- la fabrication de tuyaux de pipe en caoutchouc dur
- la fabrication de peignes, de barrettes, de bigoudis et d'articles similaires en caoutchouc dur

Ce genre comprend également:

- la fabrication de matériaux de réparation en caoutchouc
- la fabrication de tissus imprégnés, enduits ou recouverts de caoutchouc ou stratifiés avec cette même matière, si le caoutchouc est l'élément principalement utilisé
- la fabrication de matelas à eau en caoutchouc
- la fabrication de bonnets de bain et de tabliers en caoutchouc
- la fabrication de combinaisons humides et de combinaisons de plongée en caoutchouc
- la fabrication d'objets sexuels en caoutchouc

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication de nappes tramées pour pneumatiques (cf. 139600)
- la fabrication d'articles d'habillement en tissus élastiques (cf. 1414 et 141900)
- la fabrication de chaussures en caoutchouc (cf. 152000)
- la fabrication de colles et d'adhésifs à base de caoutchouc (cf. 205200)
- la fabrication de profilés (cf. 221100)
- la fabrication de bateaux et de radeaux gonflables (cf. 301100, 301200)
- la fabrication de matelas en caoutchouc alvéolaire non recouvert (cf. 310300)
- la fabrication d'articles de sport en caoutchouc, à l'exception des vêtements (cf. 323000)
- la fabrication de jeux et de jouets en caoutchouc (y compris piscines pour enfants, bateaux gonflables en caoutchouc pour enfants, animaux gonflables en caoutchouc, ballons et articles similaires) (cf. 324000)
- la régénération du caoutchouc (cf. 383200)

 \mathcal{C}

222 Fabrication de produits en plastique

Ce groupe comprend le transformation de résines synthétiques nouvelles ou réutilisées (recyclées) en produits intermédiaires ou finis en utilisant des processus tels que: moulage par compression, moulage par extrusion, moulage par injection, moulage par soufflage et fonderie. Dans la plupart des cas, les processus de production sont tels que les produits en résultant sont très diversifiés.

2221 Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

222100 Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

Ce genre comprend:

- la fabrication de produits semi-finis en matières plastiques:
- plaques, feuilles, blocs, pellicules, bandes, lames (que ces articles soient adhésifs ou non), etc.
- la fabrication de produits finis en matières plastiques:
- tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie en plastique
- films ou feuilles de cellophane

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication de matières plastiques sous formes primaires (cf. 201600)
- la fabrication d'articles en caoutchouc naturel ou synthétique (cf. 221)

2222 Fabrication d'emballages en matières plastiques

222200 Fabrication d'emballages en matières plastiques

Ce genre comprend:

- la fabrication d'articles d'emballage en matières plastiques:
- sacs, sachets, conteneurs, boîtes, caisses, bonbonnes, bouteilles, etc.

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication d'articles de voyage et d'articles de maroquinerie en plastique (cf. 151200)

2223 Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction

222300 Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction

Ce genre comprend:

- la fabrication d'articles en matières plastiques pour la construction tels que:
- portes, fenêtres et leurs cadres et chambranles, volets, stores, plinthes
- cuves, foudres, réservoirs
- revêtements de sols, de murs et de plafonds sous forme de rouleaux, de dalles, de carreaux, etc., en matières plastiques
- articles en matières plastiques pour usages sanitaires ou hygiéniques, par exemple: baignoires, douches, lavabos, bidets, cuvettes d'aisance, réservoirs de chasse, etc.
- la fabrication de revêtements de sols résistants, en vinyle ou en linoléum, etc.
- la fabrication de pierre artificielle (par exemple: le marbre de culture)

2229 Fabrication d'autres articles en matières plastiques

222900 Fabrication d'autres articles en matières plastiques

Ce genre comprend:

- la fabrication de vaisselle et d'autres articles pour le service de la table ou de la cuisine et d'articles d'hygiène ou de toilette en matières plastiques
- la fabrication de produits divers en matières plastiques:
- coiffures, pièces isolantes, parties d'appareils d'éclairage, fournitures de bureau et fournitures scolaires, articles d'habillement (simplement collés, non assemblés par couture), garnitures pour meubles, statuettes, courroies transporteuses ou de transmission, bandes auto-adhésives en matière plastique, formes à chaussures en plastique, porte-cigares et porte-cigarettes en plastique, peignes, bigoudis, gadgets en plastique, etc.

- la fabrication d'articles de voyage en plastique (cf. 151200)
- la fabrication de chaussures en plastique (cf. 152000)

- la fabrication de meubles en matières plastiques (cf. 310100, 310200 et 310900)
- la fabrication de matelas en matières plastiques alvéolaires non recouvertes (cf. 310300)
- la fabrication d'articles de sport en matières plastiques (cf. 323000)
- la fabrication de jeux et de jouets en matières plastiques (cf. 324000)
- la fabrication d'articles à usages médicaux et dentaires en matières plastiques (cf. 325001)
- la fabrication de produits ophtalmiques en matières plastiques (cf. 325004)
- la fabrication de casques en plastique et d'autres équipements personnels de sécurité en matières plastiques (cf. 329900)

23 FABRICATION D'AUTRES PRODUITS MINÉRAUX NON MÉTALLIQUES

Cette division comprend différentes activités manufacturières relatives chacune à un même matériau d'origine minérale. Cette division comprend l'industrie du verre sous toutes ses formes (verre plat, verre creux, fibres, articles techniques,...), celle des produits céramiques, carreaux et matériaux en terre cuite, ainsi que les filières du ciment et du plâtre, de la matière première jusqu'aux articles finis. Enfin, le travail de la pierre et des autres produits minéraux figure aussi dans cette division.

Fabrication de verre et d'articles en verre

Ce groupe comprend le verre sous toutes ses formes, quel que soit le procédé de fabrication et les articles verriers.

2311 Fabrication de verre plat

231100 Fabrication de verre plat

Ce genre comprend:

- la fabrication de verre plat, y compris le verre plat armé, coloré ou teinté

2312 Façonnage et transformation du verre plat

231200 Façonnage et transformation du verre plat

Ce genre comprend:

- la fabrication de verre plat trempé ou formé de feuilles contre-collées
- la fabrication de miroirs en verre
- la fabrication de vitrages isolants à parois multiples

2313 Fabrication de verre creux

231300 Fabrication de verre creux

Ce genre comprend:

- la fabrication de bouteilles et d'autres récipients en verre ou en cristal
- la fabrication de verres à boire et d'autres articles en verre ou en cristal à usage domestique

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication de jouets en verre (cf. 324000)

2314 Fabrication de fibres de verre

231400 Fabrication de fibres de verre

Ce genre comprend:

- la fabrication de fibres de verre, y compris la laine de verre et les produits non tissés en ces matières

- la fabrication de tissus en fils de verre (cf. 132003)
- la fabrication de câbles de fibres optiques pour la transmission des données ou la transmission en direct d'images (cf. 273100)

Fabrication et façonnage d'autres articles en verre, y compris verre technique

231900 Fabrication et façonnage d'autres articles en verre, y compris verre technique

Ce genre comprend:

- la fabrication de verrerie de laboratoire, d'hygiène ou de pharmacie
- la fabrication de verres d'horlogerie et de verres analogues, de verres d'optique et d'éléments d'optique non travaillés optiquement
- la fabrication de verrerie utilisée en bijouterie de fantaisie
- la fabrication d'isolateurs et de pièces isolantes en verre
- la fabrication d'enveloppes de verre pour lampes
- la fabrication de figurines en verre
- la fabrication de pavés de verre
- la fabrication de verre en barres, baguettes ou tubes

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication d'éléments d'optique en verre travaillé optiquement (cf. 267000)
- la fabrication de seringues et d'autres matériels de laboratoire d'analyses médicales (cf. 325001)

Fabrication de produits réfractaires

2320 Fabrication de produits réfractaires

232000 Fabrication de produits réfractaires

Ce genre comprend la fabrication de produits intermédiaires obtenus à partir de minerais nonmétalliques extraits de mines ou de carrières, tels que le sable, le gravier, la pierre ou l'argile.

Ce genre comprend:

- la fabrication de mortiers, de bétons, etc., réfractaires
- la fabrication d'articles céramiques réfractaires:
- articles céramiques calorifuges en farines siliceuses fossiles
- tuiles, briques et dalles réfractaires, etc.
- cornues, creusets, moufles, busettes, tubes, tuyaux, etc.

Ce genre comprend également:

- la fabrication d'articles réfractaires contenant de la magnésite, de la dolomie ou de la chromite
- 233 Fabrication de matériaux de construction en terre cuite
- Fabrication de carreaux en céramique

233100 Fabrication de carreaux en céramique

Ce genre comprend:

- la fabrication de carreaux pour le revêtement des murs et des cheminées, d'abacules, etc., en céramique non réfractaire
- la fabrication de carreaux et de dalles de pavement en céramique non réfractaire

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication de pierre artificielle (par exemple: le marbre de culture) (cf. 222300)
- la fabrication de produits céramiques réfractaires (cf. 232000)
- la fabrication de briques et tuiles en céramique (cf. 233200)

Fabrication de briques, tuiles et produits de construction, en terre cuite

233200 Fabrication de briques, tuiles et produits de construction, en terre cuite

Ce genre comprend:

- la fabrication de matériaux de construction en terre cuite non réfractaire:
- briques, tuiles, éléments de cheminée, tubes, tuyaux, etc., en céramique
- la fabrication de hourdis en terre cuite

- la fabrication de produits céramiques réfractaires (cf. 232000)
- la fabrication de produits céramiques non réfractaires ne servant pas pour la construction (cf. 234)

Fabrication d'autres produits en céramique et en porcelaine

Ce groupe comprend la fabrication de produits finis obtenus à partir de minerais non-métalliques extraits de mines ou de carrières, tels que le sable, le gravier, la pierre ou l'argile.

Fabrication d'articles céramiques à usage domestique ou ornemental

234100 Fabrication d'articles céramiques à usage domestique ou ornemental

Ce genre comprend:

- la fabrication de vaisselle et d'autres articles de ménage ou d'économie domestique ainsi que d'articles d'hygiène ou de toilette, en céramique
- la fabrication de statuettes et d'autres objets d'ornementation en céramique

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication de bijouterie de fantaisie (cf. 321300)
- la fabrication de jouets en céramique (cf. 324000)

Fabrication d'appareils sanitaires en céramique

234200 Fabrication d'appareils sanitaires en céramique

Ce genre comprend:

- la fabrication d'appareils sanitaires en céramique, par exemple: éviers, lavabos, baignoires, bidets, toilettes, bacs à douche, cuvettes d'aisance, etc.
- la fabrication d'autres d'appareils en céramique

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication de produits céramiques réfractaires (cf. 232000)
- la fabrication de matériaux de construction en céramique (cf. 233)

Fabrication d'isolateurs et pièces isolantes en céramique

234300 Fabrication d'isolateurs et pièces isolantes en céramique

Ce genre comprend:

- la fabrication d'isolateurs pour l'électricité et de pièces isolantes en céramique

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication de produits céramiques réfractaires (cf. 232000)

Fabrication d'autres produits céramiques à usage technique

234400 Fabrication d'autres produits céramiques à usage technique

Ce genre comprend:

- la fabrication d'aimants ferrites et d'aimants céramiques
- la fabrication de produits céramiques pour usages chimiques ou industriels

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication de pierre artificielle (par exemple: le marbre de culture) (cf. 222300)
- la fabrication de produits céramiques réfractaires (cf. 232000)
- la fabrication de matériaux de construction en céramique (cf. 233)

2349 Fabrication d'autres produits céramiques

234900 Fabrication d'autres produits céramiques

- la fabrication de cruchons et de récipients similaires de transport ou d'emballage, en céramique
- la fabrication de produits céramiques non classés ailleurs

- la fabrication d'appareils sanitaires en céramique (cf. 234200)
- la production de dents artificielles (cf. 325003)

235 Fabrication de ciment, chaux et plâtre

2351 Fabrication de ciment

235100 Fabrication de ciment

Ce genre comprend:

- la fabrication de ciments dits "clinkers" et de ciments hydrauliques, y compris les ciments Portland, les ciments alumineux, les ciments de laitier et les ciments surphosphatés

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication de mortiers, de bétons, etc., réfractaires (cf. 232000)
- la fabrication de bétons et de mortiers prêts à l'emploi (cf. 236300 et 236400)
- la fabrication d'ouvrages en ciment (cf. 236900)
- la fabrication de ciments d'obturation dentaire (cf. 325001)

2352 Fabrication de chaux et plâtre

235200 Fabrication de chaux et plâtre

Ce genre comprend:

- la fabrication de chaux vive, chaux éteinte et chaux hydraulique
- la fabrication de plâtre

Ce genre comprend également:

- la production de dolomite calcinée

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication d'ouvrages en plâtre (cf. 236200, 236900)
- 236 Fabrication d'ouvrages en béton, en ciment ou en plâtre
- 2361 Fabrication d'éléments en béton pour la construction

236100 Fabrication d'éléments en béton pour la construction

Ce genre comprend:

- la fabrication d'ouvrages préfabriqués en béton, en ciment ou en pierre artificielle utilisés en construction:
- tuiles, carreaux, dalles, briques, plaques, panneaux, tuyaux, piliers, etc.
- la fabrication d'éléments préfabriqués en béton, en ciment ou en pierre artificielle pour le bâtiment et le génie civil

2362 Fabrication d'éléments en plâtre pour la construction

236200 Fabrication d'éléments en plâtre pour la construction

Ce genre comprend:

- la fabrication d'ouvrages en plâtre utilisés en construction:
- plaques, panneaux, etc.

2363 Fabrication de béton prêt à l'emploi

236300 Fabrication de béton prêt à l'emploi

Ce genre comprend:

- la fabrication de bétons et de mortiers prêts à l'emploi

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication de ciments réfractaires (cf. 232000)

2364 Fabrication de mortiers et bétons secs

236400 Fabrication de mortiers et bétons secs

Ce genre comprend:

- la fabrication de mortiers en poudre

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication de mortiers réfractaires (cf. 232000)
- la fabrication de bétons et de mortiers prêts à l'emploi (cf. 236300)

2365 Fabrication d'ouvrages en fibre-ciment

236500 Fabrication d'ouvrages en fibre-ciment

Ce genre comprend:

- la fabrication de matériaux de construction en substances végétales (laine de bois, paille, roseaux, joncs) agglomérés avec du ciment, du plâtre ou d'autres liants minéraux
- la fabrication d'ouvrages en amiante-ciment:
- plaques ondulées ou autres, panneaux, carreaux, tuiles, tuyaux, gaines, réservoirs, auges, bassins, éviers, cruchons, meubles, cadres de fenêtres, etc.

2369 Fabrication d'autres ouvrages en béton, en ciment ou en plâtre

236900 Fabrication d'autres ouvrages en béton, en ciment ou en plâtre

Ce genre comprend:

- la fabrication d'autres ouvrages en béton, en ciment, en plâtre ou en pierre artificielle:
- statues, meubles, bas-reliefs, hauts-reliefs, vases, pots de fleurs, etc.
- Taille, façonnage et finissage de pierres
- Taille, façonnage et finissage de pierres

237000 Taille, façonnage et finissage de pierres

Ce genre comprend:

- la taille, le façonnage et le finissage de la pierre destinée à la construction de bâtiments, de monuments funéraires ou de routes, à la couverture des toitures, etc.
- la fabrication de mobilier en pierre

Ce genre ne comprend pas:

- les activités des carriers, par exemple: la production de pierres de taille (cf. 081100)
- la production de meules, de pierres abrasives et d'articles similaires (cf. 239100)

Fabrication de produits abrasifs et de produits minéraux non métalliques n.c.a.

Ce groupe comprend le travail d'autres produits minéraux non métalliques.

2391 Fabrication de produits abrasifs

239100 Fabrication de produits abrasifs

Ce genre comprend:

- la production de meules, de pierres à aiguiser ou à polir et d'abrasifs naturels ou artificiels appliqués sur support, y compris les produits abrasifs appliqués sur support souple (par exemple: papier de verre)
- Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.

239901 Fabrication de produits à base d'asphalte

- la fabrication de l'asphalte (asphalte coulé)
- la fabrication de produits à base d'asphalte ou de bitume de goudron (plaques, feuilles ou bandes)

- la fabrication de produits bitumeux (mélanges, émulsions)
- la fabrication d'articles en asphalte ou en matières similaires, par exemple: adhésifs à base d'asphalte, de houille

239902 Autres fabrications d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.

Ce genre comprend:

- la fabrication de garnitures de friction et de pièces non montées pour ces garnitures à base de substances minérales ou de cellulose
- la fabrication de matières minérales isolantes:
- laines de laitier, de scories, de roche et laines minérales similaires; vermiculite expansée, argiles expansées et matières minérales similaires à usage d'isolants thermiques ou sonores ou pour l'absorption du son
- la fabrication d'articles en substances minérales diverses:
- mica travaillé et ouvrages en mica, tourbe, graphite (autres que les articles électriques), etc.
- la fabrication de fibres de carbone et de graphites et de produits constitués de ces fibres (à l'exception des électrodes et des applications électriques)
- la production de corindon artificiel

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication de laine de verre et de produits non tissés en cette matière (cf. 231400)
- la fabrication d'électrodes en graphite (cf. 279000)
- la fabrication de joints d'étanchéité en carbon ou en graphite (cf. 282900)

24 **MÉTALLURGIE**

Cette division comprend les activités de fonte et de raffinage de métaux ferreux et non ferreux à partir de minerais, de fonte brute ou de ferraille, en utilisant des procédés électrométallurgiques et autres techniques métallurgiques. Cette division comprend également la fabrication des alliages et superalliages de métaux en intégrant d'autres éléments chimiques aux métaux purs. Le résultat de la fonte et du raffinage, généralement sous forme de lingots, est utilisé dans les opérations de laminage, d'étirage et d'extrusion pour fabriquer des plaques, des feuilles, des bandes, des barres, des tiges ou du fil ou des tubes, tuyaux, profilés creux et, sous forme fondue, pour fabriquer des pièces et autres produits de base en métal.

241 Sidérurgie

Ce groupe comprend des activités telles que la réduction directe du minerai de fer, la production de fontes brutes sous forme fondue ou sous forme solide, la conversion de fontes brutes en acier, la fabrication de ferroalliages et la fabrication de produits en acier.

2410 Sidérurgie

241000 Sidérurgie

Ce genre comprend:

- l'exploitation de hauts fourneaux, de convertisseurs de la fonte en acier, d'ateliers de laminage et de finissage
- la production de fontes brutes et de fontes spiegel en gueuses, saumons ou autres
- la production de ferroalliages
- la production de produits ferreux obtenus par réduction directe des minerais de fer et autres produits ferreux spongieux
- la production de fer d'une exceptionnelle pureté par électrolyse et autres procédés chimiques
- la production de déchets lingotés en fer ou en acier
- la production de grenailles et de poudres de fer
- la production d'acier en lingots ou autres formes primaires
- la production de demi-produits en acier
- la fabrication de produits laminés plats en acier obtenus par laminage à chaud et à froid
- la fabrication de barres en acier obtenues par laminage à chaud
- la fabrication de profilés ouverts en acier obtenus par laminage à chaud
- la production de palplanches en acier et de profilés ouverts obtenus par soudage
- la fabrication d'éléments de construction de voies ferrées (rails non assemblés) en acier

Ce genre ne comprend pas:

- l'étirage à froid de barres (cf. 243100)

- Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier
- Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier

242000 Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier

Ce genre comprend:

- la fabrication de tubes et tuyaux sans soudure de section circulaire ou autre et d'ébauches de section circulaire, destinées à un traitement ultérieur, par laminage à chaud, extrusion à chaud ou toute autre transformation à chaud d'un produit intermédiaire, qui peut être une barre ou une billette, obtenu par laminage à chaud ou par la coulée continue
- la fabrication de tubes et tuyaux sans soudure, de précision ou autres, à partir d'ébauches laminées à chaud ou extrudées à chaud par une transformation ultérieure, par étirage à froid ou laminage à froid de tubes et tuyaux de section circulaire et par étirage à froid uniquement de tubes et tuyaux de section non circulaire et de profilés creux
- la fabrication de tubes et tuyaux d'un diamètre extérieur supérieur à 406,4 mm, soudés par formage à froid à partir de produits plats laminés à chaud et soudés longitudinalement ou en spirale
- la fabrication de tubes et tuyaux d'un diamètre extérieur inférieur ou égal à 406,4 mm de section circulaire soudés par formage continu à chaud ou à froid de produits plats laminés à froid ou à chaud et soudés longitudinalement ou en spirale et de section autre que circulaire par formage à froid ou à chaud mis en forme à partir de bandes laminées à froid ou à chaud soudés longitudinalement
- la fabrication de tubes et tuyaux de précision soudés d'un diamètre extérieur inférieur ou égal à 406,4 mm par formage à froid ou à chaud de bandes laminées à froid ou à chaud et soudés longitudinalement livrés après avoir été soudés ou destinés à une transformation ultérieure, par étirage à froid ou laminage à froid ou mis en forme à froid pour des tubes et tuyaux de section autre que circulaire
- la fabrication de brides plates ou à collerette forgée par transformation de produits plats laminés à chaud en acier
- la fabrication d'accessoires à souder bout à bout en acier, tels que coudes et manchons, par forgeage de tubes sans soudure en acier obtenus par laminage à chaud
- la fabrication d'accessoires filetés et d'autres accessoires de tuyauterie en acier

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication de tubes et tuyaux en acier sans soudure coulés par centrifugation (cf. 245200)
- Fabrication d'autres produits de première transformation de l'acier

Ce groupe comprend la fabrication d'autres produits en acier par traitement à froid.

2431 Étirage à froid de barres

243100 Étirage à froid de barres

Ce genre comprend:

- la fabrication de barres ou de profilés de section pleine en acier par étirage à froid, rectification ou tournage

Ce genre ne comprend pas:

- le tréfilage à froid (cf. 243400)
- 2432 Laminage à froid de feuillards

243200 Laminage à froid de feuillards

Ce genre comprend:

- la fabrication de produits laminés plats en acier, nus ou revêtus, enroulés ou non, d'une largeur n'excédant pas 600 mm, obtenus par relaminage à froid de produits plats laminés à chaud ou de fil d'acier
- 2433 Profilage à froid par formage ou pliage

243300 Profilage à froid par formage ou pliage

Ce genre comprend:

- la fabrication de profilés ouverts par déformation progressive à froid sur machines à galets ou pliage sur presse plieuse de produits laminés plats en acier - la fabrication de produits formés ou pliés à froid, de tôles nervurées et de panneaux-sandwichs

2434 Tréfilage à froid

243400 Tréfilage à froid

Ce genre comprend:

- la fabrication de fils d'acier par étirage à froid du fil machine

Ce genre ne comprend pas:

- l'étirage à froid de barres et de profilés de section pleine en acier (cf. 243100)
- la fabrication d'articles dérivés en fils métalliques (cf. 259300)

244 Production de métaux précieux et d'autres métaux non ferreux

2441 Production de métaux précieux

244100 Production de métaux précieux

Ce genre comprend:

- la production de métaux précieux:
- la production et l'affinage des métaux précieux bruts ou ouvrés tels que or, argent, platine, etc. à partir de minerais ou de déchets
- la production d'alliages de métaux précieux
- la production de demi-produits en métaux précieux
- la production de plaqués et doublés d'argent sur métaux communs
- la production de plaqués et doublés d'or sur métaux communs ou sur argent
- la production de plaqués et doublés de platine et de métaux du groupe du platine sur or, argent ou métaux communs

Ce genre comprend également:

- la fabrication de fils à partir de ces métaux par étirage
- la fabrication de stratifiés métalliques à base de métaux précieux

Ce genre ne comprend pas:

- la fonderie de métaux non ferreux (cf. 245300 et 245400)
- la fabrication de bijoux en métaux précieux (cf. 321202)

2442 Métallurgie de l'aluminium

244200 Production et première transformation de l'aluminium

Ce genre comprend:

- la production d'aluminium à partir d'alumine
- la production d'aluminium par affinage électrolytique de déchets et débris d'aluminium
- la production d'alliages d'aluminium
- la fabrication de demi-produits en aluminium (tôles, barres, fils, profilés, etc.)

Ce genre comprend également:

- la fabrication de fils à partir de ces métaux par étirage
- la production d'oxyde d'aluminium (alumine)
- la production de feuilles d'emballage en aluminium
- la fabrication de stratifiés métalliques à base d'aluminium si la feuille d'aluminium est le composant principal

Ce genre ne comprend pas:

- la fonderie de métaux non ferreux (cf. 245300 et 245400)

2443 Métallurgie du plomb, du zinc ou de l'étain

244300 Production et première transformation du plomb, du zinc et de l'étain

Ce genre comprend:

- la production de plomb, de zinc ou d'étain à partir de minerais

- la production de plomb, de zinc ou d'étain par affinage électrolytique de déchets et de débris de plomb, de zinc ou d'étain
- la production d'alliages de plomb, de zinc ou d'étain
- la fabrication de demi-produits en plomb, en zinc ou en étain

Ce genre comprend également:

- la fabrication de fils à partir de ces métaux par étirage
- la production de feuilles d'étain

Ce genre ne comprend pas:

- la fonderie de métaux non ferreux (cf. 245300 et 245400)

2444 Métallurgie du cuivre

244400 Production et première transformation du cuivre

Ce genre comprend:

- la production de cuivre à partir de minerai
- la production de cuivre par affinage électrolytique de déchets et de débris de cuivre
- la production d'alliages de cuivre
- la fabrication de fils ou de lames fusibles
- la fabrication de demi-produits en cuivre

Ce genre comprend également:

- la fabrication de fils à partir de ces métaux par étirage

Ce genre ne comprend pas:

- la fonderie de métaux non ferreux (cf. 245300 et 245400)

2445 Métallurgie des autres métaux non ferreux

244500 Production et première transformation d'autres métaux non ferreux

Ce genre comprend:

- la production de chrome, de manganèse, de nickel, etc., à partir de minerais ou d'oxydes
- la production de chrome, de manganèse, de nickel, etc., par affinage électrolytique et aluminothermique de déchets et de débris de chrome, de manganèse, de nickel, etc.
- la production d'alliages de chrome, de manganèse, de nickel, etc.
- la fabrication de demi-produits en chrome, en manganèse, en nickel, etc.
- la production de mattes de nickel

Ce genre comprend également:

- la fabrication de fils à partir de ces métaux par étirage

Ce genre ne comprend pas:

- la fonderie de métaux non ferreux (cf. 245300 et 245400)

2446 Élaboration et transformation de matières nucléaires

244600 Élaboration et transformation de matières nucléaires

Ce genre comprend:

- la production d'uranium métal à partir de la pechblende ou d'autres minerais
- la fonte et le raffinage de l'uranium

245 Fonderie

Ce groupe comprend la fabrication de pièces ou de demi-produits divers par un procédé de coulée.

- la fonderie de produits finis, tels que:
- radiateurs et chaudières (cf. 2521)
- articles ménagers en fonte (cf. 2599)

2451 Fonderie de fonte

245100 Fonderie de fonte

Ce genre comprend les activités des fonderies de fonte.

Ce genre comprend:

- la fonderie de demi-produits en fonte
- la fonderie de pièces en fonte grise
- la fonderie de pièces en fonte à graphite sphéroïdal
- la fonderie de produits en fonte malléable
- la fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en fonte

2452 Fonderie d'acier

245200 Fonderie d'acier

Ce genre comprend les activités des fonderies d'acier.

Ce genre comprend:

- la fonderie de demi-produits en acier
- la fonderie de pièces en acier
- la fabrication de tubes et tuyaux en acier sans soudure coulés par centrifugation
- la fabrication d'accessoires de tuyauterie en fonte d'acier

2453 Fonderie de métaux légers

245300 Fonderie de métaux légers

Ce genre comprend:

- la fonderie de demi-produits en aluminium, magnésium, titane, zinc, etc.
- la fonderie de pièces en métaux légers

2454 Fonderie d'autres métaux non ferreux

245400 Fonderie d'autres métaux non ferreux

Ce genre comprend:

- la fonderie de pièces en métaux lourds
- la fonderie de pièces en métaux précieux
- le moulage sous pression d'autres métaux non ferreux

25 FABRICATION DE PRODUITS MÉTALLIQUES, À L'EXCEPTION DES MACHINES ET DES ÉQUIPEMENTS

Cette division traite de la fabrication de produits en "pur" métal (tels que pièces, conteneurs et structures), habituellement avec une fonction statique, inamovible, par opposition aux divisions 26-30, qui concernent des combinaisons ou assemblages de tels produits en métal (parfois avec d'autres matériaux) en unités plus complexes qui, à moins qu'elles ne soient purement électriques, électroniques ou optiques, fonctionnent avec des pièces mobiles.

La fabrication d'armes et de munitions relève également de cette division.

Cette division ne comprend pas:

- les activités d'entretien et de réparation spécialisée (cf. groupe 331)
- l'installation spécialisée de machines et d'autres produits manufacturés dans des bâtiments (p.ex. chaudières pour le chauffage central) (cf. 4322)

251 Fabrication d'éléments en métal pour la construction

Ce groupe comprend la fabrication d'éléments en métal pour la construction (tels que des cadres métalliques et des éléments de construction).

251100 Fabrication de structures métalliques et de parties de structures

Ce genre comprend:

- la fabrication de cadres métalliques ou d'ossatures pour la construction et leurs éléments (tours, mâts, armatures, ponts, etc.)
- la fabrication de cadres métalliques pour équipements industriels (cadres pour hauts fourneaux, matériels de manutention, etc.)
- la fabrication de constructions préfabriquées principalement en métaux:
- baraques de chantier, éléments modulaires pour expositions, etc.

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication de pièces destinées aux chaudières de navires ou de centrales électriques (cf. 253000)
- la construction d'équipements de voies ferrées assemblés (cf. 259900)
- la fabrication d'éléments de structure pour navires et bateaux (cf. 301100)

2512 Fabrication de portes et fenêtres en métal

251200 Fabrication de portes et fenêtres en métal

Ce genre comprend:

- la fabrication de portes et de fenêtres métalliques, d'huisseries métalliques, de rideaux métalliques de fermeture et de portails métalliques
- la fabrication de séparations métalliques de pièces destinées à être rivées au sol

252 Fabrication de réservoirs, citernes et conteneurs métalliques

Ce groupe comprend la fabrication de réservoirs, de radiateurs et de chaudières pour le chauffage central.

Fabrication de radiateurs et de chaudières pour le chauffage central

252100 Fabrication de radiateurs et de chaudières pour le chauffage central

Ce genre comprend:

- la fabrication de radiateurs et de chaudières pour le chauffage central

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication de fours électriques et de chauffe-eau (cf. 275100)

2529 Fabrication d'autres réservoirs, citernes et conteneurs métalliques

252900 Fabrication d'autres réservoirs, citernes et conteneurs métalliques

Ce genre comprend:

- la fabrication de réservoirs, de citernes et de récipients similaires, en métal, qui font généralement partie du matériel fixe de stockage ou de fabrication
- la fabrication de récipients métalliques pour gaz comprimés ou liquéfiés

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication de fûts, de tambours, de bidons, de seaux, de boîtes, etc. en métal des types couramment utilisés pour le transport ou l'emballage de marchandises, d'une contenance ne dépassant pas 300 litres (cf. 259100 et 259200)
- la fabrication de conteneurs de transport (cf. 292000)
- la fabrication de véhicules blindés de l'armée (cf. 304000)

Fabrication de générateurs de vapeur à l'exception des chaudières pour le chauffage central

Ce groupe comprend la fabrication de générateurs de vapeur.

2530 Fabrication de générateurs de vapeur à l'exception des chaudières pour le chauffage central

253000 Fabrication de générateurs de vapeur à l'exception des chaudières pour le chauffage central

Ce genre comprend:

- la fabrication de générateurs produisant de la vapeur d'eau ou d'autres types de vapeur
- la fabrication d'appareils auxiliaires pour générateurs de vapeur:
- condensateurs, économiseurs, surchauffeurs, collecteurs et accumulateurs de vapeur
- la fabrication de réacteurs nucléaires, à l'exception des séparateurs d'isotopes
- la fabrication de pièces destinées aux chaudières de navires ou de centrales électriques

Ce genre comprend également:

- la construction de réseaux de tuyauterie comprenant un traitement complémentaire des tubes de manière à réaliser principalement des conduites ou des réseaux sous pression, ainsi que les travaux annexes de conception et d'installation

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication de chaudières et de radiateurs de chauffage central (cf. 252100)
- la fabrication d'ensembles turbine-chaudière (cf. 281100)
- la fabrication de séparateurs d'isotopes (cf. 289902)

254 Fabrication d'armes et de munitions

Fabrication d'armes et de munitions 2540

Fabrication d'armes et de munitions 254000

Ce genre comprend:

- la fabrication d'armes lourdes (pièces d'artillerie, lance-missiles, lance-torpilles, fusils mitrailleurs, etc.)
- la fabrication d'armes légères (revolvers, carabines, pistolets mitrailleurs, etc.)
- la fabrication de carabines et pistolets à air comprimé ou à gaz
- la fabrication de munitions de guerre

Ce genre comprend également:

- la fabrication d'armes de chasse, de tir sportif et de défense ainsi que de leurs munitions
- la fabrication d'engins explosifs tels que bombes, mines et torpilles

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication d'amorces et de capsules fulminantes, de détonateurs et de fusées de signalisation (cf.
- la fabrication d'épées, de sabres, de baïonnettes, etc. (cf. 257100)
- la fabrication de véhicules blindés pour le transport de billets de banque ou d'autres objets de valeur (cf. 291000)
- la fabrication de véhicules spatiaux (cf. 303000)
- la fabrication de chars et d'autres véhicules de combat (cf. 304000)

255 Forge, emboutissage, estampage; métallurgie des poudres

Ce groupe comprend les activités générales de travail du métal, telles que le forgeage ou l'emboutissage, généralement réalisées pour le compte de tiers.

2550 Forge, emboutissage, estampage; métallurgie des poudres

255000 Forge, emboutissage, estampage; métallurgie des poudres

Ce genre comprend:

- le forgeage, l'emboutissage, l'estampage et le profilage des métaux
- la métallurgie des poudres: production d'objets métalliques directement à partir de poudres de métaux par traitement thermique (frittage) ou compression

Ce genre ne comprend pas:

- la production de poudres métalliques (cf. 241 et 244)

256 Traitement et revêtement des métaux; usinage

Ce groupe comprend les activités générales de travail du métal, telles que le placage, le revêtement, la gravure, le perçage, le polissage, la soudure, etc. généralement réalisées pour le compte de tiers.

2561 Traitement et revêtement des métaux

256100 Traitement et revêtement des métaux

Ce genre comprend:

- le placage, le traitement anodique, etc., des métaux
- le traitement thermique des métaux
- l'ébarbage, le décapage au jet de sable, le dessablage au tonneau, le nettoyage des métaux
- la teinture et la gravure des métaux
- le revêtement non métallique des métaux:
- plastifiage, émaillage, laquage, etc.
- le durcissement, le bufflage des métaux

Ce genre ne comprend pas:

- les activités des maréchaux-ferrants (cf. 016200)
- l'impression sur métal (cf. 181204)
- le revêtement métallique des plastiques (cf. 222900)
- le laminage de métaux précieux sur des métaux de base ou autres métaux (cf. 244100, 244200, 244300, 244400)

2562 Usinage

Cette classe comprend:

- le perçage, le tournage, le fraisage, l'arasage, le rabotage, le rodage, le brochage, le dressage, le sciage, le meulage, l'affûtage, le polissage, le soudage, le mortaisage, etc., de pièces métalliques
- le découpage et l'écriture sur des métaux au moyen de faisceaux laser

256201 Ateliers mécaniques

Ce genre comprend:

- les activités des ateliers mécaniques
- les activités combinées des ateliers mécaniques et des ateliers de serrurerie
- la construction métallique combinée avec les ateliers de serrurerie

256202 Serrureries

Ce genre comprend:

- les activités des ateliers de serrurerie
- les activités combinées de serrurerie et de forge
- les activités combinées de serrurerie et de ferblanterie
- les activités des tôleries

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication de serrures et de ferrures (cf. 257200)
- les travaux de ferblanterie (revêtements et gouttières) (cf. 439103)
- les activités de serrurerie combinées avec les installations sanitaires (cf. 432202)
- les activités de serrurerie combinées avec les installations sanitaires et de chauffage (cf. 432203)
- les services de gravure "minute" (cf. 952500)

256203 Forges

Ce genre comprend:

- les activités de forge
- les activités de ferronnerie et ferronnerie d'art

Ce genre ne comprend pas:

- les activités de forge combinées avec les installations sanitaires (cf. 432202)
- les activités des maréchaux-ferrants (cf. 016200)

 \mathcal{C}

257 Fabrication de coutellerie, d'outillage et de quincaillerie

Ce groupe comprend la fabrication de coutellerie, d'outillage métallique et de quincaillerie.

2571 Fabrication de coutellerie

257100 Fabrication de coutellerie

Ce genre comprend:

- la fabrication de coutellerie domestique: couteaux, fourchettes, cuillères, etc.
- la fabrication d'autres articles de coutellerie:
- fendoirs et couperets
- rasoirs et lames pour rasoirs
- ciseaux et tondeuses à cheveux
- la fabrication de sabres, d'épées, de baïonnettes, etc.

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication de bols (pots, bouilloires, etc.), de vaisselle de table (saladiers, plats, etc.) ou de vaisselle plate (plateaux, soucoupes, etc.) (cf. 259900)
- la fabrication d'articles de coutellerie en métaux précieux (cf. 321202)

2572 Fabrication de serrures et de ferrures

257200 Fabrication de serrures et de ferrures

Ce genre comprend:

- la fabrication de serrures, de cadenas, de verrous, de clés, de charnières et d'articles similaires de serrurerie pour le bâtiment, l'ameublement, les véhicules, etc.

2573 Fabrication d'outillage

257300 Fabrication d'outillage

Ce genre comprend:

- la fabrication de couteaux et de lames tranchantes pour machines ou pour appareils mécaniques
- la fabrication d'outils à main tels que pinces, tournevis, etc.
- la fabrication d'outillage portatif agricole mécanique
- la fabrication de scies et de lames de scies, y compris les lames de scies circulaires et de scies à chaîne
- la fabrication d'outils interchangeables pour outillage à main, mécaniques ou non, ou pour machinesoutils: forets, poinçons, matrices, fraises, etc.
- la fabrication d'outils de presse
- la fabrication d'outils de forgeron: forges, enclumes, etc.
- la fabrication de châssis de fonderie et de moules (à l'exclusion des lingotières)
- la fabrication d'étaux, de serre-joints

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication d'outils à main à moteur (cf. 282400)
- la fabrication des lingotières (cf. 289100)

259 Fabrication d'autres ouvrages en métaux

Ce groupe comprend la fabrication d'un ensemble de produits métalliques, tels que des bidons et des tonneaux, clous, boulons et écrous, articles métalliques à usage domestique, accessoires métalliques, hélices et ancres de bateaux, équipements de voies ferrées assemblés, etc. pour différents usages domestiques et industriels.

2591 Fabrication de fûts et emballages métalliques similaires

259100 Fabrication de fûts et emballages métalliques similaires

Ce genre comprend:

- la fabrication de seaux, de bidons, de tonneaux, de boîtes, baquets, caisses

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication de réservoirs et de citernes (cf. 252)

259200 Fabrication d'emballages métalliques légers

Ce genre comprend:

- la fabrication de boîtes pour conserves alimentaires ainsi que de tubes, bidons et d'étuis souples
- la fabrication d'articles métalliques de bouchage et de surbouchage

2593 Fabrication d'articles en fils métalliques, de chaînes et de ressorts

259300 Fabrication d'articles en fils métalliques, de chaînes et de ressorts

Ce genre comprend:

- la fabrication de câbles métalliques, de tresses métalliques et d'articles similaires
- la fabrication de câbles métalliques non isolés ou de câbles isolés qui ne peuvent pas être utilisés comme conducteurs pour l'électricité
- la fabrication de fil enrobé ou fourré
- la fabrication d'articles en fils métalliques: ronces artificielles, clôtures, grillages, treillis, toiles métalliques, etc.
- la fabrication d'électrodes enrobées pour le soudage à l'arc électrique
- la fabrication de clous et de punaises
- la fabrication de ressorts (à l'exception des ressorts d'horlogerie):
- ressorts à lames, ressorts hélicoïdaux, barres de torsion
- lames de ressorts
- la fabrication de chaînes, à l'exception des chaînes pour la transmission de l'énergie

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication de ressorts d'horlogerie (cf. 265205)
- la fabrication de fils et de câbles pour le transport de l'électricité (cf. 273200)
- la fabrication de chaînes pour la transmission de l'énergie (cf. 281500)

2594 Fabrication de vis et de boulons

259400 Fabrication de vis et de boulons

Ce genre comprend:

- la fabrication de rivets, de rondelles et d'autres produits non filetés similaires
- la fabrication d'articles de visserie
- la fabrication de boulons, vis, écrous et d'autres produits filetés similaires

2599 Fabrication d'autres produits métalliques n.c.a.

259900 Fabrication d'autres produits métalliques n.c.a.

- la fabrication d'articles métalliques à usage domestique:
- vaisselle plate: plateaux, assiettes, soucoupes, etc.
- bols: pots, bouilloires, etc.
- vaisselle de table: saladiers, plats, marmites, etc.
- casseroles, poêles à frire et autres ustensiles non électriques pour la table et la cuisine
- petits appareils et accessoires de cuisine pour utilisation à la main
- pailles de fer
- la fabrication d'éléments pour la construction (gouttières, faîtage) et de baignoires, d'éviers, de bassines et d'articles similaires, en zinc
- la fabrication d'articles métalliques pour le bureau, à l'exception du mobilier
- la fabrication de coffres-forts, de portes blindées, etc.
- la fabrication de divers articles en métal:
- hélices de bateau et leurs pales
- ancres
- cloches
- équipements de voies ferrées assemblés
- fermoirs, boucles, crochets
- échelle métallique
- signaux métalliques, y compris panneaux de signalisation routière

- la fabrication de sachets en feuilles d'aluminium
- la fabrication d'aimants métalliques installés en permanence
- la fabrication de bouteilles isolantes en métal
- la fabrication d'insignes et de médailles militaires en métal
- la fabrication de bigoudis en métal, de manches et de montures de parapluies, de peignes

- la fabrication de sabres, de baïonnettes, etc. (cf. 257100)
- la fabrication de chariots de magasin (cf. 309900)
- la fabrication de meubles en métal (cf. 310100, 310200 et 310900)
- la fabrication d'articles de sport (cf. 323000)
- la fabrication de jeux et de jouets (cf. 324000)

26 FABRICATION DE PRODUITS INFORMATIQUES, ÉLECTRONIQUES ET OPTIQUES

Cette division couvre la fabrication d'ordinateurs, d'équipements informatiques périphériques, d'équipements de communication et de produits électroniques similaires, ainsi que la fabrication de composants pour ces produits. Les processus de production dans cette division se caractérisent par la conception et l'utilisation de circuits intégrés et l'application de technologies de miniaturisation extrêmement spécialisées.

Cette division comprend également la fabrication de produits électroniques grand public, d'instruments de mesure de contrôle et de navigation, d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques, d'équipements et d'instruments optiques, ainsi que la fabrication de supports magnétiques et optiques.

- 261 Fabrication de composants et cartes électroniques
- 2611 Fabrication de composants électroniques

261100 Fabrication de composants électroniques

Ce genre comprend la fabrication de semi-conducteurs et d'autres composants électroniques.

Ce genre comprend:

- la fabrication de condensateurs électroniques
- la fabrication de résistances électroniques
- la fabrication de microprocesseurs
- la fabrication de tubes électroniques
- la fabrication de pièces de connexion électroniques
- la fabrication de circuits imprimés nus
- la fabrication de circuits intégrés (analogiques, numériques ou hybrides)
- la fabrication de diodes, de transistors et de dispositifs discrets similaires
- la fabrication d'inducteurs, de type composant électronique (par exemple: bobines d'étranglement, serpentins, transformateurs)
- la fabrication de cristaux électroniques et d'assemblages de cristaux
- la fabrication de solénoïdes, d'interrupteurs et de transducteurs pour applications électroniques
- la fabrication de dés ou de tranches, semi-conducteurs, finis ou semi-finis
- la fabrication de composants pour dispositifs d'affichage (plasma, polymère, LCD)
- la fabrication de diodes émettrices de lumière (light emitting diodes LED)

Ce genre comprend également:

- la fabrication de câbles pour imprimantes, de moniteurs, de câbles USB, de pièces de connexion, etc.

- l'impression de cartes à puce (cf. 1812)
- la fabrication d'écrans d'ordinateurs ou de télévision (cf. 262000 et 264000)
- la fabrication de modems (équipement porteur) (cf. 263000)
- la fabrication de tubes à rayons X et d'appareils d'irradiation similaires (cf. 266000)
- la fabrication d'instruments et d'équipements d'optique (cf. 267000)
- la fabrication d'appareils similaires pour des applications électriques (cf. division 27)
- la fabrication de ballasts fluorescents (cf. 271100)
- la fabrication de relais électriques (cf. 271200)
- la fabrication de matériel d'installation électrique (cf. 273300)

- la fabrication d'équipements complets est classée ailleurs, en fonction de la classification de l'équipement complet

2612 Fabrication de cartes électroniques assemblées

261200 Fabrication de cartes électroniques assemblées

Ce genre comprend:

- la fabrication de circuits imprimés
- la montage de composants sur des circuits imprimés
- la fabrication de cartes d'interface (par exemple: son, vidéo, graphiques, contrôleurs, réseau, modem)

Ce genre ne comprend pas:

- l'impression de cartes à puce (cf. 1812)
- la fabrication de circuits imprimés nus (cf. 261100)

262 Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques

2620 Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques

262000 Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques

Ce genre comprend la fabrication et/ou l'assemblage d'ordinateurs, tels que des gros systèmes, des ordinateurs de bureau, des ordinateurs portables et des serveurs, ainsi que des équipements informatiques périphériques, tels que systèmes de stockage et unités d'entrée et de sortie (imprimantes, écrans, claviers). Les ordinateurs peuvent être analogiques, numériques ou hybrides. Les ordinateurs numériques, les plus courants, sont des appareils capables de réaliser l'ensemble des opérations suivantes: 1) enregistrer le ou les programmes de traitement et les données immédiatement nécessaires pour l'exécution de ce ou de ces programmes; 2) être librement programmés conformément aux besoins de l'utilisateur; 3) résoudre les opérations arithmétiques conformément aux instructions de l'utilisateur et; 4) exécuter, sans aucune intervention humaine, un programme de traitement imposant à l'ordinateur de modifier son exécution par une décision logique durant le processus. Les ordinateurs analogiques sont capables de simuler des modèles mathématiques et comprennent au moins des éléments de contrôle analogique et de programmation.

Ce genre comprend:

- la fabrication d'ordinateurs de bureau
- la fabrication d'ordinateurs portables
- la fabrication de gros systèmes
- la fabrication d'ordinateurs de poche (par exemple: les assistants personnels)
- la fabrication de lecteurs de disques magnétiques, de lecteurs flash et d'autres systèmes de stockage
- la fabrication de lecteurs de disques optiques (par exemple: CD-RW, CD-ROM, DVD-ROM, DVD-RW)
- la fabrication d'imprimantes
- la fabrication d'écrans
- la fabrication de claviers
- la fabrication de tous types de souris, de manettes et de boules roulantes et leurs accessoires
- la fabrication de terminaux informatiques spécialisés
- la fabrication de serveurs
- la fabrication de scanneurs, y compris les lecteurs de codes à barre
- la fabrication de lecteurs de cartes à puce
- la fabrication de casques de réalité virtuelle
- la fabrication de vidéoprojecteurs

Ce genre comprend également:

- la fabrication de terminaux informatiques, tels que des guichets automatiques de banque, des terminaux point de vente, sans mécanisme
- la fabrication d'équipements de bureau multi-fonctions, permettant d'effectuer au moins deux des opérations suivantes: impression, numérisation, copie, télécopie

- la reproduction de supports enregistrés (données informatiques, son, vidéo, etc.) (cf. 182000)
- la fabrication de composants électroniques et d'assemblages électroniques utilisés dans des ordinateurs et des périphériques (cf. 261)

- la fabrication de modems informatiques internes ou externes (cf. 261200)
- la fabrication de cartes d'interface, de modules et d'assemblages (cf. 261200)
- la fabrication de cartes électroniques assemblées (cf. 261200)
- la fabrication de modems, équipement porteur (cf. 263000)
- la fabrication d'interrupteurs de communication numérique, d'équipements de communication des données (par exemple: ponts, routeurs, passerelles, etc.) (cf. 263000)
- la fabrication de produits électroniques grand public, tels que les lecteurs de CD et de DVD (cf. 264000)
- la fabrication de moniteurs et d'écrans de télévision (cf. 264000)
- la fabrication de consoles de jeux vidéo (cf. 264000)
- la fabrication de supports optiques et magnétiques vierges destinés à être utilisés avec les ordinateurs et d'autres appareils (cf. 268000)

263 Fabrication d'équipements de communication

2630 Fabrication d'équipements de communication

263000 Fabrication d'équipements de communication

Ce genre comprend la fabrication d'équipements téléphoniques et de communication des données utilisés pour transmettre électroniquement des signaux par les fils ou par les airs tels que les émissions de radio ou de télévision et les équipements de communication sans fil.

Ce genre comprend:

- la fabrication d'équipements de commutation de central
- la fabrication de téléphones sans fil
- la fabrication d'équipements d'autocommutateur privé
- la fabrication d'équipements téléphoniques ou de télécopieurs, y compris les répondeurs téléphoniques
- la fabrication d'équipements de communication de données tels que routeurs, ponts et passerelles
- la fabrication d'antennes de transmission et de réception
- la fabrication d'équipements pour la télévision par câble
- la fabrication de téléavertisseurs
- la fabrication de téléphones portables
- la fabrication d'équipements de communication mobile
- la fabrication d'équipements d'enregistrement en studio et de diffusion d'émissions de radio et de télévision, y compris les caméras de télévision
- la fabrication de modems, équipement porteur
- la fabrication de systèmes de détection d'effraction et d'incendie, transmettant des signaux à une station de contrôle
- la fabrication de transmetteurs de radio et de télévision
- la fabrication d'appareils de communication utilisant les signaux infrarouges (par exemple: les commandes à distance)

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication de composants électroniques et de sous-assemblages utilisés dans les équipements de communication, y compris les modems informatiques internes ou externes (cf. 261)
- la fabrication de cartes électroniques assemblées (cf. 261200)
- la fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques (cf. 262000)
- la fabrication d'équipements audio et vidéo grand public (cf. 264000)
- la fabrication d'appareils GPS (cf. 265100)
- la fabrication de tableaux d'affichage électroniques (cf. 279000)
- la fabrication de feux de signalisation (cf. 279000)

264 Fabrication de produits électroniques grand public

Fabrication de produits électroniques grand public 2640

264000 Fabrication de produits électroniques grand public

Ce genre comprend la fabrication d'équipements électroniques audio et vidéo destinés aux loisirs domestiques, aux véhicules automobiles, aux systèmes d'information du public et à l'amplification des instruments de musique.

- la fabrication de magnétoscopes et d'équipements de reproduction
- la fabrication de téléviseurs
- la fabrication de moniteurs et d'écrans de télévision
- la fabrication de systèmes d'enregistrement et de reproduction audio
- la fabrication d'équipements stéréo
- la fabrication de récepteurs radio
- la fabrication de systèmes d'amplification du son
- la fabrication de caméscopes destinés à un usage domestique
- la fabrication de juke-boxes
- la fabrication de matériel d'amplification des instruments de musique et de systèmes d'information du public
- la fabrication de microphones
- la fabrication de lecteurs CD et DVD
- la fabrication de machines à karaoké
- la fabrication d'écouteurs (par exemple: radio, stéréo, ordinateur)
- la fabrication de consoles de jeux vidéo

- la reproduction de supports enregistrés (données informatiques, son, vidéo, etc.) (cf. 182000)
- la fabrication d'équipements informatiques périphériques et d'écrans d'ordinateurs (cf. 262000)
- la fabrication de répondeurs téléphoniques (cf. 263000)
- la fabrication d'équipements destinés aux services de téléavertissement (cf. 263000)
- la fabrication d'appareils de radiotélécommande (radio et infrarouge) (cf. 263000)
- la fabrication d'équipements d'enregistrement en studio, tels que des appareils de reproduction, des antennes de transmission et de réception, des caméras vidéo destinées à un usage commercial (cf. 263000)
- la fabrication d'antennes (cf. 263000)
- la fabrication d'appareils photos numériques (cf. 267000)
- la fabrication de jeux électroniques contenant des logiciels fixes (inamovibles)(cf. 324000)

Fabrication d'instruments et d'appareils de mesure, d'essai et de navigation; horlogerie

Ce groupe comprend la fabrication d'instruments de mesure, de contrôle et de navigation pour divers usages industriels et non industriels, y compris les appareils de mesure du temps, tels que les montres et horloges et les appareils similaires.

Fabrication d'instruments et d'appareils de mesure, d'essai et de navigation

265100 Fabrication d'instruments et d'appareils de mesure, d'essai et de navigation

Ce genre comprend la fabrication de systèmes et instruments de recherche, de détection, de navigation et de guidage, de systèmes et instruments pour la marine ou l'aviation, de thermostats pour des applications telles que chauffage, climatiseur, réfrigération, appareils, d'instruments et d'appareils pour la mesure, l'affichage, l'indication, l'enregistrement, la transmission et le contrôle de température, d'humidité, de pression, de vide, de combustion, de débit, de viscosité, de densité, d'acidité, de concentration et de rotation, d'instruments de mesure des fluides (c'est-à-dire d'enregistrement) et de comptage, d'instruments de mesure et d'essai des caractéristiques de l'électricité et des signaux électriques, d'instruments et de systèmes d'instrumentation pour l'analyse en laboratoire de la composition ou de la concentration chimique ou physique d'échantillons de matériaux solides, liquides, gazeux ou composites, d'autres instruments de mesure et d'essais et de leurs éléments.

La fabrication d'équipements non-électrique de mesure, de contrôle, d'essai et de navigation (à l'exception d'outils mécaniques simples) est comprise dans ce genre.

- la fabrication d'instruments de moteur d'aéronef
- la fabrication d'instruments de contrôle des émissions des véhicules à moteur
- la fabrication d'instruments météorologiques
- la fabrication d'instruments d'essai et de contrôle des propriétés physiques
- la fabrication de détecteurs de mensonges
- la fabrication de détecteurs et de moniteurs de radiation
- la fabrication d'instruments de géodésie
- la fabrication de thermomètres, genre liquide-dans-verre et bilame (sauf médical)
- la fabrication d'humidistats
- la fabrication d'instruments de contrôle de limite de température

- la fabrication d'instruments de contrôle de flamme et de brûleur
- la fabrication de spectromètres
- la fabrication de jauges pneumatiques
- la fabrication de compteurs de consommation (eau, gaz, électricité, etc.)
- la fabrication de débitmètres et de compteurs
- la fabrication de compteurs
- la fabrication de détecteurs de mines, de générateurs de signaux, de détecteurs de métaux
- la fabrication de systèmes et d'instruments de recherche, de détection, de navigation, de systèmes et d'instruments pour la marine ou l'aviation, y compris les balises sonores
- la fabrication d'instruments radar
- la fabrication d'instruments GPS
- la fabrication de contrôleurs et de régulateurs environnementaux automatiques
- la fabrication d'instruments de mesure et d'enregistrement (par exemple: enregistreurs de vol)
- la fabrication de détecteurs de mouvements
- la fabrication de radars
- la fabrication d'instruments d'analyse en laboratoire (par exemple: instruments d'analyse du sang)
- la fabrication de balances, d'incubateurs de laboratoires et de divers appareils de laboratoire de mesure, d'essai, etc.

- la fabrication de répondeurs téléphoniques (cf. 263000)
- la fabrication d'équipements médicaux d'essai et d'irradiation (cf. 266000)
- la fabrication d'équipements de positionnement optique (cf. 267000)
- la fabrication de machines à dicter (cf. 282300)
- la fabrication d'appareils de pesage (à l'exception des balances de laboratoire), de niveaux, de mètres à ruban, etc. (cf. 282900)
- la fabrication de thermomètres médicaux (cf. 325001)
- l'installation d'équipements de contrôle des processus industriels (cf. 332000)
- la fabrication d'outils de mesure mécaniques simples (comme les mètres à ruban, les compas) (cf. le genre en fonction du matériau utilisé à titre principal)

2652 Horlogerie

Cette classe comprend la fabrication de montres, horloges et mouvements d'horlogerie et de leurs éléments.

Cette classe comprend:

- la fabrication de montres et horloges de tout type, y compris les horloges de tableau de bord
- la fabrication de boîtiers de montres, de cages et de cabinets d'horlogerie, y compris en métaux précieux
- la fabrication d'appareils de contrôle du temps ou d'appareils compteurs de temps, enregistrant ou affichant des intervalles de temps avec un mouvement de montre ou d'horloge ou à moteur synchrone, tels que:
- parcmètres
- horloges-pointeuses
- tampons horaires et tampons dateurs
- chronomicromètres
- la fabrication d'interrupteurs horaires et d'autres appareils de déclenchement avec un mouvement de montre ou d'horloge ou à moteur synchrone, tels que:
- fermetures commandées par une minuterie
- la fabrication de pièces pour horloges et montres:
- mouvements d'horlogerie de tous types
- ressorts, pierres, cadrans, aiguilles, platines, ponts et autres pièces
- boîtiers de montres, de cages et de cabinets d'horlogerie, en tous types de matériaux

265201 Fabrication et assemblage de montres

Ce genre comprend:

- la fabrication et l'assemblage de montres, de montres-bracelets, de montres de poche et d'autres montres avec ou sans mesure des temps courts, de montres de tableau de bord, de réveils et pendulettes à mouvements de montres
- le finissage, le remontage et le terminage de montres

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication et l'assemblage de grosse horlogerie (cf. 265202)

- l'entretien et la réparation d'horloges et de montres (cf. 952500)

265202 Fabrication et assemblage de grosse horlogerie

Ce genre comprend:

- la fabrication et l'assemblage d'horloges-mères, de réveils, de pendules et d'horloges similaires, à mouvements autres que ceux des montres
- la fabrication d'appareils de contrôle du temps et de compteurs de temps comme les horloges de pointage, les horodateurs, les parcmètres, etc.

265203 Fabrication et assemblage de mouvements

Ce genre comprend:

- l'ébauche de mouvements de montres ou d'horloges
- la fabrication et l'assemblage de mouvements d'horlogerie complets

265204 Fabrication de l'habillage

Ce genre comprend:

- la fabrication d'aiguilles, de boîtes, de cages, de cabinets, de cadrans, de lunettes, de barrettes, etc.

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication de bracelets de montre non métalliques (en tissu, en cuir, en plastique) (cf. 151200)
- la fabrication de bracelets de montre en métal précieux (cf. 321202)
- la fabrication de bracelets de montre en métal non précieux (cf. 321300)
- la fabrication de verres et glaces d'horloges (cf. 231900 et 321201)

265205 Fabrication d'autres fournitures d'horlogerie

Ce genre comprend:

- la fabrication de l'ensemble des éléments qui entrent dans la composition du mouvement non assemblé comme les platines, les pierres spéciales, les ressorts, les spiraux, les balanciers et les pièces détachées

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication des aiguilles et des cadrans (cf. 265204)

Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques

Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques

266000 Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques

Ce genre comprend:

- la fabrication d'appareils et de tubes pour irradiations (à usage industriel, de diagnostic médical, de soins, de recherche, scientifique, etc.):
- appareils à rayons X et appareils utilisant les radiations alpha, bêta ou gamma
- la fabrication de tomographes par ordinateur
- la fabrication de tomographes à émission de positons (PET)
- la fabrication d'appareils d'imagerie par résonance magnétique (IRM)
- la fabrication d'appareils médicaux à ultrasons
- la fabrication d'électrocardiographes
- la fabrication d'appareils électromédicaux pour techniques endoscopiques
- la fabrication d'appareils médicaux à laser
- la fabrication de stimulateurs cardiaques
- la fabrication d'appareils pour faciliter l'audition

Ce genre comprend également:

- la fabrication d'appareils d'irradiation des aliments et du lait

Ce genre ne comprend pas:

 \mathcal{C}

- la fabrication de bancs solaires (cf. 289902)
- 267 Fabrication de matériels optique et photographique
- 2670 Fabrication de matériels optique et photographique

267000 Fabrication de matériels optique et photographique

Ce genre comprend la fabrication d'instruments et de lentilles optiques, tels que jumelles, microscopes (à l'exception des microscopes électroniques, protoniques), télescopes, prismes et lentilles (sauf ophtalmiques), l'enduisage ou le polissage de lentilles (sauf ophtalmiques), le montage de lentilles (sauf ophtalmiques) et la fabrication de matériel photographique tel que appareils photographiques et luxmètres.

Ce genre comprend:

- la fabrication de miroirs optiques
- la fabrication de matériel de visée optique équipant les fusils
- la fabrication d'appareils de positionnement optique
- la fabrication de loupes
- la fabrication d'instruments optiques pour les travaux de mécanique de précision
- la fabrication de comparateurs optiques
- la fabrication d'appareils photos analogiques et numériques
- la fabrication de matériel de projection de films ou de diapositives
- la fabrication de matériel de rétroprojection
- la fabrication d'appareils et d'instruments optiques de mesure et de contrôle (par exemple: matériel de lutte contre l'incendie, luxmètres à usage photographique, télémètres)
- la fabrication de lentilles, de microscopes optiques, de jumelles et de télescopes
- la fabrication d'assemblages laser

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication de vidéoprojecteurs (cf. 262000)
- la fabrication de caméras vidéo et TV destinées à un usage commercial (cf. 263000)
- la fabrication de caméscopes destinés à un usage domestique (cf. 264000)
- la fabrication d'équipements complets utilisant des composants laser, voir le genre en fonction du type de machines (par exemple: appareils médicaux à laser (cf. 266000))
- la fabrication de photocopieuses (cf. 282300)
- la fabrication de produits ophtalmiques (cf. 325004)
- 268 Fabrication de supports magnétiques et optiques
- 2680 Fabrication de supports magnétiques et optiques

268000 Fabrication de supports magnétiques et optiques

Ce genre comprend la fabrication de supports d'enregistrement magnétiques et optiques.

Ce genre comprend:

- la fabrication de bandes magnétiques vierges pour le son et l'image
- la fabrication de cassettes vierges pour le son et l'image
- la fabrication de disquettes vierges
- la fabrication de disques optiques vierges
- la fabrication de disques durs

Ce genre ne comprend pas:

- la reproduction de supports enregistrés (données informatiques, son, vidéo, etc.) (cf. 182)

27 FABRICATION D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES

Cette division comprend la fabrication de produits destinés à la production, à la distribution et à l'utilisation d'électricité. La fabrication d'appareils électriques d'éclairage, d'appareils électriques de signalisation et d'appareils électroménagers est également incluse.

Cette division ne comprend pas la fabrication de produits électroniques (cf. division 26).

Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques et de matériel de distribution et de commande électrique

Ce groupe comprend la fabrication de transformateurs de puissance, de distribution et de transformateurs spéciaux, de moteurs et de générateurs électriques et de groupes électrogènes à moteur.

2711 Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques

271100 Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques

Ce genre comprend la fabrication de tout type de moteurs et transformateurs électriques: courant alternatif, courant continu ou alternatif-continu.

Ce genre comprend:

- la fabrication de moteurs électriques (à l'exception des moteurs de démarrage pour moteurs à combustion interne)
- la fabrication de transformateurs électriques de distribution
- la fabrication de transformateurs pour soudure à l'arc
- la fabrication de ballasts fluorescents (transformateurs)
- la fabrication de transformateurs de sous-station pour la distribution de l'électricité
- la fabrication de régulateurs de voltage, transmission et distribution
- la fabrication de groupes électrogènes (à l'exception des alternateurs charge batterie pour moteurs à combustion interne)
- la fabrication de groupes électrogènes à moteur (à l'exception des turbines génératrices)
- le rebobinage d'armatures en usine

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication de transformateurs et d'interrupteurs de type composants électroniques (cf. 261100)
- la fabrication de matériel électrique à souder et à braser (cf. 279000)
- la fabrication d'onduleurs à semi-conducteurs, de redresseurs et de convertisseurs (cf. 279000)
- la fabrication de turbines génératrices (cf. 281100)
- la fabrication de moteurs de démarrage et de générateurs pour moteurs à combustion interne (cf. 293100)

2712 Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique

271200 Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique

Ce genre comprend:

- la fabrication de disjoncteurs de puissance
- la fabrication de pupitres de commande pour la distribution de l'électricité
- la fabrication de relais électriques
- la fabrication de compartiments pour appareillage de tableaux de distribution électrique
- la fabrication de fusibles électriques
- la fabrication d'équipements électriques de commutation
- la fabrication d'interrupteurs électriques (sauf à poussoir, à bouton poussoir, à bascule ou à solénoïde)
- la fabrication de groupes électrogènes à moteur

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication d'instruments de contrôle environnementaux et des processus industriels (cf. 265100)
- la fabrication d'interrupteurs pour circuits électriques, tels que interrupteurs à poussoir et à bouton poussoir (cf. 273300)

Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques

2720 Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques

272000 Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques

Ce genre comprend la fabrication de batteries, rechargeables ou non.

Ce genre comprend:

- la fabrication de piles et de batteries électriques

- piles au bioxyde de manganèse, au dioxyde de mercure, à l'oxyde d'argent ou contenant d'autres matières
- la fabrication d'accumulateurs électriques et de parties de ces appareils
- séparateurs, bacs, couvercles
- la fabrication d'accumulateurs au plomb
- la fabrication d'accumulateurs au nickel-cadmium (Ni/Cd)
- la fabrication d'accumulateurs au nickel-hydrure métallique (NiMH)
- la fabrication d'accumulateurs au lithium
- la fabrication d'accumulateurs à pile sèche
- la fabrication d'accumulateurs à pile humide

Fabrication de fils et câbles et de matériel d'installation électrique

Ce groupe comprend la fabrication de dispositifs de câblage porteurs et non porteurs de courant pour le câblage d'installations électriques, quel que soit le matériau utilisé. Ce groupe comprend également la fabrication de fils et câbles électriques isolés et de câbles en fibres optiques.

2731 Fabrication de câbles de fibres optiques

273100 Fabrication de câbles de fibres optiques

Ce genre comprend:

- la fabrication de câbles de fibres optiques pour la transmission des données ou la transmission en direct d'images

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication de fibres de verre (cf. 231400)
- la fabrication d'ensembles ou assemblages de câbles optiques équipés de connecteurs ou autres dispositifs similaires: en fonction de l'application, par exemple (cf. 261100)

2732 Fabrication d'autres fils et câbles électroniques ou électriques

273200 Fabrication d'autres fils et câbles électroniques ou électriques

Ce genre comprend:

- la fabrication de fils et câbles isolés, en acier, cuivre, aluminium

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication du fil (tréfilage) (cf. 243400, 244100, 244200, 244300, 244400 et 244500)
- la fabrication de câbles pour ordinateurs, pour imprimantes, USB et câbles similaires (cf. 261100)
- la fabrication de jeux de fils électriques avec des fils isolés et des connecteurs (cf. 279000)
- la fabrication de faisceaux et jeux de fils pour véhicules (cf. 293100)

2733 Fabrication de matériel d'installation électrique

273300 Fabrication de matériel d'installation électrique

Ce genre comprend la fabrication de dispositifs de câblage porteurs et non porteurs de courant pour le câblage d'installations électriques, quel que soit le matériau utilisé.

- la fabrication de barres, de conducteurs électriques (sauf de type commutateurs)
- la fabrication de disjoncteurs différentiels
- la fabrication de douilles pour lampes
- la fabrication de coupe-circuits et de bobines
- la fabrication d'interrupteurs pour câblages électriques (tels que interrupteurs à poussoir, à bouton poussoir, à bascule, etc.)
- la fabrication de prises de courant
- la fabrication de boîtiers pour les câblages électriques (par exemple: jonctions, prises de courant, interrupteurs)
- la fabrication de canalisations et accessoires électriques
- la fabrication de quincaillerie de ligne électrique suspendue
- la fabrication de dispositifs de câblage non porteurs de courant fait de plastique, boîtes de connexion, plaques, raccords de lignes de poteaux

- la fabrication d'isolateurs en céramique (cf. 234300)
- la fabrication de connecteurs, de prises et d'interrupteurs de type composants électroniques (cf. 261100)

274 Fabrication d'appareils d'éclairage électrique

2740 Fabrication d'appareils d'éclairage électrique

274000 Fabrication d'appareils d'éclairage électrique

Ce genre comprend la fabrication d'ampoules et de tubes électriques, et de leurs pièces (à l'exception des ébauches de verre pour ampoules électriques), la fabrication d'appareils d'éclairage ainsi que de lampes de table et de lampadaires (à l'exception des dispositifs de câblage porteurs et non porteurs de courant).

Ce genre comprend:

- la fabrication de lampes à décharge, à incandescence, à fluorescence, à ultraviolet, à infrarouge, etc., leurs ampoules et accessoires
- la fabrication de plafonniers et d'appliques
- la fabrication de chandeliers, de lustres
- la fabrication de lampes de table (dispositifs d'éclairage)
- la fabrication d'ornements électriques pour arbres de Noël
- la fabrication de dispositifs lumineux décoratifs pour foyers
- la fabrication d'appareils et de dispositifs pour la production de la lumière-éclair
- la fabrication de lampes anti-insectes
- la fabrication de lanternes (au carbure, électriques, au gaz, à l'essence, au kérosène, etc.)
- la fabrication de projecteurs
- la fabrication d'appareils d'éclairage de rue (à l'exception des feux de signalisation)
- la fabrication d'appareils d'éclairage pour le matériel de transport (véhicules à moteur, avions, navires, etc.)

Ce genre comprend également:

- la fabrication de matériel d'éclairage non électrique

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication de verre et d'éléments en verre pour les appareils d'éclairage (cf. 231900)
- la fabrication de dispositifs de câblage porteurs de courant pour les appareils d'éclairage (cf. 273300)
- la fabrication de plafonniers ventilateurs ou de ventilateurs de salles de bain avec éclairage intégré (cf. 275100)
- la fabrication d'appareils électriques de signalisation, tels que les feux de signalisation et les équipements de signalisation pour piétons (cf. 279000)
- la fabrication de signaux électriques (cf. 279000)

275 Fabrication d'appareils ménagers

Ce groupe comprend la fabrication de petits appareils électroménagers, de ventilateurs de type ménager, d'aspirateurs de ménage, de cireuses électriques, de chauffe-plats domestiques, de machines de blanchisserie, de réfrigérateurs de ménage, de congélateurs verticaux et de congélateurs bahuts, ainsi que d'autres appareils ménagers électriques ou non, tels que machines à laver la vaisselle, chauffe-eau et broyeurs pour déchets. Ce groupe comprend la fabrication d'appareils fonctionnant à l'électricité, au gaz ou avec d'autres sources d'énergie.

2751 Fabrication d'appareils électroménagers

275100 Fabrication d'appareils électroménagers

- la fabrication d'appareils électroménagers:
- réfrigérateurs
- congélateurs
- machines à laver la vaisselle
- machines à laver et à sécher le linge
- aspirateurs
- polisseurs de sols

- broyeurs de déchets
- presse-fruits et presse-légumes
- ouvre-boîtes
- rasoirs électriques, brosses à dents électriques et autres appareils domestiques électriques pour le soin du corps
- appareils à aiguiser les couteaux
- hottes aspirantes à extraction ou à recyclage
- la fabrication d'appareils électrothermiques à usage domestique:
- chauffe-eau électriques
- couvertures chauffantes
- sèche-cheveux, peignes, brosses, appareils à friser électriques
- fers à repasser électriques
- appareils pour le chauffage des locaux et ventilateurs de type ménager, portatifs
- fours électriques
- fours à micro-ondes
- cuisinières, chauffe-plats
- grille-pain
- appareils pour la préparation du café ou du thé
- poêles à frire, rôtissoires, grils, hottes
- résistances chauffantes, etc.

- la fabrication de réfrigérateurs et de congélateurs à usage commercial et industriel, de matériel de conditionnement d'air, de ventilateurs de grenier, de chauffage de locaux à montage permanent, de ventilateurs d'évacuation, d'appareils pour la cuisine de type commercial, d'appareils de blanchisserie ou de nettoyage à sec de type commercial, d'aspirateurs de type commercial, industriel et institutionnel (cf. division 28)
- la fabrication de machines à coudre destinées à un usage domestique (cf. 289400)
- l'installation d'aspirateurs à unité centrale (cf. 432902)

2752 Fabrication d'appareils ménagers non électriques

275200 Fabrication d'appareils ménagers non électriques

Ce genre comprend:

- la fabrication d'appareils non électriques pour le chauffage des locaux et la cuisine domestique:
- appareils pour le chauffage des locaux, cuisinières, grils, poêles, chauffe-eau, ustensiles de cuisine, chauffe-plats, non électriques
- 279 Fabrication d'autres matériels électriques
- 2790 Fabrication d'autres matériels électriques

279000 Fabrication d'autres matériels électriques

Ce genre comprend la fabrication de divers appareils électriques autres que moteurs, générateurs et transformateurs, piles et accumulateurs, câbles et câblages d'installations électriques, appareils d'éclairage ou appareils ménagers.

- la fabrication de chargeurs de batterie à semi-conducteurs
- la fabrication de dispositifs électriques d'ouverture et de fermeture des portes
- la fabrication de carillons électriques
- la fabrication de prolongateurs électriques à partir de fils isolés achetés
- la fabrication d'appareils de nettoyage par ultrasons (autres que ceux destinés à un usage en laboratoire ou dentaire)
- la fabrication d'onduleurs à semi-conducteurs, de redresseurs, de piles à combustible, de générateurs électriques
- la fabrication de sources d'alimentation électrique ininterruptibles
- la fabrication de limiteurs de tension
- la fabrication de câbles d'appareils, de prolongateurs électriques et d'autres jeux de fils électriques avec des fils isolés et des connecteurs
- la fabrication d'électrodes et de contacts en carbone et en graphite et d'autres produits électriques constitués de carbone et de graphite

- la fabrication d'accélérateurs de particules
- la fabrication de condensateurs électriques et de composants similaires
- la fabrication d'électro-aimants
- la fabrication de sirènes
- la fabrication de tableaux d'affichage électroniques
- la fabrication de signaux électriques
- la fabrication d'appareils électriques de signalisation, tels que les feux de signalisation et les équipements de signalisation pour piétons
- la fabrication d'isolateurs pour l'électricité (sauf en verre ou en céramique), de tubes et installations en métaux communs
- la fabrication de matériel électrique à souder et à braser, y compris les fers à souder portatifs

- la fabrication d'isolateurs en porcelaine (cf. 234300)
- la fabrication de fibres de carbone et de graphites et de produits constitués de ces fibres (à l'exception des électrodes et des applications électriques) (cf. 239902)
- la fabrication de redresseurs de type composants électroniques, de circuits intégrés à régulateur de tension, de circuits intégrés à conversion de puissance, de condensateurs électroniques, de résistances électroniques et d'appareils similaires (cf. 261100)
- la fabrication de transformateurs, de moteurs, de génératrices, de commutateurs, de relais et de contrôles industriels (cf. 271)
- la fabrication de piles et d'accumulateurs (cf. 272000)
- la fabrication de câbles pour transport d'énergie et liaisons de communications, de dispositifs de câblage porteurs et non porteurs de courant (cf. 273)
- la fabrication d'appareils d'éclairage (cf. 274000)
- la fabrication d'appareils ménagers (cf. 275)
- la fabrication de matériel non-électrique à souder et à braser (cf. 282900)
- la fabrication de joints d'étanchéité en charbon ou en graphite (cf. 282900)
- la fabrication de dispositifs électriques pour véhicules automobiles, tels que génératrices, alternateurs, bougies d'allumage, jeux de fils pour bougies d'allumage, systèmes d'ouverture et de fermeture électriques des portières et des vitres, régulateurs de tension (cf. 293100)

28 FABRICATION DE MACHINES ET ÉQUIPEMENTS N.C.A.

Cette division couvre la fabrication de machines et d'équipements qui exercent, de manière autonome, une action mécanique ou thermique sur des matières ou qui exécutent des opérations sur des matières (par exemple, manutention, pulvérisation, pesage ou emballage), y compris leurs organes mécaniques de production et de transmission de l'énergie et les pièces détachées spécialement fabriquées. Les machines et équipements comprennent également les appareils fixes, mobiles ou portatifs, qu'ils soient utilisés dans l'industrie, l'agriculture ou la construction ou qu'ils soient destinés à un usage militaire ou privé. La fabrication d'équipements spécifiques pour le transport de marchandises ou de passagers au sein d'installations délimitées appartient également à cette division.

La structure de cette division distingue la fabrication de machines d'usage spécifique, c'est-à-dire des machines destinées exclusivement à être utilisées par une branche de la NOGA ou un petit groupe de branches de la NOGA des machines d'usage général, c'est-à-dire les machines utilisées dans un grand nombre de branches de la NOGA.

Cette division comprend également la fabrication de machines diverses d'usage spécifique, non classées ailleurs, utilisées ou non dans le cadre d'une opération de transformation, comme les manèges et attractions foraines, les installations de bowling, etc.

Cette division ne comprend pas le travail des métaux d'usage général (division 25) ni la fabrication connexe d'appareils de contrôle, de matériel informatique, d'instruments de mesure et de contrôle, d'installations électriques (divisions 26 et 27) et de matériels de transport d'usage général (divisions 29 et 30).

- 281 Fabrication de machines d'usage général
- 2811 Fabrication de moteurs et turbines à l'exception des moteurs d'avions et de véhicules

281100 Fabrication de moteurs et turbines à l'exception des moteurs d'avions et de véhicules

Ce genre comprend:

 \mathcal{C}

- la fabrication de moteurs à piston à combustion interne, à l'exclusion des moteurs pour véhicules automobiles, aéronefs et motocycles:
- moteurs pour navires et bateaux
- moteurs pour véhicules ferroviaires
- la fabrication de moteurs de pistons, segments de piston, carburateurs pour tous types de moteurs à combustion interne, moteurs diesel
- la fabrication de soupapes d'admission et d'échappement pour moteurs à combustion interne
- la fabrication de turbines et de leurs parties:
- turbines produisant de la vapeur d'eau ou d'autres types de vapeur
- turbines hydrauliques, roues hydrauliques et leurs régulateurs
- turbines éoliennes
- turbines à gaz, à l'exception des turboréacteurs et des turbopropulseurs pour la propulsion d'aéronefs
- la fabrication d'ensembles turbine-chaudière
- la fabrication de turbines génératrices
- la fabrication de moteurs pour des applications industrielles

- la fabrication de génératrices électriques (à l'exception des turbines génératrices) (cf. 271100)
- la fabrication de groupes électrogènes à moteur (à l'exception des turbines génératrices) (cf. 271100)
- la fabrication d'équipements et de composants électriques pour moteurs à combustion interne (cf. 293100)
- la fabrication de moteurs pour la propulsion de véhicules automobiles, d'aéronefs ou de motocycles (cf. 291000, 303000 et 309100)
- la fabrication de turboréacteurs et de turbopropulseurs (cf. 303000)

2812 Fabrication d'équipements hydrauliques et pneumatiques

281200 Fabrication d'équipements hydrauliques et pneumatiques

Ce genre comprend:

- la fabrication d'appareils hydrauliques et pneumatiques (y compris pompes hydrauliques, moteurs hydrauliques, cylindres hydrauliques et pneumatiques, valves hydrauliques et pneumatiques et accessoires)
- la fabrication de systèmes de préparation de l'air pour une utilisation dans des systèmes pneumatiques
- la fabrication de systèmes hydrauliques et pneumatiques
- la fabrication d'organes hydrauliques de transmission
- la fabrication de transmissions hydrostatiques

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication de compresseurs (cf. 281300)
- la fabrication de pompes pour des applications non hydrauliques (cf. 281300)
- la fabrication de valves pour des applications autres que hydrauliques et pneumatiques (cf. 281400)
- la fabrication d'équipements de transmission mécanique (cf. 281500)

2813 Fabrication d'autres pompes et compresseurs

281300 Fabrication d'autres pompes et compresseurs

Ce genre comprend:

- la fabrication de pompes à air ou à vide et de compresseurs d'air ou d'autres gaz
- la fabrication de pompes pour liquides, même comportant un dispositif mesureur
- la fabrication de pompes pour moteurs à combustion interne: pompes à huile, à eau, à carburant pour véhicules automobiles, etc.

Ce genre comprend également:

- la fabrication de pompes actionnées à la main

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication de matériel hydraulique et pneumatique (cf. 281200)

281400 Fabrication d'articles de robinetterie

Ce genre comprend:

- la fabrication de robinetterie et de vannes industrielles, y compris les vannes de régulation et la robinetterie d'adduction
- la fabrication de robinetterie sanitaire
- la fabrication de robinetterie pour le chauffage

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication d'articles de robinetterie en caoutchouc vulcanisé non durci, en verre ou en matières céramiques (cf. 221900, 231900 et 234400)
- la fabrication de soupapes d'admission et d'échappement pour moteurs à combustion interne (cf. 281100)
- la fabrication de valves hydrauliques et pneumatiques et de systèmes de préparation de l'air pour une utilisation dans des systèmes pneumatiques (cf. 281200)

Fabrication d'engrenages et d'organes mécaniques de transmission

281500 Fabrication d'engrenages et d'organes mécaniques de transmission

Ce genre comprend:

- la fabrication de roulements à billes, à galets, à rouleaux ou à aiguilles et de leurs éléments
- la fabrication d'organes mécaniques de transmission de l'énergie:
- arbres de transmission et manivelles: arbres à cames, vilebrequins, manivelles, etc.
- paliers et coussinets
- la fabrication d'engrenages et de roues de friction ainsi que de réducteurs, de multiplicateurs et de variateurs de vitesse
- la fabrication d'embrayages et d'organes d'accouplement
- la fabrication de volants et de poulies
- la fabrication de chaînes à maillons articulés
- la fabrication de chaînes pour la transmission de l'énergie

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication d'autres chaînes (cf. 259300)
- la fabrication d'organes hydrauliques de transmission (cf. 281200)
- la fabrication de transmissions hydrostatiques (cf. 281200)
- la fabrication d'embrayages (électromagnétiques) (cf. 293100)
- la fabrication de parties d'équipements de transmission de l'énergie identifiables comme parties de véhicules ou d'avions (cf. divisions 29 et 30)

Fabrication d'autres machines d'usage général

Fabrication de fours et brûleurs

282100 Fabrication de fours et brûleurs

Ce genre comprend:

- la fabrication de fours électriques et d'autres fours industriels ou de laboratoires, y compris les incinérateurs
- la fabrication de brûleurs
- la fabrication de chauffages électriques de locaux à montage permanent, de chauffages électriques de piscines
- la fabrication de chauffages autres que électriques et à usage domestique à montage permanent, comme le chauffage solaire, chauffage à la vapeur, chauffage à l'huile et systèmes similaires de chauffage
- la fabrication de fourneaux électrique à usage domestique (installations électriques à air pulsé, pompes à chaleur, etc.), installations non électriques à air pulsé

Ce genre comprend également:

- la fabrication de foyers automatiques, d'avant-foyers, de grilles mécaniques, de dispositifs pour l'évacuation des cendres, etc.

- la fabrication de fours à usage domestique (cf. 275100)
- la fabrication de séchoirs pour produits agricoles (cf. 289300)
- la fabrication de fours cuisson industrielle (cf. 289300)
- la fabrication de séchoirs pour le bois, les pâtes à papier, les papiers ou les cartons (cf. 289902)
- la fabrication de stérilisateurs médico-chirurgicaux ou de laboratoires (cf. 325001)
- la fabrication de fours de laboratoires (dentaires) (cf. 325001)

Fabrication de matériel de levage et de manutention

282200 Fabrication de matériel de levage et de manutention

Ce genre comprend:

- la fabrication de machines et d'appareils de levage, de chargement, de déchargement ou de manutention actionnés par moteur ou à la main:
- palans, treuils et cabestans, crics et vérins
- bigues, grues, portiques mobiles, chariots-cavaliers, etc.
- chariots, même automobiles, munis ou non d'un dispositif de levage ou de manutention, des types utilisés dans les usines (y compris diables et brouettes)
- manipulateurs mécaniques et robots industriels spécialement conçus pour des opérations de levage, de manutention, de chargement ou de déchargement
- la fabrication d'appareils transporteurs ou convoyeurs, de téléphériques, etc.
- la fabrication d'ascenseurs, d'escaliers mécaniques et de trottoirs roulants
- la fabrication d'éléments spécialisés de matériels de levage et de manutention

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication de robots industriels à usages multiples (cf. 289902)
- la fabrication d'appareils élévateurs, transporteurs ou convoyeurs à action continue, pour mines au fond ou pour d'autres travaux souterrains (cf. 289200)
- la fabrication de pelles mécaniques, d'excavateurs, de chargeuses et de chargeuses-pelleteuses (cf. 289200)
- la fabrication de pontons-grues, de wagons-grues, de camions-grues (cf. 301100 et 302000)
- l'installation d'ascenseurs et monte-charge (cf. 432902)

Fabrication de machines et d'équipements de bureau (à l'exception des ordinateurs et équipements périphériques)

282300 Fabrication de machines et d'équipements de bureau (à l'exception des ordinateurs et équipements périphériques)

Ce genre comprend:

- la fabrication de machines à calculer
- la fabrication de caisses enregistreuses
- la fabrication de calculateurs, électroniques ou non
- la fabrication de compteurs de timbres-poste, de machines de gestion du courrier (adressage, mise sous pli, cachetage et expédition de plis, ouverture, tri, numérisation), de relieuses
- la fabrication de machines à écrire
- la fabrication de machines à sténographie
- la fabrication de relieuses de bureau (reliures plastiques ou à bande)
- la fabrication de machines à écrire des chèques
- la fabrication de machines à compter ou à encartoucher les pièces de monnaie
- la fabrication de taille-crayon
- la fabrication de machines à poser et à enlever les agrafes
- la fabrication de machines à voter
- la fabrication de distributeurs de ruban
- la fabrication de perforatrices
- la fabrication de caisses enregistreuses fonctionnant mécaniquement
- la fabrication de photocopieuses
- la fabrication de cartouches d'encre
- la fabrication de tableaux noirs, blancs, etc.
- la fabrication de machines à dicter

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques (cf. 262000)

282400 Fabrication d'outillage portatif à moteur incorporé

Ce genre comprend:

- la fabrication d'outils portatifs à moteur électrique ou non électrique intégré ou pneumatique, tels que:
- scies circulaires ou alternatives
- tronçonneuses
- perceuses et perceuses à percussion
- ponceuses à main
- marteaux pneumatiques
- tampons
- routeurs
- meuleuses
- agrafeuses
- riveteuses pneumatiques
- raboteuses
- ciseaux et cisailles
- clés à molette
- cloueuses à poudre

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication d'outils interchangeables pour outillage à main (cf. 257300)
- la fabrication de matériel électrique portatif à souder et à braser (cf. 279000)

2825 Fabrication d'équipements aérauliques et frigorifiques industriels

282500 Fabrication d'équipements aérauliques et frigorifiques industriels

Ce genre comprend:

- la fabrication d'équipements industriels pour la production du froid, y compris l'assemblage des éléments les composant
- la fabrication de machines et d'appareils pour le conditionnement de l'air, y compris pour les véhicules automobiles
- la fabrication de ventilateurs à usage non domestique
- la fabrication d'échangeurs de chaleur, de pompes à chaleur
- la fabrication de machines à liquéfier l'air ou le gaz
- la fabrication de ventilateurs de grenier (ventilateurs sur pignon, ventilateurs sur toit, etc.)

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication de matériel, de machines et d'appareils pour la production du froid de type ménager (cf. 275100)
- la fabrication de ventilateurs de type ménager (cf. 275100)

2829 Fabrication de machines diverses d'usage général

282900 Fabrication de machines diverses d'usage général

- la fabrication d'appareils et d'instruments de pesage (autres que les balances de précision utilisées dans les laboratoires):
- balances de ménage et de magasin, bascules, bascules à pesage continu, ponts-bascules, poids pour balances, etc.
- la fabrication d'appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides
- la fabrication d'appareils à projeter, à disperser ou à pulvériser des matières liquides ou en poudre:
- pistolets aérographes, extincteurs, machines et appareils à jet de sable, appareils de nettoyage à vapeur, etc.
- la fabrication de machines et d'appareils à empaqueter ou emballer les marchandises:
- machines et appareils à remplir, fermer, sceller, capsuler ou étiqueter, etc.
- la fabrication de machines et d'appareils servant à nettoyer ou à sécher les bouteilles ainsi que de machines et d'appareils à gazéifier les boissons
- la fabrication d'appareils de distillation ou de rectification pour les raffineries de pétrole, les industries chimiques, les industries des boissons, etc.
- la fabrication de générateurs de gaz

- la fabrication de calandres et de laminoirs ainsi que de cylindres pour ces machines (sauf pour le métal et le verre)
- la fabrication de machines centrifuges (sauf les écrémeuses et les sèche-linge)
- la fabrication de joints d'étanchéité et de joints similaires composés de matériaux différents ou de plusieurs couches d'un même matériau
- la fabrication de machines automatiques de vente de produits
- la fabrication de niveaux, de mètres à ruban et d'outils à main similaires, d'instruments pour les travaux de mécanique de précision (sauf optiques)
- la fabrication de matériel non-électrique à souder et à braser
- la fabrication de tours de refroidissement et de dispositifs similaires destinés au refroidissement direct fonctionnant avec de l'eau réinjectée

- la fabrication de balances de précision des types utilisés dans les laboratoires (cf. 265100)
- la fabrication de matériel, de machines et d'appareils pour la production du froid de type ménager (cf.
- la fabrication de ventilateurs de type ménager (cf. 275100)
- la fabrication de matériel électrique à souder et à braser (cf. 279000)
- la fabrication de machines et d'appareils de pulvérisation pour l'agriculture (cf. 283000)
- la fabrication de laminoirs pour les métaux ou le verre ainsi que de cylindres pour ces machines (cf. 289100 et 289902)
- la fabrication de séchoirs pour produits agricoles (cf. 289300)
- la fabrication d'appareils pour la filtration ou l'épuration des aliments (cf. 289300)
- la fabrication d'écrémeuses (cf. 289300)
- la fabrication de sèche-linge commerciaux (cf. 289400)
- la fabrication de machines à imprimer sur les matières textiles (cf. 289400)

283 Fabrication de machines agricoles et forestières

2830 Fabrication de machines agricoles et forestières

283000 Fabrication de machines agricoles et forestières

Ce genre comprend:

- la fabrication de tracteurs agricoles et forestiers
- la fabrication de motoculteurs
- la fabrication de faucheuses, y compris les tondeuses à gazon
- la fabrication de remorques ou de semi-remorques autochargeuses ou autodéchargeuses, pour usages agricoles
- la fabrication de machines, d'appareils et d'engins agricoles pour la préparation du sol, la plantation des cultures ou l'épandage des engrais:
- charrues, épandeurs de fumier, semoirs, herses, etc.
- la fabrication de machines, d'appareils et d'engins pour la récolte et le battage des produits agricoles:
- moissonneuses, batteuses, machines pour le triage, etc.
- la fabrication de machines à traire
- la fabrication de machines et d'appareils de pulvérisation pour l'agriculture
- la fabrication d'autres machines et appareils pour l'agriculture:
- machines et appareils pour l'aviculture, l'apiculture, la préparation des aliments ou provendes pour animaux, etc.
- machines pour le nettoyage, le triage ou le calibrage des œufs, des fruits, etc.

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication d'outillage portatif agricole mécanique (cf. 257300)
- la fabrication de convoyeurs à usage agricole (cf. 282200)
- la fabrication d'outils portatifs à moteur (cf. 282400)
- la fabrication d'écrémeuses (cf. 289300)
- la fabrication de machines pour le nettoyage, le triage ou le calibrage de semences, de grains ou de légumes à cosse secs (cf. 289300)
- la fabrication de tracteurs routiers pour semi-remorques (cf. 291000)
- la fabrication de remorques ou de semi-remorques routières (cf. 292000)

284 Fabrication de machines de formage des métaux et de machines-outils

Ce groupe comprend la fabrication de machines de formage des métaux et de machines-outils, comme la fabrication de machines-outils pour le travail des métaux et d'autres matériaux (bois, os, pierre,

caoutchouc durci, matières plastiques dures ou le travail à froid du verre), y compris la fabrication de machines opérant par faisceaux laser, par ultrasons, par jet de plasma ou par impulsions magnétiques, etc

Fabrication de machines de formage des métaux

284100 Fabrication de machines de formage des métaux

Ce genre comprend:

- la fabrication de machines de formage des métaux, y compris celles opérant par faisceaux laser, par ultrasons, par jet de plasma ou par impulsions magnétiques, etc.
- la fabrication de machines-outils servant à tourner, percer, fraiser, limer, raboter, aléser, rectifier, etc.
- la fabrication de machines-outils à estamper ou à presser
- la fabrication de machines à poinçonner, presses hydrauliques, freins hydrauliques, marteaux-pilons, machines à forger, etc.
- la fabrication de bancs à étirer, de machines pour exécuter un filetage par roulage ou de machines pour le travail des métaux sous forme de fils

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication d'outils interchangeables (cf. 257300)
- la fabrication de matériel électrique à souder et à braser (cf. 279000)

2849 Fabrication d'autres machines-outils

284900 Fabrication d'autres machines-outils

Ce genre comprend:

- la fabrication de machines-outils pour le travail du bois, de l'os, de la pierre, du caoutchouc durci, des matières plastiques dures ou le travail à froid du verre, y compris celles opérant par faisceaux laser, par ultrasons, par jet de plasma ou par impulsions magnétiques, etc.
- la fabrication de porte-pièces pour machines-outils
- la fabrication de plateaux diviseurs et autres dispositifs spéciaux pour machines-outils
- la fabrication de machines-outils pour clouer, agrafer, coller ou autrement assembler le bois, le liège, l'os, le caoutchouc durci ou les matières plastiques dures, etc.
- la fabrication de machines de forage rotatives par percussion, de limeuses, de riveteuses, de machines à découper les feuilles de métal, etc.
- la fabrication de presses pour la fabrication de panneaux de bois
- la fabrication de machines pour le traitement électrolytique

Ce genre comprend également:

- la fabrication de pièces et accessoires destinés aux machines-outils énumérées

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication d'outils interchangeables pour machines-outils (outils à percer ou à poinçonner, matrices, tarauds, fraises, outils à tourner, lames de scies, couteaux tranchants, etc.) (cf. 257300)
- la fabrication de fers et de fusils à souder et à braser portatifs (cf. 279000)
- la fabrication d'outils portatifs à moteur (cf. 282400)
- la fabrication de machines utilisées dans les laminoirs ou les fonderies (cf. 289100)
- la fabrication de machines pour l'extraction (cf. 289200)

289 Fabrication d'autres machines d'usage spécifique

Ce groupe comprend la fabrication de machines d'usage spécifique, c'est-à-dire des machines destinées à être exclusivement utilisées par une branche de la NOGA ou un petit groupe de branches de la NOGA. Si la plupart de ces machines sont utilisées dans le cadre d'autres opérations de transformation, telles que l'industrie alimentaire ou textile, ce groupe comprend également la fabrication de machines diverses d'usage spécifique destinées à d'autres branches d'activités (relevant de l'industrie non manufacturière), comme la fabrication d'appareils et de dispositifs pour le lancement de véhicules aériens ou de manèges de parcs d'attraction.

2891 Fabrication de machines pour la métallurgie

289100 Fabrication de machines pour la métallurgie

- la fabrication de machines et d'appareils pour la manutention des métaux à haute température:
- convertisseurs, lingotières, poches de coulée, machines à couler (mouler)
- la fabrication de laminoirs à métaux et de leurs cylindres

- la fabrication de bancs à étirer (cf. 284100)
- la fabrication de châssis de fonderie et de moules (à l'exclusion des lingotières) (cf. 257300)
- la fabrication des machines destinées à construire les moules de fonderie (cf. 289902)

Fabrication de machines pour l'extraction ou la construction

289200 Fabrication de machines pour l'extraction ou la construction

Ce genre comprend:

- la fabrication d'appareils élévateurs, transporteurs ou convoyeurs à action continue pour mines au fond ou autres travaux souterrains
- la fabrication de machines de sondage, de haveuses, de machines de forage et de machines à creuser les tunnels ou les galeries (destinées ou non aux travaux souterrains)
- la fabrication de machines et d'appareils à traiter les minéraux par criblage, triage, séparation, lavage, concassage, etc.
- la fabrication de bétonnières et d'appareils à gâcher le ciment
- la fabrication de machines et d'appareils de terrassement:
- bouteurs (bulldozers), bouteurs biais (angledozers), niveleuses, décapeuses (scrapers), pelles mécaniques, chargeuses et chargeuses-pelleteuses, etc.
- la fabrication de sonnettes de battage et de machines pour l'arrachage des pieux, d'épandeurs de mortier et de bitume, de machines pour le surfaçage du béton, etc.
- la fabrication de tracteurs poseurs de voies et de tracteurs utilisés dans la construction et les mines
- la fabrication de lames de bouteurs et de bouteurs biais
- la fabrication de camions à benne tout-terrain

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication de matériel de levage et de manutention (cf. 282200)
- la fabrication d'autres tracteurs (cf. 283000 et 291000)
- la fabrication de machines-outils pour le travail de la pierre, y compris les machines à fendre ou à cliver (cf. 284900)
- la fabrication de camions-bétonnières (cf. 291000)

Fabrication de machines pour l'industrie agro-alimentaire

289300 Fabrication de machines pour l'industrie agro-alimentaire

- la fabrication de séchoirs pour produits agricoles
- la fabrication de machines et d'appareils de laiterie:
- écrémeuses
- machines pour le traitement du lait (appareils homogénéisateurs, par exemple)
- machines et appareils pour la transformation du lait (barattes, malaxeurs et machines à mouler le beurre)
- machines et appareils de fromagerie (machines à lisser et à mouler, presses à fromage, etc.)
- la fabrication de machines et d'appareils pour la minoterie:
- machines pour le nettoyage, le triage ou le calibrage de semences, de grains ou de légumes à cosse secs (tarares, toiles trieuses, séparateurs, machines à brosser les grains, etc.)
- machines et appareils pour la production de farines, gruaux ou autres produits de minoterie (moulins à meules de pierre, alimentateurs, machines à nettoyer les sons, mélangeurs, machines à décortiquer le riz, machines à casser les pois)
- la fabrication de presses, de pressoirs et de fouloirs, etc., utilisés pour la fabrication du vin, du cidre, des jus de fruits, etc.
- la fabrication de machines et d'appareils pour la boulangerie, la pâtisserie, la biscuiterie ou pour la fabrication des pâtes alimentaires:
- fours de boulangerie, malaxeurs à pâte, machines à diviser la pâte, machines à mouler la pâte, machines à trancher, appareils de pâtisserie à doser les pâtes et les ingrédients, etc.
- la fabrication de machines et d'appareils pour la transformation de divers produits alimentaires:
- machines et appareils pour la confiserie ou pour la fabrication du cacao ou du chocolat, pour la sucrerie, pour la brasserie, pour le travail des viandes ou de la volaille, pour la préparation des fruits, des

légumes ou des fruits à coque, pour la préparation des poissons, des crustacés, des coquillages et d'autres produits de la mer

- appareils pour la filtration ou l'épuration
- autres machines pour la préparation ou la fabrication industrielle de produits alimentaires ou de boissons
- la fabrication de machines et d'appareils pour l'extraction ou la préparation des huiles ou des graisses animales ou végétales
- la fabrication de machines et d'appareils pour la préparation du tabac et la fabrication de cigares, de cigarettes ou de tabac à pipe, à chiquer ou à priser
- la fabrication de machines et d'appareils pour la préparation des aliments dans les hôtels et les restaurants

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication d'appareils d'irradiation des aliments et du lait (cf. 266000)
- la fabrication de machines et d'appareils à empaqueter ou à emballer les marchandises ainsi que d'appareils et d'instruments de pesage (cf. 282900)
- la fabrication de machines et d'appareils pour le nettoyage, le triage ou le calibrage des œufs, des fruits ou d'autres plantes (sauf semences, grains et légumes à cosse secs) (cf. 283000)

Fabrication de machines pour les industries textiles

289400 Fabrication de machines pour les industries textiles

Ce genre comprend:

- la fabrication de machines pour l'industrie textile:
- machines pour la préparation, la fabrication, le filage (extrusion), l'étirage, la texturation ou le tranchage des fibres, des matières ou des fils textiles, synthétiques ou artificiels
- machines pour la préparation des fibres textiles: égreneuses de coton, machines brise-balles, effilocheuses du type Garnett, batteurs-étaleurs à coton, machines à dessuinter la laine, machines à carboniser la laine, peigneuses, cardes, métiers à mèches, etc.
- métiers à filer
- machines pour la préparation des fils textiles: bobinoirs, ourdissoirs et machines similaires
- métiers à tisser, y compris les métiers à main
- machines et métiers à bonneterie
- machines et métiers à filet, à tulle, à dentelle, à passementerie, etc.
- la fabrication de machines et d'appareils auxiliaires pour les machines de l'industrie textile:
- ratières, mécaniques Jacquard, casse-chaînes et casse-trames, mécanismes de changement de navettes, broches, ailettes, etc.
- la fabrication de machines à imprimer sur les matières textiles
- la fabrication de machines et d'appareils pour le traitement des tissus:
- machines et appareils pour le lavage, le blanchiment, la teinture, l'apprêt, le finissage, l'enduction ou l'imprégnation des tissus en matières textiles
- machines à enrouler, dérouler, plier, couper ou denteler les tissus en matières textiles
- la fabrication de machines et d'appareils de blanchisserie:
- machines à repasser, y compris les presses à fixer
- machines commerciales à laver et à sécher le linge
- machines pour le nettoyage à sec
- la fabrication de machines à coudre ainsi que de têtes et d'aiguilles pour machines à coudre (à usage domestique ou autre)
- la fabrication de machines et d'appareils pour la fabrication ou le finissage du feutre ou des non-tissés
- la fabrication de machines et d'appareils pour l'industrie du cuir:
- machines et appareils pour la préparation, le tannage ou le travail des cuirs ou des peaux
- machines et appareils pour la fabrication ou la réparation des chaussures et des autres ouvrages en cuir, en peau ou en pelleterie

- la fabrication de cartes en papier ou en carton pour mécaniques Jacquard (cf. 172900)
- la fabrication de machines à laver et à sécher le linge de type ménager (cf. 275100)
- la fabrication de calandres (cf. 282900)
- la fabrication de machines et d'appareils pour le brochage ou la reliure (cf. 289901)

Fabrication de machines pour les industries du papier et du carton

289500 Fabrication de machines pour les industries du papier et du carton

Ce genre comprend:

- la fabrication de machines pour la fabrication de pâte à papier
- la fabrication de machines pour la fabrication du papier et du carton
- la fabrication de machines pour la fabrication d'articles en papier ou en carton

Fabrication de machines pour le travail du caoutchouc ou des plastiques

289600 Fabrication de machines pour le travail du caoutchouc ou des plastiques

Ce genre comprend:

- la fabrication de machines pour le travail du caoutchouc tendre ou des matières plastiques, ou pour la fabrication de produits en ces matières:
- extrudeuses, machines à mouler, machines à fabriquer ou à rechaper les pneumatiques et autres machines et appareils à fabriquer des produits spécifiques en caoutchouc ou en matières plastiques

2899 Fabrication d'autres machines d'usage spécifique n.c.a.

Cette classe comprend la fabrication de machines d'usage spécifique non classées ailleurs.

289901 Fabrication de machines d'imprimerie

Ce genre comprend:

- la fabrication de machines et de matériel pour l'imprimerie, le brochage et la reliure et de machines pour les activités d'impression sur différents types de matériaux:
- machines pour l'impression de feuilles ou de rouleaux en relief, en offset, en héliographie, en sérigraphie, en flexographie, à l'aniline
- machines à imprimer les journaux, les imprimés, les formulaires, les emballages
- machines à enduire le papier, le carton, les feuilles d'aluminium ou les feuilles de plastique, etc.
- la fabrication de machines de composition et de reproduction

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication de photocopieuses, etc. (cf. 282300)

289902 Autres fabrications de machines pour d'autres usages spécifiques n.c.a.

Ce genre comprend:

- la fabrication de séchoirs pour le bois, les pâtes à papier, les papiers ou les cartons et d'autres matières (à l'exception des produits agricoles et textiles)
- la fabrication de machines et appareils pour la fabrication de tuiles, de briques, de pâtes céramiques formées, de tuyaux, d'électrodes de graphite, de craies à écrire et à dessiner, etc.
- la fabrication de machines à fabriquer les semi-conducteurs
- la fabrication de robots industriels multi-tâches à usage spécifique
- la fabrication d'autres machines et appareils à usage spécifique:
- machines pour l'assemblage de lampes, de tubes, de valves électriques ou électroniques ou d'ampoules
- machines pour la fabrication ou le travail à chaud du verre ou des ouvrages en verre, des fibres et des fils de verre
- machines et appareils pour la séparation isotopique
- la fabrication de matériel d'équilibrage des pneumatiques et de réglage de géométrie, de matériel d'équilibrage (sauf équilibrage des roues)
- la fabrication d'appareillages dits de "graissage centralisé"
- la fabrication d'appareils et de dispositifs pour le lancement de véhicules aériens, de catapultes destinées à équiper des porte-avions et de matériel similaire
- la fabrication de bancs solaires
- la fabrication d'installations de bowling automatiques (par exemple: machines à requiller)
- la fabrication de manèges, de balançoires, de stands de tir et d'autres attractions foraines

- la fabrication des appareils ménagers (cf. 275)
- la fabrication de photocopieuses, etc. (cf. 282300)

- la fabrication de machines ou de matériel pour le travail du caoutchouc durci, des matières plastiques dures ou du verre (travail à froid) (cf. 284900)
- la fabrication des lingotières (cf. 289100)

29 INDUSTRIE AUTOMOBILE

Cette division comprend la fabrication de véhicules automobiles destinés au transport de passagers ou de marchandises. La fabrication de parties et d'accessoires, ainsi que la fabrication de remorques et de semi-remorques sont comprises dans cette division.

L'entretien et la réparation de véhicules produits dans cette division sont rangés dans la classe 4520.

291 Construction de véhicules automobiles

2910 Construction de véhicules automobiles

291000 Construction de véhicules automobiles

Ce genre comprend:

- la fabrication de voitures de tourisme
- la fabrication de véhicules utilitaires:
- camions et camionnettes, tracteurs routiers pour semi-remorques, etc.
- la fabrication d'autobus, de trolleybus et d'autocars
- la fabrication de moteurs pour véhicules automobiles
- la fabrication de châssis pour véhicules à moteur
- la fabrication d'autres véhicules automobiles:
- autoneiges et motoneiges, véhicules spéciaux pour le transport de personnes sur les terrains de golf, véhicules amphibies
- autopompes, balayeuses, bibliobus, voitures blindées, etc.
- · camions-bétonnières
- la fabrication de véhicules tout terrain, karts et engins similaires, y compris les voitures de course

Ce genre comprend également:

- le réusinage de moteurs pour véhicules automobiles

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication de moteurs électriques (à l'exception des moteurs de démarrage) (cf. 271100)
- la fabrication d'appareils d'éclairage pour véhicules automobiles (cf. 274000)
- la fabrication de pistons, segments de piston, carburateurs (cf. 281100)
- la fabrication de tracteurs agricoles (cf. 283000)
- la fabrication de tracteurs utilisés dans la construction et les mines (cf. 289200)
- la fabrication de camions à benne tout-terrain (cf. 289200)
- la fabrication de carrosseries pour véhicules automobiles (cf. 292000)
- la fabrication de parties électriques pour véhicules automobiles (cf. 293100)
- la fabrication de parties et d'accessoires pour véhicules automobiles (cf. 293200)
- la fabrication de chars et d'autres véhicules militaires de combat (cf. 304000)
- l'entretien, la réparation et la transformation de véhicules automobiles (cf. 4520)

292 Fabrication de carrosseries et remorques

2920 Fabrication de carrosseries et remorques

292000 Fabrication de carrosseries et remorques

Ce genre comprend:

- la fabrication de carrosseries, y compris les cabines, pour véhicules automobiles
- l'aménagement de tous types de véhicules automobiles, de remorques et de semi-remorques
- la fabrication de remorques et de semi-remorques:
- camions-citernes, véhicules de déménagement
- remorques pour le camping, etc.
- la fabrication de cadres et de conteneurs spécialement conçus et équipés pour un ou plusieurs modes de transport

- la fabrication de remorques et de semi-remorques à usage agricole (cf. 283000)
- la fabrication de parties et d'accessoires de carrosseries pour véhicules automobiles (cf. 293200)

- la fabrication de véhicules à traction animale (cf. 309900)
- 293 Fabrication d'équipements automobiles
- 2931 Fabrication d'équipements électriques et électroniques automobiles

293100 Fabrication d'équipements électriques et électroniques automobiles

Ce genre comprend:

- la fabrication de dispositifs électriques pour véhicules automobiles, tels que génératrices, alternateurs, bougies d'allumage, jeux de fils pour bougies d'allumage, systèmes d'ouverture et de fermeture électriques des portières et des vitres, assemblage de jauges achetées dans le tableau de bord, régulateurs de tension, etc.

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication de batteries pour véhicules automobiles (cf. 272000)
- la fabrication d'appareils d'éclairage pour véhicules automobiles (cf. 274000)
- la fabrication de pompes pour véhicules à moteurs et moteurs (cf. 281300)

2932 Fabrication d'autres équipements automobiles

293200 Fabrication d'autres équipements automobiles

Ce genre comprend:

- la fabrication de parties et accessoires divers pour véhicules automobiles:
- freins, boîtes de vitesses, essieux, roues, amortisseurs, radiateurs, silencieux, tuyaux d'échappement, catalyseurs, embrayages, volants, colonnes et boîtiers de direction
- la fabrication de parties et accessoires pour carrosseries de véhicules automobiles:
- ceintures de sécurité, coussins gonflables de sécurité, portières, pare-chocs
- la fabrication de sièges de voitures

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication de pneumatiques (cf. 221100)
- la fabrication de pantalons et de ceintures en caoutchouc et d'autres articles en caoutchouc (cf. 221900)
- la fabrication de pistons, segments de piston, carburateurs (cf. 281100)
- l'entretien, la réparation et la transformation de véhicules automobiles (cf. 4520)

30 FABRICATION D'AUTRES MATÉRIELS DE TRANSPORT

Cette division comprend la fabrication de matériel de transport telle que la construction de bateaux et de navires, la fabrication de matériel ferroviaire roulant et de locomotives, la construction aéronautique et spatiale et la fabrication d'éléments de ces équipements.

301 Construction navale

Ce groupe comprend la construction de navires, de bateaux et de structures flottantes pour le transport ou d'autres usages commerciaux, ainsi que pour le sport et les loisirs.

3011 Construction de navires et de structures flottantes

301100 Construction de navires et de structures flottantes

Ce genre comprend la construction de navires et de bateaux, à l'exception des embarcations de sport ou de plaisance, et la construction de structures flottantes.

Ce genre comprend:

- la construction de navires de commerce:
- navires à passagers, transbordeurs, cargos, bateaux-citernes, remorqueurs, etc.
- la construction de navires de guerre
- la construction de bateaux de pêche et de navires usines procédant à la transformation du poisson

Ce genre comprend également:

- la construction d'aéroglisseurs (à l'exception des aéroglisseurs de plaisance)
- la construction de plates-formes de forage flottantes ou submersibles

- la construction de structures et d'engins flottants:
- docks flottants, pontons, caissons, coffres d'amarrage flottants, bouées, réservoirs flottants, barges, allèges, gabares, pontons-grues, radeaux gonflables autres que récréatifs, etc.
- la fabrication d'éléments métalliques pour la construction navale et de structures flottantes

- la construction de parties de bateaux autres que les parties qui constituent la coque:
- la fabrication de voiles (cf. 139203)
- la fabrication d'hélices pour navires et bateaux (cf. 259900)
- la fabrication d'ancres en fonte ou en acier (cf. 259900)
- la fabrication de moteurs pour navires et bateaux (cf. 281100)
- la fabrication d'instruments de navigation (cf. 265100)
- la fabrication d'appareils d'éclairage pour navires et bateaux (cf. 274000)
- la fabrication de véhicules automobiles amphibies (cf. 291000)
- la fabrication de bateaux ou de radeaux gonflables récréatifs (cf. 301200)
- les activités d'entretien et de réparation spécialisée de navires, bateaux et structures flottantes (cf. 331500)
- la démolition navale (cf. 383100)
- l'aménagement intérieur des bateaux (cf. 433)

3012 Construction de bateaux de plaisance

301200 Construction de bateaux de plaisance

Ce genre comprend:

- la construction de bateaux et de radeaux gonflables
- la construction de voiliers, avec ou sans moteur auxiliaire
- la construction de bateaux à moteur
- la construction d'aéroglisseurs de plaisance
- la fabrication de motos marines
- la construction d'autres embarcations de plaisance et de sport:
- canoës, kayaks, canots, skiffs

Ce genre ne comprend pas:

- la construction de parties d'embarcations de plaisance et de sport:
- la fabrication de voiles (cf. 139203)
- la fabrication d'ancres en fonte ou en acier (cf. 259900)
- la fabrication de moteurs pour navires et bateaux (cf. 281100)
- la fabrication de planches à voile et de planches de surf (cf. 323000)
- l'entretien et la réparation de bateaux de plaisance (cf. 331500)

302 Construction de locomotives et d'autre matériel ferroviaire roulant

3020 Construction de locomotives et d'autre matériel ferroviaire roulant

302000 Construction de locomotives et d'autre matériel ferroviaire roulant

Ce genre comprend:

- la fabrication de locomotives et de locotracteurs électriques, diesel, à vapeur ou autres
- la fabrication d'automotrices, d'autorails, de véhicules d'entretien ou de service
- la fabrication de véhicules pour voies ferrées ou similaires dépourvus d'organes moteurs:
- voitures pour voyageurs, wagons pour le transport de marchandises, wagons-citernes, wagons à déchargement automatique, wagons-ateliers, wagons-grues, tenders, etc.
- la fabrication de parties de véhicules pour voies ferrées ou similaires:
- bogies, essieux et roues, freins et leurs parties, crochets et autres systèmes d'attelage, tampons de choc et leurs parties, amortisseurs, châssis de wagons et de locomotives, caisses, soufflets, etc.

Ce genre comprend également:

- la fabrication de locomotives utilisées dans les mines et de wagonnets miniers
- la fabrication d'appareils mécaniques et électromécaniques de signalisation, de sécurité, de contrôle ou de commande pour voies ferrées, voies fluviales, voies routières, installations portuaires et aéroports, etc.
- la fabrication de sièges de wagons

 \mathcal{C}

- la fabrication de rails non assemblés (cf. 241000)
- la construction d'équipements de voies ferrées assemblés (cf. 259900)
- la fabrication de moteurs électriques (cf. 271100)
- la fabrication d'appareils électriques de signalisation, de sécurité, de contrôle ou de commande (cf. 279000)
- la fabrication de moteurs et de turbines (cf. 281100)

303 Construction aéronautique et spatiale

3030 Construction aéronautique et spatiale

303000 Construction aéronautique et spatiale

Ce genre comprend:

- la construction d'avions conçus pour le transport de marchandises ou de passagers, pour les forces militaires, pour le sport ou pour d'autres usages
- la construction d'hélicoptères
- la construction de planeurs et d'ailes delta
- la construction de dirigeables et de ballons à air chaud
- la fabrication de parties et accessoires des appareils relevant de ce genre:
- grands assemblages tels que fuselages, ailes, portes, gouvernes, trains d'atterrissage, réservoirs à combustibles, nacelles, etc.
- hélices, rotors et pales de rotors pour hélicoptères
- moteurs des types généralement utilisés pour la propulsion des véhicules aériens
- parties de turboréacteurs et de turbopropulseurs
- la fabrication d'appareils au sol d'entraînement au vol
- la construction de véhicules spatiaux et de leurs véhicules lanceurs, de satellites, de sondes planétaires, de stations orbitales, de navettes spatiales
- la fabrication de missiles balistiques intercontinentaux

Ce genre comprend également:

- la révision et la conversion des aéronefs et de leurs moteurs
- la fabrication de sièges d'avions

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication de parachutes (cf. 139203)
- la fabrication de pièces d'artillerie et de munitions (cf. 254000)
- la fabrication de matériel de télécommunications pour satellites (cf. 263000)
- la fabrication d'instruments pour l'aviation et l'aéronautique (cf. 265100)
- la fabrication de systèmes d'assistance à la navigation aérienne (cf. 265100)
- la fabrication d'appareils d'éclairage pour avions (cf. 274000)
- la fabrication de parties de systèmes d'allumage et d'autres parties électriques des moteurs à combustion interne (cf. 279000)
- la fabrication de pistons, segments de piston, carburateurs (cf. 281100)
- la fabrication d'appareils et de dispositifs pour le lancement de véhicules aériens, de catapultes destinées à équiper des porte-avions et de matériel similaire (cf. 289902)

304 Construction de véhicules militaires de combat

3040 Construction de véhicules militaires de combat

304000 Construction de véhicules militaires de combat

Ce genre comprend:

- la fabrication de chars
- la fabrication de véhicules amphibies blindés de l'armée
- la construction d'autres véhicules militaires de combat

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication d'armes et de munitions (cf. 254000)

Fabrication de matériels de transport n.c.a.

Ce groupe comprend la fabrication de matériel de transport autre que véhicules automobiles, de transport ferroviaire ou par voies navigables, de moyens de transport aérien ou spatial et de véhicules militaires.

3091 Fabrication de motocycles

309100 Fabrication de motocycles

Ce genre comprend:

- la fabrication de motocycles, de cyclomoteurs et de cycles équipés d'un moteur auxiliaire
- la fabrication de moteurs pour motocycles
- la fabrication de side cars
- la fabrication de parties et d'accessoires pour motocycles

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication de bicyclettes (cf. 309201)
- la fabrication de véhicules pour invalides (cf. 309202)

3092 Fabrication de bicyclettes et de véhicules pour invalides

309201 Fabrication de vélos

Ce genre comprend:

- la fabrication de bicyclettes et autres cycles (y compris les triporteurs), sans moteur, de tandems, bicyclettes et tricycles d'enfants
- la fabrication de parties et d'accessoires de bicyclettes
- la fabrication de landaus et de poussettes

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication de bicyclettes avec moteur auxiliaire (cf. 309100)
- la fabrication de jouets sur roues, y compris de bicyclettes et tricycles en plastique (cf. 324000)

309202 Fabrication de véhicules pour invalides

Ce genre comprend:

- la fabrication de véhicules pour invalides, avec ou sans moteur
- la fabrication de parties et d'accessoires de véhicules pour invalides

Fabrication d'autres équipements de transport n.c.a.

309900 Fabrication d'autres équipements de transport n.c.a.

Ce genre comprend:

- la fabrication de véhicules propulsés à la main: chariots à bagages, charrettes à bras, traîneaux, chariots pour achats, etc.
- la fabrication de véhicules à traction animale: sulkies, charrettes, corbillards, etc.

Ce genre ne comprend pas:

- les chariots, même automobiles, munis ou non d'un dispositif de levage ou de manutention, des types utilisés dans les usines (y compris diables et brouettes) (cf. 282200)
- les chariots décoratifs de restaurant, tels que chariots à dessert, à buffets (cf. 310100)

31 FABRICATION DE MEUBLES

Cette division comprend la fabrication de meubles de toute nature en tout matériau sauf pierre, béton ou céramique. Les procédés de fabrication de meubles sont les méthodes normales de formage des matériaux et d'assemblage des éléments les composant, y compris la découpe, le moulage et le laminage. Le design de l'article, concernant à la fois ses caractéristiques esthétiques et fonctionnelles, constitue un aspect important du processus de production.

Certains procédés de fabrication des meubles sont similaires aux procédés employés dans d'autres branches de l'activité manufacturière. Par exemple, la découpe et l'assemblage sont des opérations intervenant dans la fabrication d'armatures en bois, classée dans la division 16 (Travail du bois et

fabrication d'articles en bois). C'est néanmoins la multiplicité des processus qui différencie la fabrication de meubles en bois de la fabrication d'articles en bois. De même, la fabrication de meubles en métal fait appel à des techniques qui sont également employées dans la fabrication de produits laminés, classée dans la division 25 (Travail des métaux). Le procédé de moulage de meubles en plastique est similaire au moulage d'autres articles en plastique. Néanmoins, la fabrication de meubles en plastique tend à être une activité spécialisée.

310 Fabrication de meubles

Fabrication de meubles de bureau et de magasin

310100 Fabrication de meubles de bureau et de magasin (sans montage)

Ce genre comprend la fabrication de meubles de toute nature en tout matériau (sauf pierre, béton ou céramique) pour tout lieu et pour tout usage.

Ce genre comprend:

- la fabrication de sièges d'ameublement, de bureau et d'atelier, d'hôtels, de restaurants et de locaux publics
- la fabrication de sièges pour salles de spectacles
- la fabrication de meubles spéciaux pour magasins: comptoirs, présentoirs, rayonnages, etc.
- la fabrication de meubles de bureau
- la fabrication de bancs et de chaises de laboratoire et d'autres sièges de laboratoires, meubles de laboratoire (par exemple: armoires et tables)
- la fabrication de mobilier pour églises, écoles, restaurants

Ce genre comprend également:

- les chariots décoratifs de restaurant, tels que chariots à dessert, à buffets

Ce genre ne comprend pas:

- les tableaux noirs (cf. 282300)
- la fabrication de sièges de voitures (cf. 293200)
- la fabrication de sièges de wagons (cf. 293200)
- la fabrication de sièges d'avions (cf. 303000)
- la fabrication de mobilier pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou l'art vétérinaire (cf. 325001)
- la fixation et l'installation de mobilier modulaire, l'installation de cloisons, l'installation de meubles de laboratoire (cf. 433200)

3102 Fabrication de meubles de cuisine

310200 Fabrication de meubles de cuisine et de salle de bains (sans montage)

Ce genre comprend:

- la fabrication de meubles de cuisine
- la fabrication de meubles de salle de bains

3103 Fabrication de matelas

310300 Fabrication de matelas

Ce genre comprend:

- la fabrication de matelas:
- matelas comportant des ressorts ou bien rembourrés ou garnis intérieurement d'un matériau de soutien
- matelas non recouverts en caoutchouc alvéolaire ou en matières plastiques alvéolaires
- la fabrication de sommiers

- la fabrication de matelas gonflables (cf. 221900)
- la fabrication de matelas à eau en caoutchouc (cf. 221900)

310900 Fabrication d'autres meubles

Ce genre comprend:

- la fabrication de canapés et de canapés-lits
- la fabrication de sièges de jardin
- la fabrication de mobilier de jardin et de meubles des types utilisés dans les chambres à coucher, les salles à manger et de séjour, etc.
- la fabrication de meubles de machines à coudre, meubles-télévision, etc.

Ce genre comprend également:

- le finissage des sièges par des opérations telles que le rembourrage
- le finissage des meubles par des opérations telles que l'aspersion, la pulvérisation, la mise en peinture, le vernissage au tampon et le rembourrage

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication d'oreillers, de poufs, de coussins, de couvre-pieds et d'édredons (cf. 139202)
- la fabrication de meubles en céramique, béton et pierre (cf. 234200, 236900 et 237000)
- la fabrication de lampes ou d'appareils d'éclairage (cf. 274000)
- la fabrication de sièges de voitures (cf. 293200)
- la fabrication de sièges de wagons (cf. 302000)
- la fabrication de sièges d'avions (cf. 303000)
- le rembourrage et la restauration de meubles (cf. 293200)

32 AUTRES INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES

Cette division comprend la fabrication de différents articles non classés ailleurs dans la nomenclature. Dans la mesure où il s'agit d'une division résiduelle, les processus de production, les matières de base et l'utilisation des articles produits peuvent varier considérablement et les critères usuels pour regrouper les classes en divisions n'ont pas été appliqués ici.

Fabrication d'articles de joaillerie, bijouterie et d'articles similaires

Ce groupe comprend les activités de bijouterie, joaillerie, orfèvrerie et la fabrication de bijouterie fantaisie.

3211 Frappe de monnaie

321100 Frappe de monnaie

Ce genre comprend:

- la fabrication de monnaies, y compris celles ayant cours légal, en métaux précieux ou non

3212 Fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie

321201 Activités des lapidaires

Ce genre comprend:

- la fabrication de perles travaillées
- la production de pierres gemmes (précieuses ou fines), travaillées, y compris le travail de pierres de qualité industrielle et de pierres synthétiques ou reconstituées
- le travail du diamant

Fabrication de bijoux, d'articles de bijouterie en or ou en argent n.c.a. (sans la fabrication de bijoux fantaisie)

- la fabrication d'articles de bijouterie en métaux précieux, en plaqués ou en doublés de métaux précieux ou de pierres gemmes (précieuses ou fines) sur des métaux communs, ou en assemblages de métaux précieux et de pierres gemmes (précieuses ou fines) ou d'autres matériaux
- la fabrication d'articles d'orfèvrerie en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux sur des métaux communs:
- vaisselle plate et creuse, couverts, articles de toilette, garnitures de bureau, articles à usage religieux, etc.

- la fabrication d'articles techniques et de laboratoire en métal précieux (sauf instruments ou parties d'instruments):
- creusets, spatules, anodes de placage, etc.
- la fabrication de bracelets de montres, de bracelets et d'étuis à cigarettes en métaux précieux

Ce genre comprend également:

- la gravure, personnalisée ou non, d'articles en métaux précieux et non précieux

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication de bracelets de montre non métalliques (tissu, cuir, matières plastiques) (cf. 151200)
- la fabrication d'articles en plaqués ou doublés de métaux précieux sur des métaux communs (à l'exception de la bijouterie fantaisie) (cf. division 25)
- la fabrication de boîtiers de montres (cf. 265204)
- la fabrication de bracelets de montre en métaux non précieux (cf. 321300)
- la fabrication de bijouterie de fantaisie (cf. 321300)
- la réparation d'articles de bijouterie (cf. 952500)

Fabrication d'articles de bijouterie fantaisie et articles similaires

321300 Fabrication d'articles de bijouterie fantaisie et articles similaires

Ce genre comprend:

- la fabrication de bijoux de fantaisie:
- bagues, bracelets, colliers et articles de bijouterie similaires en plaqués ou en doublés de métaux précieux sur métaux communs
- articles de bijouterie contenant des pierres artificielles, telles que pierres précieuses artificielles, diamants de synthèse et autres
- la fabrication de bracelets de montres en métal (à l'exception des métaux précieux)

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication d'articles de bijouterie en métaux précieux, en plaqués ou en doublés de métaux précieux (cf. 321202)
- la fabrication d'articles de bijouterie contenant des pierres précieuses authentiques (cf. 321202)
- la fabrication de bracelets de montres en métaux précieux (cf. 321202)

322 Fabrication d'instruments de musique

Fabrication d'instruments de musique

322000 Fabrication d'instruments de musique

Ce genre comprend:

- la fabrication d'instruments à cordes
- la fabrication d'instruments à cordes à clavier, y compris les pianos automatiques
- la fabrication d'orgues à tuyaux et à clavier, y compris les harmoniums et les instruments similaires à clavier et à anches libres métalliques
- la fabrication d'accordéons et d'instruments similaires, y compris les harmonicas à bouche
- la fabrication d'instruments à vent
- la fabrication d'instruments de musique à percussion
- la fabrication d'instruments de musique dont le son est produit électroniquement
- la fabrication de boîtes à musique, d'orchestrions, d'orgues de Barbarie, etc.
- la fabrication de parties et d'accessoires d'instruments de musique:
- métronomes, diapasons, cartes, disques et rouleaux pour instruments mécaniques, etc.

Ce genre comprend également:

- la fabrication de sifflets, de cornes d'appel et d'autres instruments d'appel ou de signalisation à bouche

- la reproduction de bandes et de disques contenant des enregistrements sonores et vidéo préenregistrés (cf. 182000)
- la fabrication de microphones, d'amplificateurs, de haut-parleurs, d'écouteurs et d'articles similaires (cf. 264000)
- la fabrication d'électrophones, de magnétophones et d'appareils similaires (cf. 264000)
- la fabrication d'instruments ayant le caractère de jouets (cf. 324000)

- la restauration d'orgues et d'autres instruments de musique historiques (cf. 331900)
- la publication de bandes et de disques contenant des enregistrements sonores et vidéo préenregistrés (cf. 592000)
- l'accordage de piano (cf. 952900)

323 Fabrication d'articles de sport

3230 Fabrication d'articles de sport

323000 Fabrication d'articles de sport

Ce genre comprend la fabrication d'articles de sport (à l'exception des articles d'habillement et chaussures).

Ce genre comprend:

- la fabrication d'articles et de matériels pour les sports et les jeux de plein air et de salle, en tout type de matériau:
- balles et ballons durs, mous ou gonflables
- raquettes, battes, clubs de golf
- skis, fixations et bâtons pour skis
- chaussures de ski
- planches à voile et planches de surf
- articles pour la pêche sportive, y compris les épuisettes
- articles pour la chasse, l'alpinisme, etc.
- gants et coiffures de sport en cuir
- bassins pour piscines, pataugeoires, etc.
- patins à glace, patins à roulettes, etc.
- arcs et arbalètes
- matériel pour gymnases, centres de santé ou d'athlétisme

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication de voiles pour bateaux (cf. 139203)
- la fabrication de vêtements de sport (cf. 1413)
- la fabrication d'articles de sellerie et de bourrellerie (cf. 151200)
- la fabrication de fouets et de cravaches (cf. 151200)
- la fabrication de chaussures de sport (cf. 152000)
- la fabrication d'armes et de munitions pour la pratique du tir sportif (cf. 254000)
- la fabrication de poids en métal utilisés pour la pratique de l'haltérophilie (cf. 259900)
- la fabrication de véhicules de sport, à l'exclusion des toboggans, des luges et similaires (cf. divisions 29 et 30)
- la fabrication de bateaux (cf. 301200)
- la fabrication de tables de billard (cf. 324000)
- la fabrication de protections auditives (par exemple: contre le bruit ou pour la pratique de la natation) (cf. 329900)
- la réparation d'articles de sport (cf. 952900)

Fabrication de jeux et jouets

Fabrication de jeux et jouets

324000 Fabrication de jeux et jouets

Ce genre comprend la fabrication de poupées, de jouets et de jeux (y compris électroniques), maquettes et véhicules d'enfant (à l'exception des bicyclettes et des tricycles en métal).

- la fabrication de poupées et de vêtements et de pièces et accessoires pour poupées
- la fabrication de figurines d'action
- la fabrication de jouets représentant des animaux
- la fabrication d'instruments de musique jouets
- la fabrication de cartes à jouer
- la fabrication de jeux de société et de jeux similaires
- la fabrication de jeux électroniques: jeux d'échecs, etc.

- la fabrication de modèles réduits et de modèles similaires pour le divertissement, de trains électriques, de jeux de construction, etc.
- la fabrication de jeux à moteur ou à mouvement, de jeux fonctionnant au moyen de pièces de monnaie, de billards, de tables spéciales pour jeux de casino, etc.
- la fabrication de jouets à roues conçus pour être montés par les enfants, y compris les bicyclettes et tricycles en plastique
- la fabrication de puzzles et d'articles similaires

- la fabrication de consoles de jeux vidéo (cf. 264000)
- la fabrication de bicyclettes (cf. 309201)
- la fabrication d'articles-surprises et d'autres gadgets (cf. 329900)
- l'écriture et l'édition de logiciels pour consoles de jeux vidéo (cf. 582100 et 620100)

Fabrication d'instruments et de fournitures à usage médical et dentaire

3250 Fabrication d'instruments et de fournitures à usage médical et dentaire

Cette classe comprend la fabrication d'appareils de laboratoire, d'instruments chirurgicaux et médicaux, d'instruments et d'appareils nécessaires à l'exercice de l'art dentaire, de dentiers, d'articles et d'appareils nécessaires à la pratique de l'orthodontie. La fabrication de mobilier pour la médecine, l'art dentaire ou les activités similaires, dont les fonctions spécifiques déterminent la finalité du produit, telles que les fauteuils de dentiste avec fonctions hydrauliques intégrées.

325001 Fabrication d'instruments et de fournitures à usage médical et dentaire

Ce genre comprend:

- la fabrication de champs opératoires et de fils et compresses stériles
- la fabrication de produits d'obturation dentaire et de ciments dentaires (à l'exception des préparations destinées à faciliter l'adhérence des dentiers), de cire dentaire et d'autres préparations à base de plâtre dentaire
- la fabrication de ciments pour la réfection osseuse
- la fabrication de fours de laboratoires dentaires
- la fabrication d'appareils de nettoyage par ultrasons destinés à un usage en laboratoire
- la fabrication de stérilisateurs de laboratoires
- la fabrication d'équipements de distillation de laboratoire, de centrifugeuses de laboratoire
- la fabrication de mobilier pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou l'art vétérinaire, tel que:
- tables d'opération
- tables d'examen
- lits à mécanismes pour usages cliniques
- fauteuils de dentistes
- la fabrication de plaques et de vis pour la fixation des os, de seringues, d'aiguilles, de cathéters, de canules, etc.
- la fabrication d'instruments nécessaires à l'exercice de l'art dentaire (y compris les fauteuils de dentistes incorporant des appareils pour l'art dentaire)
- la fabrication de thermomètres médicaux

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication d'ouates, de pansements imprégnés à usage médical, etc. (cf. 212000)
- la fabrication d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques (cf. 266000)

325002 Fabrication de matériel orthopédique et prothétique

Ce genre comprend:

- la fabrication de matériel orthopédique et prothétique
- la fabrication d'yeux artificiels

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication de fauteuils roulants (cf. 309202)

325003 Activités des mécaniciens-dentistes

Ce genre comprend:

- la fabrication de dents artificielles, de ponts dentaires (bridges), etc. fabriqués en laboratoire dentaire

- la fabrication de préparations destinées à faciliter l'adhérence des dentiers (cf. 204200)

325004 Fabrication de lunettes

Ce genre comprend:

- la fabrication de verres de lunettes et de verres de contact
- la fabrication de montures de lunettes et montures équipées de verres travaillés optiquement ou non:
- lunettes solaires, lunettes protectrices, lunettes correctrices, etc.

Ce genre ne comprend pas:

- les activités des opticiens (cf. 477802)
- 329 Activités manufacturières n.c.a.
- 3291 Fabrication d'articles de brosserie

329100 Fabrication d'articles de brosserie

Ce genre comprend:

- la fabrication de balais, de pinceaux et de brosses, même constituant des parties de machines, de balais mécaniques pour emploi à la main, de balais à franges et de plumeaux, de brosses et de pinceaux à peindre, de rouleaux et de tampons à peindre, de raclettes en caoutchouc et d'autres brosses, balais, balayettes, etc.
- la fabrication de brosses à habits et à chaussures
- 3299 Autres activités manufacturières n.c.a.

329900 Autres activités manufacturières n.c.a.

Ce genre comprend:

- la fabrication d'équipements de protection
- la fabrication de vêtements de sécurité résistant au feu et de protection
- la fabrication de ceintures de sécurité pour poseurs de rails et autres ceintures à usage professionnel
- la fabrication de bouées de sauvetage en liège
- la fabrication de casques en plastique et d'autres équipements personnels de sécurité en matières plastiques (par exemple: les casques de protection pour l'athlétisme)
- la fabrication de vêtements de protection pour la lutte contre l'incendie
- la fabrication de coiffures de sécurité et d'autres équipements personnels de sécurité en métal
- la fabrication de protections auditives (par exemple: contre le bruit ou pour la pratique de la natation)
- la fabrication de masques à gaz
- la fabrication de stylos et de crayons de tous types, mécaniques ou non
- la fabrication de mines pour crayons
- la fabrication de dateurs, de cachets ou de numéroteurs, d'appareils manuels pour l'impression d'étiquettes, d'imprimeries à main, de rubans encreurs préparés pour machines à écrire et de tampons encreurs
- la fabrication de globes
- la fabrication de parapluies, d'ombrelles, de parasols, de cannes, de cannes-sièges
- la fabrication de boutons, de boutons-pression et de fermetures à glissière
- la fabrication de briquets
- la fabrication d'articles à usage personnel: pipes, peignes à coiffer, barrettes, vaporisateurs de toilette, bouteilles isolantes et autres récipients isothermiques à usage personnel ou domestique, perruques, fausses barbes, faux sourcils
- la fabrication de divers articles: bougies, chandelles, cierges et articles similaires, fleurs, fruits et feuillages artificiels, articles-surprises, tamis et cribles à main, mannequins pour tailleurs, cercueils, etc.
- la fabrication de compositions florales, bouquets, couronnes et articles similaires
- les activités des taxidermistes

- la fabrication de mèches pour briquets (cf. 139600)
- la fabrication de vêtements de travail et de tenues de service (par exemple: tabliers de laboratoires, salopettes, uniformes) (cf. 141200)
- la fabrication de gadgets en papier (cf. 172900)

33 RÉPARATION ET INSTALLATION DE MACHINES ET D'ÉQUIPEMENTS

Cette division comprend la réparation spécialisée d'articles produits dans le secteur de l'industrie manufacturière dans le but de remettre ces machines, les équipements et autres articles en ordre de fonctionnement. L'entretien général ou régulier (par exemple: les révisions) de ces articles afin de garantir qu'ils fonctionnent correctement et d'empêcher toute panne et toute intervention inutile est compris dans cette division.

Elle ne comprend que les activités d'entretien et de réparation spécialisée. Un volume important des activités de réparation est également effectué par les fabricants de machines, équipements et autres articles et la classification des unités réalisant ces activités de réparation et de fabrication s'effectue alors sur la base du principe de la valeur ajoutée, ce qui aura souvent pour effet d'affecter ces activités combinées à la fabrication de l'article concerné. Il en va de même pour les activités combinées de commerce et de réparation.

La reconstruction ou la refabrication de machines et d'équipements sont considérées comme des activités manufacturières et relèvent d'autres divisions de cette section.

La réparation et l'entretien d'articles utilisés comme biens d'équipement et biens de consommation relèvent en général de la réparation de biens personnels et domestiques (par exemple: la réparation de mobilier domestique ou de bureau (cf. 952400)).

L'installation spécialisée de machines relève également de cette division. Néanmoins, les activités d'installation d'équipements faisant partie intégrante de bâtiments ou de structures similaires, telles que l'installation de câblages électriques, l'installation d'escaliers mécaniques ou l'installation de systèmes de conditionnement d'air sont classées dans la construction.

Cette division ne comprend pas:

- le nettoyage de machines industrielles (cf. 812202)
- la réparation et l'entretien d'ordinateurs et d'équipements de communication (cf. 951)
- la réparation et l'entretien de biens domestiques (cf. 952)

Réparation d'ouvrages en métaux, de machines et d'équipements

Ce groupe comprend la réparation spécialisée d'articles produits dans le secteur de l'industrie manufacturière dans le but de remettre ces machines, équipements et autres articles en métaux en ordre de fonctionnement. L'entretien général ou régulier (par exemple: les révisions) de ces articles afin de garantir qu'ils fonctionnent correctement et d'empêcher toute panne et toute intervention inutile est compris.

Ce groupe ne comprend pas:

- la reconstruction ou la refabrication de machines et d'équipements (cf. les classes correspondantes dans les divisions 25-30)
- le nettoyage de machines industrielles (cf. 8122)
- la réparation et l'entretien d'ordinateurs et d'équipements de communication (cf. 951)
- la réparation et l'entretien de biens domestiques (cf. 952)

Réparation d'ouvrages en métaux

331100 Réparation d'ouvrages en métaux

Ce genre comprend la réparation et l'entretien des ouvrages en métaux produits dans la division 25.

- la réparation de réservoirs, citernes et conteneurs métalliques
- la réparation et l'entretien de conduites et pipelines
- les services de réparation par soudure mobile
- la réparation de fûts métalliques de transport
- la réparation et l'entretien de générateurs produisant de la vapeur d'eau ou d'autres types de vapeur
- la réparation et l'entretien d'appareils auxiliaires pour générateurs de vapeur:
- condensateurs, économiseurs, surchauffeurs, collecteurs et accumulateurs de vapeur
- la réparation et l'entretien de réacteurs nucléaires, à l'exception des séparateurs d'isotopes
- la réparation et l'entretien de pièces destinées aux chaudières de navires ou de centrales électrique
- la réparation de chaudières et de radiateurs de chauffage central

- la réparation et l'entretien d'armes à feux et de pièces d'artillerie (y compris la réparation de fusils pour le tir sportif et de loisirs)
- la réparation et l'entretien de chariots pour achats

- l'affûtage de lames et de scies (cf. 331200)
- la réparation de systèmes de chauffage central, etc. (cf. 4322)
- la réparation de dispositifs de verrouillage mécanique, coffres-forts, etc. (cf. 802000)

Réparation de machines et équipements mécaniques

331200 Réparation de machines et équipements mécaniques

Ce genre comprend la réparation et l'entretien des machines et le matériel d'usage industriel comme l'affûtage ou l'installation de lames et de scies, la fourniture de services de réparation par soudure (par exemple: pour les activités liées à l'automobile ou générales), la réparation de machines et équipements agricoles ou autres machines et équipements industriels et lourds (par exemple: chariots élévateurs et autres matériels de manutention, machines-outils, équipements de réfrigération commerciaux, équipements de construction et machines des industries extractives), y compris les machines et les équipements relevant de la division 28.

Ce genre comprend:

- la réparation et l'entretien de moteurs de véhicules autres qu'automobiles
- la réparation et l'entretien de pompes, compresseurs et équipements similaires
- la réparation et l'entretien de machines hydrauliques
- la réparation de soupapes
- la réparation d'organes mécaniques de transmission
- la réparation et l'entretien de fours industriels
- la réparation et l'entretien de matériel de levage et de manutention des matériaux
- la réparation et l'entretien d'équipements industriels de réfrigération et de purification de l'air
- la réparation et l'entretien de machines d'usage général de type commercial
- la réparation de divers outillages portatifs à moteur incorporé
- la réparation et l'entretien de machines-outils de découpe et de formage des métaux et de leurs accessoires
- la réparation et l'entretien de diverses machines-outils
- la réparation et l'entretien de tracteurs agricoles
- la réparation et l'entretien de machines agricoles et forestières
- la réparation et l'entretien de machines pour la métallurgie
- la réparation et l'entretien de machines des industries extractives, pour la construction et les champs de pétrole et de gaz
- la réparation et l'entretien de machines de transformation des aliments, des boissons et du tabac
- la réparation et l'entretien de machines pour la production de vêtements en tissus et de cuir
- la réparation et l'entretien de machines pour la papeterie
- la réparation et l'entretien de machines pour le travail du caoutchouc ou des plastiques
- la réparation et l'entretien de machines diverses d'usage spécifique relevant de la division 28
- la réparation et l'entretien de matériels de pesage
- la réparation et l'entretien de distributeurs automatiques
- la réparation et l'entretien de caisses enregistreuses
- la réparation et l'entretien de photocopieuses
- la réparation de calculateurs, électroniques ou non
- la réparation de machines à écrire

Ce genre ne comprend pas:

- l'installation de fours et autres équipements de chauffage (cf. 432203 et 432204)
- l'installation, la réparation et l'entretien de monte-charge et d'escaliers mécaniques (cf. 432902)
- la réparation d'ordinateurs (cf. 951100)

Réparation de matériels électroniques et optiques

331300 Réparation de matériels électroniques et optiques

Ce genre comprend la réparation et l'entretien des articles produits dans les groupes 265, 266 et 267, à l'exception de ceux qui sont considérés comme des articles domestiques.

- la réparation et l'entretien d'équipements de mesure, d'essai et de navigation relevant du groupe 265, tels que:
- instruments de moteurs d'aéronef
- instruments de contrôle des émissions des véhicules à moteur
- instruments météorologiques
- instruments d'essai et de contrôle des propriétés physiques, électriques et chimiques
- instruments de géodésie
- détecteurs et de moniteurs de radiation
- la réparation d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques relevant du genre 266000, tels que:
- appareils d'imagerie par résonance magnétique
- appareils médicaux à ultrasons
- stimulateurs cardiaques
- appareils pour faciliter l'audition
- électrocardiographes
- appareils électromédicaux pour techniques endoscopiques
- appareils pour irradiations
- la réparation d'équipements et d'instruments optiques relevant du genre 267000 destinés à un usage commercial, tels que:
- jumelles
- microscopes (à l'exception des microscopes électroniques, protoniques)
- télescopes
- prismes et lentilles (sauf ophtalmiques)
- matériel photographique

- la réparation de photocopieuses (cf. 331200)
- la réparation et l'entretien d'ordinateurs et d'équipements périphériques (cf. 951100)
- la réparation de vidéoprojecteurs (cf. 951100)
- la réparation et l'entretien d'équipements de communication (cf. 951200)
- la réparation de caméras vidéo et TV destinées à un usage commercial (cf. 951200)
- la réparation de caméscopes destinés à un usage domestique (cf. 952100)
- la réparation de montres et d'horloges (cf. 952500)

3314 Réparation d'équipements électriques

331400 Réparation d'équipements électriques

Ce genre comprend la réparation et l'entretien des articles produits dans la division 27, à l'exception de ceux relevant du groupe 275 (appareils électroménagers).

Ce genre comprend:

- la réparation et l'entretien des transformateurs de puissance, de distribution et de transformateurs spéciaux
- la réparation et l'entretien de moteurs et de générateurs électriques et de groupes électrogènes à moteur
- la réparation et l'entretien de commutateurs et de tableaux de distribution
- la réparation et l'entretien de relais et de contrôles industriels
- la réparation et l'entretien de piles et de batteries électriques
- la réparation et l'entretien d'appareils d'éclairage électrique
- la réparation et l'entretien de dispositifs de câblage porteurs et non porteurs de courant pour le câblage d'installations électriques

Ce genre ne comprend pas:

- la réparation et l'entretien d'ordinateurs et d'équipements périphériques (cf. 951100)
- la réparation et l'entretien d'équipements de télécommunications (cf. 951200)
- la réparation et l'entretien de produits électroniques grand public (cf. 952100)
- la réparation de montres et d'horloges (cf. 952500)

Réparation et maintenance navale

331500 Réparation et maintenance navale

Ce genre comprend les activités de réparation navale. Néanmoins, la reconstruction ou la révision des navires et des bateaux relèvent de la division 30.

Ce genre comprend:

- la réparation et l'entretien régulier des navires et bateaux
- la réparation et l'entretien des bateaux de plaisance

Ce genre ne comprend pas:

- la conversion de navires et de bateaux en usine (cf. 301)
- la réparation de moteurs de bateaux et de navires (cf. 331200)
- la démolition navale (cf. 383100)

Réparation et maintenance d'aéronefs et d'engins spatiaux

331600 Réparation et maintenance d'aéronefs et d'engins spatiaux

Ce genre comprend les activités de réparation et d'entretien d'aéronefs et d'engins spatiaux.

Ce genre comprend:

- la réparation et l'entretien d'aéronefs (à l'exception de la conversion, de la révision et de la reconstruction en usine)
- la réparation et l'entretien de moteurs d'aéronefs

Ce genre ne comprend pas:

- la révision et la reconstruction d'aéronefs en usine (cf. 303000)

3317 Réparation et maintenance d'autres équipements de transport

331700 Réparation et maintenance d'autres équipements de transport

Ce genre comprend la réparation et l'entretien d'autres matériels de transport relevant de la division 30, à l'exception des motocycles et des bicyclettes.

Ce genre comprend:

- la réparation et l'entretien des locomotives et des wagons (à l'exception de la reconstruction ou de la conversion en usine)
- la réparation de véhicules à traction animale

Ce genre ne comprend pas:

- la révision et la reconstruction de locomotives et de wagons en usine (cf. 302000)
- la réparation et l'entretien de véhicules militaires de combat (cf. 304000)
- la réparation et l'entretien de chariots pour achats (cf. 331100)
- la réparation et l'entretien de moteurs pour véhicules ferroviaires (cf. 331200)
- la réparation et l'entretien de motocycles (cf. 454000)
- la réparation de bicyclettes (cf. 952900)

3319 Réparation d'autres équipements

331900 Réparation d'autres équipements

Ce genre comprend la réparation et l'entretien d'équipements non couverts dans d'autres groupes de cette division.

Ce genre comprend:

- la réparation des filets de pêche, y compris raccommodage
- la réparation de cordes, gréements, toiles et toiles goudronnées
- la réparation de sacs d'engrais et de stockage de produits chimiques
- la réparation ou le reconditionnement de palettes en bois, de fûts ou de tonneaux de transport et d'articles similaires
- la réparation de billards électriques et d'autres jeux fonctionnant au moyen de pièces de monnaie
- la restauration d'orgues et d'autres instruments de musique historiques

- la réparation de mobilier domestique et de bureau, la restauration de meubles (cf. 952400)
- la réparation de bicyclettes (cf. 952900)
- la réparation et la transformation d'articles d'habillement (cf. 952900)

- 332 Installation de machines et d'équipements industriels
- 3320 Installation de machines et d'équipements industriels

332000 Installation de machines et d'équipements industriels

Ce genre comprend l'installation spécialisée de machines. Néanmoins, les activités d'installation d'équipements faisant partie intégrante de bâtiments ou de structures similaires, telles que l'installation de câblages électriques, d'escaliers mécaniques, de systèmes anti-effraction ou de systèmes de conditionnement d'air sont classées dans la construction.

Ce genre comprend:

- l'installation de machines industrielles dans un site industriel
- l'assemblage d'équipements de contrôle des processus industriels
- l'installation d'autres équipements industriels tels que:
- équipements de communication
- gros systèmes et ordinateurs similaires
- équipements d'irradiation médicale et électromédicaux, etc.
- le démantèlement de machines et d'équipements à usage général
- les activités des installateurs de moulins
- la mise en service des machines
- l'installation de jeux de quilles automatiques (bowlings)

- l'installation de monte-charge, d'escaliers mécaniques, de portes automatiques, d'aspirateurs à unité centrale, etc. (cf. 432902)
- l'installation de portes, d'escaliers, d'équipements pour magasins, de mobilier, etc. (cf. 433200)
- l'installation (configuration) d'ordinateurs personnels (cf. 620900)

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ, D DE VAPEUR ET D'AIR CONDITIONNÉ



Cette section comprend la distribution d'électricité, de gaz naturel, de vapeur et d'eau chaude via une infrastructure permanente (réseau) de câbles, canalisations et conduites. La taille du réseau n'est pas décisive; l'alimentation en électricité, gaz, vapeur et eau chaude des sites industriels ou blocs d'appartements est également incluse.

Cette section comprend par conséquent l'exploitation de compagnies de gaz et d'électricité assurant la production, la gestion et la distribution d'électricité ou de gaz naturel.

Elle comprend également la production et la distribution de vapeur et d'air conditionné.

Cette section ne comprend pas l'exploitation des services de l'eau et des eaux usées (cf. 36 et 37). Cette section ne comprend pas non plus le transport (généralement sur de longues distances) de gaz naturel par conduites.

35 PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ, DE VAPEUR ET D'AIR CONDITIONNÉ

351 Production, transport et distribution d'électricité

Ce groupe comprend la production de l'électricité en bloc, le transport de cette électricité des centrales jusqu'aux centres de distribution et la distribution jusqu'aux utilisateurs finals.

3511 Production d'électricité

351100 Production d'électricité

Ce genre comprend:

- l'exploitation des installations de production d'électricité, y compris la production d'origine thermique, nucléaire, hydroélectrique, par turbine à gaz, par centrale diesel ou à partir d'autres sources d'énergie renouvelables

Ce genre ne comprend pas:

- la production d'électricité par l'incinération de déchets (cf. 382100)

3512 Transport d'électricité

351200 Transport d'électricité

Ce genre comprend:

- l'exploitation de systèmes de transmission qui transportent l'électricité du site de production au système de distribution

3513 Distribution d'électricité

Distribution d'électricité 351300

Ce genre comprend:

- l'exploitation des systèmes de distribution (c'est-à-dire lignes, pylônes, compteurs et câbles) qui transportent le courant électrique reçu des installations de production ou du système de transmission au consommateur final

Commerce d'électricité 3514

351400 Commerce d'électricité

- la vente d'électricité au consommateur
- les activités des courtiers en courant électrique ou des agents qui organisent la vente d'électricité via des systèmes de distribution de courant exploités par d'autres
- l'exploitation des échanges d'électricité et de capacité de transfert pour le courant électrique

352 Production et distribution de combustibles gazeux

Ce groupe comprend la fabrication et la distribution du gaz naturel ou synthétique aux consommateurs au moyen d'un réseau de canalisations. Les marchands et négociants qui négocient la vente de gaz naturel par l'entremise de réseaux de distribution du gaz exploités par d'autres sont également compris. L'exploitation distincte de gazoducs, transportant du gaz généralement sur de longues distances et reliant les producteurs et les distributeurs du gaz ou différents centres urbains, n'est pas compris dans ce groupe et relève des autres services de transport par conduites.

3521 Production de combustibles gazeux

352100 Production de combustibles gazeux

Ce genre comprend:

- la production, pour les besoins de l'approvisionnement en gaz, de gaz obtenus par distillation du charbon ou à partir de sous-produits de l'agriculture ou de déchets
- la production de combustibles gazeux d'une valeur calorifique déterminée par purification, mélange ou d'autres traitements de gaz d'origines diverses, y compris le gaz naturel

Ce genre ne comprend pas:

- la production de gaz naturel brut (cf. 062000)
- l'exploitation de fours à coke (cf. 191000)
- la fabrication de produits pétroliers raffinés (cf. 192000)
- la fabrication de gaz industriels (cf. 201100)

3522 Distribution de combustibles gazeux par conduites

352200 Distribution de combustibles gazeux par conduites

Ce genre comprend:

- la distribution par conduites de combustibles gazeux de tous types

Ce genre ne comprend pas:

- le transport (sur de longues distances) de gaz naturel par conduites (cf. 495000)

3523 Commerce de combustibles gazeux par conduites

352300 Commerce de combustibles gazeux par conduites

Ce genre comprend:

- la vente au consommateur de gaz acheminé par des conduites
- les activités des courtiers en gaz ou des agents qui organisent la vente de gaz via des systèmes de distribution de gaz exploités par d'autres
- les échanges de produits et de capacité de transfert pour les combustibles gazeux

Ce genre ne comprend pas:

- le commerce de combustibles gazeux (cf. 467100)
- le commerce de détail de gaz en bonbonnes (cf. 477801)
- la vente directe de combustibles (cf. 479900)

353 Production et distribution de vapeur et d'air conditionné

3530 Production et distribution de vapeur et d'air conditionné

353000 Production et distribution de vapeur et d'air conditionné

- la production, la collecte et la distribution de vapeur et d'eau chaude pour le chauffage, la force motrice et d'autres usages
- la production et la distribution d'air réfrigéré
- la production et la distribution d'eau glacée pour le refroidissement
- la production de glace pour des usages alimentaires ou autres (par exemple, pour le refroidissement)

E PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU; ASSAINISSEMENT, GESTION DES DÉCHETS ET DEPOLLUTION



Cette section comprend les activités liées à la gestion (comprenant les services de collecte, de traitement et d'élimination) de différents types de déchets, tels que déchets solides ou autres produits par les industries ou les ménages, ainsi que les sites contaminés. Le produit résultant du processus de traitement des déchets ou des eaux usées peut être éliminé ou devenir une matière de base pour un autre processus de production. Les activités liées à la distribution d'eau sont également comprises dans cette section, car elles sont souvent effectuées dans le cadre du traitement des eaux usées ou par des unités actives dans ce domaine.

36 CAPTAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION D'EAU

Cette division comprend les activités de captage, de traitement et de distribution d'eau pour les besoins des ménages et des industries. Le captage d'eau de plusieurs origines et la distribution par différents moyens sont également compris.

Captage, traitement et distribution d'eau

3600 Captage, traitement et distribution d'eau

360000 Captage, traitement et distribution d'eau

Ce genre comprend les activités de captage, de traitement et de distribution d'eau pour les besoins des ménages et des industries. Le captage d'eau de plusieurs origines et la distribution par différents moyens sont également compris.

L'exploitation de canaux d'irrigation est également comprise, mais la fourniture de services d'irrigation comme l'arrosage automatique et d'autres services similaires de soutien à l'activité agricole, n'est pas comprise.

Ce genre comprend:

- le captage d'eau à partir de rivières, de lacs et de puits, etc.
- la collecte d'eau de pluie
- le traitement de l'eau aux fins de la distribution d'eau
- le traitement de l'eau pour des usages industriels ou autres
- le dessalement de l'eau de mer ou d'eaux souterraines, pour autant que la production d'eau constitue l'activité principale
- la distribution de l'eau par conduites, camions ou autres moyens de transport
- l'exploitation de canaux d'irrigation

Ce genre ne comprend pas:

- l'exploitation d'appareils d'irrigation à des fins agricoles (cf. 016100)
- le traitement des eaux usées à des fins de prévention de la pollution (cf. 370000)
- le transport (sur de longues distances) d'eau par conduites (cf. 495000)

37 COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Cette division comprend l'exploitation de réseaux d'assainissement ou d'installations de traitement des déchets procédant à la collecte, au traitement et à l'élimination des déchets.

370 Collecte et traitement des eaux usées

3700 Collecte et traitement des eaux usées

370000 Collecte et traitement des eaux usées

- l'exploitation de réseaux d'assainissement ou d'installations de traitement des eaux usées
- la collecte et le transport des eaux résiduaires humaines ou industrielles provenant d'un ou de plusieurs utilisateurs et des eaux de pluie au moyen de réseaux d'assainissement, de collecteurs, de fosses et d'autres moyens de transports (camions de vidange, etc.)
- la vidange et le nettoyage des puisards, des fosses septiques, des puits et des fosses, l'entretien des toilettes chimiques

- le traitement des eaux usées (humaines ou industrielles, eaux usées des piscines, etc.) au moyen de procédés physiques, chimiques et biologiques, tels que la dilution, le criblage, la filtration, la sédimentation, etc.
- l'entretien et le nettoyage des égouts et des canalisations, y compris le curetage des égouts

- la décontamination des eaux de surface et des eaux souterraines polluées, in situ (cf. 390000)
- le nettoyage et le débouchage de tuyaux d'écoulement dans des bâtiments (cf. 4322)

38 COLLECTE, TRAITEMENT ET ÉLIMINATION DES DÉCHETS; RÉCUPÉRATION

Cette division comprend les activités de collecte, de traitement et d'élimination des déchets. Elle comprend également le transport local des déchets et l'exploitation d'installations de récupération (c'est-à-dire les installations de tri des déchets récupérables dans le flux des déchets).

Collecte des déchets 381

Ce groupe comprend l'enlèvement de déchets des ménages et des entreprises au moyen de poubelles, de bacs à roulettes, de conteneurs, etc. Il comprend la collecte des déchets non dangereux et dangereux, comme les déchets ménagers, les piles usagées, les huiles et graisses de cuisson usagées, les huiles usagées de navires ou de garages, ainsi que les déchets de construction et de démolition.

3811 Collecte des déchets non dangereux

381100 Collecte des déchets non dangereux

Ce genre comprend:

- la collecte des déchets solides non dangereux (par exemple: les ordures) au niveau local, comme l'enlèvement de déchets des ménages et des entreprises au moyen de poubelles, de bacs à roulettes, de conteneurs, etc. et peut comprendre les matériaux mixtes récupérables
- la collecte de matériaux recyclables
- l'enlèvement des détritus collectés dans les boîtes à ordures dans les lieux publics

Ce genre comprend également:

- l'enlèvement de déchets de construction et de démolition
- la collecte et l'enlèvement de décombres
- l'enlèvement des déchets de production des usines de textiles
- l'exploitation d'installations de transfert de déchets non dangereux

Ce genre ne comprend pas:

- la collecte de déchets dangereux (cf. 381200)
- l'exploitation de décharges pour l'élimination de déchets non dangereux (cf. 382100)
- l'exploitation d'installations de tri de matériaux de récupération non triés, tels que papier, plastique, etc. (cf. 383200)

3812 Collecte des déchets dangereux

381200 Collecte des déchets dangereux

Ce genre comprend l'enlèvement de déchets dangereux, solides ou autres, c'est-à-dire les déchets contenant des substances dangereuses pour la santé humaine et pour l'environnement, telles que des substances explosives, oxydantes, inflammables, toxiques, irritantes, nocives, cancérogènes, corrosives, infectieuses ou autres. Elle comprend également les activités d'identification, de traitement, d'emballage et d'étiquetage des déchets pour le transport.

Ce genre comprend:

- la collecte de déchets dangereux, tels que:
- huiles usagées de navires ou de garages
- déchets biologiques dangereux
- déchets nucléaires
- piles usagées, etc.
- l'exploitation d'installations de transfert de déchets dangereux

- l'assainissement et le nettoyage de bâtiments, des sites miniers, des sols ou des eaux souterraines contaminés, par exemple, le désamiantage (cf. 390000)

382 Traitement et élimination des déchets

Ce groupe comprend l'élimination et le traitement avant élimination de différentes formes de déchets par différentes méthodes, telles que le traitement des déchets organiques dans le but de les éliminer, le traitement et l'élimination d'animaux toxiques vivants ou morts et d'autres déchets contaminés, le traitement et l'élimination des déchets radioactifs transitoires des hôpitaux, etc., le déchargement, l'immersion et l'enfouissement des déchets, l'élimination de biens usés tels que les réfrigérateurs pour éliminer des déchets dangereux; l'élimination des déchets par incinération ou par combustion. La récupération d'énergie produite lors du processus d'incinération des déchets est également comprise.

Ce groupe ne comprend pas:

- le traitement et l'élimination des eaux usées (cf. 3700)
- la récupération des matériaux (cf. 383)

3821 Traitement et élimination des déchets non dangereux

382100 Traitement et élimination des déchets non dangereux

Ce genre comprend l'élimination et le traitement avant élimination de déchets non dangereux, solides ou autres:

- l'exploitation de décharges pour l'élimination de déchets non dangereux
- l'élimination de déchets non dangereux par combustion ou incinération ou d'autres méthodes, avec ou sans production d'électricité ou de vapeur, de compost, de carburants de substitution, de biométhane, de cendres et d'autres sous-produits destinés à un usage ultérieur, etc.
- le traitement des déchets organiques dans le but de les éliminer
- la production de compost à partir de déchets organiques

Ce genre ne comprend pas:

- l'incinération et la combustion de déchets dangereux (cf. 382200)
- l'exploitation d'installations de tri de matériaux de récupération non triés, tels que papier, plastique, boîtes à boisson et métaux usagés (cf. 383200)
- la décontamination, le nettoyage des terres, de l'eau, la réduction des matières toxiques (cf. 390000)

3822 Traitement et élimination des déchets dangereux

382200 Traitement et élimination des déchets dangereux

Ce genre comprend l'élimination et le traitement avant élimination de déchets dangereux, solides ou autres, c'est-à-dire les déchets contenant des substances dangereuses pour la santé humaine et pour l'environnement, telles que des substances explosives, oxydantes, inflammables, toxiques, irritantes, nocives, cancérogènes, corrosives, infectieuses ou autres.

Ce genre comprend:

- l'exploitation d'installations de traitement de déchets dangereux
- le traitement et l'élimination d'animaux toxiques vivants ou morts et d'autres déchets contaminés
- l'incinération de déchets dangereux
- l'élimination de biens usés tels que les réfrigérateurs pour éliminer des déchets dangereux
- le traitement, l'élimination et le stockage de déchets radioactifs nucléaires, y compris:
- traitement et élimination des déchets radioactifs transitoires des hôpitaux, c'est-à-dire qui se dégraderont au cours du transport
- conditionnement, préparation et autre traitement des déchets nucléaires avant leur stockage

- le retraitement des combustibles nucléaires (cf. 201300)
- l'incinération de déchets non dangereux (cf. 382100)
- la décontamination, le nettoyage des terres, de l'eau, la réduction des matières toxiques (cf. 390000)

3831 Démantèlement d'épaves

383100 Démantèlement d'épaves

Ce genre comprend le démantèlement d'épaves de tout type (automobiles, navires, ordinateurs, télévisions et autres matériels) à des fins de récupération.

Ce genre ne comprend pas:

- la destruction de biens hors d'usage (par exemple: des réfrigérateurs) afin d'éliminer des déchets nocifs (cf. 382200)
- le démantèlement d'automobiles, de navires, d'ordinateurs, de télévisions et d'autres matériels à des fins de récupération de pièces pour les revendre (cf. section G)

3832 Récupération de déchets triés

383200 Récupération de déchets triés

Ce genre comprend la transformation de déchets et de débris métalliques et non métalliques en matières premières secondaires en mettant généralement en œuvre des processus de transformation mécanique ou chimique.

Ce genre comprend également la récupération de matériaux se trouvant dans les flux de déchets, en séparant et en triant les matériaux récupérables dans les flux de déchets non dangereux (les ordures) ou en séparant et en triant les matériaux de récupération non triés, tels que papier, plastique, boîtes à boisson et métaux usagés.

Les processus de transformation mécanique ou chimique concernés sont notamment:

- le broyage, par des procédés mécaniques, d'objets métalliques tels que vieilles voitures, machines à laver hors d'usage, vieux vélos, etc.
- la réduction, par des procédés mécaniques, d'objets métalliques volumineux tels que les wagons de chemin de fer
- le déchiquetage de déchets métalliques, de véhicules en fin de vie, etc.
- d'autres méthodes de traitement mécanique telles que le découpage et le pressage pour réduire le volume
- la récupération de métaux à partir de déchets photographiques, par exemple: les bains de fixation ou des films ou papiers photographiques
- la récupération du caoutchouc (par exemple, sous forme de pneumatiques usagés) pour produire des matières premières secondaires
- le triage et le pastillage de matières plastiques en vue d'obtenir des matières premières secondaires utilisables pour la fabrication de tubes, de pots de fleurs, de palettes, etc.
- la transformation (nettoyage, fusion, broyage) de déchets de plastique ou de caoutchouc en granulés
- le broyage, le nettoyage et le triage du verre
- le broyage, le nettoyage et le triage d'autres déchets (par exemple, décombres et gravats) en vue d'obtenir des matières premières secondaires
- la transformation d'huiles et de graisses alimentaires usées en matières premières secondaires
- la transformation d'autres déchets et résidus d'aliments, de boissons et de tabac en matières premières secondaires

- la fabrication de nouveaux produits finis à partir de matières premières secondaires (issues ou non de la fabrication propre), par exemple: la filature d'effilochés, la fabrication de pâte à papier à partir de déchets de papier, le rechapage de pneumatiques ou la production de métal à partir de déchets métalliques (cf. les genres correspondantes dans la section C (Industrie manufacturière))
- le retraitement des combustibles nucléaires (cf. 201300)
- la refusion des déchets ferreux (cf. 2410)
- la récupération de matériaux au cours du processus de combustion ou d'incinération des déchets (cf. 382)
- le traitement et l'élimination des déchets non dangereux (cf. 382100)
- le traitement des déchets organiques dans le but de les éliminer, y compris la production de compost (cf. 382100)
- la récupération d'énergie au cours du processus d'incinération des déchets non dangereux (cf. 382100)

- le traitement et l'élimination de déchets radioactifs transitoires des hôpitaux, etc. (cf. 382200)
- le traitement et l'élimination de déchets contaminés toxiques (cf. 382200)
- le commerce de gros des matériaux de récupération (cf. 4677)

39 DÉPOLLUTION ET AUTRES SERVICES DE GESTION DES DÉCHETS

Cette division comprend la fourniture de services d'assainissement et de nettoyage de bâtiments, de sites, de sols, d'eaux de surface ou d'eaux souterraines contaminés.

- 390 Dépollution et autres services de gestion des déchets
- 3900 Dépollution et autres services de gestion des déchets

390000 Dépollution et autres services de gestion des déchets

Ce genre comprend:

- la décontamination des sols et des eaux souterraines pollués, in situ ou ex situ, par exemple: à l'aide de méthodes mécaniques/chimiques ou biologiques
- la décontamination d'usines ou de sites, y compris des usines et des sites nucléaires
- la décontamination et la dépollution des eaux superficielles à la suite de pollutions accidentelles, par exemple: par l'enlèvement de polluants ou l'application de produits chimiques
- le nettoyage des rejets d'hydrocarbures sur terre, dans les eaux superficielles, dans l'océan ou dans la mer, y compris les zones côtières
- le désamiantage, l'enlèvement des peintures à base de plomb, la réduction des matières toxiques, etc.
- les autres activités spécialisées de lutte contre la pollution

- lutte contre les animaux nuisibles dans l'agriculture (cf. 016100)
- le traitement de l'eau aux fins de la distribution d'eau (cf. 360000)
- le traitement et l'élimination des déchets non dangereux (cf. 382100)
- le traitement et l'élimination des déchets dangereux (cf. 382200)
- le balayage et l'arrosage des chaussées, etc. (cf. 812900)

F CONSTRUCTION



Cette section comprend les activités de construction générale et de construction spécialisée pour les bâtiments et l'ingénierie civile. Elle comprend les nouveaux chantiers, les réparations, les extensions et les transformations, le montage de bâtiments préfabriqués ou de structures sur le site ainsi que la construction de nature temporaire.

La construction générale est la construction de bâtiments entiers: habitations, bureaux, magasins et autres bâtiments publics, utilitaires, agricoles, etc., ou la construction d'ouvrages d'ingénierie civile tels que autoroutes, routes, ponts, tunnels, voies ferroviaires, champs d'aviation, ports et autres projets maritimes et fluviaux, systèmes d'irrigation, systèmes d'assainissement, installations industrielles, conduites et lignes électriques, installations sportives, etc.

Ces travaux peuvent être réalisés pour compte propre ou pour le compte de tiers. Des portions de travaux ou parfois la totalité des travaux pratiques peuvent être confiées à des sous-traitants. Une unité assurant la responsabilité de l'exécution d'un projet complet de construction relève de cette section.

La réparation de bâtiments et d'ouvrages d'art relève aussi de cette section.

Cette section comprend la construction de bâtiments (division 41), la construction d'ouvrages de génie civil (division 42), ainsi que les activités de construction spécialisée, uniquement si elles sont réalisées dans le cadre du processus de construction (division 43).

La location d'équipements de construction avec opérateur relève de la classe correspondant à l'activité de construction spécifique effectuée avec ces équipements.

Cette section comprend également les activités de promotion immobilière pour la construction de bâtiments et d'ouvrages d'art en réunissant les moyens financiers, techniques et humains nécessaires à la réalisation de projets immobiliers destinés ultérieurement à la vente. Si ces activités ne sont pas réalisées en vue d'une vente ultérieure des projets immobiliers, mais pour leur exploitation (par exemple, location d'espace dans les bâtiments, activités manufacturières dans les usines), l'unité ne relève pas de cette section, mais est rangée dans la partie correspondant à son activité d'exploitation, c'est-à-dire immobilier, industrie manufacturière, etc.

41 CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS

Cette division comprend la construction générale de bâtiments de toute nature. Elle comprend les nouveaux chantiers, les réparations, les extensions et les transformations, le montage de bâtiments préfabriqués ou de structures sur le site ainsi que la construction de nature temporaire.

Elle comprend la construction d'habitations, de bureaux, de magasins et d'autres bâtiments publics, utilitaires, agricoles, etc.

411 Promotion immobilière

4110 Promotion immobilière

411000 Promotion immobilière

Ce genre comprend:

- les activités de promotion immobilière pour la construction d'immeubles résidentiels ou d'autres types de constructions en réunissant les moyens financiers, techniques et humains nécessaires à la réalisation de projets immobiliers destinés ultérieurement à la vente

Ce genre ne comprend pas:

- la construction de bâtiments (cf. 4120)
- les activités d'architecture et d'ingénierie (cf. 711)
- les activités de gestion de projets liées à des projets immobiliers (cf. 711)

412 Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels

Ce groupe comprend la construction d'immeubles résidentiels ou d'autres types de constructions, réalisés pour compte propre en vue d'une vente ultérieure, ou pour le compte de tiers. Des portions de travaux ou parfois la totalité des travaux peuvent être confiées à des sous-traitants. Si elles sont

uniquement réalisées dans le cadre du processus de construction, les activités de construction spécialisée relèvent de la division 43.

4120 Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels

412001 Construction générale de bâtiments

Ce genre comprend:

- la construction de bâtiments résidentiels de tous types
- maisons unifamiliales
- immeubles à appartements, y compris tours d'habitations
- la construction de bâtiments non résidentiels de tous types:
- bâtiments destinés à abriter des activités de production industrielle, par exemple: usines, ateliers, usines d'assemblage, etc.
- hôpitaux, écoles, bureaux
- hôtels, magasins, centres commerciaux, restaurants
- bâtiments aéroportuaires
- salles de sport
- parkings couverts et souterrains
- entrepôts
- bâtiments religieux
- l'assemblage et la construction d'ouvrages préfabriqués sur les chantiers

Ce genre ne comprend pas:

- la construction d'installations industrielles, à l'exception des bâtiments (cf. 4299)
- les activités d'architecture et d'ingénierie (cf. 711)
- la gestion de projets de construction (cf. 711)

412002 Activités des entreprises générales de construction

Ce genre comprend:

- la construction de bâtiments de tous types par des entreprises générales qui effectuent l'ensemble des travaux de construction

Ce genre ne comprend pas:

- la construction d'installations industrielles, bâtiments mis à part (cf. 4299)
- les activités d'architecture et d'ingénierie (cf. 711)
- la gestion de projets de construction (cf. 711)

412003 Construction générale de bâtiments et d'ouvrages de génie civil sans prédominance

Ce genre comprend:

- les travaux de construction de bâtiments et d'ouvrages de génie civil sans qu'une activité prédomine l'autre

412004 Entretien et réparation de bâtiments

Ce genre comprend:

- l'entretien, la réparation, le remaniement et la rénovation de bâtiments et d'ouvrages de génie civil compris dans la classe 4120

42 GÉNIE CIVIL

Cette division comprend la construction générale d'ouvrages de génie civil. Elle comprend les nouveaux chantiers, les réparations, les extensions et les transformations, le montage de structures préfabriquées sur le site ainsi que la construction de nature temporaire.

Elle comprend la construction d'ouvrages lourds tels que autoroutes, routes, ponts, tunnels, voies ferroviaires, champs d'aviation, ports et autres projets maritimes et fluviaux, systèmes d'irrigation, systèmes d'assainissement, installations industrielles, oléoducs et lignes électriques, installations sportives, etc. Ces travaux peuvent être réalisés pour compte propre ou pour le compte de tiers. Des portions de travaux ou parfois la totalité des travaux pratiques peuvent être confiées à des soustraitants.

421 Construction de routes et de voies ferrées

4211 Construction de routes et autoroutes

421100 Construction de routes et autoroutes

Ce genre comprend:

- la construction d'autoroutes, de rues, de chaussées et d'autres voies pour véhicules et piétons
- les travaux de revêtement de chaussées, ponts ou tunnels:
- asphaltage des chaussées
- marquage à la peinture des chaussées et autres travaux de marquage
- installation de barrières de sécurité, de panneaux de circulation, etc.
- la construction de pistes d'atterrissage

Ce genre ne comprend pas:

- l'installation d'appareils d'éclairage de rue et de signaux électriques (cf. 432100)
- les activités d'architecture et d'ingénierie (cf. 711)
- la gestion de projets de construction (cf. 711)

4212 Construction de voies ferrées de surface et souterraines

421200 Construction de voies ferrées de surface et souterraines

Ce genre comprend:

- la construction de voies ferrées de surface et souterraines

Ce genre ne comprend pas:

- l'installation d'appareils d'éclairage et de signaux électriques (cf. 432100)
- les activités d'architecture et d'ingénierie (cf. 711)
- la gestion de projets de construction (cf. 711)

4213 Construction de ponts et tunnels

421300 Construction de ponts et tunnels

Ce genre comprend:

- la construction de ponts, y compris ceux destinés à supporter des routes surélevées
- la construction de tunnels

Ce genre ne comprend pas:

- l'installation d'appareils d'éclairage et de signaux électriques (cf. 432100)
- les activités d'architecture et d'ingénierie (cf. 711)
- la gestion de projets de construction (cf. 711)

422 Construction de réseaux et de lignes

4221 Construction de réseaux pour fluides

422100 Construction de réseaux pour fluides

Ce genre comprend la construction de lignes de distribution pour le transport de fluides et des bâtiments et structures faisant partie intégrante de ces systèmes.

- la construction d'ouvrages de génie civil pour:
- des conduites couvrant de longues distances et urbaines
- des conduites d'eau et la construction de lignes
- des systèmes d'irrigation (canaux)
- des réservoirs
- la construction de:
- réseaux d'assainissement, y compris leur réparation
- stations d'épuration
- stations de pompage

Ce genre comprend également:

- le forage de puits d'eau

Ce genre ne comprend pas:

- la gestion de projets d'ouvrages de génie civil (cf. 7112)

4222 Construction de réseaux électriques et de télécommunications

422200 Construction de réseaux électriques et de télécommunications

Ce genre comprend la construction de lignes de distribution pour l'électricité et les télécommunications et des bâtiments et structures faisant partie intégrante de ces systèmes.

Ce genre comprend:

- la construction d'ouvrages de génie civil pour:
- des lignes de communication et de transport d'énergie électrique à longue distance et urbaines
- des centrales électriques

Ce genre ne comprend pas:

- la gestion de projets d'ouvrages de génie civil (cf. 7112)

429 Construction d'autres ouvrages de génie civil

4291 Construction d'ouvrages maritimes et fluviaux

429100 Construction d'ouvrages maritimes et fluviaux

Ce genre comprend:

- la construction de:
- voies navigables, ports, ouvrages fluviaux, ports de plaisance (marinas), écluses, etc.
- barrages et digues
- le dragage des voies navigables

Ce genre ne comprend pas:

- la gestion de projets d'ouvrages de génie civil (cf. 7111)

4299 Construction d'autres ouvrages de génie civil n.c.a.

429900 Construction d'autres ouvrages de génie civil n.c.a.

Ce genre comprend:

- la construction d'installations industrielles, à l'exception des bâtiments, telles que:
- raffineries
- usines chimiques
- les travaux de construction, autres que de bâtiments, tels que:
- installations sportives extérieures

Ce genre comprend également:

- le lotissement de terrains, avec amélioration (par exemple, par l'ajout de routes, d'infrastructures de réseaux, etc.)

Ce genre ne comprend pas:

- l'installation de machines et de matériel d'usage industriel (cf. 332000)
- le lotissement de terrains, sans amélioration (cf. 681000)
- la gestion de projets d'ouvrages de génie civil (cf. 7111)

43 TRAVAUX DE CONSTRUCTION SPÉCIALISÉS

Cette division comprend les activités de construction spécialisée (travaux spéciaux), c'est-à-dire la construction de parties de bâtiments et d'ouvrages d'art ou la préparation à cette fin. Il s'agit habituellement d'activités spécialisées concernant un aspect commun à différentes structures, requérant un savoir-faire ou un équipement particulier, tels que le battage de pieux, la réalisation de fondations, le gros œuvre, le bétonnage, la maçonnerie, le pavage, le montage d'échafaudage, la toiture, etc. Le montage de structures d'acier est inclus pour autant que les éléments ne soient pas produits par la

même unité. Les travaux de construction spécialisée sont généralement sous-traités mais, en particulier dans le cas de travaux de réparation, ils sont réalisés directement pour le propriétaire de l'immeuble.

Les travaux d'achèvement et de finition des bâtiments sont également couverts.

Cette division comprend l'installation de toutes sortes de commodités qui rendent la construction fonctionnelle. Ces activités sont généralement accomplies sur le site de la construction, bien que des parties du travail puissent être réalisées dans un atelier spécialisé. Sont comprises des activités telles que la plomberie, l'installation de systèmes de chauffage et de conditionnement d'air, d'antennes, de systèmes d'alarme et autres travaux électriques, de systèmes d'extinction automatique d'incendie, d'ascenseurs et d'escaliers mécaniques, etc. Les travaux d'isolation (eau, chaleur, son), de tôlerie, de réfrigération commerciale, l'installation de systèmes d'éclairage et de signalisation pour les routes, voies de chemin de fer, aéroports, ports, etc. sont également comprise. Les activités de réparation similaires aux activités décrites ci-dessus sont également comprises.

Les activités d'achèvement de bâtiments englobent des activités qui contribuent à l'achèvement ou à la finition d'une construction telles que vitrerie, plafonnage, peinture, carrelage ou revêtement du sol et des murs avec d'autres matériaux tels que parquets, moquettes, papier peint, etc., ponçage du sol, menuiserie de finition, travaux acoustiques, nettoyage de l'extérieur, etc. Les activités de réparation similaires aux activités décrites ci-dessus sont également comprises.

La location d'équipements avec opérateur relève de la classe correspondant à l'activité de construction spécifique effectuée avec ces équipements.

431 Démolition et préparation des sites

Ce groupe comprend les activités de préparation d'un site pour des activités ultérieures de construction, y compris la destruction des structures existantes.

4311 Travaux de démolition

431100 Travaux de démolition

Ce genre comprend:

- la démolition d'immeubles et d'autres constructions

4312 Travaux de préparation des sites

431200 Travaux de préparation des sites

Ce genre comprend:

- le déblayage des chantiers
- les travaux de terrassement: creusement, comblement, nivellement de chantiers de construction, ouverture de tranchées, dérochement, destruction à l'explosif, etc.
- la préparation de sites pour l'exploitation minière:
- enlèvement des déblais et autres travaux d'aménagement et de préparation des terrains et des sites miniers, à l'exception des sites de pétrole ou de gaz

Ce genre comprend également:

- le drainage des chantiers de construction
- le drainage des terrains agricoles et sylvicoles

Ce genre ne comprend pas:

- le forage de puits d'extraction de pétrole ou de gaz (cf. 061000 et 062000)
- la décontamination des sols (cf. 390000)
- le forage de puits d'eau (cf. 422100)
- le fonçage de puits (cf. 439905)

4313 Forages et sondages

431300 Forages et sondages

Ce genre comprend:

- les sondages d'essai, les forages d'essai et les carottages pour la construction ainsi que pour les études géophysiques, géologiques et similaires

- le forage de puits d'extraction de pétrole ou de gaz (cf. 061000 et 062000)
- les services de soutien aux sondages et forages d'essai liés aux activités minières (cf. 099000)
- le forage de puits d'eau (cf. 422100)
- le fonçage de puits (cf. 439905)
- la prospection de pétrole et de gaz (cf. 091000)
- les études géophysiques, géologiques et sismiques (cf. 711205)

432 Travaux d'installation électrique, plomberie et autres travaux d'installation

Ce groupe comprend l'installation de toutes sortes de commodités qui rendent la construction fonctionnelle, y compris l'installation de systèmes électriques, les travaux de plomberie (installations d'eau, de gaz et des eaux usées), de systèmes de chauffage et de conditionnement d'air, d'ascenseurs et d'escaliers mécaniques, etc.

4321 Installation électrique

432100 Installation électrique

Ce genre comprend l'installation de systèmes électriques dans des bâtiments et des ouvrages de génie civil de toute nature.

Ce genre comprend:

- l'installation de:
- câbles et appareils électriques
- câbles de télécommunications
- câblage de réseau informatique et de télévision par câble, y compris les fibres optiques
- paraboles
- installations d'éclairage
- systèmes d'alarme incendie
- systèmes d'alarme contre les effractions
- appareils d'éclairage de rue et signaux électriques
- éclairage des pistes d'atterrissage

Ce genre comprend également:

- la connexion d'appareils électriques et d'électroménagers, y compris le chauffage par panneau rayonnant

Ce genre ne comprend pas:

- la construction de lignes de communication et de transport d'énergie électrique (cf. 422200)
- la surveillance et la surveillance à distance de systèmes de sécurité électroniques tels que des dispositifs d'alarme anti-vol et d'alarme incendie, y compris leur installation et maintenance (cf. 802000)

4322 Travaux de plomberie et installation de chauffage et de conditionnement d'air

Cette classe comprend des activités telles que la plomberie, l'installation de systèmes de chauffage et de conditionnement d'air, ainsi que les extensions, les transformations, l'entretien et les réparations.

432201 Installation d'équipements sanitaires

Ce genre comprend:

- l'installation dans des bâtiments ou d'autres projets de construction d'équipements sanitaires par des établissements d'installation sanitaire

432202 Installation d'équipements sanitaires et ferblanterie

- l'installation dans des bâtiments ou d'autres projets de construction d'équipements sanitaires par des établissements qui exercent les activités suivantes:
- installation sanitaire et plomberie
- plomberie
- installation sanitaire et forge
- installation sanitaire et serrurerie
- installation du gaz

- les travaux d'installation de conduits

432203 Installation d'équipements sanitaires et de chauffage

Ce genre comprend:

- l'installation dans des bâtiments ou d'autres projets de construction d'équipements sanitaires par des établissements d'installation sanitaire et d'installation de chauffage combinées:
- systèmes de chauffage (à l'électricité, au gaz, au mazout ou par géothermie)
- chaudières, tours de refroidissement
- conduites de distribution de vapeur
- plomberie, installation sanitaire
- les travaux d'installation de conduits

432204 Installation d'équipements de chauffage, de ventilation et de climatisation

Ce genre comprend:

- l'installation dans des bâtiments ou d'autres projets de construction des éléments suivants:
- systèmes de chauffage (à l'électricité, au gaz et au mazout)
- capteurs d'énergie solaire non électriques
- équipements et conduites de ventilation et de climatisation
- conduites de distribution de vapeur
- systèmes d'extinction automatique d'incendie
- systèmes d'arrosage automatique des pelouses
- chaudières, tours de refroidissement
- les travaux d'installation de conduit

Ce genre ne comprend pas:

- l'installation de chauffage électrique par panneau rayonnant (cf. 432100)

4329 Autres travaux d'installation

432901 Travaux d'isolation thermique, acoustique et anti-vibratile

Ce genre comprend:

- la mise en oeuvre dans des bâtiments ou d'autres projets de construction de matériaux d'isolation thermique, acoustique, anti-vibratile ou anti-feu

Ce genre ne comprend pas:

- les travaux d'étanchéité (cf. 439901)

432902 Autres travaux d'installation

Ce genre comprend:

- l'installation dans des bâtiments ou d'autres projets de construction des éléments suivants:
- monte-charge, escaliers mécaniques, y compris leur réparation et entretien
- portes automatiques et tambours
- paratonnerres
- aspirateurs
- l'installation dans des bâtiments ou d'autres projets de construction d'installations et d'équipements n.c.a.

Ce genre ne comprend pas:

- l'installation de machines industrielles (cf. 332000)

433 Travaux de finition

4331 Travaux de plâtrerie

433100 Travaux de plâtrerie

Ce genre comprend:

- la mise en œuvre dans des bâtiments ou d'autres projets de construction de plâtre ou de stuc pour enduits intérieurs et extérieurs, y compris les matériaux de lattage associés

4332 Travaux de menuiserie

433200 Montage de menuiseries

Ce genre comprend:

- l'installation de portes (à l'exception des portes automatiques et tambours), de fenêtres, de dormants de portes et de fenêtres, d'escaliers, en bois ou en d'autres matériaux
- l'installation de meubles tels que cuisines équipées, d'escaliers, d'équipements pour magasins, etc.
- les aménagements intérieurs tels que plafonds, cloisons mobiles, etc.

Ce genre ne comprend pas:

- l'installation de portes automatiques et de tambours (cf. 432902)

4333 Travaux de revêtement des sols et des murs

433301 Revêtement de sols

Ce genre comprend:

- la pose dans des bâtiments ou d'autres projets de construction des éléments suivants:
- parquets et autres revêtements de sols en bois, revêtements muraux en bois
- moquettes et revêtements de sols en linoléum, y compris en caoutchouc ou en matières plastiques
- revêtements de sols et de murs en terrazzo, en marbre, en granit ou en ardoise

433302 Pose de carrelage

Ce genre comprend:

- la pose dans des bâtiments ou d'autres projets de construction des éléments suivants:
- revêtements muraux ou carrelages en céramique, en béton ou en pierre de taille
- installation de poêles en céramique

433303 Pose de papiers peints

Ce genre comprend:

- la pose dans des bâtiments ou d'autres projets de construction de papiers peints, de tapisseries et d'autres revêtements muraux souples

4334 Travaux de peinture et vitrerie

433401 Peinture

Ce genre comprend:

- la peinture intérieure et extérieure des bâtiments
- les travaux de peinture sur des ouvrages de génie civil

433402 Peinture et gypserie sans prédominance

Ce genre comprend:

- la peinture intérieure et extérieure des bâtiments combinée avec les travaux de gypserie

433403 Vitrerie

Ce genre comprend:

- la pose de vitres, de miroirs, etc.

Ce genre ne comprend pas:

- l'installation de fenêtres (cf. 433200)

4339 Autres travaux de finition

433900 Autres travaux de finition

- le nettoyage de nouveaux bâtiments après leur construction
- les autres travaux d'achèvement et de finition des bâtiments n.c.a.

- les activités des décorateurs d'intérieur (cf. 741003)
- le nettoyage courant des parties intérieures de bâtiments et d'autres constructions (cf. 812100)
- les activités de nettoyage intérieur et extérieur spécialisé de bâtiments (cf. 812202)

439 Autres travaux de construction spécialisés

4391 Travaux de couverture

Cette classe ne comprend pas:

- la location de machines et de matériels de construction sans opérateur (cf. 773200)

439101 Montage de charpentes

Ce genre comprend:

- fabrication, maintenance et montage de constructions en bois telles que:
- sols, plafonds, parois et toitures en bois
- charpentes en bois
- supports sur éléments en bois
- isolation thermique d'éléments en bois
- revêtements extérieurs et intérieurs d'éléments en bois
- montage d'ouvrages en bois

Ce genre ne comprend pas:

- la location de machines et de matériels de construction sans opérateur (cf. 773200)

439102 Pose de couvertures

Ce genre comprend:

- la pose de couvertures

Ce genre ne comprend pas:

- les activités de ferblanterie et de couverture combinées (cf. 439103)

439103 Travaux de ferblanterie

Ce genre comprend:

- les travaux de ferblanterie extérieure dans le cadre de la construction des toits
- la mise en place des écoulements:
- gouttières, chéneaux, etc.
- les travaux de couverture métallique

Ce genre comprend également:

- les activités de ferblanterie et de couverture combinées

4399 Autres travaux de construction spécialisés n.c.a.

Cette classe comprend:

- les activités de construction spécialisées qui concernent un aspect commun à différents ouvrages et requièrent des compétences ou du matériel spécialisés

Cette classe ne comprend pas:

- la location de machines et de matériels de construction sans opérateur (cf. 773200)

439901 Travaux d'étanchéité

Ce genre comprend:

- les travaux d'imperméabilisation et d'étanchéité

439902 Montage d'échafaudages

Ce genre comprend:

- le montage et le démontage d'échafaudages et de plates-formes de travail, même loués

- la location d'échafaudages sans montage ni démontage (cf. 773200)

439903 Maçonnerie

Ce genre comprend:

- maçonnerie et pavage

439904 Location de matériel de construction avec opérateur

Ce genre comprend:

- la location de grues et d'autres matériels de construction, ne correspondant pas à une activité de construction spécifique, avec opérateur

Ce genre ne comprend pas:

- la location de machines et de matériels de construction sans opérateur (cf. 773200)

439905 Autres travaux spécialisés de construction de bâtiments et d'ouvrages de génie civil n.c.a.

- réalisation de fondations, y compris battage de pieux
- travaux de déshumidification des bâtiments
- fonçage de puits (eau et géothermie)
- le montage d'éléments de structures métalliques non fabriqués par l'unité qui exécute les travaux
- cintrage d'ossatures métalliques
- construction de cheminées et de fours industriels
- travaux spécialisés qui, pour des raisons d'accès, nécessitent des aptitudes à l'escalade et l'utilisation d'un matériel particulier, c'est-à-dire travail en hauteur sur des structures élevées
- les travaux sous-marins
- la construction de piscines extérieures
- le nettoyage à la vapeur, le sablage et les activités analogues appliquées aux parties extérieures des bâtiments

G COMMERCE; RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES



Cette section comprend le commerce de gros et de détail (vente sans transformation) de tout type de marchandises et la prestation de services liés à la vente de marchandises. Le commerce de gros et le commerce de détail sont les étapes finales de la distribution de marchandises. La réparation de véhicules automobiles et de motocycles est également comprise dans cette section.

La vente sans transformation comprend les opérations courantes (ou manipulations) associées au commerce, par exemple: le tri, le calibrage et l'assemblage de biens, le mélange (association) de biens (par exemple: du vin ou du sable), l'embouteillage (avec ou sans nettoyage préalable des bouteilles), le conditionnement, le fractionnement et le reconditionnement pour la distribution en lots plus petits, le stockage (même avec congélation ou réfrigération).

La division 45 comprend les activités de commerce et de réparation de véhicules automobiles et les divisions 46 et 47 comprennent, quant à elles, toutes les autres activités de vente. La distinction entre la division 46 (Commerce de gros) et la division 47 (Commerce de détail) s'opère en fonction du type de client principal.

Le commerce de gros consiste en la revente (vente sans transformation) d'articles et de produits neufs ou d'occasion à des détaillants, d'entreprise à entreprise, comme à des usagers industriels et commerciaux, à des collectivités et à des utilisateurs professionnels, ou à d'autres grossistes, ou à des intermédiaires qui achètent ces articles et des produits pour le compte de ces détaillants, ces usagers, ces collectivités, etc., ou pour les leur vendre. Les principales activités incluses sont celles des marchands en gros, c'est-à-dire des grossistes qui prennent possession des marchandises qu'ils vendent, des négociants en gros, des dépositaires, des distributeurs industriels, des exportateurs, des importateurs et des coopératives d'achat, des succursales et des bureaux de vente (mais pas des magasins de détail) qui sont tenus par des unités de fabrication ou d'exploitation minière indépendamment de leurs usines ou mines dans le but de commercialiser leurs produits et qui ne se contentent pas de répondre à des commandes par expédition directe depuis les usines ou mines. Sont également inclus les courtiers, commissionnaires et agents ainsi que les centrales d'achat et les coopératives qui commercialisent des produits agricoles.

Les marchands en gros se chargent fréquemment d'opérations telles que l'assemblage, le tri, le calibrage de marchandises en grandes quantités, le fractionnement, le reconditionnement, la redistribution en petites quantités, par exemple: de produits pharmaceutiques, l'entreposage, la réfrigération, la livraison et l'installation des marchandises, la promotion au bénéfice de leurs clients et la conception d'étiquettes.

La vente au détail est la revente (vente sans transformation) au public de biens neufs ou d'occasion essentiellement destinés à la consommation des particuliers ou des ménages, par des magasins, des grands magasins, des comptoirs et des kiosques, des maisons de vente par correspondance, des colporteurs et des marchands ambulants, des coopératives de consommateurs, des maisons de vente aux enchères, etc. La plupart des détaillants prennent possession des marchandises qu'ils vendent mais certains agissent en tant qu'intermédiaires pour un commerçant principal et vendent en consignation ou sur la base de commissions.

45 COMMERCE ET RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES

Cette division comprend toutes les activités (sauf la fabrication et la location) en rapport avec les véhicules automobiles et les motocycles, y compris les camions, telles que le commerce de gros et de détail de véhicules neufs et usagés, la réparation et l'entretien des véhicules et le commerce de gros et de détail de pièces et d'accessoires de véhicules automobiles et de motocycles. Les activités des intermédiaires du commerce de gros et de détail de véhicules sont également comprises.

Cette division comprend également les activités de lavage et de lustrage de véhicules, etc.

Cette division ne comprend pas le commerce de détail de carburants, de lubrifiants et de produits de refroidissement pour véhicules automobiles, ni les activités de location de véhicules automobiles et de motocycles.

451 Commerce de véhicules automobiles

4511 Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers

451101 Intermédiaires du commerce et commerce de gros de voitures et de véhicules automobiles légers (< 3,5 t)

Ce genre comprend:

- le commerce de gros de véhicules neufs ou usagés:
- véhicules automobiles pour le transport des personnes, y compris les véhicules spéciaux tels qu'ambulances, minibus, etc. (dont le poids est inférieur ou égal à 3,5 tonnes)

Ce genre comprend également:

- le commerce de gros de véhicules automobiles tout terrain (dont le poids est inférieur ou égal à 3,5 tonnes)

Ce genre ne comprend pas:

- le commerce de gros de pièces et d'accessoires pour véhicules automobiles (cf. 453)
- la location de véhicules automobiles avec chauffeur (cf. 493)
- la location de véhicules automobiles sans chauffeur (cf. 771)
- le démontage de véhicules usagés ou accidentés pour l'obtention et vente de pièces utilisables (cf. 467701)

451102 Commerce de détail de voitures et de véhicules automobiles légers (< 3,5 t)

Ce genre comprend:

- le commerce de détail de véhicules neufs ou usagés:
- véhicules automobiles pour le transport des personnes, y compris les véhicules spéciaux tels qu'ambulances, minibus, etc. (dont le poids est inférieur ou égal à 3,5 tonnes)

Ce genre comprend également:

- le commerce de détail de véhicules automobiles tout terrain (dont le poids est inférieur ou égal à 3,5 tonnes)

Ce genre ne comprend pas:

- le commerce de détail de pièces et d'accessoires pour véhicules automobiles (cf. 453200)
- la location de véhicules automobiles avec chauffeur (cf. 493)
- la location de véhicules automobiles sans chauffeur (cf. 771100)
- le démontage de véhicules usagés ou accidentés pour l'obtention et vente de pièces utilisables (cf. 467701)

4519 Commerce d'autres véhicules automobiles

451901 Intermédiaires du commerce et commerce de gros d'autres véhicules automobiles (> 3,5 t)

Ce genre comprend:

- le commerce de gros de véhicules neufs ou usagés:
- camions, remorques et semi-remorques
- véhicules pour le camping tels que caravanes et autos-caravanes (camping-cars)

Ce genre comprend également:

- le commerce de gros de véhicules automobiles tout terrain (dont le poids est supérieur à 3,5 tonnes)

Ce genre ne comprend pas:

- le commerce de gros de pièces et d'accessoires pour véhicules automobiles (cf. 453100)
- la location de camions avec chauffeur (cf. 494100)
- la location de camions sans chauffeur (cf. 771200)
- le démontage de véhicules usagés ou accidentés pour l'obtention et vente de pièces utilisables (cf. 467701)

451902 Commerce de détail d'autres véhicules automobiles (> 3,5 t)

- le commerce de détail de véhicules neufs ou usagés:
- camions, remorques et semi-remorques
- véhicules pour le camping tels que caravanes et autos-caravanes (camping-cars)

Ce genre comprend également:

- le commerce de détail de véhicules automobiles tout terrain (dont le poids est supérieur à 3,5 tonnes)

Ce genre ne comprend pas:

- le commerce de détail de pièces et d'accessoires pour véhicules automobiles (cf. 453200)
- la location de camions avec chauffeur (cf. 494100)
- la location de camions sans chauffeur (cf. 771200)
- le démontage de véhicules usagés ou accidentés pour l'obtention et vente de pièces utilisables (cf. 467701)

452 Entretien et réparation de véhicules automobiles

4520 Entretien et réparation de véhicules automobiles

452001 Entretien et réparation de véhicules automobiles

Ce genre comprend:

- l'entretien et la réparation de véhicules automobiles:
- réparation mécanique
- réparation électrique
- réparation des systèmes d'injection électroniques
- entretien courant
- réparation de pièces de véhicules automobiles
- lavage, lustrage
- réparation de pare-brise et de vitres
- réparation des sièges de voiture
- la réparation, la pose ou le remplacement de pneumatiques et de chambres à air
- le traitement antirouille
- le montage de pièces et accessoires ne faisant pas partie du processus de fabrication

Ce genre ne comprend pas:

- le rechapage et le resculptage de pneumatiques (cf. 221100)
- le démontage de véhicules usagés ou accidentés pour l'obtention et vente de pièces utilisables (cf. 467701)

452002 Réparation et peinture de carrosserie

Ce genre comprend:

- réparation de carrosserie
- peinture de véhicules automobiles (y compris au pistolet)

Ce genre ne comprend pas:

- le démontage de véhicules usagés ou accidentés pour l'obtention et vente de pièces utilisables (cf. 467701)

453 Commerce d'équipements automobiles

Ce groupe comprend le commerce de gros et de détail de tout type de pièces, composants, fournitures, outils et accessoires de véhicules automobiles, tels que:

- pneumatiques et chambres à air pour pneumatiques
- bougies d'allumage, appareils d'éclairage et parties électriques

4531 Commerce de gros d'équipements automobiles

453100 Commerce de gros d'équipements automobiles

- le commerce de gros de tout type de pièces, composants, fournitures, outils et accessoires de véhicules automobiles, tels que:
- pneumatiques et chambres à air pour pneumatiques
- bougies d'allumage, appareils d'éclairage et parties électriques

- le démantèlement d'automobiles, à des fins de récupération de pièces pour les revendre (cf. 467701)

4532 Commerce de détail d'équipements automobiles

453200 Commerce de détail d'équipements automobiles

Ce genre comprend:

- le commerce de détail de tout type de pièces, composants, fournitures, outils et accessoires de véhicules automobiles, tels que:
- pneumatiques et chambres à air pour pneumatiques
- bougies d'allumage, appareils d'éclairage et parties électriques

Ce genre ne comprend pas:

- le commerce de détail de carburants (cf. 473000)
- le démantèlement d'automobiles, à des fins de récupération de pièces pour les revendre (cf. 467701)

454 Commerce et réparation de motocycles

4540 Commerce et réparation de motocycles

454000 Commerce et réparation de motocycles

Ce genre comprend:

- le commerce de gros et de détail de motocycles, y compris les cyclomoteurs
- le commerce de gros et de détail de pièces et d'accessoires de motocycles (y compris par des intermédiaires et par correspondance)
- l'entretien et la réparation de motocycles

Ce genre ne comprend pas:

- le commerce de gros de bicyclettes et de pièces et d'accessoires (cf. 464903)
- le commerce de détail de bicyclettes et de pièces et d'accessoires (cf. 476401)
- la location de motocycles (cf. 773900)
- la réparation et l'entretien de bicyclettes (cf. 952900)
- le démantèlement d'automobiles, à des fins de récupération de pièces pour les revendre (cf. 467701)

46 COMMERCE DE GROS, À L'EXCEPTION DES AUTOMOBILES ET DES MOTOCYCLES

Cette division comprend le commerce de gros pour compte propre ou pour le compte de tiers (intermédiaires du commerce) et concerne les activités de commerce intérieur ou le commerce de gros international (importation/exportation).

Cette division ne comprend pas:

- le commerce de gros de véhicules automobiles, de caravanes et de motocycles (cf. 451 et 454)
- le commerce de gros d'accessoires de véhicules automobiles (cf. 4531 et 4540)
- les activités de location et location-bail (cf. division 77)
- l'emballage de marchandises solides et l'embouteillage de marchandises liquides ou gazeuses, y compris le mélange et le filtrage, pour le compte de tiers (cf. 8292)

461 Intermédiaires du commerce de gros

Ce groupe comprend:

- les activités des commissionnaires, des courtiers en marchandises et de tous les autres intermédiaires du commerce de gros qui agissent au nom et pour le compte de tiers
- les activités des personnes qui mettent en contact des acheteurs et des vendeurs ou qui exécutent des opérations commerciales pour le compte d'un tiers, y compris sur Internet

Cette division comprend également:

- les activités des maisons de vente aux enchères en gros, y compris par Internet

4611 Intermédiaires du commerce en matières premières agricoles, animaux vivants, matières premières textiles et produits semi-finis 461100 Intermédiaires du commerce en matières premières agricoles, animaux vivants, matières premières textiles et produits semi-finis Ce genre ne comprend pas: - le commerce de gros pour compte propre (cf. 462 à 469) - le commerce de détail par des intermédiaires du commerce hors magasin (cf. 479900) 4612 Intermédiaires du commerce en combustibles, métaux, minéraux et produits chimiques 461200 Intermédiaires du commerce en combustibles, métaux, minéraux et produits chimiques Ce genre comprend les intermédiaires du commerce de: • combustibles, minéraux, métaux et produits chimiques, y compris les engrais Ce genre ne comprend pas: - le commerce de gros pour compte propre (cf. 462 à 469) - le commerce de détail par des intermédiaires du commerce hors magasin (cf. 479900) 4613 Intermédiaires du commerce en bois et matériaux de construction 461300 Intermédiaires du commerce en bois et matériaux de construction Ce genre ne comprend pas: - le commerce de gros pour compte propre (cf. 462 à 469) - le commerce de détail par des intermédiaires du commerce hors magasin (cf. 479900) 4614 Intermédiaires du commerce en machines, équipements industriels, navires et avions 461400 Intermédiaires du commerce en machines, équipements industriels, navires et avions Ce genre comprend les intermédiaires du commerce de: • machines, y compris machines de bureau et ordinateurs, équipements industriels, navires et avions Ce genre ne comprend pas: - les activités des intermédiaires du commerce de véhicules automobiles (cf. 451) - les maisons de vente aux enchères en gros de véhicules automobiles (cf. 451) - le commerce de gros pour compte propre (cf. 462 à 469) - le commerce de détail par des intermédiaires du commerce hors magasin (cf. 479900) 4615 Intermédiaires du commerce en meubles, articles de ménage et quincaillerie 461500 Intermédiaires du commerce en meubles, articles de ménage et quincaillerie Ce genre comprend: - l'intermédiation du commerce en meubles, articles de ménage et quincaillerie Ce genre ne comprend pas: - le commerce de gros pour compte propre (cf. 462 à 469) - le commerce de détail par des intermédiaires du commerce hors magasin (cf. 479900) 4616 Intermédiaires du commerce en textiles, habillement, fourrures, chaussures et articles en cuir 461600 Intermédiaires du commerce en textiles, habillement, fourrures, chaussures et articles en cuir

Ce genre comprend:

- l'intermédiation du commerce en textiles, habillement, fourrures, chaussures et articles en cuir

- le commerce de gros pour compte propre (cf. 462 à 469)
- le commerce de détail par des intermédiaires du commerce hors magasin (cf. 479900)

4617 Intermédiaires du commerce en denrées, boissons et tabac

461700 Intermédiaires du commerce en denrées, boissons et tabac

Ce genre comprend:

- l'intermédiation du commerce en denrées, boissons et tabac

Ce genre ne comprend pas:

- le commerce de gros pour compte propre (cf. 462 à 469)
- le commerce de détail par des intermédiaires du commerce hors magasin (cf. 479900)

4618 Intermédiaires spécialisés dans le commerce d'autres produits spécifiques

461800 Intermédiaires spécialisés dans le commerce d'autres produits spécifiques

Ce genre comprend:

- l'intermédiation spécialisé dans le commerce d'autres produits spécifiques

Ce genre ne comprend pas:

- le commerce de gros pour compte propre (cf. 462 à 469)
- le commerce de détail par des intermédiaires du commerce hors magasin (cf. 479900)
- les activités des agents d'assurances (cf. 662200)
- les activités des agents immobiliers (cf. 683100)

4619 Intermédiaires du commerce en produits divers

461900 Intermédiaires du commerce en produits divers

Ce genre comprend:

- l'intermédiation du commerce en produits divers

Ce genre ne comprend pas:

- le commerce de gros pour compte propre (cf. 462 à 469)
- le commerce de détail par des intermédiaires du commerce hors magasin (cf. 479900)

Commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants

4621 Commerce de gros de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail

462100 Commerce de gros de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail

Ce genre comprend:

- le commerce de gros de céréales et de semences
- le commerce de gros de fruits oléagineux
- le commerce de gros de tabac non manufacturé
- le commerce de gros d'aliments pour animaux et d'autres matières premières agricoles

Ce genre ne comprend pas:

- le commerce de gros de fibres textiles (cf. 467600)

4622 Commerce de gros de fleurs et plantes

462200 Commerce de gros de fleurs et plantes

Ce genre comprend:

- le commerce de gros de fleurs, plantes et bulbes

4623	Commerce de gros d'animaux vivants
462300	Commerce de gros d'animaux vivants
	Ce genre comprend: - commerce de gros d'animaux vivants
4624	Commerce de gros de cuirs et peaux
462400	Commerce de gros de cuirs et peaux
	Ce genre comprend: - commerce de gros de cuirs et peaux
463	Commerce de gros de produits alimentaires, de boissons et de tabac
4631	Commerce de gros de fruits et légumes
463100	Commerce de gros de fruits et légumes
	Ce genre comprend: - le commerce de gros de fruits et légumes frais - le commerce de gros de fruits et légumes en conserve
4632	Commerce de gros de viandes et de produits à base de viande
463200	Commerce de gros de viandes et de produits à base de viande
	Ce genre comprend: - le commerce de gros de viande, de viande de volailles, de viande de gibier, de produits à base de viande, frais, congelés ou en conserve - le commerce de gros de charcuterie
4633	Commerce de gros de produits laitiers, œufs, huiles et matières grasses comestibles
463300	Commerce de gros de produits laitiers, œufs, huiles et matières grasses comestibles
	Ce genre comprend: - le commerce de gros de produits laitiers - le commerce de gros d'œufs et d'ovoproduits - le commerce de gros d'huiles et de graisses comestibles d'origine animale et végétale Ce genre ne comprend pas: - Commerce de gros de beurre de cacao (graisse ou huile de cacao) (cf. 463700)
4634	Commerce de gros de boissons
463401	Commerce de gros de vins et de spiritueux
	Ce genre comprend: - le commerce de gros de boissons alcoolisées (vin, eau-de-vie, cidre, liqueur, etc.)
	Ce genre comprend également: - l'achat de vin en vrac et la mise en bouteille sans transformation
	Ce genre ne comprend pas: - le mélange de vins ou de spiritueux distillés (cf. 110100, 110200)
463402	Commerce de gros d'autres boissons

Ce genre comprend:

- le commerce de gros de bières, de bières sans alcool, d'eaux minérales, de jus de fruits et de légumes et d'autres boissons non alcoolisées

4635	Commerce de gros de produits à base de tabac
463500	Commerce de gros de produits à base de tabac
	Ce genre comprend: - le commerce de gros de produits à base de tabac
4636	Commerce de gros de sucre, chocolat et confiserie
463600	Commerce de gros de sucre, chocolat et confiserie
	Ce genre comprend: - le commerce de gros de sucre, chocolat, glaces et confiserie - le commerce de gros de pains et produits de boulangerie (y compris pâtisseries)
4637	Commerce de gros de café, thé, cacao et épices
463700	Commerce de gros de café, thé, cacao et épices
	Ce genre comprend: - le commerce de gros de café, thé, cacao et épices
	Ce genre comprend également: - le commerce de gros d'infusions - le commerce de gros de cacao sous toutes ses formes: beurre de cacao, huile de cacao, poudre de cacao, etc.
	Ce genre ne comprend pas: - la torréfaction du café (cf. 108300)
4638	Commerce de gros d'autres produits alimentaires, y compris poissons, crustacés et mollusques
463800	Commerce de gros d'autres produits alimentaires, y compris poissons, crustacés et mollusques
	Ce genre comprend: - le commerce de gros d'autres produits alimentaires, y compris poissons, crustacés et mollusques
	Ce genre comprend également: - le commerce de gros d'aliments pour animaux de compagnie
4639	Commerce de gros non spécialisé de denrées, boissons et tabac
463900	Commerce de gros non spécialisé de denrées, boissons et tabac
	Ce genre comprend: - le commerce de gros non spécialisé de denrées, boissons et tabac
464	Commerce de gros de biens domestiques
	Ce groupe comprend le commerce de gros de biens domestiques, y compris les articles textiles.
4641	Commerce de gros de textiles
464100	Commerce de gros de textiles
	Ce genre comprend: - le commerce de gros de fils - le commerce de gros de tissus - le commerce de gros de linge de maison, etc le commerce de gros d'articles de mercerie: aiguilles, fils, etc.

- le commerce de gros de fibres textiles (cf. 467600)

4642 Commerce de gros d'habillement et de chaussures

464201 Commerce de gros d'habillement

Ce genre comprend:

- le commerce de gros d'articles d'habillement, y compris de vêtements de sport
- le commerce de gros d'accessoires vestimentaires tels que gants, cravates et bretelles
- le commerce de gros d'articles en fourrure
- le commerce de gros de parapluies

Ce genre ne comprend pas:

- le commerce de gros d'articles de bijouterie (cf. 464802)
- le commerce de gros d'articles en cuir (cf. 464904)

464202 Commerce de gros de chaussures

Ce genre comprend:

- le commerce de gros de chaussures

Ce genre ne comprend pas:

- le commerce de gros de chaussures spéciales de sport, telles que des chaussures de ski (cf. 464903)

4643 Commerce de gros d'appareils électroménagers

464301 Commerce de gros d'appareils électroménagers

Ce genre comprend:

- le commerce de gros d'appareils électroménagers:
- réfrigérateurs, congélateurs, fours, lave-vaisselle, lave-linge, fers à repasser, rasoirs électriques, sèchecheveux, etc.
- le commerce de gros d'appareils de chauffage électrique

Ce genre ne comprend pas:

- le commerce de gros de machines à coudre (cf. 466400)

464302 Commerce de gros de radios et de téléviseurs

Ce genre comprend:

- le commerce de gros d'appareils de radio et de télévision
- le commerce de gros de produits photographiques et optiques
- le commerce de gros de cassettes contenant des enregistrements sonores et vidéo, de CD, de DVD

Ce genre ne comprend pas:

- le commerce de gros de cassettes audio et vidéo, de CD, de DVD vierges (cf. 465200)

464303 Commerce de gros d'appareils photographiques et cinématographiques, d'instruments de précision et d'optique

Ce genre comprend:

- le commerce de gros d'appareils photographiques et cinématographiques, de flashs, de films et de pellicules, de matériel chimique pour la photographie, etc.
- le commerce de gros de lunettes, de verres de lunettes, de verres de contact, de microscopes, de jumelles et d'autres instruments d'optique et de précision

4644 Commerce de gros de vaisselle, verrerie et produits d'entretien

464400 Commerce de gros de vaisselle, verrerie et produits d'entretien

- le commerce de gros de coutellerie et d'articles métalliques ménagers
- le commerce de gros de céramique, de porcelaine, de verrerie et de vaisselle à usage domestique

- le commerce de produits de lessive, de nettoyage et d'entretien (cires, cirages, produits d'entretien pour les meubles, etc.)

4645 Commerce de gros de parfumerie et de produits de beauté

464500 Commerce de gros de parfumerie et de produits de beauté

Ce genre comprend:

- le commerce de gros de parfumerie, de produits de beauté et de savons

4646 Commerce de gros de produits pharmaceutiques

464601 Commerce de gros de produits pharmaceutiques

Ce genre comprend:

- le commerce de gros de produits pharmaceutiques

464602 Commerce de gros d'articles médicaux, chirurgicaux et orthopédiques

Ce genre comprend:

- le commerce de gros d'installations et d'appareils de laboratoire, de mobilier médico-chirurgical, de matériel dentaire, de produits chimiques de base utilisés en médecine dentaire, de fauteuils roulants, d'appareils médicaux électriques, d'appareils orthopédiques, de bandages, d'aiguilles et de fils chirurgicaux, etc.

Ce genre comprend également:

- le commerce de gros d'instruments de pédicure, de manucure, d'esthéticienne et de coiffeur

Commerce de gros de meubles, de tapis et d'appareils d'éclairage

464700 Commerce de gros de meubles, de tapis et d'appareils d'éclairage

Ce genre comprend:

- le commerce de gros de mobilier domestique
- le commerce de gros de tapis
- le commerce de gros d'appareils d'éclairage

Ce genre ne comprend pas:

- le commerce de gros de mobilier de bureau (cf. 466500)

4648 Commerce de gros d'articles d'horlogerie et de bijouterie

464801 Commerce de gros d'horlogerie

Ce genre comprend:

- le commerce de gros de montres, d'horloges ainsi que de leurs pièces

464802 Commerce de gros de bijouterie

Ce genre comprend:

- le commerce de gros de bijoux, de perles, de pierres précieuses, etc.

4649 Commerce de gros d'autres biens domestiques

464901 Commerce de gros d'articles de papeterie, de livres et de journaux

Ce genre comprend:

- le commerce de gros de papeterie, fournitures de bureaux, de fournitures scolaires, de livres, de journaux et de périodiques

464902 Commerce de gros de jeux et de jouets

Ce genre comprend:

- le commerce de gros de jeux et de jouets

Ce genre comprend également:

- le commerce de gros de tricycles, de trottinettes et de voitures à pédales

464903 Commerce de gros d'articles de sport

Ce genre comprend:

- le commerce de gros d'articles de sport, y compris de chaussures spéciales de sport, telles que des chaussures de ski

Ce genre comprend également:

- le commerce de gros de vélos et de leurs pièces et accessoires pour vélos
- le commerce de gros de bateaux de plaisance
- le commerce de gros d'armes sportives sans les armes à feu
- le commerce de gros d'articles pour le camping (sans les meubles de camping) et de sacs de couchage

Ce genre ne comprend pas:

- le commerce de gros de vêtements de sport (cf. 464201)

464904 Commerce de gros de maroquinerie et d'articles de voyage

Ce genre comprend:

- le commerce de gros d'articles de maroquinerie et d'accessoires de voyage:
- valises, sacs, trousses de toilette, sacs d'écolier, portefeuilles, étuis divers, etc.

464905 Commerce de gros d'articles-cadeaux et de souvenirs

Ce genre comprend:

- le commerce de gros d'articles-cadeaux et de souvenirs:
- briquets, cendriers, assiettes murales, coupes sportives, trophées, etc.

464906 Commerce de gros d'autres biens de consommation non alimentaires n.c.a.

Ce genre comprend:

- le commerce de gros d'instruments de musique et de partitions
- le commerce de gros d'ouvrages en bois, en vannerie, en osier et en liège (sans les meubles)
- le commerce de gros de bijoux fantaisie
- le commerce de gros de brosses diverses, de barrettes et d'autres articles solides

465 Commerce de gros d'équipements de l'information et de la communication

Ce groupe comprend le commerce de gros d'équipements des technologies de l'information et de la communication (TIC), c'est-à-dire des ordinateurs, des équipements de télécommunication et des pièces.

4651 Commerce de gros d'ordinateurs, d'équipements informatiques périphériques et de logiciels

465101 Commerce de gros d'appareils pour le traitement des données et d'équipements informatiques périphériques

Ce genre comprend:

- le commerce de gros d'ordinateurs et de matériels périphériques (lecteurs optiques, imprimantes, etc.)

Ce genre ne comprend pas:

- le commerce de gros de machines et d'équipements de bureau (cf. 466600)
- le commerce de gros de composants électroniques (cf. 465200)

465102 Commerce de gros de logiciels

Ce genre comprend:

- le commerce de gros de logiciels

4652 Commerce de gros de composants et d'équipements électroniques et de télécommunication

465200 Commerce de gros de composants et d'équipements électroniques et de télécommunication

Ce genre comprend:

- le commerce de gros de tubes et de valves électroniques
- le commerce de gros de dispositifs à semi-conducteurs
- le commerce de gros de puces électroniques et de circuits intégrés
- le commerce de gros de circuits imprimés
- le commerce de gros de bandes et disquettes vierges pour le son et l'image, de disques magnétiques et optiques vierges (CD, DVD)
- le commerce de gros d'équipements téléphoniques et de communications

Ce genre ne comprend pas:

- le commerce de gros de cassettes audio et vidéo, de CD, de DVD contenant des enregistrements (cf. 464302)
- le commerce de gros d'ordinateurs et d'équipements périphériques (cf. 465101)

466 Commerce de gros d'autres équipements industriels

Ce groupe comprend le commerce de gros de machines spéciales, d'équipements et de fournitures pour tout type d'industrie et des machines d'usage général.

4661 Commerce de gros de matériel agricole

466100 Commerce de gros de matériel agricole

Ce genre comprend:

- le commerce de gros de machines et de matériel agricoles:
- charrues, épandeurs de fumier, semoirs
- moissonneuses
- batteuses
- machines à traire
- machines et appareils pour l'aviculture, l'apiculture
- tracteurs agricoles et forestiers

Ce genre comprend également:

- les tondeuses à gazon, quel que soit leur mode de fonctionnement

4662 Commerce de gros de machines-outils

466200 Commerce de gros de machines-outils

Ce genre comprend:

- le commerce de gros de machines-outils de tout type et pour tout type de matériau

Ce genre comprend également:

- le commerce de gros de machines-outils commandées par ordinateur

4663 Commerce de gros de machines pour l'extraction, la construction et le génie civil

466300 Commerce de gros de machines pour l'extraction, la construction et le génie civil

Ce genre comprend:

- le commerce de gros de machines pour l'extraction, la construction et le génie civil

Ce genre comprend également:

- le commerce de gros de machines pour la construction:
- grues, pelleteuses, bétonneuses, etc.

Commerce de gros de machines pour l'industrie textile et l'habillement 4664

466400 Commerce de gros de machines pour l'industrie textile et l'habillement

Ce genre comprend:

- le commerce de gros de machines pour l'industrie textile et l'habillement

Ce genre comprend également:

- le commerce de gros de machines pour l'industrie textile et de machines à coudre et à tricoter, commandées par ordinateur

4665 Commerce de gros de mobilier de bureau

466500 Commerce de gros de mobilier de bureau

Ce genre comprend:

- les services de commerce de gros concernant les:
- produits classés sous 310100 (Fabrication de meubles de bureau et de magasin)

4666 Commerce de gros d'autres machines et équipements de bureau

466600 Commerce de gros d'autres machines et équipements de bureau

Ce genre comprend:

- le commerce de gros de machines et d'équipements de bureau, à l'exception des ordinateurs et des équipements périphériques

Ce genre ne comprend pas:

- le commerce de gros d'ordinateurs et d'équipements périphériques (cf. 465101)
- le commerce de gros de composants électroniques et d'équipements téléphoniques et de communications (cf. 465200)

4669 Commerce de gros d'autres machines et équipements

466900 Commerce de gros d'autres machines et équipements

Ce genre comprend:

- le commerce de gros de matériels de transport autres que les véhicules automobiles, les cycles et les motocycles
- le commerce de gros de robots pour chaînes de montage
- le commerce de gros de fils, d'interrupteurs et d'autres matériels d'installation à usage industriel
- le commerce de gros d'autres matériels électriques tels les moteurs et les transformateurs
- le commerce de gros d'autres machines utilisées dans l'industrie (à l'exception des machines pour l'extraction, la construction, le génie civil et l'industrie textile), le commerce et la navigation et d'autres services

Ce genre comprend également:

- le commerce de gros d'instruments et d'appareils de mesure

Ce genre ne comprend pas:

- le commerce de gros de véhicules automobiles, de remorques et de caravanes (cf. 451)
- le commerce de gros de pièces de véhicules automobiles (cf. 453100)
- le commerce de gros de motocycles (cf. 454000)
- le commerce de gros de cycles (cf. 464903)

467 Autres commerces de gros spécialisés

Ce groupe comprend les divers commerces de gros spécialisés ne relevant pas d'une des catégories de cette division. Il comprend le commerce de gros de produits intermédiaires non agricoles et non destinés, en général, à une utilisation domestique.

4671 Commerce de gros de combustibles et de produits annexes

467100 Commerce de gros de combustibles et de produits annexes

Ce genre comprend:

- le commerce de gros de carburants, de graisses, de lubrifiants, d'huiles, tels que:
- charbon de bois, charbon, coke, bois de chauffage, naphte
- pétrole brut, gasoil, essence, mazout, kérosène
- gaz de pétrole liquéfié, butane et propane
- huiles de graissage et graisses lubrifiantes, produits pétroliers raffinés

4672 Commerce de gros de minerais et métaux

467200 Commerce de gros de minerais et métaux

Ce genre comprend:

- le commerce de gros de minerais métalliques ferreux et non ferreux
- le commerce de gros de métaux ferreux et non ferreux sous formes primaires
- le commerce de gros de demi-produits en métaux ferreux et non ferreux n.c.a.
- le commerce de gros d'or et d'autres métaux précieux

Ce genre ne comprend pas:

- le commerce de gros de déchets métalliques (cf. 467702)

4673 Commerce de gros de bois, de matériaux de construction et d'appareils sanitaires

467301 Commerce de gros de bois et d'éléments de construction en bois

Ce genre comprend:

- le commerce de gros de bois brut
- le commerce de gros de produits de la transformation primaire du bois
- le commerce de gros d'éléments de construction en bois (parquet, panneaux, etc.)
- le commerce de gros de fenêtres et de portes en bois

467302 Commerce de gros de matériaux de construction

Ce genre comprend:

- le commerce de gros de matériaux de construction:
- sable, gravier, pierres, ciment, etc.
- le commerce de gros de papiers peints et de revêtements de sols
- le commerce de gros de fenêtres et de portes en plastique et en métal
- le commerce de gros d'éléments de construction en béton, en plâtre, etc.
- le commerce de gros de bâtiments préfabriqués

467303 Commerce de gros de verre plat, de peintures et d'équipements sanitaires

Ce genre comprend:

- le commerce de gros de verre plat (verre à vitres, verre de sécurité, verre isolant, miroirs, etc.)
- le commerce de gros de peintures et de vernis
- le commerce de gros d'équipements sanitaires:
- baignoires, lavabos, cuvettes de toilettes et autres porcelaines sanitaires

4674 Commerce de gros de quincaillerie et fournitures pour plomberie et chauffage

467400 Commerce de gros de quincaillerie et fournitures pour plomberie et chauffage

- le commerce de gros d'articles de serrurerie
- le commerce de gros de fixations
- le commerce de gros de chaudières
- le commerce de gros de fournitures pour installations sanitaires:
- tubes, tuyaux, raccords de tuyauterie, robinets, raccordements en T, tuyaux en caoutchouc, etc.
- le commerce de gros d'outils tels que marteaux, scies, tournevis et outils similaires à main

4675 Commerce de gros de produits chimiques

467500 Commerce de gros de produits chimiques

Ce genre comprend:

- le commerce de gros de produits chimiques industriels:
- aniline, encres d'imprimerie, huiles essentielles, gaz industriels, colles chimiques, matières colorantes, résine synthétique, méthanol, paraffine, parfums et essences, soude, sel industriel, acides et soufre, produits amylacés, etc.
- le commerce de gros d'engrais et de produits phytosanitaires

4676 Commerce de gros d'autres produits intermédiaires

467600 Commerce de gros d'autres produits intermédiaires

Ce genre comprend:

- le commerce de gros de matières plastiques sous formes primaires
- le commerce de gros de caoutchouc
- le commerce de gros de fibres textiles, etc.
- le commerce de gros de papier en vrac
- le commerce de gros de pierres précieuses

4677 Commerce de gros de déchets et débris

Cette classe ne comprend pas:

- l'enlèvement des déchets ménagers et industriels (cf. 381)
- le traitement des déchets non à des fins de réutilisation dans un processus de fabrication industrielle mais d'élimination (cf. 382)
- le recyclage de déchets, de débris et d'autres articles sous la forme de matières premières secondaires si une réelle transformation est requise (les matières premières secondaires résultantes sont propres à une utilisation directe dans un processus de fabrication industrielle et ne sont pas un produit fini) (cf. 383)
- la démolition navale (cf. 383100)
- le commerce de détail de biens d'occasion (cf. 477902)

467701 Commerce de gros de pièces détachées d'automobiles, récupération d'automobiles

Ce genre comprend:

- le démantèlement d'automobiles, à des fins de récupération de pièces pour les revendre
- la collecte, le tri, la séparation, le démontage d'automobiles afin de récupérer des pièces réutilisables
- le reconditionnement, le stockage et la livraison mais sans réelle transformation

Ce genre ne comprend pas:

- le démantèlement d'automobiles à des fins de récupération de matériaux (cf. 383100)
- le déchiquetage de véhicules par un procédé mécanique (cf. 383200)

467702 Commerce de gros de déchets et de débris

Ce genre comprend:

- le commerce de gros de déchets et débris métalliques et non métalliques et de matériaux de récupération, y compris la collecte, le tri, la séparation, le démontage de biens usés afin de récupérer des pièces réutilisables, le reconditionnement, le stockage et la livraison mais sans réelle transformation. De plus, les déchets achetés et vendus ont une valeur résiduelle.

Ce genre comprend également:

- le démantèlement, d'ordinateurs, de télévisions et d'autres matériels à des fins de récupération de pièces pour les revendre

Ce genre ne comprend pas:

- le démantèlement d'ordinateurs, de télévisions et d'autres matériels à des fins de récupération de matériaux (cf. 383100)

- 469 Commerce de gros non spécialisé
- 4690 Commerce de gros non spécialisé

469000 Commerce de gros non spécialisé

Ce genre comprend:

- le commerce de gros de divers produits et articles sans spécialisation particulière

47 COMMERCE DE DÉTAIL, À L'EXCEPTION DES AUTOMOBILES ET DES MOTOCYCLES

Cette division comprend la revente (vente sans transformation) au public de biens neufs ou d'occasion essentiellement destinés à la consommation des particuliers ou des ménages, par des magasins, des grands magasins, des comptoirs et des kiosques, des maisons de vente par correspondance, des colporteurs et des marchands ambulants, des coopératives de consommateurs, etc.

Le commerce de détail s'organise d'abord selon la nature des points de vente (en magasin: groupes 471 à 477; hors magasin: groupes 478 et 479). Le commerce de détail en magasin comprend la vente au détail de biens usagés (classe 4779). Pour la vente au détail en magasin, il existe une autre distinction entre le commerce de détail en magasin spécialisé (groupes 472 à 477) et le commerce de détail en magasin non spécialisé (groupe 471). Les groupes ci-dessus sont à leur tour subdivisés en fonction de la gamme des produits vendus. La vente hors magasin est subdivisée en fonction des formes de commerce, comme la vente au détail sur éventaires et marchés (groupe 478) et les autres commerces de détail hors magasin, par correspondance, porte-à porte, par le biais de distributeurs automatiques, etc. (groupe 479).

Les articles vendus dans cette division se limitent aux articles désignés habituellement par les termes de "biens de consommation". C'est pourquoi elle ne comprend pas les articles n'entrant normalement pas dans le circuit du commerce de détail, tels que céréales, machines industrielles, etc. Cette division comprend également l'activité des unités consistant principalement à vendre au grand public, à partir d'une exposition des marchandises, des produits tels que ordinateurs personnels, articles de papeterie, peinture ou bois, même si ces produits ne sont pas destinés à une utilisation personnelle ou domestique. La manutention est une activité habituelle du commerce et n'a pas d'effet sur la nature des marchandises: elle peut inclure les activités de tri, séparation, mélange et conditionnement.

Cette division comprend également le commerce de détail par des intermédiaires et les activités des maisons de vente aux enchères au détail.

Cette division ne comprend pas:

- le commerce des produits de la ferme par l'exploitant agricole (cf. division 01)
- la fabrication et le commerce de biens généralement rangés sous Industrie manufacturière (dans les divisions 10 à 32)
- le commerce de véhicules automobiles, de motocycles ainsi que de leurs pièces (cf. division 45)
- le commerce de céréales, de minerais, de pétrole brut, de produits chimiques industriels, de produits sidérurgiques et de machines et d'équipements industriels (cf. division 46)
- la vente de produits alimentaires et de boissons à consommer sur place ainsi que la vente de produits alimentaires à emporter (cf. division 56)
- la location au public d'articles personnels et domestiques (cf. 772)

471 Commerce de détail en magasin non spécialisé

Ce groupe comprend le commerce de détail d'une large gamme de produits dans la même unité (en magasin non spécialisé), comme les supermarchés ou les grands magasins.

4711 Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire

Cette classe comprend:

- le commerce de détail d'une large gamme de produits, avec toutefois une prédominance des produits alimentaires, des boissons et du tabac:
- les activités des grandes surfaces qui en sus des produits alimentaires, des boissons et du tabac qui représentent le plus gros des ventes proposent également diverses autres lignes de produits tels que articles d'habillement, meubles, petits appareils, articles de quincaillerie, produits cosmétiques, etc.

471101 Hypermarchés (> 2500 m2)

- le commerce de détail non spécialisé à prédominance alimentaire en magasin ayant une surface de vente supérieure à 2500 m2

471102 Grands supermarchés (1000-2499 m2)

Ce genre comprend:

- le commerce de détail non spécialisé à prédominance alimentaire en magasin ayant une surface de vente comprise entre 1000 et 2499 m2

471103 Petits supermarchés (400-999 m2)

Ce genre comprend:

- le commerce de détail non spécialisé à prédominance alimentaire en magasin ayant une surface de vente comprise entre 400 et 999 m2

471104 Grands commerces (100-399 m2)

Ce genre comprend:

- le commerce de détail non spécialisé à prédominance alimentaire en magasin ayant une surface de vente comprise entre 100 et 399 m2

471105 Petits commerces (< 100 m2)

Ce genre comprend:

- le commerce de détail non spécialisé à prédominance alimentaire en magasin ayant une surface de vente inférieure à 100 m2

4719 Autre commerce de détail en magasin non spécialisé

Cette classe comprend:

- le commerce de détail d'une large gamme de produits sans prédominance des produits alimentaires, des boissons et du tabac
- les activités des grands magasins qui proposent un éventail complet de produits, y compris les articles d'habillement, les meubles, les petits appareils, les articles de quincaillerie, les produits cosmétiques, les articles de joaillerie, les jouets, les articles de sport, etc.

471901 Grands magasins

Ce genre comprend:

- le commerce de détail non spécialisé sans prédominance alimentaire en magasin ayant une surface de vente supérieure à 2500 m2

471902 Autres commerces de détail en magasin non spécialisé n.c.a.

Ce genre comprend:

- le commerce de détail non spécialisé sans prédominance alimentaire en magasin ayant une surface de vente inférieure à 2500 m2

472 Commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé

4721 Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé

472100 Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé

Ce genre comprend:

- le commerce de détail de fruits et légumes frais
- le commerce de détail de fruits et légumes en conserve

Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé

472200 Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé

Ce genre comprend:

- le commerce de détail de viandes et produits à base de viande (y compris la volaille)

4723 Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé

472300 Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé

Ce genre comprend:

- le commerce de détail des poissons, d'autres produits de la mer et des préparations à partir de ces produits

4724 Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé

472401 Commerce de détail de pain, de pâtisserie et de confiserie

Ce genre comprend:

- le commerce de détail de pain, de pâtisserie, de chocolat et d'autres préparations alimentaires à base de cacao, de confiseries et de glaces autoproduits ou fabriqués par d'autres unités, dans des boulangeries, des pâtisseries et des confiseries

Ce genre ne comprend pas:

- les activités des salons de dégustation de glaces (cf. 561001)

472402 Boulangeries – tea-rooms

Ce genre comprend:

- le commerce de détail de pain, de biscuits et de confiseries dans des locaux proposant des places assises et des boissons

Ce genre ne comprend pas:

- les tea-rooms (cf. 561001)
- commerce de détail de pain, de pâtisserie et de confiserie (cf. 472401)

4725 Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé

472500 Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé

Ce genre comprend:

- le commerce de détail de boissons (non destinées à la consommation sur place):
- boissons alcoolisées
- boissons non alcoolisées

4726 Commerce de détail de produits à base de tabac en magasin spécialisé

472600 Commerce de détail de produits à base de tabac en magasin spécialisé

Ce genre comprend:

- le commerce de détail de tabac
- le commerce de détail de produits à base de tabac

4729 Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé

472901 Commerce de détail de produits laitiers et d'œufs

Ce genre comprend:

- le commerce de détail de produits laitiers (lait, beurre, yogourts, fromage, etc.), d'oeufs et de produits à base d'œufs

472902 Autres commerces de détail en magasin spécialisé de denrées alimentaires, de boissons et de tabac n.c.a.

Ce genre comprend notamment:

- le commerce de détail de pâtes, de farines, de produits diététiques et homogénéisés, de soupes, de condiments
- le commerce de détail d'huiles et de graisses comestibles

Ce genre ne comprend pas:

- le commerce de détail de fruits et de légumes congelés (cf. 472100)
- 473 Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé
- 4730 Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé

473000 Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé

Ce genre comprend:

- le commerce de détail de carburants pour véhicules automobiles et motocycles

Ce genre comprend également:

- le commerce de détail de lubrifiants et de produits de refroidissement pour véhicules automobiles
- les activités des kiosques, des commerces et des établissements de petite restauration rattachés aux pompes à essence

Ce genre ne comprend pas:

- le commerce de gros de carburants (cf. 467100)
- le commerce de détail de gaz de pétrole liquéfié pour la cuisine ou le chauffage (cf. 477801)

474 Commerce de détail d'équipements de l'information et de la communication en magasin spécialisé

Ce groupe comprend le commerce de détail d'équipements des technologies de l'information et de la communication (TIC), c'est-à-dire des ordinateurs et des équipements périphériques, des équipements de télécommunication et des produits électroniques grand public, en magasin spécialisé.

4741 Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé

474100 Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé

Ce genre comprend:

- le commerce de détail d'ordinateurs
- le commerce de détail d'équipements périphériques
- le commerce de détail de consoles de jeux vidéo
- le commerce de détail de logiciels non personnalisés, y compris les jeux vidéo

Ce genre ne comprend pas:

- le commerce de détail de bandes et disques vierges (cf. 476300)
- le commerce de détail de meubles de bureau (cf. 475902)

4742 Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé

474200 Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé

Ce genre comprend:

- le commerce de détail spécialisé de matériel de télécommunication:
- téléphones, fax, portables, etc.

4743 Commerce de détail de matériels audio/vidéo en magasin spécialisé

474300 Commerce de détail de matériels audio/vidéo en magasin spécialisé

Ce genre comprend:

- le commerce de détail d'appareils de radio et de télévision
- le commerce de détail d'appareils audio et vidéo
- le commerce de détail de lecteurs et enregistreurs de CD et de DVD

475 Commerce de détail d'autres équipements du foyer en magasin spécialisé

Ce groupe comprend le commerce de détail d'équipements ménagers, tels que textiles, quincaillerie, tapis, appareils électriques ou meubles, en magasins spécialisés.

475100 Commerce de détail de textiles en magasin spécialisé

Ce genre comprend:

- le commerce de détail de tissus
- le commerce de détail de fils à tricoter
- le commerce de détail de matériaux de base pour la fabrication de tapis, de tapisseries ou de broderies
- le commerce de détail de textiles
- le commerce de détail d'articles de mercerie: aiguilles, fils, etc.

Ce genre ne comprend pas:

- le commerce de détail d'articles d'habillement (cf. 4771)

4752 Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en magasin spécialisé

475201 Commerce de détail spécialisé de quincaillerie

Ce genre comprend:

- le commerce de détail spécialisé d'articles de quincaillerie:
- vis, boulons, clous, ferrures, serrures, clés, etc.

475202 Autres commerces de détail de quincaillerie, de peintures, de matériaux de construction et de bricolage

Ce genre comprend:

- le commerce de détail d'articles de quincaillerie, quand ils sont vendus avec d'autres produits comme les matériaux de construction et de bricolage
- le commerce de détail de matériaux et de matériel de bricolage
- le commerce de détail de peintures, de vernis et d'émaux
- le commerce de détail de verre plat et de miroirs
- le commerce de détail d'appareils sanitaires, de cheminées, etc.
- le commerce de détail d'autres matériaux de construction tels que:
- briques, bois, etc.
- les activités des «Do-it-yourself»

Ce genre comprend également:

- le commerce de détail de tondeuses à gazon, quel que soit le mode de propulsion
- le commerce de détail de saunas

4753 Commerce de détail de tapis, moquettes et revêtements de murs et de sols en magasin spécialisé

475300 Commerce de détail de tapis, moquettes et revêtements de murs et de sols en magasin spécialisé

Ce genre comprend:

- le commerce de détail de tapis et moquettes
- le commerce de détail de rideaux et de voilages
- le commerce de détail de papiers peints et de revêtements de sols

Ce genre ne comprend pas:

- le commerce de détail de carreaux de sol en liège (cf. 475202)

4754 Commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé

475400 Commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé

Ce genre comprend:

- le commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé

Ce genre ne comprend pas:

- le commerce de détail d'appareils audio et vidéo (cf. 474300)

4759 Commerce de détail de meubles, appareils d'éclairage et autres articles

de ménage en magasin spécialisé

Cette classe ne comprend pas:

- le commerce de détail d'antiquités (cf. 477901)

475901 Commerce de détail d'instruments de musique

Ce genre comprend:

- le commerce de détail d'instruments de musique, de partitions et d'accessoires (cordes, boîtes, lutrins, métronomes, etc.)

475902 Commerce de détail de meubles

Ce genre comprend:

- le commerce de détail de meubles d'intérieur, de jardin et de camping
- le commerce de détail de matelas

Ce genre comprend également:

- le commerce de détail de meubles de bureau

475903 Commerce de détail d'équipements domestiques n.c.a.

Ce genre comprend:

- le commerce de détail d'appareils d'éclairage
- le commerce de détail d'ustensiles ménagers, de coutellerie, de vaisselle, de verrerie, de porcelaine et de poterie
- le commerce de détail d'ouvrages en bois, liège et vannerie
- le commerce de détail d'appareils ménagers non électriques (poêles, casseroles, trancheuses mécaniques, grils, etc.)
- le commerce de détail de systèmes de sécurité à alarmes électriques, de dispositifs de verrouillage et de coffres-forts, sans services d'installation ou de maintenance
- le commerce de détail d'appareils et d'articles de ménage ou d'économie domestique n.c.a.

Ce genre ne comprend pas:

- le commerce de détail de carreaux de sol en liège (cf. 475202)

476 Commerce de détail de biens culturels et de loisirs en magasin spécialisé

Ce groupe comprend le commerce de détail de biens culturels et de loisirs en magasin spécialisé, tels que livres, journaux et périodiques, enregistrements musicaux et vidéo, articles de sport, jeux et jouets.

4761 Commerce de détail de livres en magasin spécialisé

476100 Commerce de détail de livres en magasin spécialisé

Ce genre comprend:

- le commerce de détail de livres de toute nature

Ce genre ne comprend pas:

- le commerce de détail de livres d'occasion ou de livres anciens (cf. 4779)

4762 Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé

476201 Commerce de détail de journaux et de périodiques, kiosques

Ce genre comprend:

- le commerce de détail de quotidiens, de journaux, de revues, d'hebdomadaires, etc.
- les activités des kiosques qui, en plus des journaux, vendent du tabac et des friandises

476202 Commerce de détail d'articles de papeterie et de bureau

Ce genre comprend:

- le commerce de détail de fournitures de bureau telles que stylos, crayons, papier, etc.

- le commerce de détail de fournitures scolaires, papiers à dessin, de cartes géographiques et d'autre matériel pédagogique

4763 Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé

476300 Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé

Ce genre comprend:

- le commerce de détail d'enregistrements musicaux, de cassettes audio, de CD et de cassettes
- le commerce de détail de vidéocassettes et de DVD

Ce genre comprend également:

- le commerce de détail de bandes et disques vierges

4764 Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé

Cette classe comprend:

- le commerce de détail d'articles de sport, d'articles pour la pêche, de matériel de camping, de bateaux et de bicyclettes

476401 Commerce de détail de vélos

Ce genre comprend:

- le commerce de détail de vélos et de leurs accessoires

Ce genre ne comprend pas:

- la réparation de vélos (cf. 952900)

476402 Commerce de détail d'articles de sport

Ce genre comprend:

- le commerce de détail de vêtements de sport
- le commerce de détail de chaussures de sport
- le commerce de détail d'articles de sport, y compris les articles de camping
- le commerce de détail de bateaux de plaisance
- le commerce de détail d'articles de pêche

Ce genre ne comprend pas:

- le commerce de détail de vélos (cf. 476401)

4765 Commerce de détail de jeux et jouets en magasin spécialisé

476500 Commerce de détail de jeux et jouets en magasin spécialisé

Ce genre comprend:

- le commerce de détail de jeux et de jouets, en toutes matières

Ce genre ne comprend pas:

- le commerce de détail de consoles de jeux vidéo (cf. 474100)
- le commerce de détail de logiciels non personnalisés, y compris les jeux vidéo (cf. 474100)

477 Autres commerces de détail en magasin spécialisé

Ce groupe comprend les activités de commerce de détail en magasin spécialisé proposant à la vente une gamme particulière de produits non couverts ailleurs dans la nomenclature, tels que articles d'habillement, chaussures et maroquinerie, produits pharmaceutiques et médicaux, montres, souvenirs, produits d'entretien, armes, fleurs, animaux de compagnies et autres articles. La vente au détail de biens usagés en magasin spécialisé est également comprise dans ce groupe.

4771 Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé

477101 Commerce de détail d'habillement pour femmes

Ce genre comprend:

- le commerce de détail de vêtements pour femmes, y compris les habits de travail et les habits en cuir

- le commerce de détail d'accessoires du vêtement (gants, ceintures, chapeaux, parapluies, etc.)
- le commerce de détail de lingerie

Ce genre ne comprend pas:

- le commerce de détail de vêtements en fourrure (cf. 477104)
- le commerce de détail de textiles (cf. 475100)
- le commerce de détail de vêtements de sport (cf. 476402)

477102 Commerce de détail d'habillement pour hommes

Ce genre comprend:

- le commerce de détail de vêtements pour hommes, de vêtements en cuir et de vêtements de travail
- le commerce de détail d'accessoires du vêtement pour hommes (gants, cravates, ceintures, chapeaux, parapluies, bretelles, etc.)
- le commerce de détail de sous-vêtements pour hommes

Ce genre ne comprend pas:

- le commerce de détail de textiles (cf. 475100)
- le commerce de détail de vêtements de sport (cf. 476402)

477103 Commerce de détail d'habillement pour bébés et enfants

Ce genre comprend:

- le commerce de détail de vêtements pour bébés et enfants, y compris les habits en cuir
- le commerce de détail d'accessoires du vêtement pour bébés et enfants (gants, bonnets, ceintures, bretelles, etc.)

Ce genre ne comprend pas:

- le commerce de détail de textiles (cf. 475100)
- le commerce de détail de vêtements de sport (cf. 476402)

477104 Commerce de détail de fourrures

Ce genre comprend:

- le commerce de détail de vêtements en fourrure (manteaux, vestes, etc.)

Ce genre ne comprend pas:

- le commerce de détail d'accessoires du vêtement en fourrure (cf. 477101, 477102, 477105)

477105 Commerce de détail d'accessoires et d'habillement sans prédominance

Ce genre comprend:

- le commerce de détail sans prédominance de vêtement et d'accessoires du vêtement compris dans les genres 477101, 477102, 477103 et 477104

Ce genre ne comprend pas:

- le commerce de détail de textiles (cf. 475100)
- le commerce de détail de vêtements de sport (cf. 476402)

4772 Commerce de détail de chaussures et d'articles en cuir en magasin spécialisé

477201 Commerce de détail de chaussures

Ce genre comprend:

- le commerce de détail de chaussures

Ce genre ne comprend pas:

- le commerce de détail de chaussures orthopédiques (cf. 477400)
- le commerce de détail de chaussures spéciales de sport, telles que des chaussures de ski (cf. 476402)

477202 Commerce de détail de maroquinerie et d'articles de voyage

- le commerce de détail d'articles en cuir:
- sacs à main, portefeuilles, porte-clés, etc.

- le commerce de détail d'accessoires de voyage en cuir ou en cuirs synthétiques
- le commerce de détail d'articles de sellerie

Ce genre ne comprend pas:

- le commerce de détail de vêtements et d'accessoires du vêtement en cuir (cf. 4771)

4773 Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé

477300 Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé

Ce genre comprend:

- le commerce de détail de produits pharmaceutiques

4774 Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé

477400 Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé

Ce genre comprend:

- le commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques

4775 Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé

477501 Drogueries

Ce genre comprend:

- les activités des drogueries

Ce genre comprend également:

- les activités des herboristeries

477502 Parfumeries et autres commerces de détail de produits de beauté et d'articles de toilette

Ce genre comprend:

- le commerce de détail d'articles de parfumerie, de cosmétique et de toilette

4776 Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé

477601 Commerce de détail de céréales, d'aliments pour le bétail et de produits agricoles

Ce genre comprend:

- le commerce de détail de céréales, de semences, de paille, d'engrais, de produits phytosanitaires, de fertilisants, d'aliments pour le bétail, etc.

477602 Commerce de détail de fleurs et de plantes

Ce genre comprend:

- le commerce de détail de fleurs coupées ou de plantes en pots
- le commerce de détail de plantes, d'arbres et d'arbustes d'ornement ou fruitiers et de plantes vivaces
- le commerce de détail de plants de fleurs et légumes

Ce genre ne comprend pas:

- la floriculture (cf. 011900)

477603 Commerce de détail d'animaux domestiques et d'accessoires pour animaux domestiques

- le commerce de détail d'animaux domestiques, d'animaux d'aquarium et de terrarium
- le commerce de détail d'aliments et d'accessoires pour animaux domestiques

4777 Commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé

Commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé 477700

Ce genre comprend:

- le commerce de détail de montres, d'horloges, de bijoux et d'orfèvreries

4778 Autre commerce de détail de biens neufs en magasin spécialisé

477801 Commerce de détail de combustibles et de carburants

Ce genre comprend:

- le commerce de détail de mazout, de gaz en bonbonnes, de charbon et de bois pour usages domestiques

Ce genre ne comprend pas:

- le commerce de détail de carburant pour véhicules automobiles (cf. 473000)

477802 Commerce de détail de lunettes et d'articles similaires

Ce genre comprend:

- les activités des opticiens
- la vente au détail d'équipements optiques et de précision:
- lunettes, verres de lunettes, lentilles de contact
- télescopes, microscopes, jumelles, longues vues, etc.

Ce genre comprend également:

- les activités des audioprothésistes

477803 Commerce de détail d'articles photographiques

Ce genre comprend:

- le commerce de détail d'appareils photographiques, d'objectifs, de flashs, de projecteurs de films et de diapositives, etc.

477804 Commerce de détail d'articles-cadeaux et de souvenirs

Ce genre comprend:

- le commerce de détail d'articles- cadeaux et de souvenirs, d'objets artisanaux ou religieux:
- briquets, cendriers, assiettes murales, coupes sportives, trophées, etc.

477805 Commerce de détail d'objets d'art

Ce genre comprend:

- la vente au détail d'objets d'art contemporain (peintures, sculptures, lithographies, etc.)
- les activités des galeries d'art commerciales
- la vente au détail d'objets d'art

Ce genre ne comprend pas:

- le commerce de détail d'antiquités (cf. 477901)

477806 Autres commerces de détail en magasin spécialisé n.c.a.

- le commerce de détail d'armes et de munitions
- le commerce de détail de timbres-poste et de pièces de monnaie de collection
- le commerce de détail de produits non alimentaires n.c.a.
- le commerce de détail de bijoux fantaisie
- le commerce de détail de produits de nettoyage et d'entretien
- le commerce de détail d'articles pour bébés (poussettes, sièges pour bébés, biberons, etc.)

477901 Commerce de détail d'antiquités

Ce genre comprend:

- le commerce de détail d'antiquités:
- meubles, tapis, bijoux, montres, horloges, armes, etc.

Ce genre ne comprend pas:

- la restauration de meubles (cf. 952400)
- le commerce de détail d'objets d'art contemporain (cf. 477805)
- le commerce de détail de timbres et de pièces de monnaie de collection (cf. 477806)
- la restauration d'oeuvres d'art (cf. 900302)
- les activités de prêteurs sur gage (cf. 649202)

477902 Commerce de détail de biens d'occasion en magasin n.c.a.

Ce genre comprend:

- le commerce de détail de livres d'occasion
- le commerce de détail d'autres biens d'occasion ou de seconde main:
- vêtements, disques, meubles, articles domestiques et électroménagers, etc.
- les activités des centres de vente aux enchères (commerce de détail)

Ce genre ne comprend pas:

- le commerce de détail de véhicules automobiles d'occasion (cf. 451)
- le commerce de détail de motocycles d'occasion (cf. 454000)
- le commerce de détail d'antiquités (cf. 477901)
- les activités de vente aux enchères sur Internet et d'autres ventes aux enchères hors magasin (au détail) (cf. 479100, 479900)
- les activités de prêteurs sur gage (cf. 649202)

478 Commerce de détail sur éventaires et marchés

Ce groupe comprend le commerce de détail de tous types de produits neufs ou d'occasion présentés sur des éventaires, généralement mobiles, installés sur la voie publique ou sur un emplacement de marché déterminé.

4781 Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés

478100 Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés

Ce genre comprend:

- le commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés

Ce genre ne comprend pas:

- le commerce de détail d'aliments préparés destinés à être consommés sur place (services de restauration mobile) (cf. 5610)

4782 Commerce de détail de textiles, d'habillement et de chaussures sur éventaires et marchés

478200 Commerce de détail de textiles, d'habillement et de chaussures sur éventaires et marchés

Ce genre comprend:

- le commerce de détail de textiles, d'habillement et de chaussures sur éventaires et marchés

4789 Autres commerces de détail sur éventaires et marchés

478900 Autres commerces de détail sur éventaires et marchés

- les autres commerces de détail sur éventaires et marchés:
- tapis et moquettes
- livres
- jeux et jouets
- appareils ménagers et produits électroniques grand public

• enregistrements musicaux et vidéo

479 Commerce de détail hors magasin, éventaires ou marchés

Ce groupe comprend le commerce de détail par correspondance, par Internet, par démarcheurs, par distributeurs automatiques, etc.

4791 Vente à distance

479100 Vente par correspondance ou via internet

Ce genre comprend le commerce de détail, par correspondance ou par Internet, c'est-à-dire le commerce de détail où l'acheteur fait son choix à l'aide de publicités, de catalogues, d'informations figurant sur un site web, de modèles ou de tout autre moyen publicitaire et effectue sa commande par courrier, téléphone ou Internet (en général grâce à des procédures particulières prévues par les sites web). Les produits achetés peuvent être téléchargés directement sur Internet ou livrés physiquement au client.

Ce genre comprend:

- le commerce de détail de tous types de produits par correspondance
- le commerce de détail de tous types de produits par Internet

Ce genre comprend également:

- la vente directe par téléphone ou par le truchement de la radio ou de la télévision
- les activités de vente aux enchères au détail sur Internet

Ce genre ne comprend pas:

- le commerce de détail de véhicules automobiles et de pièces et d'accessoires de véhicules automobiles par Internet (cf. les groupes 451 et 453)
- le commerce de détail de motocycles et de pièces et d'accessoires de motocycles par Internet (cf. 454000)

4799 Autres commerces de détail hors magasin, éventaires ou marchés

479900 Autres commerces de détail hors magasin, éventaires ou marchés

- le commerce de détail de tous types de produits exercé selon des modalités non prévues dans les classes précédentes:
- vente directe ou démarcheurs
- par distributeurs automatiques, etc.
- la vente directe de combustibles (mazout, bois de chauffage, etc.) livrés chez le client
- les autres activités de vente aux enchères hors magasin (détail, à l'exception d'Internet)
- le commerce de détail (hors magasin) par des intermédiaires du commerce

H TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE



Cette section couvre les activités liées au transport, régulier ou non, de passagers et de marchandises, par rail, par conduites, par route, par eau ou par air et les activités connexes, telles que la gestion d'installations de terminaux et de stationnement, la manutention du fret, l'entreposage, etc. Cette section comprend la location de matériel de transport avec chauffeur ou opérateur. Elle comprend également les activités de poste et de courrier.

Cette section ne comprend pas:

- les grosses réparations ou transformations apportées aux matériels de transport autres que les véhicules automobiles (cf. groupe 331)
- la construction, l'entretien et la réparation de routes, de voies ferrées, de ports, de terrains d'aviation (cf. division 42)
- l'entretien et la réparation de véhicules automobiles (cf. 4520)
- la location de matériel de transport sans chauffeur ni opérateur (cf. 771 et 773)

49 TRANSPORTS TERRESTRES ET TRANSPORT PAR CONDUITES

Cette division couvre les activités de transport de passagers et de marchandises par la route et le rail, ainsi que le transport de marchandises par conduites.

- 491 Transport ferroviaire interurbain de voyageurs
- 4910 Transport ferroviaire interurbain de voyageurs

491000 Transport ferroviaire interurbain de voyageurs

Ce genre comprend:

- le transport ferroviaire de voyageurs au moyen de matériel ferroviaire circulant sur de grandes lignes, distribuées sur une grande zone géographique
- le transport interurbain de passagers par chemin de fer
- l'exploitation de voitures-lits et de voitures-restaurants dans le cadre d'une exploitation intégrée par les compagnies de chemin de fer

Ce genre ne comprend pas:

- le transport de voyageurs par des systèmes de transit urbain et suburbain (cf. 493100)
- les activités des gares de voyageurs (cf. 522100)
- l'exploitation de l'infrastructure ferroviaire; les activités connexes telles que les opérations d'aiguillage (cf. 522100)
- l'exploitation de voitures-lits ou de voitures-restaurants dans le cadre d'une exploitation par des unités distinctes (cf. 559000 et 561001)

492 Transports ferroviaires de fret

4920 Transports ferroviaires de fret

492000 Transports ferroviaires de fret

Ce genre comprend:

- le transport ferroviaire de fret sur de grandes lignes, ainsi que sur des lignes secondaires

Ce genre ne comprend pas:

- l'entreposage (cf. 521000)
- les activités des terminaux de marchandises (cf. 522100)
- l'exploitation de l'infrastructure ferroviaire; les activités connexes telles que les opérations d'aiguillage (cf. 522100)
- la manutention du fret (cf. 522400)

493 Autres transports terrestres de voyageurs

Ce groupe comprend l'ensemble des activités de transport par voie terrestre de passagers autre que ferroviaire. Ce groupe comprend toutefois les activités de transport ferroviaire s'inscrivant dans le cadre de systèmes de transport urbain et suburbain.

493100 Transports urbains ou suburbains de voyageurs

Ce genre comprend:

- le transport par voie terrestre de passagers par des systèmes de transport urbain et suburbain. Il peut s'agir de divers modes de transport, tels que autobus ou autocar, tramway, trolley-bus, métro souterrain ou aérien, etc. Les activités de transport de passagers sont effectuées sur des lignes déterminées, conformément à un horaire établi des départs et arrivées aux arrêts indiqués sur ces horaires.

Ce genre comprend également:

- l'exploitation de navettes vers les aéroports et les gares
- l'exploitation de funiculaires, de téléphériques, etc., s'inscrivant dans le cadre de systèmes de transport urbain et suburbain

Ce genre ne comprend pas:

- le transport interurbain de passagers par chemin de fer (cf. 491000)

4932 Transports de voyageurs par taxis

493200 Transports de voyageurs par taxis

Ce genre comprend:

- le transport de voyageurs par taxis

Ce genre comprend également:

- les autres types de location de voitures particulières avec chauffeur

4939 Autres transports terrestres de voyageurs n.c.a.

493901 Transports terrestres non réguliers de voyageurs

Ce genre comprend:

- les transports terrestres de passagers, non réguliers:
- transports à la demande, excursions et autres services occasionnels de transport par autocar
- navettes d'aéroports

Ce genre comprend également:

- le transport de voyageurs par véhicules à traction humaine ou animale

Ce genre ne comprend pas:

- le transport en ambulance (cf. 869007)

493902 Transports réguliers régionaux et interurbains de voyageurs

Ce genre comprend:

- les activités de transport interurbain, autre que par chemin de fer, de passagers sur des lignes déterminées, conformément à un horaire publié des départs et arrivées aux arrêts indiqués sur ces horaires, tel que les cars postaux et autres autocars régionaux
- exploitation de lignes régulières d'autobus sur de longues distances

Ce genre comprend également:

- l'exploitation d'autobus scolaires et de bus de transport des travailleurs

Ce genre ne comprend pas:

- les activités de transport de passagers en autocars à but touristique (cf. 493901)

493903 Funiculaires, téléphériques et remontes-pentes

Ce genre comprend:

- l'exploitation de téléphériques, de funiculaires, de télécabines, de télésièges, de remonte-pente et d'autres remontées mécaniques ne s'inscrivant pas dans le cadre de systèmes de transport urbain et suburbain

494 Transports routiers de fret et services de déménagement

Ce groupe comprend l'ensemble des activités de transport de marchandises par voie terrestre autre que ferroviaire.

4941 Transports routiers de fret

494100 Transports routiers de fret

Ce genre comprend:

- les activités de transport de marchandises par route:
- le transport de bois de sciage
- le transport de bétail
- le transport frigorifique
- le transport lourd
- le transport en vrac, y compris par camions-citernes, y compris la collecte de lait dans les fermes
- le transport de voitures
- le transport de déchets, sans collecte ni élimination

Ce genre comprend également:

- la location de camions avec chauffeur
- le transport de marchandises par véhicules à traction humaine ou animale

Ce genre ne comprend pas:

- le transport de grumes dans les forêts, dans le cadre de l'exploitation forestière (cf. 024000)
- la distribution de l'eau par camions (cf. 360000)
- l'exploitation d'installations de terminaux destinées à la manutention du fret (cf. 522100)
- les activités d'emballage dans le cadre des activités de transport (cf. 522900)
- les activités de poste et de courrier (cf. 531000 et 532000)
- le transport de déchets dans le cadre d'activités de collecte des déchets (cf. 381100 et 381200)

4942 Services de déménagement

494200 Services de déménagement

Ce genre comprend:

- les services de déménagement par transport routier fournis aux entreprises et aux ménages

495 Transports par conduites

4950 Transports par conduites

495000 Transports par conduites

Ce genre comprend:

- le transport de gaz, de liquides, d'eau, de boues et d'autres substances, par conduites

Ce genre comprend également:

- l'exploitation de stations de pompage

Ce genre ne comprend pas:

- la distribution de gaz naturel ou manufacturé, d'eau ou de vapeur (y compris la distribution de l'eau par camions) (cf. 352200, 353000 et 360000)
- le transport de liquides par camions (cf. 494100)

50 TRANSPORTS PAR EAU

Cette division comprend le transport, régulier ou non, de passagers et de marchandises par eau. Elle comprend également l'exploitation de remorqueurs et de pousseurs de péniches, de bateaux d'excursion, de croisière ou de tourisme, de bacs, de bateaux-taxis, etc. Si le lieu d'activité permet de déterminer s'il s'agit de transport par voies navigables intérieures ou maritimes, c'est le type d'embarcation utilisée qui est le facteur décisif. Le transport effectué par des bateaux destinés à la navigation maritime est classé dans les groupes 501 et 502, tandis que le transport par d'autres navires est rangé dans les groupes 503 et 504.

Cette division ne comprend pas les activités des bars et des restaurants installés à bord de bateaux (cf. 5610 et 5630), s'ils sont exploités par des unités distinctes.

501 Transports maritimes et côtiers de passagers

Ce groupe comprend le transport de passagers sur des bateaux conçus pour naviguer en mer ou dans les eaux côtières. Le transport de passagers sur de grands lacs, etc. est également inclus si le type de bateaux utilisé est similaire.

5010 Transports maritimes et côtiers de passagers

501000 Transports maritimes et côtiers de passagers

Ce genre comprend:

- le transport maritime et côtier, régulier ou non, de passagers:
- l'exploitation de bateaux d'excursion, de croisière ou de tourisme
- l'exploitation de bacs, de bateaux-taxis, etc.

Ce genre comprend également:

- la location de bateaux de plaisance avec équipage pour le transport maritime et côtier (par exemple: pour des croisières de pêche)

Ce genre ne comprend pas:

- les activités des bars et des restaurants installés à bord de bateaux, s'ils sont exploités par des unités distinctes (cf. 561001 et 563001)
- la location de bateaux de plaisance et voiliers sans équipage (cf. 772100)
- la location de bateaux et navires commerciaux sans équipage (cf. 773400)
- l'exploitation de "casinos flottants" (cf. 920000)

502 Transports maritimes et côtiers de fret

Ce groupe comprend le transport de marchandises sur des bateaux conçus pour naviguer en mer ou dans les eaux côtières. Le transport de marchandises sur de grands lacs, etc. est également inclus si le type de bateaux utilisé est similaire.

5020 Transports maritimes et côtiers de fret

502000 Transports maritimes et côtiers de fret

Ce genre comprend:

- le transport maritime et côtier, régulier ou non, de marchandises
- l'exploitation de remorqueurs et de pousseurs de péniches, de plates-formes de forage pétrolier, etc.

Ce genre comprend également:

- la location de bateaux avec équipage pour le transport maritime et côtier de fret

Ce genre ne comprend pas:

- l'entreposage de marchandises (cf. 521000)
- l'exploitation de ports et les autres activités auxiliaires telles que le radoub et le carénage, le pilotage, le déchargement par allèges, le sauvetage d'épaves (cf. 522200)
- la manutention du fret (cf. 522400)
- la location de bateaux et navires commerciaux sans équipage (cf. 773400)

503 Transports fluviaux de passagers

Ce groupe comprend le transport de passagers en eaux intérieures, sur des bateaux ne convenant pas au transport maritime.

5030 Transports fluviaux de passagers

503000 Transports fluviaux de passagers

Ce genre comprend:

- le transport de passagers sur les fleuves, les canaux, les lacs et les autres voies navigables intérieures, y compris les ports et les docks

Ce genre comprend également:

- la location de bateaux de plaisance avec équipage pour le transport fluvial

Ce genre ne comprend pas:

- la location de bateaux de plaisance et voiliers sans équipage (cf. 772100)

504 Transports fluviaux de fret

Ce groupe comprend le transport de marchandises en eaux intérieures, sur des bateaux ne convenant pas au transport maritime.

5040 Transports fluviaux de fret

504000 Transports fluviaux de fret

Ce genre comprend:

- le transport de marchandises sur les fleuves, les canaux, les lacs et les autres voies navigables intérieures, y compris les ports et les docks

Ce genre comprend également:

- la location de bateaux avec équipage pour le transport fluvial de fret

Ce genre ne comprend pas:

- la manutention du fret (cf. 522400)
- la location de bateaux et navires commerciaux sans équipage (cf. 773400)

51 TRANSPORTS AÉRIENS

Cette division comprend le transport aérien ou spatial de passagers et de marchandises.

Cette division ne comprend pas:

- la pulvérisation des récoltes (cf. 016100)
- la révision des aéronefs et de leurs moteurs (cf. 331600)
- l'exploitation d'aéroports (cf. 522300)
- la publicité aérienne (tracée dans le ciel par un avion) (cf. 731100)
- la photographie aérienne (cf. 742001)

511 Transports aériens de passagers

5110 Transports aériens de passagers

511000 Transports aériens de passagers

Ce genre comprend:

- le transport aérien de passagers sur des lignes régulières et avec des horaires réguliers
- les vols par charters pour passagers
- les vols de tourisme

Ce genre comprend également:

- la location de matériels de transport aérien avec pilote aux fins du transport de passagers
- les activités générales d'aviation, telles que:
- le transport de passagers par des aéro-clubs à des fins de cours ou de loisirs

Ce genre ne comprend pas:

- la location de matériels de transport aérien sans pilote (cf. 773500)

Transports aériens de fret et transports spatiaux

5121 Transports aériens de fret

512100 Transports aériens de fret

- le transport aérien de marchandises sur des lignes régulières et avec des horaires réguliers
- les transports aériens non réguliers de marchandises

Ce genre comprend également:

- la location de matériels de transport aérien avec pilote aux fins du transport de marchandises

5122 Transports spatiaux

512200 Transports spatiaux

Ce genre comprend:

- le lancement de satellites et de véhicules spatiaux
- le transport, dans l'espace, de marchandises et de personnes

52 ENTREPOSAGE ET SERVICES AUXILIAIRES DES TRANSPORTS

Cette division comprend les activités d'entreposage et les services auxiliaires des transports, tels que l'exploitation des infrastructures de transport (comme les aéroports, les ports, les tunnels, les ponts, etc.), les activités des agences de transport et de manutention du fret.

521 Entreposage et stockage

5210 Entreposage et stockage

521000 Entreposage et stockage

Ce genre comprend:

- l'exploitation d'installations d'entreposage pour tous les types de produits:
- silos à grains, entrepôts généraux, entrepôts frigorifiques, réservoirs, etc.

Ce genre comprend également:

- l'entreposage de marchandises dans des zones franches
- la congélation par air forcé

Ce genre ne comprend pas:

- les installations de stationnement pour véhicules automobiles (cf. 522100)
- les installations d'entreposage libre-service (cf. 682002)
- la location d'espaces libres (cf. 6820)

522 Services auxiliaires des transports

Ce groupe comprend les activités auxiliaires liées au transport de personnes ou de marchandises, telles que l'exploitation de certaines parties d'infrastructures de transport ou des activités liées à la manutention du fret immédiatement avant ou après le transport ou entre différents segments de transport. Sont également comprises les activités d'exploitation et d'entretien de toute installation de transport.

5221 Services auxiliaires des transports terrestres

522100 Services auxiliaires des transports terrestres

Ce genre comprend:

- les activités liées au transport terrestre de personnes, d'animaux ou de marchandises:
- l'exploitation d'installations de terminaux telles que gares ferroviaires, gares routières, postes de manutention de marchandises
- l'exploitation de l'infrastructure ferroviaire
- l'exploitation de routes, de ponts, de tunnels, d'aires de stationnement, de parcs à voitures ou à vélos, d'entreposage de caravanes durant l'hiver
- les opérations d'aiguillage et de manoeuvre
- les services de remorquage et de dépannage

Ce genre comprend également:

- la liquéfaction du gaz en vue de son transport

Ce genre ne comprend pas:

- la manutention du fret (cf. 522400)

522200 Services auxiliaires des transports par eau

Ce genre comprend:

- les activités liées au transport par eau de personnes, d'animaux ou de fret:
- l'exploitation d'installations de terminaux telles que ports et quais
- l'exploitation d'écluses, etc.
- les activités liées à la navigation, au pilotage et au mouillage
- les activités de sauvetage et de déchargement par allèges
- les activités des phares

Ce genre ne comprend pas:

- la manutention du fret (cf. 522400)
- l'exploitation de ports de plaisance (marinas) (cf. 932900)

5223 Services auxiliaires des transports aériens

522300 Services auxiliaires des transports aériens

Ce genre comprend:

- les activités liées au transport aérien de personnes, d'animaux ou de marchandises:
- l'exploitation d'installations de terminaux telles que aéroports, etc.
- les activités de contrôle des aéroports et de la circulation aérienne
- les services au sol sur les terrains d'aviation, etc.

Ce genre comprend également:

- les services de prévention et de lutte contre les incendies dans les aéroports

Ce genre ne comprend pas:

- la manutention du fret (cf. 522400)
- l'exploitation d'écoles de pilotage (cf. 853200 et 855300)

5224 Manutention

522400 Manutention

Ce genre comprend:

- le chargement et le déchargement de marchandises ou de bagages, quel que soit le mode de transport utilisé
- l'arrimage et le débardage de marchandises
- le chargement et le déchargement de wagons de transport de marchandises

Ce genre ne comprend pas:

- l'exploitation d'installations de terminaux (cf. 522100, 522200 et 522300)

5229 Autres services auxiliaires des transports

522900 Autres services auxiliaires des transports

Ce genre comprend:

- l'expédition de marchandises
- l'organisation ou l'exécution d'opérations de transport par route, par eau ou par air
- l'organisation d'envois individuels et groupés (y compris l'enlèvement et la livraison de marchandises et le groupage des envois)
- l'établissement et l'obtention de documents et de lettres de transport
- les activités des agents en douane
- les activités des commissaires de transport de fret maritime ainsi que des agents de fret aérien
- le courtage maritime et aérien
- les opérations de manutention des marchandises, comme l'emballage temporaire destiné uniquement à protéger les marchandises pendant leur passage en transit, le déballage, la prise d'échantillons et le pesage

Ce genre ne comprend pas:

- les activités de courrier (cf. 532000)
- l'assurance automobile, l'assurance maritime, l'assurance aérienne, l'assurance transports (cf. 651202)
- les activités des agences de voyage (cf. 7911)
- les activités des voyagistes (cf. 791200)
- les activités d'assistance touristique (cf. 7990)

53 ACTIVITÉS DE POSTE ET DE COURRIER

Cette division comprend les activités de poste et de courrier, telles que la levée, l'acheminement et la distribution de lettres et de colis sous différents régimes.

Les services de livraison locale et de messagerie sont également compris.

- Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel
- Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel

531000 Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel

Ce genre comprend les activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel par un ou plusieurs opérateurs désignés pour assumer l'obligation de service universel. Ces activités comprennent l'utilisation de l'infrastructure de service universel, y compris les points de vente au détail, les installations de tri et de traitement et les transporteurs pour l'enlèvement et la livraison du courrier. La distribution peut inclure des envois de la poste aux lettres, c'est-à-dire des lettres, des cartes postales, des imprimés (journaux, périodiques, publicités, etc.), de petits paquets, des marchandises ou des documents. Sont compris également les autres services nécessaires pour remplir l'obligation de service universel.

Ce genre comprend:

- la levée, le tri, l'acheminement et la distribution (nationale ou internationale) de lettres et de colis et paquets (assimilés à du courrier) par les services postaux chargés de l'obligation de service universel. Il peut être fait appel à un ou à plusieurs modes de transport et l'acheminement peut avoir lieu par un moyen de transport détenu en propre (privé) ou par un moyen de transport public.
- la collecte du courrier et des colis dans les boîtes à lettres publiques ou les bureaux de poste

Ce genre ne comprend pas:

- les activités se rattachant à l'émission et au paiement de mandats ainsi que les activités des caisses d'épargne postales et d'autres activités à caractère financier (cf. 641912)
- Autres activités de poste et de courrier
- 5320 Autres activités de poste et de courrier

532000 Autres activités de poste et de courrier

Ce genre comprend:

- la levée, le tri, l'acheminement et la distribution (nationale ou internationale) de lettres et de colis et paquets (assimilés à du courrier) par des entreprises opérant en dehors de l'obligation de service universel. Il peut être fait appel à un ou à plusieurs modes de transport et l'acheminement peut avoir lieu par un moyen de transport détenu en propre (privé) ou par un moyen de transport public.

Ce genre comprend également:

- les services de livraison à domicile

Ce genre ne comprend pas:

- les activités de transport de marchandises (cf. 492000, 494100, 502000, 504000, 512100 et 512200) (selon le mode de transport)

HÉBERGEMENT ET RESTAURATION



Cette section comprend la mise à disposition de lieux d'hébergement pour des séjours de courte durée pour des visiteurs ou d'autres voyageurs ainsi que la fourniture de repas complets pour consommation immédiate. La quantité et le type de services supplémentaires proposés dans le cadre de cette section peuvent varier considérablement.

Cette section ne comprend pas la mise à disposition de lieux d'hébergement pour des séjours de longue durée à titre de résidence principale, rangée dans les activités immobilières (section L). Cette section ne comprend pas non plus la préparation de repas et de boissons qui ne sont pas destinés à une consommation immédiate ou qui sont vendus par l'intermédiaire de canaux de distribution indépendants, c'est-à-dire par l'intermédiaire d'activités de commerce de gros ou de détail. La préparation de ces repas est comprise dans la section C (Industrie manufacturière).

55 HÉBERGEMENT

Cette division comprend la mise à disposition de lieux d'hébergement pour des séjours de courte durée pour des visiteurs ou d'autres voyageurs. Elle comprend également la mise à disposition de lieux d'hébergement pour des séjours de longue durée destinés à des étudiants, à des travailleurs, etc. Certaines unités peuvent proposer seulement un hébergement et d'autres une offre combinée comprenant hébergement, repas et/ou installations récréatives.

Cette division ne comprend pas les activités liées à la mise à disposition de lieux d'hébergement pour des séjours de longue durée à titre de résidence principale, dans des appartements généralement loués sur une base mensuelle ou annuelle, rangées dans les activités immobilières (section L).

551 Hôtels et hébergement similaire

5510 Hôtels et hébergement similaire

Cette classe comprend la mise à disposition d'un lieu d'hébergement, généralement sur une base journalière ou hebdomadaire, pour un séjour de courte durée. L'offre comprend la fourniture d'un hébergement meublé dans des chambres ou des suites. Elle propose un service quotidien des lits et de nettoyage de la chambre. Cette offre comprend également une gamme d'autres services tels que repas et boissons, garage, blanchisserie, piscine et salle de culture physique, installations pour conférences et séminaires.

Cette classe comprend les services d'hébergement proposés par:

- les hôtels
- les hôtels de tourisme
- les hôtels à appartements
- les motels

Cette classe comprend également:

- l'administration et la gestion d'hôtels

Cette classe ne comprend pas:

- la mise à disposition de maisons et d'appartements meublés ou non pour un usage plus permanent, généralement sur une base mensuelle ou annuelle (cf. division 68)

551001 Hôtels, auberges et pensions avec restaurant

Ce genre comprend:

- les activités des hôtels, complexes hôteliers, suites / appart-hôtels, hôtels avec bains thermaux, hôtels avec salles de conférence, hôtels casino, motels, auberges, pensions et établissements similaires dont le nombre de chambres est supérieur ou égal à cinq et qui offrent les services hôteliers habituels ainsi que des services de restauration

Ce genre ne comprend pas:

- les hôtels, les hôtels garnis ou les établissements analogues qui ne servent que le petit-déjeuner (cf. 551002)

551002 Hôtels, auberges et pensions sans restaurant

- l'hébergement dans des hôtels, des hôtels garnis et des établissements analogues qui n'offrent que le petit-déjeuner et dont le nombre de chambres est supérieur ou égal à cinq

551003 Administration et gestion d'hôtels, auberges et pensions

Ce genre comprend:

- l'administration et la gestion d'établissements compris dans les genres 551001 et 551002

Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée

5520 Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée

Cette classe comprend la mise à disposition d'un lieu d'hébergement, généralement sur une base journalière ou hebdomadaire, principalement pour un séjour de courte durée comprenant, dans un espace limité, des pièces complètement meublées ou des espaces de vie, de repas et de repos et disposant d'installations pour cuisiner ou de cuisines intégrées. Il peut s'agir d'appartements situés dans de petits bâtiments indépendants à plusieurs niveaux ou dans des ensembles de bâtiments ou de maisons, cabanes, pavillons ou chalets isolés. Lorsque des services supplémentaires sont proposés, ils sont d'un niveau minimal.

Cette classe comprend les services d'hébergement proposés par:

- les maisons de vacances pour enfants et autres
- les appartements et pavillons de vacances
- les maisons et cabanes de vacances sans service de nettoyage
- les auberges de jeunesse
- les hébergements à prix modérés
- les refuges et cabanes de montagne

Cette classe ne comprend pas:

- la fourniture du service quotidien des lits, du nettoyage de la chambre et des repas et boissons (cf. 551001)
- la mise à disposition de maisons et d'appartements meublés ou non pour un usage plus permanent, généralement sur une base mensuelle ou annuelle (cf. division 68)

552001 Appartements, maisons de vacances

Ce genre comprend:

- l'hébergement dans des maisons, des chalets, des cabanes, des appartements de vacances, des chambres privées, des appartements et bungalows à louer, des bed & breakfast. Le seul service offert est l'hébergement (exception: les bed & breakfast, qui proposent le petit-déjeuner). Le service des chambres (le nettoyage p. ex.) s'effectue contre rémunération et est facturé séparément.

Ce genre ne comprend pas:

- les activités des apparthôtels (cf. 551)
- la location de logements meublés pour des séjours de longue durée (cf. 682002)

552002 Hébergement collectif

Ce genre comprend notamment:

- l'hébergement collectif dans des établissements qui se définissent ainsi eux-mêmes et qui n'offrent qu'un minimum de confort comme par exemple, les bâtiments destinés aux colonies de vacances, aux scouts ou aux jeunes et aux camps de sport, les chalets des amis de la nature, les refuges et cabanes de montagne, les auberges de jeunesse

552003 Administration et gestion d'hébergement de vacances et hébergement collectif

Ce genre comprend:

- l'administration et la gestion des établissements compris dans les genres 552001 à 552002

Terrains de camping, parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs

Terrains de camping, parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs

553001 Terrains de camping

Ce genre comprend:

- l'exploitation de terrains délimités, sur lesquels chacun peut installer une caravane, un mobile home ou une tente pour un séjour de courte ou de longue durée

Ce genre comprend également les services d'hébergement proposés par:

- les abris et bivouacs permettant de planter une tente et/ou de poser des sacs de couchage

Ce genre ne comprend pas:

- la location de caravanes ou camping-cars (cf. 773900)
- la location de tentes (cf. 772100)
- les refuges, cabanes et hôtels de montagne (cf. 5520)

553002 Administration et gestion de terrains de camping

Ce genre comprend:

- l'administration et la gestion de terrains de campings et de caravaning compris dans le genre 553001

559 Autres hébergements

5590 Autres hébergements

559000 Autres hébergements

Ce genre comprend la mise à disposition de lieux d'hébergement temporaire ou à long terme dans des chambres individuelles ou pour plusieurs personnes, des résidences pour étudiants, des foyers pour travailleurs migrants (saisonniers), etc.

Ce genre comprend:

- les résidences d'étudiants
- les internats
- les foyers pour travailleurs
- les chambres meublées et les pensions de famille
- les voitures-lits

56 RESTAURATION

Cette division comprend les activités consistant à fournir des repas complets ou des boissons pour consommation immédiate, qu'il s'agisse de restaurants traditionnels, de self-services ou d'établissements proposant des plats à emporter, établissements permanents ou temporaires, avec ou sans places assises. L'élément décisif est le fait que les plats soient destinés à une consommation immédiate et non le type d'établissement qui les propose.

La production de repas qui ne sont pas destinés à être consommés immédiatement ou de denrées alimentaires préparées qui ne sont pas considérées comme constituant un repas n'est pas comprise (cf. division 10 Industries alimentaires et division 11 Industrie des boissons). La vente de denrées alimentaires non produites par l'unité et qui ne sont pas considérées comme constituant un repas ou de repas qui ne sont pas destinés à être consommés immédiatement est également exclue (cf. section G Commerce).

Restaurants et services de restauration mobile

Restaurants et services de restauration mobile

561001 Restaurants, cafés, snack-bar, tea-rooms et salons de dégustation de glaces

Ce genre comprend:

- l'activité consistant à proposer des repas aux clients, que ceux-ci soient servis à table ou qu'ils se servent dans des présentoirs et qu'ils consomment les repas préparés sur place, les emportent ou se les

166 I

fassent livrer. Elle comprend la préparation et le service de repas destinés à la consommation immédiate, à partir de véhicules à moteur ou sur des chariots non motorisés.

Ce genre comprend:

- les restaurants
- les cafétérias
- les restaurants de restauration rapide
- les restaurants proposant des repas à emporter ("Take aways")
- la vente de crème glacée dans des chariots
- la vente de repas sur des chariots mobiles
- la préparation de repas sur des éventaires ou sur les marchés

Ce genre comprend également:

- les activités des bars et des restaurants installés à bord de moyens de transport, s'ils sont exploités par des unités distinctes

Ce genre ne comprend pas:

- la vente au détail de nourriture par le biais de distributeurs automatiques (cf. 479900)
- l'exploitation sous concession d'installations de restauration (cf. 562900)
- l'administration et la gestion de restaurants (cf. 561003)

561002 Restaurants avec possibilité d'hébergement

Ce genre comprend:

- les restaurants avec possibilité d'hébergement restreinte par rapport à l'activité de restauration. Il n'est pas nécessaire que le "restaurant" figure dans la désignation de l'établissement:
- auberges, pensions, motels et autres établissements analogues

Ce genre ne comprend pas:

- l'hébergement dans des hôtels garnis (indépendamment du nombre de chambres) (cf. 551002)
- l'administration et la gestion de restaurants (cf. 561003)

561003 Administration et gestion d'établissements de restauration

Ce genre comprend:

- l'administration et la gestion d'établissements compris dans les genres 561001 et 561002

562 Traiteurs et autres services de restauration

Ce groupe comprend les activités de traiteur pour des événements particuliers ou pour une période déterminée et l'exploitation en concession de services de restauration, comme dans des installations sportives ou autres.

5621 Services des traiteurs

562100 Services des traiteurs

Ce genre comprend la fourniture de services de restauration sur la base de dispositions contractuelles conclues avec le client, à l'endroit précisé par celui-ci et pour une occasion particulière.

Ce genre ne comprend pas:

- la préparation d'aliments périssables destinés à la revente (cf. 108900)
- le commerce de détail d'aliments périssables (cf. division 47)

5629 Autres services de restauration

562900 Autres services de restauration

Ce genre comprend la fourniture de services de restauration industrielle sur la base de dispositions contractuelles conclues avec le client, pour une durée déterminée. L'exploitation en concession de services de restauration, comme dans des installations sportives ou autres, est également comprise. Les repas sont généralement préparés dans des cuisines centrales.

Ce genre comprend:

- les activités des entreprises fournissant des repas (par exemple: pour des entreprises de transport)

- l'exploitation en concession de services de restauration, comme dans des installations sportives ou autres
- l'exploitation en concession de cantines ou de cafétérias (par exemple: pour des usines, des bureaux, des hôpitaux ou des écoles)

Ce genre ne comprend pas:

- la préparation d'aliments périssables destinés à la revente (cf. 108900)
- le commerce de détail d'aliments périssables (cf. division 47)

563 Débits de boisson

5630 Débits de boisson

Cette classe comprend les activités de préparation et de service de boissons destinées à la consommation sur place.

Cette classe ne comprend pas:

- la revente de boissons emballées/préparées (cf. 47)
- la vente au détail de boissons par le biais de distributeurs automatiques (cf. 479900)

563001 Bars

Ce genre comprend:

- les bars
- les cafés
- les bars à cocktails
- les brasseries
- les cafétérias
- les bars à jus de fruits
- les vendeurs de boissons itinérants

Ce genre ne comprend pas:

- les discothèques, dancings et night-clubs (cf. 563002)

563002 Discothèques, dancings, night clubs

Ce genre comprend:

- les discothèques (avec prédominance du service de boissons)

Ce genre ne comprend pas:

- l'exploitation de discothèques et de salles de danse ne servant pas de boissons (cf. 932900)

J INFORMATION ET COMMUNICATION



Cette section comprend la production et la distribution de produits d'information et de produits culturels, la mise à disposition de moyens permettant de transmettre ou de distribuer ces produits, ainsi que les activités liées aux technologies informatiques ou de l'information et de la communication, les services de traitement des données et d'autres services d'information.

Les principaux éléments composant cette section sont les activités d'édition (division 58), qui comprennent l'édition de logiciels, la production de films cinématographiques, de vidéos et de programmes de télévision, l'enregistrement sonore et l'édition musicale (division 59), la diffusion et la programmation (division 60), les télécommunications (division 61), les activités informatiques (division 62) et les autres services d'information (division 63).

Les activités d'édition comprennent l'acquisition des droits d'auteurs pour le contenu (produits d'information) et la mise à disposition de ce contenu au grand public en en organisant la reproduction et la distribution sous différentes formes. Cette section comprend toutes les formes possibles de l'édition (sous forme imprimée, électronique ou audio, sur Internet, sous la forme de produits multimédias tels que les ouvrages de référence sur CD-ROM, etc.).

Les divisions 59, 60 et 61 recouvrent les activités liées à la production et à la diffusion de programmes de télévision, en fonction des différentes étapes du processus. Les différents éléments, tels que les films, séries télévisées, etc., sont produits dans le cadre d'activités relevant de la division 59, tandis que la création d'un programme complet de télévision, à partir d'éléments produits dans la division 59 ou d'autres éléments (comme la programmation d'informations en direct) est rangée dans la division 60. La division 60 comprend également la diffusion de ce programme par son producteur. La diffusion du programme complet de télévision par des tiers, sans qu'aucun changement ne soit apporté à son contenu, est comprise dans la division 61. Cette diffusion dans le contexte de la division 61 peut être réalisée par des systèmes de diffusion par satellite ou par câble.

58 ÉDITION

Cette division comprend l'édition de livres, de brochures, de prospectus, de dictionnaires, d'encyclopédies, de cartes géographiques, d'atlas et de plans, l'édition de journaux et de publications périodiques, l'édition de répertoires et de listes d'adresses et d'autres activités d'édition, ainsi que l'édition de logiciels.

Les activités d'édition comprennent l'acquisition des droits d'auteurs pour le contenu (produits d'information) et la mise à disposition de ce contenu au grand public en organisant la reproduction et la distribution sous différentes formes. Cette division comprend toutes les formes possibles de l'édition (sous forme imprimée, électronique ou audio, sur Internet, sous la forme de produits multimédias tels que les ouvrages de référence sur CD-ROM, etc.), à l'exception de l'édition de films.

Cette division ne comprend pas l'édition de films sur vidéocassettes, DVD ou supports similaires (division 59), ni la production de matrices d'enregistrements ou de matériel audio (division 59). Elle ne comprend pas non plus les activités d'imprimerie (cf. 1811 et 1812), ni la reproduction en série de supports enregistrés (cf. 1820).

Édition de livres et périodiques et autres activités d'édition

Ce groupe comprend l'édition de livres, de journaux et de publications périodiques, de répertoires et de listes d'adresses et d'autres ouvrages, tels que photos, gravures et cartes postales, calendriers, formulaires, affiches et reproductions d'œuvres d'art. Ces produits se caractérisent par le niveau de créativité intellectuelle requis pour leur développement et sont généralement protégés par les lois sur le droit d'auteur.

5811 Édition de livres

581100 Édition de livres

Ce genre comprend les activités d'édition de livres sous forme imprimée, électronique (CD, écrans, etc.), audio ou encore sur Internet.

Ce genre comprend:

- l'édition de livres, de brochures, de prospectus et de publications similaires, y compris l'édition de dictionnaires et d'encyclopédies

- l'édition d'atlas, de cartes et de plans
- l'édition de livres audio
- l'édition d'encyclopédies et d'ouvrages similaires sur CD-ROM

Ce genre ne comprend pas:

- la production de globes (cf. 329900)
- l'édition de matériel publicitaire (cf. 581900)
- l'édition de livres musicaux et de partitions (cf. 592000)
- les activités des auteurs indépendants (cf. 900302)

Édition de répertoires et de fichiers d'adresses

581200 Édition de répertoires et de fichiers d'adresses

Ce genre comprend l'édition de listes contenant des faits et des informations (bases de données), protégées dans leur forme, mais pas dans leur contenu. Ces listes peuvent être publiées sous forme imprimée ou électronique.

Ce genre comprend:

- la publication de fichiers d'adresses
- l'édition d'annuaires
- l'édition d'autres répertoires et recueils, comme la jurisprudence, les compendiums pharmaceutiques, etc.

5813 Édition de journaux

581300 Édition de journaux

Ce genre comprend l'édition de journaux, y compris les journaux publicitaires, paraissant au moins quatre fois par semaine. Ces informations peuvent être publiées sous forme imprimée ou électronique, y compris sur Internet.

Ce genre ne comprend pas:

- les activités des agences de presse (cf. 639100)

5814 Édition de revues et périodiques

581400 Édition de revues et périodiques

Ce genre comprend l'édition de magazines et d'autres périodiques, paraissant moins de quatre fois par semaine. Ces informations peuvent être publiées sous forme imprimée ou électronique, y compris sur Internet. Ce genre comprend également l'édition de programmes pour les émissions de radio ou de télévision.

5819 Autres activités d'édition

581900 Autres activités d'édition

Ce genre comprend:

- l'édition (y compris en ligne) de:
- catalogues
- photos, gravures et cartes postales
- cartes de vœux
- formulaires
- affiches, reproductions d'œuvres d'art
- matériel publicitaire
- autre matériel imprimé
- la publication en ligne de statistiques et d'autres informations

Ce genre ne comprend pas:

- l'édition de journaux publicitaires (cf. 581300)
- la mise à disposition de logiciels en ligne (hébergement d'applications et fourniture de services liés à ces applications) (cf. 631100)

- 582 Édition de logiciels
- 5821 Édition de jeux électroniques

582100 Édition de jeux électroniques

Ce genre comprend:

- l'édition de jeux électroniques pour tout type de plateformes

5829 Édition d'autres logiciels

582900 Édition d'autres logiciels

Ce genre comprend:

- l'édition de logiciels prêts à l'utilisation (non personnalisés), y compris la traduction ou l'adaptation de logiciels non personnalisés pour un marché déterminé, pour compte propre:
- systèmes d'exploitation
- applications commerciales et autres

Ce genre ne comprend pas:

- la reproduction de logiciels (cf. 182000)
- le commerce de détail de logiciels non personnalisés (cf. 474100)
- la production de logiciels sans procéder à leur édition, y compris la traduction ou l'adaptation de logiciels non personnalisés pour un marché déterminé, pour le compte de tiers (cf. 620100)
- la mise à disposition de logiciels en ligne (hébergement d'applications et fourniture de services liés à ces applications) (cf. 631100)

PRODUCTION DE FILMS CINÉMATOGRAPHIQUES, DE VIDÉO ET DE PROGRAMMES DE TÉLÉVISION; ENREGISTREMENT SONORE ET ÉDITION MUSICALE

Cette division comprend la production de films, sur pellicule, vidéocassette ou disque, destinés à être projetés directement dans des salles commerciales ou à être diffusés à la télévision, les activités auxiliaires telles que le montage, la coupe, le doublage, etc., la distribution de films et autres productions à d'autres branches de l'industrie, ainsi que la projection de films ou d'autres productions. L'achat et la vente de droits de distribution de films cinématographiques et d'autres productions sont également compris.

Cette division comprend également les activités liées à l'enregistrement sonore, c'est-à-dire la production de matrices sonores, leur sortie, leur promotion et leur distribution, l'édition musicale ainsi que les activités de services d'enregistrement sonore en studio ou dans d'autres infrastructures du même type.

591 Activités cinématographiques, vidéo et de télévision

Ce groupe comprend la production de films, sur pellicule, vidéocassette, DVD ou autre support, y compris la diffusion numérique, destinés à être projetés directement dans des salles commerciales ou à être diffusés à la télévision: les activités auxiliaires telles que le montage, la coupe, le doublage, etc.; la distribution de films et autres productions (cassettes vidéo, DVD, etc.) à d'autres branches de l'industrie, ainsi que leur projection. L'achat et la vente de droits de distribution de films cinématographiques et de toute autre production sont également compris.

5911 Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision

591100 Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision

Ce genre comprend:

- la production de films, de vidéos, d'émissions de télévision (séries télévisées, documentaires, etc.) ou de publicités

Ce genre ne comprend pas:

- le tirage de contretypes (à l'exception de la reproduction de films destinés à être projetés dans des salles) et la reproduction de bandes magnétiques audio et vidéo, de CD et de DVD à partir d'originaux (cf. 182000)
- le commerce de gros de cassettes vidéo, de CD, de DVD contenant des enregistrements (cf. 464302)
- le commerce de gros de cassettes vidéo et de CD vierges (cf. 465200)

- le commerce de détail de cassettes vidéo, de CD, de DVD (cf. 476300)
- les activités de postproduction (cf. 591200)
- l'enregistrement sonore et l'enregistrement de livres sur cassette (cf. 592000)
- les services de télédiffusion (cf. 602000)
- la création d'un programme complet de télévision (cf. 602000)
- le développement de films non destinés à l'industrie cinématographique (cf. 742002)
- les activités des imprésarios et des agents ou agences similaires (cf. 749000)
- la location de DVD et vidéocassettes au public (cf. 772200)
- les services de sous-titrage en temps réel (simultané) d'émissions de télévision en direct, de réunions ou de conférences (cf. 829900)
- les activités pour compte propre des acteurs, des réalisateurs de dessins animés, des metteurs en scène et des techniciens, etc. (cf. 900)

Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision

591200 Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision

Ce genre comprend les activités de post-production, telles que montage, conversion film/bande, post-synchronisation, sous-titrage, création de génériques, sous-titrage codé, production de graphiques, animations d'images et effets spéciaux informatiques, de même que le développement et le traitement de films cinématographiques et les activités des laboratoires spécialisés dans la production de films d'animation.

Ce genre comprend également:

- les activités des cinémathèques, etc.

Ce genre ne comprend pas:

- le tirage de contretypes (à l'exception de la reproduction de films destinés à être projetés dans des salles) et la reproduction de bandes magnétiques audio et vidéo, de CD et de DVD à partir d'originaux (cf. 182000)
- le commerce de gros de cassettes vidéo, de CD, de DVD contenant des enregistrements (cf. 464302)
- le commerce de gros de cassettes vidéo et de CD vierges (cf. 465200)
- le commerce de détail de cassettes vidéo, de CD, de DVD (cf. 476300)
- le développement de films non destinés à l'industrie cinématographique (cf. 742002)
- la location de DVD et vidéocassettes au public (cf. 772200)
- les activités pour compte propre des acteurs, des réalisateurs de dessins animés, des metteurs en scène et des techniciens, etc. (cf. 900)

5913 Distribution de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision

591300 Distribution de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision

Ce genre comprend:

- la distribution de productions cinématographiques et vidéo, de DVD et d'autres productions similaires auprès des cinémas, des réseaux et stations de télévision et d'autres exploitants

Ce genre comprend également:

- l'acquisition des droits de diffusion de productions cinématographiques et vidéo et de DVD

Ce genre ne comprend pas:

- le tirage de contretypes et la reproduction de bandes magnétiques audio et vidéo, de CD ou de DVD à partir d'originaux (cf. 182000)
- le commerce de gros de cassettes vidéo et de DVD contenant des enregistrements (cf. 464302)
- le commerce de détail de cassettes vidéo et de DVD contenant des enregistrements (cf. 476300)

5914 Projection de films cinématographiques

591400 Projection de films cinématographiques; cinémas

- la projection de films cinématographiques ou de bandes vidéo dans des salles de cinéma, en plein air ou dans d'autres installations de projection
- les activités des ciné-clubs

- 592 Enregistrement sonore et édition musicale
- 5920 Enregistrement sonore et édition musicale

592000 Enregistrement sonore et édition musicale

Ce genre comprend les activités liées à la production de matrices sonores, telles que cassettes, CD, à leur sortie, leur promotion et leur distribution auprès de grossistes, de détaillants ou directement du public. Ces activités peuvent ou non être intégrées à l'activité de production de matrices au sein d'une même unité. Si ce n'est pas le cas, l'unité réalisant ces activités doit obtenir les droits de reproduction et de diffusion avant de réaliser les matrices.

Ce genre comprend également les services d'enregistrement sonore en studio ou dans d'autres installations, y compris la production d'émissions de radio enregistrées (c'est-à-dire pas en direct).

Ce genre comprend les activités d'édition musicale, c'est-à-dire les activités consistant à acquérir et à enregistrer les droits d'auteur pour les compositions musicales, de promotion, d'autorisation et d'utilisation de ces compositions dans des enregistrements, à la radio, à la télévision, dans des films, des spectacles ou les médias. Les unités actives dans ce genre peuvent détenir les droits d'auteur ou gérer les droits d'auteur musicaux pour le compte de leur détenteur. Ce genre comprend également l'édition de livres musicaux et de partitions.

60 PROGRAMMATION ET DIFFUSION

Cette division comprend les activités consistant à créer du contenu ou à acquérir le droit de diffuser du contenu, avant de le diffuser: émissions de radio et de télévision, y compris les émissions de divertissement, d'information, les émissions-débats et d'autres émissions. La télédiffusion de données est également comprise et est généralement intégrée aux émissions de radio et de télévision. La télédiffusion peut faire appel à plusieurs technologies: réseau hertzien, satellite, câble ou Internet. Cette division comprend la production de programmes destinés à la câblodistribution (format réduit, informations, sport, enseignement, programmes jeunesse) sur une base d'abonnement.

Cette division ne comprend pas la distribution des émissions par câble et autres abonnements (voir division 61).

- 601 Édition et diffusion de programmes radio
- 6010 Édition et diffusion de programmes radio

601000 Édition et diffusion de programmes radio

Ce genre comprend:

- les activités de diffusion de signaux sonores par l'intermédiaire de studios et d'installations de radiodiffusion pour la transmission de programmes audio vers le public, à des stations affiliées ou à des abonnés

Ce genre comprend également:

- les activités des réseaux de radiodiffusion, rassemblant et transmettant des programmes audio destinés à des stations affiliées ou à des abonnés, par les ondes, le câble ou le satellite
- les activités de radiodiffusion via Internet (stations de radio sur Internet)
- la diffusion de données intégrée à la radiodiffusion

Ce genre ne comprend pas:

- la production d'émissions de radio enregistrées (cf. 592000)
- Programmation de télévision et télédiffusion
- Programmation de télévision et télédiffusion

602000 Programmation de télévision et télédiffusion

Ce genre comprend les activités de création d'un programme complet de télévision, à partir de composants achetés (films, documentaires, etc.), de parties de programmes auto-produits (comme les informations locales et les reportages en direct) ou une combinaison de ces éléments.

Ce programme de télévision peut être diffusé par l'unité le produisant ou être réalisé en vue d'une transmission par des distributeurs tiers, tels que des entreprises de télévision par câble ou des fournisseurs de télévision par satellite.

Les programmes peuvent être généraux ou spécialisés (format réduit, informations, sport, enseignement, programmes jeunesse). Ce genre comprend les programmes diffusés gratuitement, ainsi que les programmes disponibles uniquement sur une base d'abonnement. Les programmes de vidéos à la demande sont également compris dans ce genre.

La télédiffusion de données intégrée aux émissions de télévision est également comprise.

Ce genre comprend également la diffusion de données intégrée à la radiodiffusion

Ce genre ne comprend pas:

- la production d'éléments de programmes de télévision (films, documentaires, émissions débats, publicités, etc.) dissociée de la diffusion (cf. 591100)
- l'assemblage d'un ensemble de programmes et la distribution du programme réalisé, sans programmation (cf. division 61)

61 TÉLÉCOMMUNICATIONS

Cette division comprend les activités de mise à disposition de services de télécommunications et de services connexes, c'est-à-dire de transmission de la voix, de données, de textes, de sons et d'images. Les installations de transmission assurant ces activités peuvent reposer sur une seule technologie ou sur une combinaison de plusieurs technologies. Les activités classées dans cette division ont pour caractéristique commune de transmettre du contenu, sans avoir participé à la création de celui-ci. Dans cette division, la ventilation repose sur le type d'infrastructure mise en œuvre.

Dans le cas de la transmission de signaux de télévision, elle peut comprendre l'intégration de programmes complets (produits dans la division 60) en ensembles de programmes destinés à la distribution.

611 Télécommunications filaires

6110 Télécommunications filaires

611000 Télécommunications filaires

Ce genre comprend:

- les activités d'exploitation, d'entretien et de fourniture de l'accès à des installations de transmission de la voix, de données, de textes, de sons et d'images en utilisant une infrastructure de télécommunications filaires:
- l'exploitation et l'entretien des installations de commutation et de transmission permettant les communications de point à point par l'intermédiaire de lignes terrestres, des micro-ondes ou une combinaison de lignes terrestres et de liaisons satellites
- l'exploitation de systèmes de câblo distribution (par exemple: pour la transmission des données et des signaux de télévision)
- la fourniture de communications par télégraphe et d'autres communications non vocales utilisant leur propre infrastructure

Les installations de transmission assurant ces activités peuvent reposer sur une seule technologie ou sur une combinaison de plusieurs technologies.

Ce genre comprend également:

- l'acquisition de l'accès et de la capacité réseau auprès des propriétaires et opérateurs de réseaux et la fourniture de services de télécommunications s'appuyant sur cette capacité aux entreprises et aux ménages
- la fourniture de l'accès à Internet par l'opérateur de l'infrastructure filaire

Ce genre ne comprend pas:

- les revendeurs de services de télécommunications (cf. 619000)

- 612 Télécommunications sans fil
- 6120 Télécommunications sans fil

612000 Télécommunications sans fil

Ce genre comprend:

- les activités d'exploitation, d'entretien et de fourniture de l'accès à des installations de transmission de la voix, de données, de textes, de sons et d'images en utilisant une infrastructure de télécommunications sans fil
- les services de recherche de personne, de téléphonie cellulaire et autres réseaux de télécommunications

Ces installations permettent la transmission omnidirectionnelle par les ondes et peuvent reposer sur une seule technologie ou sur une combinaison de plusieurs technologies.

Ce genre comprend également:

- l'acquisition de l'accès et de la capacité réseau auprès des propriétaires et opérateurs de réseaux et la fourniture de services de télécommunications sans fil (à l'exception de la transmission par satellite) s'appuyant sur cette capacité aux entreprises et aux ménages
- la fourniture de l'accès à Internet par l'opérateur de l'infrastructure sans fil

Ce genre ne comprend pas:

- les revendeurs de services de télécommunications (cf. 619000)
- Télécommunications par satellite
- 6130 Télécommunications par satellite

613000 Télécommunications par satellite

Ce genre comprend:

- les activités d'exploitation, d'entretien et de fourniture de l'accès à des installations de transmission de la voix, de données, de textes, de sons et d'images en utilisant une infrastructure de télécommunications par satellite
- la fourniture de programmes contenant des images, du son et des textes transmis aux consommateurs par des chaînes, stations ou réseaux de télévision, ou des réseaux de radio via des systèmes satellites de diffusion directe (Les unités classées ici ne produisent en général pas le matériel de base des programmes.)

Ce genre comprend également:

- la fourniture de l'accès à Internet par l'opérateur de l'infrastructure satellite

Ce genre ne comprend pas:

- les revendeurs de services de télécommunications (cf. 619000)
- 619 Autres activités de télécommunication
- 6190 Autres activités de télécommunication

619000 Autres activités de télécommunication

- la fourniture d'applications spécialisées de télécommunications, telles que le repérage des satellites, la télémesure et l'exploitation de stations radar
- l'exploitation de stations terminales de satellites et des installations connexes liées à un ou plusieurs systèmes de communications terrestres et capables d'assurer les télécommunications avec les systèmes de satellites
- la fourniture de l'accès à Internet entre le client et le FAI (fournisseur d'accès à Internet) par l'intermédiaire de réseaux dont le FAI n'est pas propriétaire, comme l'accès commuté à Internet, etc.
- la fourniture de l'accès au téléphone et à Internet dans des lieux ouverts au public
- la fourniture de services de télécommunications par des connexions aux télécommunications existantes:
- fourniture du protocole de téléphonie vocale sur Internet

- les revendeurs de services de télécommunications (c'est-à-dire l'acquisition et la revente de capacité réseau sans services supplémentaires)

Ce genre ne comprend pas:

- la fourniture de l'accès à Internet par l'infrastructure de télécommunications (cf. 611000, 612000, 613000)

PROGRAMMATION, CONSEIL ET AUTRES ACTIVITÉS INFORMATIQUES

Cette division comprend les activités suivantes, destinées à fournir une expertise dans le domaine des technologies de l'information: concevoir, modifier, tester et prendre en charge des logiciels, planifier et concevoir des systèmes informatiques intégrant la technologie du matériel, celle des logiciels et celle des communications, gérer et exploiter sur place les installations informatiques et de traitement des données de clients et d'autres services professionnels et techniques de nature informatique.

Programmation, conseil et autres activités informatiques

6201 Programmation informatique

620100 Programmation informatique

Ce genre comprend la conception, la modification, le test et la maintenance des logiciels.

Ce genre comprend:

- la conception de la structure et du contenu et/ou l'écriture du code informatique nécessaire à la création et au lancement de:
- logiciels informatiques (y compris les mises à jour et les correctifs)
- applications logicielles (y compris les mises à jour et les correctifs)
- bases de données
- pages web
- l'adaptation de logiciels, c'est-à-dire la modification et la configuration d'une application existante pour la rendre opérationnelle dans l'environnement informatique du client

Ce genre ne comprend pas:

- l'édition de logiciels standards (cf. 582900)
- la traduction ou l'adaptation de logiciels non personnalisés pour un marché déterminé, pour compte propre (cf. 582900)
- la planification et la conception de systèmes informatiques intégrant la technologie du matériel, celle des logiciels et celle des communications, même si la fourniture de logiciels en fait partie (cf. 620200)

6202 Conseil informatique

620200 Conseil informatique

Ce genre comprend la planification et la conception de systèmes informatiques intégrant la technologie du matériel, celle des logiciels et celle des communications. Les services peuvent comprendre une formation des utilisateurs concernés.

Ce genre ne comprend pas:

- la vente de matériel ou de logiciels informatiques (cf. 4651, 474100)
- l'installation de gros systèmes et d'ordinateurs similaires (cf. 332000)
- l'installation (configuration) d'ordinateurs personnels (cf. 620900)
- l'installation de logiciels, la récupération après un sinistre informatique (cf. 620900)

6203 Gestion d'installations informatiques

620300 Gestion d'installations informatiques

Ce genre comprend les services de gestion et d'exploitation sur site des systèmes informatiques et/ou de traitement des données du client, ainsi que les services d'assistance connexes.

6209 Autres activités informatiques

620900 Autres activités informatiques

Ce genre comprend les activités dans le domaine informatique et des technologies de l'information non classées ailleurs, telles que:

- les services de récupération après un sinistre informatique
- l'installation (configuration) d'ordinateurs personnels
- les services d'installation de logiciels

Ce genre ne comprend pas:

- l'installation de gros systèmes et d'ordinateurs similaires (cf. 332000)
- la programmation informatique (cf. 620100)
- les services de conseil informatique (cf. 620200)
- la gestion d'installations informatiques (cf. 620300)
- le traitement et l'hébergement des données (cf. 631100)

63 SERVICES D'INFORMATION

Cette division comprend les activités des portails de recherche sur Internet, de traitement et d'hébergement des données, ainsi que d'autres activités dont l'objectif essentiel est de fournir des informations.

Traitement de données, hébergement et activités connexes; portails Internet

Ce groupe comprend les activités consistant à fournir les infrastructures destinées aux services d'hébergement, de traitement des données et d'autres activités de ce type, ainsi que la fourniture d'outils de recherche et autres portails sur Internet.

Traitement de données, hébergement et activités connexes

631100 Traitement de données, hébergement et activités connexes

Ce genre comprend:

- la fourniture d'infrastructures destinées aux services d'hébergement, de traitement des données et à d'autres activités de ce type:
- les activités d'hébergement spécialisées comme:
- services d'hébergement de sites Web
- services de diffusion continue
- services d'hébergement d'applications
- la fourniture de services applicatifs
- la fourniture générale à temps partagé de gros ordinateurs destinés aux clients
- les activités de traitement des données:
- traitement complet des données fournies par le client
- préparation de rapports spécialisés à partir des données fournies par le client
- les services de saisie des données

Ce genre ne comprend pas:

- les activités dans le cadre desquelles le fournisseur n'utilise l'ordinateur que comme un outil, qui sont rangées en fonction de la nature des activités

6312 Portails Internet

631200 Portails Internet

Ce genre comprend:

- l'exploitation de sites Web qui utilisent des moteurs de recherche pour produire et maintenir d'importantes bases de données contenant des adresses et du contenu sur Internet, dans un format aisément consultable
- l'exploitation d'autres sites Web ayant une fonction de portails, tels que les sites de médias dont le contenu est périodiquement mis à jour

Ce genre ne comprend pas:

- l'édition de livres, journaux et périodiques sur Internet (cf. division 58)
- la télédiffusion par Internet (cf. division 60)

639 Autres services d'information

Ce groupe comprend les activités des agences de presse et toutes les autres activités liées à des services d'information.

Ce groupe ne comprend pas:

- les activités des bibliothèques et archives (cf. 910100)

6391 Activités des agences de presse

639100 Activités des agences de presse

Ce genre comprend:

- les activités des agences de presse, c'est-à-dire la communication aux médias d'informations, de photos et d'autres éléments divers

Ce genre ne comprend pas:

- les activités des photojournalistes indépendants (cf. 742001)
- les activités des journalistes indépendants (cf. 900303)

6399 Autres services d'information n.c.a.

639900 Autres services d'information n.c.a.

Ce genre comprend les autres activités liées à des services d'information non classées ailleurs, telles que:

- les services informatiques d'information par téléphone
- les services de recherche d'information, pour le compte de tiers
- les services de revue de presse, etc.

Ce genre ne comprend pas:

- les activités des centres d'appels (cf. 822000)

K ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE



Cette section comprend les activités des services financiers, y compris les activités d'assurance, de réassurance et des caisses de retraite, ainsi que les services financiers de soutien.

Cette section comprend également les activités de détention d'actifs telles que les activités des sociétés holding et des fonds de placement et autres instruments financiers.

ACTIVITÉS DES SERVICES FINANCIERS, HORS ASSURANCE ET CAISSES DE RETRAITE

Cette division comprend les activités de collecte et de redistribution de fonds à des fins autres que le financement de la sécurité sociale obligatoire ou des caisses d'assurance ou de retraite.

Note:

Les activités des unités qui appartiennent aux genres 641901 à 641910 et 649201, sont soumises à la Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne (Loi sur les Banques, LB, Loi fédérale du 8 novembre 1934, état le 28 septembre 1999). La répartition des banques utilisée ici est celle établie par la Banque nationale suisse pour la Statistique des banques (publication BNS, "Les Banques suisses", édition 1999).

641 Intermédiation monétaire

Ce groupe comprend:

- la collecte de fonds sous la forme de dépôts transférables, c'est-à-dire des fonds fixes en termes monétaires obtenus au jour le jour, qui proviennent, en dehors des banques centrales, de sources non financières.

6411 Activités de banque centrale

641100 Banque nationale suisse

Ce genre comprend les activités suivantes:

- fournir des liquidités au marché monétaire du pays
- assurer l'approvisionnement et la distribution d'argent comptant dans le pays
- faciliter et sécuriser l'exploitation des systèmes de paiement électronique dans le pays
- gérer les réserves de devises du pays
- contribuer à la stabilité du système financier du pays
- assumer la fonction de banquier de la Confédération

6419 Autres intermédiations monétaires

Cette classe comprend la réception de dépôts et/ou de proches substituts de dépôts et l'octroi de crédits ou le prêt de fonds. L'octroi de crédit peut prendre différentes formes (prêts, hypothèques, cartes de crédit, etc.).

Ces activités sont généralement effectuées par des institutions monétaires autres que les banques centrales, comme:

- les établissements bancaires
- les caisses d'épargne
- les caisses de crédit mutuel

Cette classe comprend également:

- les activités de virements postaux et des caisses d'épargne postales
- l'octroi de prêts au logement par des institutions spécialisées recevant des dépôts
- les activités se rattachant à l'émission et au paiement de mandats

Cette classe ne comprend pas:

- l'octroi de prêts au logement par des institutions spécialisées ne recevant pas de dépôts (cf. 6492)
- les activités de traitement et de règlement des transactions effectuées par carte de crédit (cf. 661900)

641901 Établissements à statut particulier

- la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses
- la Banque de Lettres de Gage d'Etablissements Suisses de Crédit hypothécaire
- la RBA Banque Centrale

- la Clientis AG
- la SIS SegaIntersettle AG
- la SIS x-clear AG

641902 Banques cantonales

Dans le cas des banques cantonales, l'actionnaire majoritaire est le canton. La plupart des banques cantonales sont actives dans tous les types d'activités bancaires, mais elles sont particulièrement bien implantées dans les domaines de l'épargne et des droits de gage. La garantie cantonale n'est plus considérée, depuis 1999, comme un élément constitutif des banques cantonales. Toutefois, la majorité de celles-ci continuent de bénéficier d'une garantie cantonale illimitée.

641903 Grandes banques

En ce qui concerne les actifs, les recettes et le nombre d'employés, les grandes banques constituent de loin la catégorie de banques la plus importante en Suisse. Elles couvrent tous les types d'activités bancaires sur les marchés indigène et étranger. Ces activités englobent la gestion des actifs, la banque de détail, la banque d'investissement et les transactions dérivées.

641904 Banques régionales et caisses d'épargne

La plupart des banques de cette catégorie s'occupent essentiellement d'affaires traditionnelles impliquant l'application d'un taux d'intérêt, telles que les droits de gage et les prêts à des entreprises, mais aussi la gestion de l'épargne et de l'argent confié par la clientèle. La plupart des affaires traitées couvrent l'aire géographique régionale. La majorité de ces banques sont membres de la RBA Holding qui les assiste pour les opérations « d'arrière-guichet ».

641905 Banques Raiffeisen

Les banques Raiffeisen, organisées sous forme de cooperatives, gèrent pour la plupart des affaires traditionnelles impliquant un taux d'intérêt telles que les droits de gage et les prêts à des entreprises ainsi que la gestion de l'épargne et de l'argent déposé par la clientèle. Si la plupart des affaires traitées par les succursales couvrent le territoire régional, l'Union Suisse des Banques Raiffeisen est active dans tout le pays. Cette dernière garantit les engagements de ses membres, et ceux-ci gèrent les risques pour l'ensemble du groupe.

641906 Banques commerciales

Les banques de cette catégorie sont actives dans les domaines de la banque d'entreprise et de la banque de détail, de même que dans la gestion des actifs et dans la banque d'investissement. Leur champ d'action géographique se limite généralement au territoire suisse.

641907 Établissements spécialisés dans les opérations boursières

Ces banques s'occupent essentiellement de la gestion des actifs. Elles servent des clients en Suisse et à l'étranger.

641908 Banques en mains étrangères

Bon nombre de ces banques sont actives dans tous les domaines d'activités bancaires, mais certaines sont spécialisées dans la gestion des actifs ou la banque d'investissement. Dans le cas de la gestion des actifs, la clientèle est généralement étrangère. Est considérée comme étant en mains étrangères toute banque dont plus de la moitié des actions avec droit de vote sont détenues de manière directe ou indirecte par des étrangers ayant une participation qualifiée dans l'établissement ou exerçant un quelconque contrôle.

641909 Succursales de banques étrangères

La plupart des succursales de banques étrangères sont actives dans le domaine des investissements. Elles couvrent avant tout les activités concernant leur pays d'origine. Contrairement aux banques en mains étrangères, les succursales de banques étrangères ne sont pas des entités juridiques à part entière. Elles sont subordonnées à la maison-mère tant pour les affaires qu'elles traitent qu'au plan juridique.

641910 Banquiers privés

La plupart des banquiers privés travaillent dans le domaine de la gestion des actifs de clients indigènes ou étrangers. Les banquiers privés sont organisés comme des entreprises individuelles, des partenariats limités ou des partenariats généraux. Ceux qui ne cherchent pas activement de garanties peuvent renoncer au transfert statutaire vers les fonds de réserve, dans la mesure où les partenaires sont solidairement responsables. De plus, ils ne sont pas tenus de publier d'états financiers annuels ou provisoires.

641911 Autres banques

Ce genre comprend:

- les activités des établissements bancaires soumis à la Loi sur les banques mais qui n'appartiennent pas aux genres 641901 à 641910

641912 Autres intermédiations monétaires n.c.a.

Ce genre comprend:

- les autres intermédiations monétaires ne faisant pas partie de la Statistique des banques:
- les activités de Postfinance, etc.
- 642 Activités des sociétés holding
- 6420 Activités des sociétés holding

642001 Activités des sociétés holding financières

Ce genre comprend:

- les activités des sociétés holding, c'est-à-dire des entités qui détiennent les actifs (possèdent le contrôle des fonds propres) d'un groupe de sociétés filiales* et dont la principale activité est d'être propriétaire de ce groupe. Les sociétés holding appartenant à ce genre ne fournissent aucun autre service aux entreprises dans lesquelles elles détiennent des fonds propres, en d'autres termes, elles n'administrent pas ou ne gèrent pas d'autres entités.
- * actives dans le secteur financier, par ex. les banques

Ce genre ne comprend pas:

- la gestion active de sociétés et d'entreprises, la planification et la direction stratégique de la société (cf. 7010)
- les activités des autres sociétés holding (cf. 642002)

642002 Activités des autres sociétés de holding

Ce genre comprend:

- les activités des sociétés holding, c'est-à-dire des entités qui détiennent les actifs (possèdent le contrôle des fonds propres) d'un groupe de sociétés filiales* et dont la principale activité est d'être propriétaire de ce groupe. Les sociétés holding appartenant à ce genre ne fournissent aucun autre service aux entreprises dans lesquelles elles détiennent des fonds propres, en d'autres termes, elles n'administrent pas ou ne gèrent pas d'autres entités.
- *actives dans des secteurs autres que le secteur financier

- la gestion active de sociétés et d'entreprises, la planification et la direction stratégique de la société (cf. 7010)
- les activités des sociétés holdings financières (cf. 642001)

- Fonds de placement et entités financières similaires
- Fonds de placement et entités financières similaires

643000 Fonds de placement et entités financières similaires

Ce genre comprend les entités morales organisées pour regrouper des titres ou d'autres actifs financiers, sans les administrer, pour le compte d'actionnaires ou de bénéficiaires. Les portefeuilles sont adaptés pour avoir des caractéristiques d'investissement spécifiques (diversification, risque, taux de rendement et volatilité des prix). Ces entités perçoivent des intérêts, des dividendes et d'autres revenus de biens, mais elles n'ont pas ou peu d'employés et ne tirent aucun revenu de la vente de services.

Ce genre comprend:

- les sociétés d'investissement à capital variable
- les fiducies, les comptes de patrimoine ou d'agence, administrés pour le compte des bénéficiaires selon les dispositions d'une convention de fiducie, d'un testament ou d'un contrat d'agence
- les fonds communs de placement

Ce genre ne comprend pas:

- les fonds et les fiducies tirant des revenus de la vente de biens ou de services (cf. le genre de la NOGA correspondant à leur activité principale)
- les activités des sociétés holding (cf. 6420)
- les caisses de retraite (cf. 653000)
- la gestion de fonds (cf. 663002)

Autres activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite

Ce groupe comprend les activités de services financiers autres que celles réalisées par des institutions monétaires.

Ce groupe ne comprend pas:

- l'assurance et les caisses de retraite (cf. division 65)

6491 Crédit-bail

649100 Crédit-bail

Ce genre comprend:

- le crédit-bail, lorsque le bail couvre approximativement la durée de service escomptée du bien et que le preneur bénéficie de tous les avantages qu'offre l'utilisation de ce bien et qu'il assume tous les risques découlant de sa propriété. Le bien peut être transmissible ou non. Ce type de bail couvre tous les coûts ou presque, y compris les intérêts.

Ce genre ne comprend pas:

- la location-bail (cf. division 77) selon le type de bien loué

6492 Autre distribution de crédit

Cette classe comprend les activités de services financiers consistant principalement en l'octroi de prêts par des institutions qui ne s'occupent pas d'intermédiation monétaire, le crédit accordé pouvant prendre différentes formes (prêts, hypothèques, cartes de crédit, etc.) et fournissant les types de services suivants:

- l'octroi de crédit à la consommation
- le financement des échanges internationaux
- l'offre de financement à long terme à l'industrie
- le prêt d'argent en dehors du système bancaire
- l'octroi de prêts au logement par des institutions spécialisées ne recevant pas de dépôts
- les sociétés de prêt sur gages

Cette classe ne comprend pas:

- l'octroi de prêts au logement par des institutions spécialisées recevant aussi des dépôts (cf. 6419)
- la location-bail (cf. division 77) selon le type de bien loué
- l'octroi de subventions par des organisations associatives (cf. 949901)

649201 Établissements spécialisés dans le prêt personnel

Ce genre comprend:

- les activités des établissements spécialisés dans le prêt personnel, le financement des ventes à tempérament et le crédit à la consommation pris en compte dans la Statistique des banques de la Banque nationale suisse

649202 Octroi d'autres crédits

Ce genre comprend:

- les activités des établissements spécialisés dans l'octroi de crédits qui ne font pas partie de la Statistique des banques de la Banque nationale suisse

Ce genre comprend également:

- les sociétés de prêt sur gages

Autres activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite, n.c.a.

Cette classe ne comprend pas:

- le crédit-bail (cf. 649100)
- la gestion de portefeuilles pour le compte de tiers (cf. 661200)
- le commerce, la location et la location-bail de biens immobiliers (cf. division 68)
- le recouvrement de factures sans rachat de créances (cf. 829100)
- l'octroi de subventions par des organisations associatives (cf. 949901)

649901 Sociétés d'investissement

Ce genre comprend:

- les activités de placement pour compte propre, telles que celles effectuées par des sociétés de capital risque, des clubs d'investissement, etc.
- les sociétés d'investissement à capital fixe
- les opérations de courtage en valeurs mobilières (titres : actions, obligations) effectuées sur des marchés pour compte propre

649902 Activités de trésorerie au sein d'un groupe

Les sociétés de trésoreries ont pour activité principale la gestion globale de la trésorerie au sein d'un groupe de sociétés. Elles fourniront ainsi différents services financiers aux sociétés affiliées qui peuvent inclure:

- le placement des liquidités excédentaires, en priorité par le biais de prêts au sein du groupe
- la fourniture de solutions de financement aux différentes sociétés affiliées (emprunt de fonds auprès de tiers, émission de produits financiers, crédit-bail, affacturage, etc.)
- la couverture de risques de change ou de taux d'intérêt pour le compte de sociétés du groupe
- la fourniture de conseil en relation avec les opérations de financement/couverture précitées

649903 Autres établissements financiers n.c.a.

Ce genre comprend:

- les autres activités de services financiers consistant principalement en placements de fonds autres que les prêts:
- activités d'affacturage
- opérations de crédit croisé ("swaps"), opérations sur options et autres opérations d'arbitrage
- activités des sociétés de règlement d'assurance-viatique

65 ASSURANCE

Cette division comprend la souscription de contrats d'assurance de rente et d'autres formes de contrat d'assurance ainsi que l'investissement des primes pour constituer un portefeuille d'actifs financiers en prévision des sinistres futurs. Est également incluse la fourniture de services d'assurance et de réassurance directe.

651 Assurance

Ce groupe comprend l'assurance sur la vie, avec ou sans élément d'épargne important, ainsi que les autres assurances.

651100 Assurance vie

Ce genre comprend:

- la souscription de contrats d'assurance de rente ou d'assurance vie, d'assurance invalidité et d'assurance en cas de mort ou mutilation accidentelle (avec ou sans élément d'épargne important)

6512 Autres assurances

651201 Assurance-accidents (SUVA)

Ce genre comprend:

- la Caisse nationale Suisse d'assurance contre les accidents (SUVA)
- les agences de la SUVA
- la caisse publique d'assurance-accidents du canton d'Argovie* et celle de la ville de Zurich**
- la caisse supplétive AA***
- *Caisse cantonale d'assurance-accidents du canton d'Argovie (http://www.ava.ag.ch/startseite/unfallversicherung/profil/profil.html)
- **Caisse d'assurance-accidents de la ville de Zurich (http://www.stadt-zuerich.ch/internet/uvz/unfall/ihre_Versicherung/home.html)
- ***Caisse supplétive AA (fondation créée par les autres assureurs AA, qui prend en charge les prestations aux salariés qui ne sont pas assurés à la SUVA et pour lesquels l'employeur n'a pas conclu d'autre assurance). (http://www.ersatzkasse.ch/28.html)

651202 Assurances contre les accidents et les dommages

Ce genre comprend:

- les assurances autres que sur la vie:
- assurances-accidents
- assurances-maladie
- · assurances-ménage
- assurances-automobile
- assurances-incendie
- assurances contre les pertes financières
- assurances responsabilité civile
- assurances de protection juridique
- assurances contre la grêle
- assurances-transports
- assurances-marchandises et assurances pour les animaux

Ce genre ne comprend pas:

- les activités des caisses maladie (cf. 651203)

651203 Caisses maladie

Ce genre comprend:

- les assurances maladie de base et complémentaires ainsi que l'assurance-accidents pratiquées par les caisses maladie

651204 Autres assurances (sans la sécurité sociale obligatoire) n.c.a.

- les établissements cantonaux d'assurance-incendie
- les caisses de compensation pour allocations familiales, cantonales et professionnelles
- autres assurances (sans la sécurité sociale obligatoire) n.c.a.

6520 Réassurance

652000 Réassurance

Ce genre comprend:

- les activités consistant à prendre à son compte la totalité ou une partie du risque associé à des polices d'assurance émises par d'autres assureurs, la rétrocession de risques entre réassureurs et les activités des captives

653 Caisses de retraite

6530 Caisses de retraite

653000 Caisses de pension

Ce genre comprend les institutions de prévoyance de droit public ou privé (fondations, coopératives), qui s'occupent de la prévoyance professionnelle légale obligatoire et/ou facultative.

Ce genre comprend:

- les institutions de prévoyance avec prestations réglementaires et assurés actifs
- les institutions de prévoyance gelées ou sur le point de cesser leurs activités, sans assurés actifs
- les fonds de bienfaisance sans assurés ayant des droits réglementés
- les fondations de financement

Ce genre ne comprend pas:

- la gestion des caisses de retraite (cf. 663002)
- les régimes de sécurité sociale obligatoire (cf. 843000)
- les fondations et fonds de placement (cf. 663001)
- les fondations de libre passage (cf. 663002)

ACTIVITÉS AUXILIAIRES DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE

Cette division comprend la prestation de services entrant dans les activités de services financiers ou étroitement liés à ceux-ci, mais n'étant pas eux-mêmes des services financiers. La ventilation primaire de cette division est effectuée selon le type d'opération financière ou de financement offert.

Activités auxiliaires de services financiers, hors assurance et caisses de retraite

Ce groupe comprend la fourniture de marchés réels ou virtuels destinés à faciliter l'achat et la vente de valeurs, d'options sur actions, d'obligations ou de contrats de marchandises.

6611 Administration de marchés financiers

661100 Administration de marchés financiers

Ce genre comprend l'exploitation et la supervision de marchés financiers autrement que par des organismes publics, comme:

- les bourses des contrats de marchandises
- les bourses des contrats du marché à terme
- les bourses des titres (actions, obligations)
- les bourses des valeurs
- les bourses d'options sur actions ou marchandises

Courtage de valeurs mobilières et de marchandises

661200 Courtage de valeurs mobilières et de marchandises

- les opérations effectuées sur des marchés financiers pour le compte de tiers ainsi que les activités qui s'y rattachent
- le courtage de valeurs mobilières (titres : actions, obligations)
- le négoce de matières premières
- les activités des bureaux de change, etc.

- les opérations effectuées sur des marchés pour compte propre (cf. 649901)
- la gestion de portefeuilles pour le compte de tiers (cf. 663002)

Autres activités auxiliaires de services financiers, hors assurance et caisses de retraite

Autres activités auxiliaires de services financiers, hors assurance et caisses de retraite

Ce genre comprend les activités auxiliaires des activités de services financiers n.c.a.:

- les activités de traitement et de règlement des transactions financières, y compris des transactions effectuées par carte de crédit
- les services de conseils en placement
- les activités des conseillers et courtiers en hypothèque

Ce genre comprend également:

- les services d'investissement financier, de fiducie ou de garde pour le compte de tiers

Ce genre ne comprend pas:

- les activités des agents et courtiers d'assurances (cf. 662200)
- la gestion de fonds (cf. 663002)

Activités auxiliaires d'assurance et de caisses de retraite

Ce groupe comprend l'activité exercée par des agents (courtiers) consistant à vendre des contrats d'assurance de rente et d'autres formes de contrat d'assurance ou à fournir d'autres services liés aux prestations pour salariés ou aux caisses d'assurance et de retraite, tels que le règlement des demandes d'indemnisation ou l'administration de tiers.

6621 Évaluation des risques et dommages

662100 Évaluation des risques et dommages

Ce genre comprend la prestation de services administratifs liés à l'assurance, tels que l'évaluation et le règlement des demandes d'indemnisation. Elle comprend:

- l'évaluation des demandes d'indemnisation
- liquidation de sinistres
- analyse des risques
- évaluation des risques et dommages
- règlement d'avaries et de sinistres
- le règlement des demandes d'indemnisation

Ce genre ne comprend pas:

- l'évaluation de biens immobiliers (cf. 683100)
- l'évaluation à d'autres fins (cf. 749000)
- les activités d'enquêtes (cf. 803000)

Activités des agents et courtiers d'assurances

662200 Activités des agents et courtiers d'assurances

Ce genre comprend:

- les activités des agents et courtiers d'assurances (intermédiaires d'assurance) consistant en la vente, la négociation ou le démarchage de contrats d'assurance de rente et d'autres formes de contrat d'assurance

Autres activités auxiliaires d'assurance et de caisses de retraite

662901 Caisses de compensation

Ce genre comprend:

- les caisses cantonales et professionnelles de compensation AVS
- les agences des caisses de compensation

- les agences communales AVS, si elles sont gérées par la commune (cf. 841200)
- fonds de compensation de l'AVS/AI/APG (cf. 843000)
- fonds de compensation de l'assurance-chômage (cf. 843000)

662902 Autres activités auxiliaires d'assurance et de caisses de retraite n.c.a.

Ce genre comprend:

- les activités entrant dans la gestion des assurances et des caisses de retraite ou qui lui sont étroitement liées (à l'exclusion de l'intermédiation financière, de la liquidation de sinistres et des activités des agents d'assurance):
- administration des sauvetages
- services actuariels

Ce genre ne comprend pas:

- les activités de sauvetage maritime, (cf. 522200)

Gestion de fonds

6630 Gestion de fonds

Cette classe comprend les activités de gestion de portefeuilles et de fonds pour le compte de tiers (particuliers, entreprises et autres), telles que:

- la gestion de fonds communs de placement
- la gestion d'autres fonds de placement
- la gestion de caisses de retraite

663001 Directions de fonds

Ce genre comprend:

- les activités des directions de fonds de l'ensemble des fonds de placement contractuels autorisés selon le droit suisse (fonds en valeurs mobilières, fonds immobiliers et autres). La direction gère le fonds de placement pour le compte des investisseurs, de façon indépendante et en son propre nom.* Elle exerce en particulier les tâches suivantes:
- décider de l'émission de parts, des placements et de leur évaluation
- calculer la valeur nette d'inventaire
- fixer les prix d'émission et de rachat des parts ainsi que la distribution des bénéfices
- exercer tous les droits relevant du fonds de placement
- * selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les placements collectifs de capitaux (Loi sur les placements collectifs, LPCC)

Ce genre comprend également:

- les fondations et fonds de placement

Ce genre ne comprend pas:

- les activités des banques dépositaires (cf. 6419)
- le crédit-bail (cf. 649100)
- les activités de négociants en valeurs mobilières (cf. 661200)
- les activités des gérants de fortune indépendants (cf. 663002)
- les activités des distributeurs de fonds de placement (cf. 661900)
- les activités des représentants de fonds étrangers (cf. 661900)
- le commerce et la vente de biens fonciers, de bâtiments et de logements (cf. 68)
- la location et le leasing opérationnel (cf. 77)

663002 Gestion de fonds

Ce genre comprend:

- les activités de gérants de fortune indépendants, chargés de gérer le patrimoine de tiers (tenue des comptes, conservation de valeurs mobilières) au nom de leurs clients

Ce genre comprend également:

- les fondations de libre passage

Ce genre ne comprend pas:

- les activités des distributeurs de fonds de placement (cf. 661900)

- les activités des représentants de fonds étrangers (cf. 661900)

L ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES



Cette section comprend les activités de bailleurs, d'agents et/ou de courtiers dans l'un ou plusieurs des domaines suivants: vente ou achat de biens immobiliers, location de biens immobiliers, prestation d'autres services liés à l'immobilier tels que l'évaluation de biens immobiliers ou l'activité d'agent fiduciaire en immobilier. Les activités de cette section peuvent être effectuées sur des biens propres ou loués, éventuellement pour le compte de tiers. Sont également comprises la construction de structures, ainsi que la conservation des droits de propriété ou la location de ces structures.

Cette section comprend aussi les gestionnaires de biens immobiliers.

68 ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES

Activités des marchands de biens immobiliers

6810 Activités des marchands de biens immobiliers

681000 Activités des marchands de biens immobiliers

Ce genre comprend:

- l'achat et la vente de biens immobiliers propres:
- immeubles résidentiels et maisons d'habitation
- immeubles non résidentiels, y compris les salles d'exposition, les installations d'entreposage libreservice, les galeries et centres commerciaux
- terres et terrains

Ce genre comprend également:

- la création de lotissements, sans amélioration foncière

Ce genre ne comprend pas:

- la promotion immobilière à des fins de vente (cf. 411000)
- la création de lotissements avec amélioration foncière (cf. 429900)
- Location et exploitation de biens immobiliers propres ou loués
- Location et exploitation de biens immobiliers propres ou loués

682001 Location de biens fonciers propres ou loués

Ce genre comprend:

- la location et l'exploitation de terres et terrains propres ou loués

Ce genre ne comprend pas:

- l'exploitation de terrains de camping, de terrains de caravaning (cf. 553001)

682002 Location de bâtiments et d'appartements propres ou loués

Ce genre comprend:

- la location et l'exploitation de biens immobiliers propres ou loués:
- immeubles résidentiels et maisons d'habitation
- immeubles non résidentiels, y compris les salles d'exposition et les installations d'entreposage libreservice
- la mise à disposition de maisons et d'appartements meublés ou non pour un usage plus permanent, généralement sur une base mensuelle ou annuelle

Ce genre comprend également:

- la promotion immobilière en vue d'une exploitation propre

Ce genre ne comprend pas:

- l'exploitation d'hôtels, d'hôtels à appartements, de maisons meublées, de camps, de parcs pour caravanes et d'autres lieux d'hébergement à usage non résidentiel ou destinés à des séjours de courte durée (cf. division 55)

Activités immobilières pour compte de tiers

6831 Agences immobilières

683100 Agences immobilières

Ce genre comprend la prestation d'activités immobilières par des agences immobilières:

- l'intermédiation en matière d'achat, de vente, de location de biens immobiliers pour le compte de tiers
- les services de conseil et d'évaluation en rapport avec l'achat, la vente et la location de biens immobiliers, pour le compte de tiers
- les activités des agents fiduciaires en immobilier

Ce genre ne comprend pas:

- les activités juridiques (cf. 6910)

6832 Administration de biens immobiliers

683200 Administration et gestion de biens immobiliers

Ce genre comprend:

- l'administration et la gestion de biens immobiliers

Ce genre comprend également:

- le recouvrement des loyers

- les activités juridiques (cf. 6910)
- les services d'appui pour installations diverses (combinaison de services tels que le nettoyage intérieur courant, l'entretien et les réparations mineures, l'élimination des ordures, le gardiennage et la sécurité) (cf. 811000)
- la gestion d'installations telles que les bases militaires, les prisons ou d'autres installations (à l'exclusion des installations informatiques) (cf. 811000)

M ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES



Cette section comprend les activités professionnelles, scientifiques et techniques spécialisées. Ces activités requièrent un niveau de formation élevé et apportent aux utilisateurs des connaissances et compétences spécialisées.

69 ACTIVITÉS JURIDIQUES ET COMPTABLES

Cette division comprend la représentation juridique d'une partie contre une partie adverse, que ce soit ou non devant des tribunaux ou d'autres organes judiciaires, par des membres du barreau ou sous leur contrôle, sous la forme d'activités de conseil et de représentation dans des affaires civiles ou pénales ou dans des conflits du travail. Elle comprend également la rédaction de documents juridiques tels que des statuts, des accords d'association ou des documents analogues relatifs à la constitution de sociétés, les activités relatives aux brevets et aux droits d'auteur, la rédaction d'actes, de testaments, d'actes fiduciaires, etc., ainsi que les autres activités des notaires, huissiers, juges d'instruction et arbitres.

Elle comprend également les services comptables et de tenue de livres, comme la vérification des comptes, la préparation des états financiers et la tenue des livres.

691 Activités juridiques

6910 Activités juridiques

691001 Études d'avocats, de notaires

Ce genre comprend:

- la représentation juridique d'une partie contre une partie adverse, que ce soit ou non devant des tribunaux ou d'autres organes judiciaires, par des membres du barreau ou sous leur contrôle:
- conseil et représentation dans des affaires civiles
- conseil et représentation dans des affaires pénales
- conseil et représentation en relation avec des conflits du travail
- le conseil et l'assistance juridique de nature générale, la rédaction de documents juridiques:
- statuts, accords d'association ou documents analogues relatifs à la constitution de sociétés
- rédaction d'actes, de testaments, d'actes fiduciaires, etc.
- les autres activités des notaires, des huissiers, des juges d'instruction et des arbitres

Ce genre ne comprend pas:

- les activités des tribunaux (cf. 842301)

691002 Agences de brevets, de licences

Ce genre comprend:

- l'assistance juridique, la rédaction et la certification de documents juridiques en rapport avec les brevets, les licences, les marques déposées et les droits d'auteur

692 Activités comptables

6920 Activités comptables

692000 Activités comptables; fiduciaires

Ce genre comprend:

- l'enregistrement d'opérations commerciales pour les entreprises ou autres, comptabilité
- l'établissement ou la vérification de comptes financiers
- l'examen des comptes et la certification de leur exactitude
- l'établissement de déclarations fiscales pour les particuliers et les entreprises
- les activités de conseil et de représentation (autre que la représentation juridique), pour le compte de clients, devant l'administration fiscale

- les activités de traitement et de tabulation des données (cf. 631100)
- le conseil de gestion en matière de systèmes comptables, les procédures de contrôle budgétaire (cf. 702200)
- le recouvrement de factures (cf. 829100)

70 ACTIVITÉS DES SIÈGES SOCIAUX; CONSEIL DE GESTION

Cette division comprend le conseil et l'assistance à des entreprises et autres organisations sur des questions de gestion telles que la planification stratégique et organisationnelle, la planification et la budgétisation financières les objectifs et les politiques de marketing, les politiques, les pratiques et la planification en matière de ressources humaines, l'ordonnancement de la production et la planification du contrôle. Elle comprend également la supervision et la gestion d'autres unités de la même société ou entreprise, c'est-à-dire les activités des sièges sociaux.

701 Activités des sièges sociaux

7010 Activités des sièges sociaux

Cette classe comprend:

- les activités des sièges sociaux
- les activités des sièges administratifs centralisés
- les activités des sièges d'entreprise
- les activités des bureaux locaux et régionaux
- les activités de gestion des filiales

Cette classe ne comprend pas:

- les activités des sociétés holding n'intervenant pas dans la gestion (cf. 6420)

701001 Activités des sièges sociaux de sociétés financières

Ce genre comprend:

- la supervision et la gestion d'autres unités de la même société* ou entreprise*, la prise en charge du rôle de planification et de direction stratégique ou organisationnelle de la société* ou entreprise*, l'exercice du contrôle opérationnel et la gestion des opérations courantes des unités rattachées.

*actives dans le secteur financier, par ex. les banques

Ce genre ne comprend pas:

- les activités des sociétés holding n'intervenant pas dans la gestion (cf. 6420)

701002 Activités des sièges sociaux d'autres sociétés

Ce genre comprend:

- la supervision et la gestion d'autres unités de la même société* ou entreprise*, la prise en charge du rôle de planification et de direction stratégique ou organisationnelle de la société* ou entreprise*, l'exercice du contrôle opérationnel et la gestion des opérations courantes des unités rattachées.

*actives dans d'autres secteurs que le secteur financier

Ce genre ne comprend pas:

- les activités des sociétés holding n'intervenant pas dans la gestion (cf. 6420)

702 Conseil de gestion

7021 Conseil en relations publiques et communication

702100 Conseil en relations publiques et communication

Ce genre comprend le conseil et l'assistance opérationnelle, y compris les activités de lobbying, apportés aux entreprises et autres organisations en matière de relations publiques et de communication.

- les activités des agences de publicité et la régie publicitaire de médias (cf. 731)
- les études de marché et sondages (cf. 732000)

702200 Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion

Ce genre comprend le conseil et l'assistance opérationnelle apportés à des entreprises et autres organisations sur des questions de gestion, telles que la planification d'entreprise stratégique et organisationnelle, la reconfiguration de processus, la gestion du changement, la réduction des coûts et d'autres questions financières, les objectifs et les politiques de marketing, les politiques, les pratiques et la planification en matière de ressources humaines, les stratégies de rémunération et retraite, la prévision de la production et la planification du contrôle.

Ces services aux entreprises peuvent comprendre le conseil et l'assistance opérationnelle aux entreprises et aux services publics dans les domaines suivants:

- la conception de méthodes ou procédures comptables, de programme de comptabilisation des dépenses, de procédures de contrôle budgétaire
- le conseil et l'assistance aux entreprises et aux services publics en matière de planification, d'organisation, de recherche du rendement, de contrôle, d'information de gestion, etc.

Ce genre ne comprend pas:

- la conception de logiciels informatiques pour systèmes comptables (cf. 620100)
- le conseil et la représentation juridiques (cf. 6910)
- les activités comptables (cf. 692000)
- les activités de conseil en architecture et en ingénierie (cf. 7111 et 7112)
- les activités de conseil en environnement, agronomie, sécurité et domaines similaires (cf. 749000)
- les activités de conseil en recherche et placement de cadres (cf. 781000)
- les activités de conseil en éducation (cf. 856000)

71 ACTIVITÉS D'ARCHITECTURE ET D'INGÉNIERIE; ACTIVITÉS DE CONTRÔLE ET ANALYSES TECHNIQUES

Cette division comprend la prestation de services d'architecture, d'ingénierie, d'établissement de plans, d'inspection de bâtiments, d'arpentage et de cartographie. Elle comprend également la prestation de services d'analyses physiques, chimiques et autres.

711 Activités d'architecture et d'ingénierie

Ce groupe comprend la prestation de services d'architecture, d'ingénierie, d'établissement de plans, d'inspection de bâtiments, d'arpentage et de cartographie.

7111 Activités d'architecture

Cette classe ne comprend pas:

- les activités des consultants en informatique (cf. 620200 et 620900)

711101 Bureaux d'architectes

Ce genre comprend:

- les études et les activités de conseil en matière d'architecture:
- conception de bâtiments et établissement de plans
- surveillance des travaux de construction
- planification générale

Ce genre ne comprend pas:

- les sondages et les forages d'essai (cf. 431300)
- les activités de recherche et développement (cf. division 72)
- les activités de contrôles et d'analyses techniques, physique et chimique (cf. 712000)

711102 Bureaux d'aménagement du territoire

Ce genre comprend:

- l'urbanisme et l'aménagement du territoire local, régional ou national (les activités d'aménagement de sites, de réseaux routiers, de terres et terrains, etc.)

711103 Bureaux d'architectes paysagistes

- la conception et l'aménagement esthétique de parcs, de zones commerciales, de zones résidentielles, etc., par des architectes paysagiste

7112 Activités d'ingénierie

Cette classe ne comprend pas:

- les forages d'essai en rapport avec des opérations minières (cf. 091000 et 099000)
- le développement ou l'édition de logiciels associés (cf. 582900 et 620100)
- les activités des consultants en informatique (cf. 620200 et 620900)
- les activités de contrôle et analyses techniques (cf. 712000)
- les activités de recherche et de développement liées à l'ingénierie (cf. 721900)
- le design industriel (cf. 741001)
- la photographie aérienne (cf. 742001)

711201 Bureaux d'ingénieurs en construction

Ce genre comprend:

- les activités des ingénieurs spécialisés dans la construction de bâtiments et d'ouvrages de génie civil tels que ponts, tunnels, routes, etc.

711202 Bureaux d'ingénieurs en technique du bâtiment

Ce genre comprend:

- les activités des ingénieurs spécialisés dans l'équipement de bâtiments, tel que les installations électriques, les installations de chauffage, de climatisation, l'isolation acoustique, etc.

711203 Autres bureaux d'ingénieurs

Ce genre comprend:

- les activités d'ingénierie et de gestion de projets concernant le génie électrique et électronique, le génie minier, le génie chimique, le génie mécanique, le génie industriel, l'ingénierie de systèmes
- la conception de machines et de dessin industriel
- les activités d'ingénierie et de gestion de projets concernant de grands projets, qui englobent les activités des bureaux d'ingénieurs classées dans les genres 711201 et 711202

Ce genre ne comprend pas:

- les activités des consultants en informatique (cf. 620200 et 620900)

711204 Bureaux de géomètres

Ce genre comprend:

- les activités de levé cadastral et de délimitation de terrains

711205 Autres études et conseils techniques

Ce genre comprend:

- l'élaboration de projets faisant appel aux techniques de l'assainissement et de la lutte contre la pollution
- les activités géologiques et de prospection:
- observations et mesures de surface pour recueillir des informations sur la structure du sous-sol
- les activités de levé hydrographique
- les activités de levé souterrain
- la cartographie et les activités de collecte de données géographiques, y compris par la photographie aérienne
- les autres études et conseils techniques n.c.a.

Ce genre comprend également:

- les activités de consultants techniques autres que les ingénieurs

- les activités de consultants en informatique (cf. 620200 et 620900)
- les essais de forage, les observations géologiques pour la prospection de pétrole et de gaz naturel (cf. 091000)

- 712 Activités de contrôle et analyses techniques
- 7120 Activités de contrôle et analyses techniques

712000 Activités de contrôle et analyses techniques

Ce genre comprend:

- la réalisation d'analyses physiques, chimiques et autres sur tous types de matériaux et de produits, y compris:
- essais acoustiques et de vibration
- analyses de la composition et de la pureté de minéraux, etc.
- activités d'analyse dans le domaine de l'hygiène alimentaire, y compris l'analyse et le contrôle vétérinaires en relation avec la production alimentaire
- contrôle des caractéristiques et performances physiques de matériaux telles que leur résistance, leur épaisseur, leur durabilité, leur radioactivité, etc.
- essais de qualification et de fiabilité
- essais de performance de machines complètes: moteurs, automobiles, équipements électroniques, etc.
- contrôle radiographique des soudures et des joints
- analyse de défaillance
- contrôle et mesure d'indicateurs environnementaux: pollution de l'air et de l'eau, etc.
- la certification de produits, y compris de biens de consommation, de véhicules automobiles, d'aéronefs, de conteneurs sous pression, d'installations nucléaires, etc.
- le contrôle technique régulier des véhicules automobiles
- les essais à l'aide de modèles ou de maquettes (aéronefs, navires, barrages, etc.)
- les services des laboratoires de police

Ce genre ne comprend pas:

- les essais sur des prélèvements animaux (cf. 750000)
- l'imagerie diagnostique, les tests et l'analyse de prélèvements médicaux et dentaires (cf. division 86)

72 RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT SCIENTIFIQUE

Cette division comprend les activités de trois types de recherche-développement:

- 1) les travaux de recherche expérimentale ou théorique menés principalement en vue d'acquérir des connaissances nouvelles sur les fondements des phénomènes et des faits observables, sans envisager d'application ou d'utilisation particulière;
- 2) la recherche appliquée: travaux de recherche originale entrepris en vue d'acquérir des connaissances nouvelles et orientés principalement vers un but ou un objectif pratique précis et
- 3) le développement expérimental: activité systématique s'appuyant sur les connaissances tirées de la recherche et/ou de l'expérience pratique et visant à la production de matériaux, de produits et de dispositifs nouveaux, à la mise au point de procédés, de systèmes et de services nouveaux et au perfectionnement de ceux qui existent déjà.

Dans cette division, les activités de recherche et développement expérimental sont divisées en deux catégories: sciences naturelles et ingénierie et sciences sociales et humaines.

Cette division ne comprend pas:

- les études de marché (cf. 7320)

Recherche-développement en sciences physiques et naturelles

Ce groupe comprend la recherche fondamentale, la recherche appliquée et le développement expérimental en sciences naturelles et ingénierie.

7211 Recherche-développement en biotechnologie

721100 Recherche-développement en biotechnologie

Ce genre comprend la recherche et le développement expérimental en biotechnologie (biotechnologie environnementale, biotechnologie industrielle, biotechnologie médicale, biotechnologie agricole). Ces catégories de biotechnologie comprennent les techniques de biotechnologie suivantes :

- ADN/ARN: génomique, pharmacogénomique, sondes géniques, génie génétique, séquençage/synthèse/amplification de l'ADN/ARN, profilage de l'expression génétique et utilisation de la technologie antisens

- protéines et autres molécules: séquençage/synthèse/ingénierie de protéines et peptides (y compris hormones à grandes molécules); amélioration des méthodes d'administration de médicaments à grandes molécules; protéomique, isolation et purification des protéines, signalisation, identification des récepteurs cellulaires
- culture et ingénierie des cellules et tissus: culture de cellules/tissus, génie tissulaire (y compris structures d'échafaudage tissulaires et génie biomédical), fusion cellulaire, stimulants vaccinaux/immunitaires, manipulation embryonnaire
- techniques biotechnologiques des procédés: fermentation au moyen de bioréacteurs, biotraitement, biolessivage, biopulpage, bioblanchiment, biodésulphuration, biorestauration, biofiltration et phytorestauration
- vecteurs de gènes et d'ARN: thérapie génique, vecteurs viraux
- bioinformatique: construction de bases de données sur les génomes, les séquences de protéines, modélisation de processus biologiques complexes, y compris biologie systémique
- nanobiotechnologie: application des outils et procédés de nano/microfabrication pour construire des dispositifs permettant d'étudier les biosystèmes, avec des applications dans l'administration des médicaments, le diagnostic, etc.

7219 Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles

721900 Recherche-développement en autres sciences naturelles, ingénierie, sciences médicales et agricoles

Ce genre comprend la recherche et le développement expérimental en sciences naturelles, ingénierie, sciences médicales et agricoles, à l'exception des domaines de la biotechnologie:

- sciences exactes et naturelles:
- mathématiques
- l'informatique et sciences de l'information
- physique
- chimie
- sciences de l'environnement
- biologie
- autres sciences naturelles
- ingénierie et technologie :
- ingénierie civile
- ingénierie électrique, ingénierie électronique, ingénierie de l'information
- ingénierie mécanique
- ingénierie des matériaux
- ingénierie médicale
- ingénierie environnementale
- nanotechnologie
- autres types d'ingénierie et de technologies
- sciences médicales et de la santé :
- médecine de base
- médecine clinique
- sciences de la santé
- autres sciences médicales
- sciences agricoles:
- agriculture, forêts et pêche
- animal et élevage
- sciences vétérinaires
- autres sciences agricoles
- recherche et développement interdisciplinaire, principalement en sciences naturelles, ingénierie, sciences médicales et agricoles

Recherche-développement en sciences humaines et sociales

7220 Recherche-développement en sciences humaines et sociales

722000 Recherche-développement en sciences humaines et sociales

- la recherche-développement en droit, économie, psychologie et sciences sociales
- la recherche-développement en sciences humaines, linguistique et langues, art et lettres
- la recherche-développement interdisciplinaire, principalement en sciences humaines et sociales

- les études de marché (cf. 732000)

73 PUBLICITÉ ET ÉTUDES DE MARCHÉ

Cette division comprend la création de campagnes publicitaires et la diffusion de la publicité ainsi créée dans les périodiques et journaux, à la radio et à la télévision ou dans d'autres médias, ainsi que la conception de structures et de sites d'affichage.

731 Publicité

7311 Activités des agences de publicité

731100 Activités des agences de publicité

Ce genre comprend la prestation de toute une gamme de services (directement ou en les sous-traitant), notamment le conseil, la création publicitaire, la production de matériel publicitaire et l'achat de médias. Ce genre comprend:

- la conception et la réalisation de campagnes publicitaires:
- conception et diffusion de publicités dans les journaux et les périodiques, à la radio et à la télévision, sur Internet et dans d'autres médias
- conception et diffusion de publicités à l'extérieur, par exemple sur des panneaux, sur et dans des vitrines, dans des magasins, sur des voitures et des autobus, etc.
- publicité aérienne
- distribution de prospectus et d'échantillons publicitaires
- création de stands et d'autres structures et sites d'affichage
- la réalisation de campagnes de marketing et d'autres services publicitaires destinés à attirer et fidéliser les consommateurs
- promotion de produits
- marketing dans les points de vente
- publipostage
- · conseil en marketing

Ce genre ne comprend pas:

- l'édition de matériel publicitaire (cf. 581900)
- la réalisation de messages publicitaires pour la télévision et le cinéma (cf. 591100)
- la réalisation de messages publicitaires pour la radio (cf. 592000)
- les études de marché (cf. 732000)
- la photographie publicitaire (cf. 742001)
- l'organisation de salons professionnels et congrès (cf. 823000)
- les services d'envoi de courrier (cf. 821901)

7312 Régie publicitaire de médias

731200 Régie publicitaire de médias

Ce genre comprend:

- la régie publicitaire de médias pour la vente ou la revente de temps d'antenne et d'espaces publicitaires

Ce genre ne comprend pas:

- la vente de temps d'antenne ou d'espaces publicitaires directement par les propriétaires de ces temps ou espaces (éditeurs, etc.) (cf. le genre d'activité correspondante)
- les activités de relations publiques (cf. 702100)

732 Études de marché et sondages

7320 Études de marché et sondages

732000 Études de marché et sondages

Ce genre comprend:

- les études portant sur le potentiel commercial de biens et de services, leur reconnaissance, acceptation et connaissance par le public, ainsi que sur les habitudes d'achat des consommateurs aux fins de la

promotion des ventes et de la mise au point de produits nouveaux; sont comprises également les analyses statistiques des résultats

- les sondages d'opinion sur des questions politiques, économiques et sociales ainsi que l'analyse statistique des résultats

74 AUTRES ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Cette division comprend la prestation de services spécialisés, scientifiques et techniques (à l'exclusion des activités juridiques et comptables, des activités d'architecture et d'ingénierie; des activités de contrôle et analyses techniques, des activités de gestion et conseil de gestion, de la recherche-développement et des activités publicitaires).

741 Activités spécialisées de design

7410 Activités spécialisées de design

741001 Design industriel et de produits

Ce genre comprend:

- les activités liées à la création et au développement de concepts et de spécifications visant à optimiser l'utilisation, la valeur et l'apparence des produits
- les activités consistant à déterminer le matériel, la construction, les mécanismes, la forme, les finitions du produit (couleur, surface) en tenant compte pour la production, la distribution, l'utilisation et l'entretien des besoins spécifiques des utilisateurs, de critères écologiques, de sécurité et d'efficacité, ainsi que des réalités du marché
- le design des produits suivants: véhicules, bateaux, machines-outils, équipements médicaux et de laboratoires, textiles, lampes, articles de mode, chaussures, sacs à main, bijoux, montres, lunettes, meubles, couverts, gobeleterie, équipements de cuisines et de salles de bain, machines à café, articles de jardinage et de camping, vélos, skis et surfs de neige, ordinateurs portables, téléphones mobiles et autres produits industriels, personnels ou ménagers

Ce genre ne comprend pas:

- les activités d'ingénierie, c'est-à-dire l'application des lois physiques et principes d'ingénierie dans la conception de machines, matériaux, instruments, structures, processus et systèmes (cf. 711201, 711202, 711203)

741002 Design graphique et communication visuelle

Ce genre comprend:

- les activités liées à la création et au développement de produits de communication visuelle visant à transmettre des messages ou concepts spécifiques, à clarifier des informations complexes ou l'identité visuelle d'un projet
- les activités de design dans les domaines suivants: publicités, rapports annuels, livres, magazines et journaux, illustrations, fourres de CD & DVD, identité d'entreprise, logos et marques commerciales, emballages, timbres postaux, posters, polices de caractères, design graphique de sites Internet, interaction design

Ce genre ne comprend pas:

- la conception et la programmation de pages web (cf. 620100)

741003 Design d'intérieur et design spatial

Ce genre comprend:

- les activités de planification, de design et d'administration de projets d'aménagement d'espaces intérieurs tenant compte des besoins des clients au plan physique et esthétique, des codes de construction, des critères écologiques, des règlements sanitaires et de sécurité, de la circulation des personnes et de l'utilisation de l'espace, des spécificités mécaniques et électriques, ainsi que des équipements et aménagements intérieurs
- les activités des designers d'intérieur ou architectes d'intérieur concevant l'aménagement des hôtels, établissements de santé, institutions, commerces, entreprises, lieux d'habitation
- les activités des décorateurs d'intérieur s'occupant de l'aspect esthétique de l'aménagement des espaces intérieurs

- les points de vente au détail ou en gros proposant aussi des services de design et de décoration d'intérieur (cf. division 47)
- le rembourrage, la remise à neuf, la réparation et la restauration de meubles et d'équipements du foyer, y compris de meubles de bureau (cf. 952400)
- la pose de papiers peints, de tapisseries et d'autres revêtements muraux souples (cf. 433303)
- la conception de bâtiments et l'établissement de plans (cf. 711101)

742 Activités photographiques

7420 Activités photographiques

742001 Studios photographiques

Ce genre comprend:

- la production photographique réalisée à titre commercial ou privé:
- photographies d'identité, photographies de classe, de mariage, etc.
- photographies publicitaires, d'édition, de mode, à des fins immobilières ou touristiques
- photographie aérienne
- réalisation de vidéos pour des événements: mariages, réunions, etc.
- copie, restauration et retouche de photographies
- activités de photojournalistes

742002 Laboratoires photographiques

Ce genre comprend:

- le traitement des films:
- développement, tirage et agrandissement de photos ou de films réalisés par les clients
- laboratoires de développement et tirage de photos et de films
- boutiques photos avec développement en une heure (ne faisant pas partie d'un magasin vendant des appareils photographiques)
- montage de diapositives
- copie, restauration et retouche de photographies

Ce genre comprend également:

- le microfilmage de documents

Ce genre ne comprend pas:

- le traitement des films relevant de l'industrie du cinéma et de la télévision (cf. 591100)
- l'information cartographique et spatiale (cf. 711205)
- l'exploitation de photomatons fonctionnant avec des pièces (en libre service) (cf. 960900)

743 Traduction et interprétation

7430 Traduction et interprétation

743000 Traduction et interprétation

Ce genre comprend:

- les activités de traduction et d'interprétation

Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques n.c.a.

7490 Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques n.c.a.

749000 Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques n.c.a.

Ce genre comprend des activités très diverses de services généralement fournis à des entreprises. Il couvre les activités requérant des niveaux de compétences professionnelles, scientifiques et techniques plus avancées, mais ne comprend pas les fonctions administratives courantes et continues qui sont généralement de courte durée.

- l'intermédiation en fonds de commerce, c'est-à-dire l'organisation de l'achat ou de la vente de petits et moyens fonds de commerce, y compris de cabinets de professions libérales, à l'exclusion toutefois du courtage immobilier
- le courtage de brevets (organisation de l'achat et de la vente de brevets)
- les activités d'expertise autres que celles ayant trait à l'immobilier et à l'assurance (antiquités, bijoux, etc.)
- la vérification de factures et l'information sur les tarifs de transport
- les activités concernant les prévisions météorologiques
- les services de conseil en sécurité
- les services de conseil en agronomie
- les services de conseil en environnement
- les autres services de conseil technique
- les activités des consultants autres que les consultants en architecture, ingénierie et gestion
- les activités des experts-métreurs

Ce genre comprend également:

- les activités exercées par des agents ou des agences pour le compte de particuliers et consistant habituellement à leur obtenir un engagement dans des films, des productions théâtrales, d'autres spectacles ou des manifestations sportives et à placer des livres, des pièces de théâtre, des œuvres d'art, des photos, etc., chez des éditeurs, des producteurs, etc.

Ce genre ne comprend pas:

- le commerce de gros de véhicules automobiles d'occasion par vente aux enchères (cf. 451)
- les activités de vente aux enchères en ligne (commerce de détail) (cf. 479100)
- les activités des centres de vente aux enchères (commerce de détail) (cf. 477902)
- les activités des courtiers en immobilier (cf. 683100)
- les activités de tenue de livres (cf. 692000)
- les activités des consultants en gestion (cf. 702200)
- les activités des consultants en architecture et ingénierie (cf. 711)
- la conception de machines (cf. 711203) et le design industriel (cf. 741001)
- l'analyse et le contrôle vétérinaires en relation avec la production alimentaire (cf. 712000)
- les activités de publicité et de création publicitaire (cf. 731100)
- la création de stands et d'autres structures et sites d'affichage (cf. 731100)
- l'organisation de salons professionnels et congrès (cf. 823000)
- les activités des commissaires-priseurs indépendants (cf. 829900)
- l'administration des programmes de fidélisation (cf. 829900)
- le conseil en matière de crédit à la consommation et d'endettement (cf. 889902)

75 ACTIVITÉS VÉTÉRINAIRES

Cette division comprend les activités de soins et de contrôle vétérinaires exercées sur des animaux de ferme ou de compagnie. Ces activités sont exercées par des vétérinaires qualifiés dans des cliniques vétérinaires, lors de la visite de fermes, de chenils ou d'asiles pour animaux, dans les salles de consultation ou d'opération des vétérinaires ou dans d'autres lieux. Elle comprend également les activités des ambulances pour animaux.

750 Activités vétérinaires

7500 Activités vétérinaires

750000 Activités vétérinaires

Ce genre comprend:

- les activités de soins et de contrôle vétérinaires exercées sur des animaux de ferme
- les activités de soins et de contrôle vétérinaires exercées sur des animaux de compagnie

Ces activités sont exercées par des vétérinaires qualifiés dans des cliniques vétérinaires, lors de la visite de fermes, de chenils ou d'asiles pour animaux, dans les salles de consultation ou d'opération des vétérinaires ou dans d'autres lieux.

Ce genre comprend également:

- les activités des assistants vétérinaires ou d'autres types de personnel vétérinaire auxiliaire
- les activités clinico-pathologiques et les autres activités de diagnostic portant sur des animaux
- les activités des ambulances pour animaux

- les activités de prise en pension d'animaux de ferme sans soins de santé (cf. 016200)
- la tonte d'ovins (cf. 016200)
- les services de comparaison du rendement des troupeaux, de conduite de troupeaux, de paissance, de castration de volailles (cf. 016200)
- les activités en rapport avec l'insémination artificielle (cf. 016200)
- les activités de prise en pension d'animaux de compagnie sans soins de santé (cf. 960900)

N ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN



Cette section comprend diverses activités de soutien aux opérations commerciales générales. Ces activités sont différentes de celles de la section M, car leur objectif premier n'est pas le transfert de connaissances spécialisées.

77 ACTIVITÉS DE LOCATION ET LOCATION-BAIL

Cette division comprend la location et la location-bail à des clients d'actifs corporels ou incorporels non financiers, dont un vaste éventail de biens corporels tels que les automobiles, les ordinateurs, les biens de consommation et les machines et le matériel d'usage industriel, en contrepartie de paiements périodiques. Elle est divisée en: 1) location de véhicules automobiles, 2) location d'articles de loisirs et de sport et de biens personnels et domestiques, 3) location-bail d'autres machines et équipements utilisés principalement à des fins commerciales, y compris des matériels de transport et 4) la location-bail d'actifs incorporels non financiers.

Seule la fourniture de contrats de location-exploitation est incluse dans cette division.

Cette division ne comprend pas:

- le crédit-bail (cf. 649100)
- la location de biens immobiliers (cf. section L)
- la location d'équipements avec opérateur (cf. les classes correspondantes en fonction des activités effectuées avec ces équipements: construction (section F), transport (section H), etc.)
- 771 Location et location-bail de véhicules automobiles
- 7711 Location et location-bail de voitures et de véhicules automobiles légers

771100 Location et location-bail de voitures et de véhicules automobiles légers

Ce genre comprend:

- la location et la location-bail des types de véhicules suivants:
- voitures particulières et autres véhicules automobiles légers sans chauffeur (dont le poids est inférieur ou égal à 3,5 tonnes)

Ce genre ne comprend pas:

- la location ou la location-bail de voitures ou de véhicules automobiles légers avec chauffeur (cf. 493200, 4939)

7712 Location et location-bail de camions

771200 Location et location-bail de camions

Ce genre comprend:

- la location et la location-bail des types de véhicules suivants:
- camions, remorques utilitaires et véhicules automobiles lourds (dont le poids est supérieur à 3,5 tonnes)
- véhicules de loisirs, camping-car

Ce genre ne comprend pas:

- la location ou la location-bail de véhicules utilitaires lourds ou de camions avec chauffeur (cf. 494100)

Location et location-bail de biens personnels et domestiques

Ce groupe comprend la location de biens personnels et domestiques, ainsi que la location d'articles de loisirs et de sport et de vidéocassettes. Ces activités couvrent généralement la location à court terme de biens, même si, dans certains cas, ces biens peuvent être loués pour des périodes plus longues.

7721 Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport

772100 Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport

Ce genre comprend la location d'articles de loisirs et de sport:

- les bateaux de plaisance, canots et voiliers
- les cycles

- les chaises longues et parasols de plage
- d'autres articles de sport
- les skis

- la location de bateaux de plaisance et voiliers avec équipage (cf. 501000 et 503000)
- la location de vidéocassettes et de DVD (cf. 772200)
- la location d'autres biens personnels et domestiques n.c.a. (cf. 772900)
- la location d'équipements de loisirs et d'agrément dans le cadre d'installations récréatives (cf. 932900)

7722 Location de vidéocassettes et disques vidéo

772200 Location de vidéocassettes et DVD

Ce genre comprend:

- la location de vidéocassettes, disques, CD, DVD, etc.

Location et location-bail d'autres biens personnels et domestiques

772900 Location et location-bail d'autres biens personnels et domestiques

Ce genre comprend:

- la location de tous types d'articles personnels ou domestiques à des ménages ou à des entreprises (à l'exclusion d'articles de loisirs et de sport):
- textiles, articles d'habillement et chaussures
- meubles, articles de poterie et de verrerie, articles pour la cuisine et la table, appareils électriques et électroménagers
- articles de bijouterie, instruments de musique, accessoires et costumes de scène
- livres, journaux et magazines
- machines et équipements utilisés par des amateurs ou dans le cadre d'un loisir (machines pour le bricolage, par exemple)
- fleurs et plantes
- équipements électroniques pour usage domestique

Ce genre ne comprend pas:

- la location de voitures, camions, remorques et véhicules de loisirs sans chauffeur (cf. 771)
- la location d'articles de loisirs et de sport (cf. 772100)
- la location de vidéocassettes et de DVD (cf. 772200)
- la location de motocycles et de caravanes sans chauffeur (cf. 773900)
- la location de mobilier de bureau (cf. 773300)
- la location, par les blanchisseries, de linge, de vêtements de travail et d'articles similaires (cf. 960101)

Location et location-bail d'autres machines, équipements et biens

Tocation et location-bail de machines et équipements agricoles

773100 Location et location-bail de machines et équipements agricoles

Ce genre comprend:

- la location et la location-bail de machines et équipements pour l'agriculture et la sylviculture, sans opérateur:
- location des biens rangés dans la classe 2830 (par exemple, tracteurs agricoles, etc.)

Ce genre ne comprend pas:

- la location de machines et équipements pour l'agriculture et la sylviculture, avec opérateur (cf. 016100 et 024000)

7732 Location et location-bail de machines et équipements pour la construction

773200 Location et location-bail de machines et équipements pour la construction

Ce genre comprend:

- la location et la location-bail de machines et équipements pour le bâtiment et le génie civil, sans opérateur:

- · camions-grues
- échafaudages et plates-formes de travail, sans montage ni démontage

- la location de machines ou de matériels de construction et de génie civil, avec opérateur (cf. division 43)

Location et location-bail de machines de bureau et de matériel informatique

773300 Location et location-bail de machines de bureau et de matériel informatique

Ce genre comprend:

- la location et la location-bail de machines et équipements de bureau, sans opérateur:
- ordinateurs et équipements périphériques
- duplicateurs, machines à écrire et machines de traitement de textes
- machines et matériels comptables: caisses enregistreuses, calculateurs électroniques, etc.
- mobilier de bureau

Location et location-bail de matériels de transport par eau

773400 Location et location-bail de matériels de transport par eau

Ce genre comprend:

- la location et la location-bail de matériels de transport maritime et fluvial, sans équipage:
- bateaux et navires commerciaux

Ce genre ne comprend pas:

- la location de matériels de transport maritime et fluvial, avec opérateur (cf. division 50)
- la location de bateaux de plaisance (cf. 772100)

7735 Location et location-bail de matériels de transport aérien

773500 Location et location-bail de matériels de transport aérien

Ce genre comprend:

- la location et la location-bail de matériels de transport aérien, sans pilote:
- avions
- ballons à air chaud
- hélicoptères

Ce genre ne comprend pas:

- la location de matériels de transport aérien, avec pilote (cf. division 51)

7739 Location et location-bail d'autres machines, équipements et biens matériels n.c.a.

773900 Location et location-bail d'autres machines, équipements et biens matériels n.c.a.

Ce genre comprend:

- la location et la location-bail, sans opérateur, de machines et équipements divers généralement utilisés comme biens d'équipement par les entreprises:
- moteurs et turbines
- machines-outils
- équipement pour exploitation minière et pétrolière
- matériels de radiodiffusion, de télévision et de communication à usage professionnel
- équipement pour la production cinématographique
- matériels de mesure et de contrôle
- autres machines et matériels à usage scientifique, commercial et industriel
- la location et la location-bail de matériels de transport terrestre (autres que les véhicules automobiles), sans chauffeur:
- motocycles, caravanes et autos-caravanes ("campers"), etc.
- véhicules de chemin de fer

Ce genre comprend également:

- la location de conteneurs pour le logement ou le bureau

- la location d'animaux (par exemple: troupeaux, chevaux de course)
- la location de conteneurs
- la location de palettes

- la location de cycles (cf. 772100)
- la location de machines et équipements pour l'agriculture et la sylviculture (cf. 773100)
- la location de machines et équipements pour le bâtiment et le génie civil (cf. 773200)
- la location de machines et équipements de bureau, y compris les ordinateurs (cf. 773300)
- Location-bail de propriété intellectuelle et de produits similaires, à l'exception des oeuvres soumises à copyright
- Location-bail de propriété intellectuelle et de produits similaires, à l'exception des oeuvres soumises à copyright

774000 Location-bail de propriété intellectuelle et de produits similaires, à l'exception des oeuvres soumises à copyright

Ce genre comprend les activités consistant à autoriser des tiers à utiliser des produits liés à la propriété intellectuelle et des produits similaires, pour lesquels des redevances ou des droits de licence sont versés au propriétaire. La location-bail de ces produits peut prendre différentes formes, comme l'autorisation de reproduction, l'utilisation dans des processus ou produits ultérieurs, l'exploitation d'une entreprise dans le cadre d'une franchise, etc. Les propriétaires actuels peuvent ou non avoir créé ces produits.

Ce genre comprend:

- la location-bail de produits liés à la propriété intellectuelle (à l'exclusion des œuvres protégées par le droit d'auteur telles que les livres ou les logiciels)
- la perception de redevances ou de droits de licence pour l'utilisation de:
- entités brevetées
- marques déposées ou marques de service
- marques
- prospection minière et évaluation
- accords de franchise

Ce genre ne comprend pas:

- l'acquisition de droits et l'édition (cf. divisions 58 et 59)
- la production, reproduction et distribution d'œuvres protégées par le droit d'auteur (livres, logiciels, films), (cf. divisions 58 et 59)
- la location-bail de biens immobiliers, (cf. 6820)
- la location-bail d'actifs corporels (cf. groupes 771, 772 et 773)

78 ACTIVITÉS LIÉES À L'EMPLOI

Cette division comprend les activités consistant à lister les postes vacants et à orienter ou placer les candidats à l'emploi, les personnes orientées ou placées n'étant pas des salariés des agences de placement, à fournir des travailleurs pour des périodes limitées en vue de compléter la main-d'œuvre du client, ainsi qu'à fournir d'autres ressources humaines.

Cette division comprend:

- les activités de recherche et de placement de cadres
- les activités des agences de casting

Cette division ne comprend pas:

- les activités des agents d'artistes (cf. 7490)
- Activités des agences de placement de main-d'œuvre
- 7810 Activités des agences de placement de main-d'œuvre

781000 Activités des agences de placement de main-d'œuvre

Ce genre comprend les activités consistant à lister les postes vacants et à orienter ou placer les candidats à l'emploi, les personnes orientées ou placées n'étant pas des salariés des agences de placement.

Ce genre comprend:

- la recherche, la sélection, l'orientation et le placement de personnel, y compris les activités de recherche et de placement de cadres
- les activités des agences et bureaux de casting, telles que les agences de distribution de rôles
- les activités des agences de placement de main-d'œuvre en ligne

Ce genre ne comprend pas:

- les activités des imprésarios et des agents ou agences similaires (cf. 749000)

782 Activités des agences de travail temporaire

7820 Activités des agences de travail temporaire

782000 Activités des agences de travail temporaire

Ce genre comprend les activités consistant à fournir des travailleurs pour des périodes limitées en vue de remplacer temporairement ou de compléter la main-d'œuvre du client, les personnes placées étant salariées par l'agence de travail temporaire. Les agences rangées dans ce genre n'assurent toutefois pas la supervision directe de leurs salariés sur les lieux de travail du client.

Autre mise à disposition de ressources humaines

7830 Autre mise à disposition de ressources humaines

783000 Autre mise à disposition de ressources humaines

Ce genre comprend les activités consistant à fournir des ressources humaines au client. Les unités classées ici sont l'employeur officiel des salariés pour les questions de paie, d'impôts, ainsi qu'en matière fiscale et de ressources humaines, mais ne sont pas responsables de la direction et de la supervision des salariés.

La fourniture de ressources humaines a généralement lieu pour une longue durée ou sur une base permanente et les unités classées ici sont spécialisés dans l'exécution d'une vaste gamme de tâches de gestion des ressources humaines.

Ce genre ne comprend pas:

- la prestation de fonctions liées aux ressources humaines, associée à la supervision ou à la gestion de l'entreprise, cf. le genre de l'activité économique de cette entreprise
- la fourniture de travailleurs en vue de remplacer temporairement ou de compléter la main-d'œuvre du client (cf. 782000)

79 ACTIVITÉS DES AGENCES DE VOYAGE, VOYAGISTES, SERVICES DE RÉSERVATION ET ACTIVITÉS CONNEXES

Cette division comprend l'activité des agences consistant principalement à vendre des services de voyage, voyage organisé, transport et hébergement au grand public et à des clients du secteur privé et l'activité consistant à planifier et mettre sur pied des voyages organisés vendus par des agences de voyage ou directement par des agents tels que des voyagistes, ainsi que d'autres services liés aux voyages, dont les services de réservation. Les activités des guides touristiques et de promotion du tourisme sont également comprises.

791 Activités des agences de voyage et voyagistes

Ce groupe comprend les activités des agences consistant principalement à vendre des services de voyage, voyage organisé, transport et hébergement au grand public et à des clients du secteur privé et l'activité consistant à planifier et mettre sur pied des voyages organisés vendus par des agences de voyage ou directement par des agents tels que des voyagistes.

7911 Activités des agences de voyage

791100 Activités des agences de voyage

- les activités des agences consistant principalement à vendre, en gros ou au détail, des services de voyage, voyage organisé, transport et hébergement au grand public et à des clients du secteur privé

7912 Activités des voyagistes

791200 Activités des voyagistes; tour operator

Ce genre comprend:

- les activités consistant à planifier et à mettre sur pied des voyages organisés vendus par des agences de voyage ou directement par des voyagistes. Les voyages organisés peuvent comporter un ou plusieurs ou l'ensemble des éléments suivants:
- transport
- hébergement
- restauration
- visites de musées, de sites historiques ou culturels, spectacles, événements musicaux ou sportifs

799 Autres services de réservation et activités connexes

7990 Autres services de réservation et activités connexes

799001 Services de réservation pour hébergement touristique

Ce genre comprend:

- les services de réservations pour les hôtels
- les activités des agences immobilières spécialisées dans la location de logements de vacances (à court terme) à l'intérieur du pays ou à l'étranger
- les services d'échange à temps partagé

799002 Autres services de réservation et activités liées

Ce genre comprend:

- les autres services de réservation liés aux voyages:
- les réservations pour le transport, les hôtels, les restaurants, la location de véhicules, les spectacles et les événements sportifs
- les activités de vente de billets pour les spectacles, les manifestations sportives et tous les autres événements de divertissement
- les services d'assistance aux touristes
- la fourniture d'informations touristiques
- les activités des guides touristiques
- les activités de promotion du tourisme

Ce genre ne comprend pas:

- les activités des agences de voyage et voyagistes (cf. 791100 et 791200)
- l'organisation et la gestion d'événements, tels que des réunions, des congrès et des conférences (cf. 823000)

80 ENQUÊTES ET SÉCURITÉ

Cette division comprend les services liés à la sécurité tels que les services d'enquêtes et de détectives, les services de garde et de patrouille, les services de ramassage et de livraison d'argent, de reçus ou d'autres objets de valeur en utilisant du personnel équipé pour protéger de tels biens pendant le transport, l'exploitation de systèmes de sécurité et d'alarme électroniques tels que les dispositifs d'alarme anti-vol et d'alarme incendie, l'activité se concentrant sur la surveillance à distance de ces systèmes, mais impliquant souvent également des services de vente, d'installation et de réparation. Si ces derniers éléments sont fournis séparément, ils sont exclus de cette division et sont classés dans le commerce de détail, la construction, etc.

801 Activités de sécurité privée

8010 Activités de sécurité privée

801000 Activités de sécurité privée

Ce genre comprend la prestation d'un ou de plusieurs des services suivants: les services de garde et de patrouille et les services de ramassage et de livraison d'argent, de reçus ou d'autres objets de valeur en utilisant du personnel équipé pour protéger de tels biens pendant le transport.

Ce genre comprend:

- les services de voitures blindées
- les services de gardes du corps
- les services de détecteurs de mensonges
- les services de dactyloscopie
- les services d'agents de sécurité

Ce genre ne comprend pas:

- la police (cf. 842400)

802 Activités liées aux systèmes de sécurité

8020 Activités liées aux systèmes de sécurité

802000 Activités liées aux systèmes de sécurité

Ce genre comprend:

- la surveillance et la surveillance à distance de systèmes de sécurité et d'alarme électroniques tels que les dispositifs d'alarme anti-vol et d'alarme incendie, y compris leur installation et maintenance
- l'installation, la réparation, la réfection et l'adaptation de dispositifs de verrouillage mécaniques ou électroniques, de coffres-forts et des chambres fortes, avec, par la suite, leur surveillance ou surveillance à distance

Les entreprises effectuant ces activités peuvent également vendre ces systèmes de sécurité, dispositifs de verrouillage mécaniques ou électroniques, coffres-forts et chambres fortes.

Ce genre ne comprend pas:

- l'installation de systèmes de sécurité et d'alarme électroniques, sans leur surveillance ultérieure (cf. 432100)
- la vente au détail de systèmes électriques de sécurité, dispositifs de verrouillage mécaniques ou électroniques, coffres-forts et chambres fortes en magasin spécialisé, sans services de surveillance, d'installation ou de maintenance (cf. 475903)
- les consultants en sécurité (cf. 749000)
- la police (cf. 842400)
- les services de duplication de clés (cf. 952900)

803 Activités d'enquête

8030 Activités d'enquête

803000 Activités d'enquête

Ce genre comprend:

- les services d'enquêtes et de détectives
- les activités de tous les détectives privés, quels que soient le type de client et le but de l'enquête

81 SERVICES RELATIFS AUX BÂTIMENTS ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER

Cette division comprend la fourniture d'un certain nombre de services généraux d'appui dans les locaux du client, les activités de nettoyage intérieur et extérieur de bâtiments de tous types, le nettoyage de machines industrielles, le nettoyage de trains, autobus, avions, etc., le nettoyage de l'intérieur de citernes de transport par route ou par mer, les activités de désinfection et de destruction des parasites dans les bâtiments, les navires, les trains, etc., le nettoyage de bouteilles, le balayage des chaussées, le déblaiement de la neige et de la glace, les services d'aménagement et d'entretien paysager et la prestation de ces services en combinaison avec la conception de plans paysagers et/ou la construction

(l'installation) d'allées piétonnières, de murs de soutènement, de terrasses, de clôtures, d'étangs et de structures similaires.

Activités combinées de soutien lié aux bâtiments

8110 Activités combinées de soutien lié aux bâtiments

811000 Activités combinées de soutien lié aux bâtiments; facility management

Ce genre comprend la prestation d'une combinaison de services de soutien dans les installations du client. Ces services comprennent le nettoyage intérieur courant, l'entretien, l'élimination des ordures, le gardiennage et la sécurité, la distribution du courrier, la réception, la blanchisserie et des services annexes destinés à soutenir les opérations au sein des installations. Ces activités de soutien sont effectuées par du personnel qui n'intervient pas dans les activités essentielles du client ou n'est pas chargé de celles ci.

Ce genre ne comprend pas:

- la prestation d'un seul des services (nettoyage intérieur courant, par exemple) ou d'une seule fonction de soutien (chauffage, par exemple) (cf. le genre correspondant en fonction du service fourni)
- la mise à disposition de personnel d'encadrement et d'exploitation pour assurer le fonctionnement complet de l'établissement du client, comme un hôtel, un restaurant, une mine ou un hôpital (cf. le genre de l'unité exploitée)
- la prestation de services de gestion et d'exploitation sur site des systèmes informatiques et/ou de traitement des données du client (cf. 620300)
- la gestion d'établissements correctionnels pour le compte de tiers (cf. 842302)

Activités de nettoyage

Ce groupe comprend les activités de nettoyage intérieur de bâtiments de tous types, le nettoyage extérieur de bâtiments, les activités de nettoyage spécialisé de bâtiments et les autres activités de nettoyage spécialisé, le nettoyage de machines industrielles, le nettoyage de l'intérieur de citernes de transport par route ou par mer, les activités de désinfection et de destruction des parasites dans les bâtiments et les installations industrielles, le nettoyage de bouteilles, le balayage des chaussées, le déblaiement de la neige et de la glace.

Ce groupe ne comprend pas:

- la protection phytosanitaire dans l'agriculture (cf. 016100)
- le nettoyage de nouveaux bâtiments immédiatement après leur construction (cf. 433900)
- le nettoyage à la vapeur, le sablage et les activités analogues concernant les parties extérieures des bâtiments, (cf. 439905)
- le nettoyage des tapis, des moquettes, des tentures et des rideaux (cf. 960102)

Nettoyage courant des bâtiments

812100 Nettoyage courant des bâtiments

Ce genre comprend:

- les activités de nettoyage courant (non spécialisé) de tous types de bâtiments tels que:
- les bureaux
- les maisons ou appartements
- les usines
- les magasins
- les institutions
- les activités de nettoyage courant (non spécialisé) d'autres locaux à usage commercial et professionnel et les immeubles à appartements

Ces activités comprennent principalement le nettoyage intérieur, même si elles peuvent inclure le nettoyage des espaces extérieurs associés tels que les vitres ou les couloirs.

Ce genre ne comprend pas:

- les activités de nettoyage spécialisé, telles que le nettoyage des vitres, le ramonage des cheminées et le nettoyage des âtres, des fourneaux, des incinérateurs, des chaudières, des gaines de ventilation et des dispositifs d'évacuation des fumées (cf. 8122)

812201 Ramonage

Ce genre comprend:

- le nettoyage de cheminées
- le nettoyage d'âtres, de poêles, de chaudières, d'incinérateurs, de boilers, de conduites de ventilation et de tuyaux d'échappement

812202 Autres activités de nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel

Ce genre comprend:

- le nettoyage extérieur de tous types de bâtiments, y compris bureaux, usines, magasins, locaux d'institutions, autres locaux à usage commercial ou professionnel, immeubles résidentiels
- les activités de nettoyage spécialisé, comme le nettoyage des vitres
- le nettoyage de machines industrielles
- les autres activités de nettoyage des bâtiments et de nettoyage industriel n.c.a.

Ce genre ne comprend pas:

- le nettoyage à la vapeur, le sablage et les activités analogues concernant les parties extérieures des bâtiments (cf. 439905)
- le nettoyage des tapis, des moquettes, des tentures et des rideaux (cf. 960102)

8129 Autres activités de nettoyage

812900 Autres activités de nettoyage

Ce genre comprend:

- les activités de nettoyage et d'entretien des piscines
- le nettoyage des trains, des autobus, des avions, etc.
- le nettoyage de l'intérieur de citernes de transport par route ou par mer
- les activités de désinfection et de destruction de parasites
- le nettoyage de bouteilles
- le balayage des chaussées et le déblaiement de la neige et de la glace
- les autres activités de nettoyage n.c.a.

Ce genre comprend également:

- les activités de la voirie comme:
- l'enlèvement des détritus collectés dans les poubelles publiques
- le balayage et l'arrosage des chaussées, squares, marchés, jardins publics, parcs, etc.
- l'enlèvement de la neige et de la glace sur les routes et les pistes d'atterrissage, y compris l'épandage de sel ou de gravier, etc.

Ce genre ne comprend pas:

- la protection phytosanitaire dans l'agriculture (cf. 016100)
- le nettoyage des véhicules automobiles et les stations de lavage (cf. 452001)

813 Services d'aménagement paysager

8130 Services d'aménagement paysager

813000 Services d'aménagement paysager

- la plantation, les soins et l'entretien de:
- a) parcs et jardins pour:
- bâtiments d'habitation privés et publics
- bâtiments publics et semi-publics (écoles, hôpitaux, bâtiments administratifs, églises, etc.)
- terrains municipaux (parcs, espaces verts, cimetières, etc.)
- verdure bordant les voies de communication (axes routiers, voies ferroviaires, berges, ports)
- bâtiments industriels et commerciaux
- b) verdure pour:
- bâtiments (jardins de toit, verdure de façade, jardins intérieurs, etc.)

- terrains de sport (terrains de football, parcours de golf, etc.), terrains de jeu, pelouses pour bains de soleil et autres parcs récréatifs
- eaux stagnantes et courantes (bassins, marécages, étangs, piscines, fossés, cours d'eau, installations d'épandage)
- les plantations pour la protection contre le bruit, le vent, l'érosion, la visibilité et l'éblouissement

- la production commerciale et la plantation à des fins de production commerciale de plantes et arbres (cf. divisions 01 et 02)
- les pépinières et pépinières forestières (cf. 013000 et 021000)
- le maintien en bonnes conditions environnementales de terrains pour l'agriculture (cf. 016100)
- les activités de construction à des fins d'aménagement paysager (cf. section F)
- les activités de conception et d'architecture paysagère (cf. 7111)

82 ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES ET AUTRES ACTIVITÉS DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

Cette division comprend la prestation d'un ensemble de services administratifs de bureau quotidiens, ainsi que de fonctions de soutien courantes et continues, pour le compte de tiers.

Cette division comprend également toutes les activités de services de soutien généralement fournis aux entreprises non classés ailleurs.

Les unités classées dans cette division ne fournissent pas le personnel d'exploitation nécessaire à l'exécution de toutes les opérations de l'entreprise.

821 Activités administratives

Ce groupe comprend la prestation d'un ensemble de services administratifs de bureau quotidiens, comme la planification financière, la facturation et la tenue de livres, les activités liées au personnel, la distribution physique et la logistique, pour le compte de tiers.

Ce groupe comprend également les activités de soutien effectuées pour le compte de tiers, qui sont des fonctions de soutien courantes et continues que les entreprises et organisations assument généralement pour elles mêmes.

Les unités classées dans ce groupe ne fournissent pas le personnel d'exploitation nécessaire à l'exécution de toutes les opérations de l'entreprise. Les unités n'effectuant qu'une partie donnée de ces activités sont classées selon cette activité.

8211 Services administratifs combinés de bureau

821100 Services administratifs combinés de bureau

Ce genre comprend la prestation d'une combinaison de services administratifs de bureau quotidiens, comme la réception, la planification financière, la facturation et la tenue de livres, les activités liées au personnel, les services de courrier, etc., pour le compte de tiers.

Ce genre ne comprend pas:

- la prestation d'une seule partie donnée de ces activités (cf. le genre en fonction de cette activité)
- la fourniture de personnel sans supervision (cf. 78)

Photocopie, préparation de documents et autres activités spécialisées de soutien de bureau

821901 Secrétariat

Ce genre comprend différentes activités de préparation de documents et autres activités spécialisées de soutien de bureau.

- la préparation de documents
- la révision ou la correction de documents
- la dactylographie, le traitement de textes
- les services de secrétariat de soutien
- la transcription de documents et autres services de secrétariat
- la rédaction de lettres et de curriculum vitae

- la location de boîtes aux lettres et d'autres services postaux et de courrier, tels que le tri préalable, l'adressage, etc. (à l'exclusion du publipostage)

Ce genre ne comprend pas:

- le publipostage (cf. 731100)
- les services de sténographie spécialisés, tels que la transcription des délibérations des tribunaux (cf. 829900)
- les services de sténographie publique (cf. 829900)
- les activités des banques de données (cf. 631100)
- les activités comptables (cf. 692000)

821902 Imprimerie-minute

Les activités de photocopie/impression de documents rangées dans ce genre concernent uniquement des activités d'impression en petit tirage.

Ce genre comprend:

- photocopies
- duplication
- d'autres services de reproduction de documents n'offrant pas de services d'impression (impression offset, impression-minute, impression numérique, services de pré-presse)

Ce genre ne comprend pas:

- les activités de pré-presse (cf. 181301)
- l'impression de documents (impression offset, impression-minute, etc.) (cf. 1812)
- Activités de centres d'appels
- 8220 Activités de centres d'appels

822000 Activités de centres d'appels

Ce genre comprend:

- les activités des centres d'appels entrants: la réception d'appels venant de clients par des opérateurs humains, des systèmes de répartition automatique des appels, d'intégration du téléphone à l'ordinateur, de réponse vocale interactive ou des méthodes similaires pour prendre des commandes, donner des informations sur un produit, traiter les demandes d'assistance ou les réclamations des clients
- les activités des centres d'appels sortants: utilisation de méthodes analogues pour vendre des biens ou des services à des clients potentiels, réaliser des études de marché ou des sondages et effectuer des activités similaires pour des clients
- Organisation de salons professionnels et congrès
- Organisation de salons professionnels et congrès

823000 Organisation de salons professionnels et congrès

Ce genre comprend l'organisation, la promotion et/ou la gestion d'événements, tels que des salons et foires commerciales, des congrès, des conférences et des réunions, incluant ou non la gestion et la mise à disposition du personnel pour exploiter les installations où ces événements ont lieu.

Activités de soutien aux entreprises n.c.a.

Ce groupe comprend les activités des agences de recouvrement de factures et des sociétés d'information financière sur la clientèle, ainsi que toutes les activités de soutien généralement fournies aux entreprises non classées ailleurs.

Activités des agences de recouvrement de factures et des sociétés d'information financière sur la clientèle

829100 Activités des agences de recouvrement de factures et des sociétés d'information financière sur la clientèle

- le recouvrement de créances et le versement des paiements perçus aux clients, comme les services de recouvrement de factures ou de créances
- les activités consistant à rassembler des renseignements, tels que les antécédents de crédit et d'emploi de particuliers ou les antécédents de crédit d'entreprises, et à fournir ces informations aux institutions financières, aux détaillants et à des tiers qui doivent évaluer la solvabilité de ces personnes ou entreprises

8292 Activités de conditionnement

829200 Activités de conditionnement

Ce genre comprend:

- les activités de conditionnement, pour le compte de tiers, faisant appel ou non à des procédés automatiques:
- mise en bouteilles de liquides divers, même alimentaires
- emballage d'articles divers (mise sous blister, sous pellicules rétractables, etc.)
- conditionnement de sécurité de préparations pharmaceutiques
- étiquetage, estampillage et impression
- emballage de colis et de paquets-cadeaux

Ce genre ne comprend pas:

- la production de boissons rafraîchissantes et d'eaux minérales (cf. 110700)
- les activités de conditionnement annexes des transports (cf. 522900)

8299 Autres activités de soutien aux entreprises n.c.a.

829900 Autres activités de soutien aux entreprises n.c.a.

Ce genre comprend:

- la production de comptes rendus textuels ou d'enregistrements sténographiques des délibérations des tribunaux et la transcription ultérieure du matériel enregistré, telles que:
- services de transcription des délibérations des tribunaux ou de transcription sténographique
- services de sténographes publics
- les services de sous-titrage codé en temps réel (simultané) d'émissions de télévision en direct, de réunions ou de conférences
- les services de codage par code-barres pour les adresses
- les services d'impression de code-barres
- les services de collectes de fonds, pour le compte de tiers
- les services de reprise de possession
- les services de collecte des pièces de parcmètres
- les activités des commissaires-priseurs indépendants
- l'administration des programmes de fidélisation
- les autres activités de soutien généralement fournies aux entreprises non classées ailleurs

- les services de transcription de documents (cf. 821901)
- la fourniture de services de sous-titrage (cf. 591200)

O ADMINISTRATION PUBLIQUE



Cette section comprend les activités de nature gouvernementale habituellement exercées par l'administration publique. Elle comprend la promulgation et l'interprétation judiciaire des lois et de leurs règlements d'application, ainsi que l'administration des programmes établis sous le régime de ces lois et règlements d'application, les services législatifs, la fiscalité, la défense nationale, le maintien de l'ordre et de la sécurité publics, les services d'immigration, les affaires étrangères et l'administration des programmes publics. Cette section comprend également les services de sécurité sociale obligatoire.

Le statut légal ou institutionnel n'est pas, en soi, le facteur déterminant pour qu'une activité soit rangée dans cette section, c'est plutôt le fait que cette activité soit d'une nature visée au paragraphe précédent. Cela signifie que les activités classées ailleurs dans la NOGA ne relèvent pas de cette section, même si elles sont accomplies par des organismes publics. Par exemple, la tutelle de l'éducation (réglementation, contrôle, programmes) relève de cette section, mais pas l'activité d'enseignement proprement dite (voir section P); par ailleurs, un hôpital militaire ou de prison est classé dans la division Santé humaine et action sociale (voir section Q). De même, certaines activités décrites dans cette section peuvent être effectuées par des entités non gouvernementales.

84 ADMINISTRATION PUBLIQUE ET DÉFENSE; SÉCURITÉ SOCIALE OBLIGATOIRE

Administration générale, économique et sociale

Ce groupe comprend les activités d'administration générale (exécutif, législatif, administration financière, etc., à tous les niveaux territoriaux) ou de tutelle dans le domaine de la vie économique et sociale.

8411 Administration publique générale

841100 Administration publique générale

Ce genre comprend:

- les activités exécutives et législatives aux niveaux central, régional et local
- la gestion et la supervision des questions fiscales:
- mise en œuvre des régimes fiscaux
- perception des droits et taxes sur les biens et enquêtes sur les infractions à la législation fiscale
- administration des douanes
- l'exécution du budget et la gestion des fonds publics et de la dette publique:
- collecte et perception de fonds et contrôle des dépenses
- la gestion de la politique générale de R & D (civile) et des fonds associés
- la gestion et le fonctionnement des services généraux de planification économique et sociale ainsi que des services statistiques aux différents niveaux de l'administration publique

Ce genre ne comprend pas:

- la gestion des bâtiments dont l'État est propriétaire ou qu'il occupe (cf. 682 et 683)
- la gestion des politiques de R & D destinées à améliorer le bien-être des personnes, avec les fonds qui y sont associés (cf. 8412)
- la gestion des politiques de R & D destinées à améliorer la performance et la compétitivité économiques (cf. 8413)
- la gestion des politiques de R & D relatives à la défense, avec les fonds qui y sont associés (cf. 8422)
- la gestion des archives des administrations (cf. 9101)

Administration publique (tutelle) de la santé, de la formation, de la culture et des services sociaux, autre que sécurité sociale

Administration publique (tutelle) de la santé, de la formation, de la culture et des services sociaux, autre que sécurité sociale

- l'administration publique des programmes visant à accroître le bien-être des personnes:
- santé
- éducation
- culture
- sport
- loisirs
- environnement

- logement
- services sociaux
- l'administration publique des politiques de R & D et des fonds associés dans ces domaines

Ce genre comprend également:

- le parrainage d'activités récréatives et culturelles
- l'octroi de subventions publiques à des artistes
- l'administration des programmes d'approvisionnement en eau potable
- l'administration des opérations de collecte et d'élimination des déchets
- l'administration des programmes de protection de l'environnement
- l'administration des programmes de logement

Ce genre ne comprend pas:

- les activités d'assainissement, de gestion des déchets et de dépollution (cf. divisions 37, 38 et 39)
- les activités de sécurité sociale obligatoire (cf. 843000)
- les activités d'enseignement (cf. section P)
- les activités de santé humaine (cf. division 86)
- les musées et autres institutions culturelles (cf. division 91)
- les activités des bibliothèques et archives des administrations (cf. 910100)
- les activités sportives et les autres activités récréatives (cf. division 93)

8413 Administration publique (tutelle) des activités économiques

841300 Administration publique (tutelle) des activités économiques

Ce genre comprend:

- l'administration publique et la tutelle des différents secteurs de l'activité économique, y compris l'octroi de subventions:
- agriculture
- aménagement du territoire
- énergie et ressources minières
- équipements
- transports
- communications
- hôtellerie et tourisme
- commerce de gros et de détail
- la gestion des politiques de R & D et des fonds associés destinés à améliorer la performance économique
- l'administration des affaires générales concernant l'emploi
- la mise en œuvre de politiques de développement régional, par exemple pour réduire le chômage

Ce genre ne comprend pas:

- les activités de recherche et de développement scientifique (cf. division 72)

Affaires étrangères, défense, justice, sécurité et ordre publique

Ce groupe comprend les activités liées aux affaires étrangères, à la défense, à l'ordre public et à la sécurité.

8421 Affaires étrangères

842100 Affaires étrangères

Ce genre comprend:

- l'administration et la gestion du ministère des Affaires étrangères et des missions diplomatiques et consulaires à l'étranger ou auprès des secrétariats d'organisations internationales
- l'administration, la gestion et le soutien des services d'information et des services culturels dont le champ d'activité s'étend au-delà du territoire national
- l'octroi d'une aide à des pays étrangers, directement ou par le truchement d'organisations internationales
- la fourniture d'une aide militaire à des pays étrangers
- la gestion du commerce extérieur ainsi que des affaires financières et techniques internationales

Ce genre ne comprend pas:

- les services internationaux en cas de catastrophes ou l'aide aux réfugiés (cf. 889902)

842201 Défense

Ce genre comprend:

- l'administration, la supervision et la mise en œuvre des affaires de défense militaire et des forces de défense terrestre, maritime, aérienne et spatiale, telles que:
- les forces de combat de l'armée de terre, de mer et de l'air
- le génie, les transports, les communications, les renseignements, le matériel, le personnel, les autres forces non combattantes et le commandement
- la réserve et les forces auxiliaires

la logistique militaire (fourniture d'équipements, structures, approvisionnement, etc.)

- les activités sanitaires pour le personnel militaire sur le terrain
- les prisons militaires
- l'administration de politiques et de fonds de R&D liés à la défense

Ce genre ne comprend pas:

- les activités de recherche et de développement scientifique (cf. division 72)
- l'aide militaire à des pays étrangers (cf. 842100)
- les activités des tribunaux militaires (cf. 842301)
- les activités d'éducation des écoles, collèges et académies militaires (cf. 854)
- les activités des hôpitaux militaires (cf. 861001)

842202 Protection civile

Ce genre comprend:

- l'administration, l'exploitation et l'assistance des forces de défense civiles
- le soutien nécessaire à la mise en oeuvre de plans d'urgence et la réalisation d'exercices impliquant des institutions et populations civiles

Ce genre ne comprend pas:

- la fourniture d'articles de première nécessité aux populations en cas de catastrophe survenant en temps de paix (cf. 842400)

8423 Justice

842301 Administration judiciaire, tribunaux

Ce genre comprend:

- l'administration et le fonctionnement des tribunaux administratifs, civils et correctionnels, des cours d'assises, des tribunaux militaires et du système judiciaire, y compris la représentation et le conseil juridiques fournis au nom de l'administration ou par l'administration, en espèces ou sous forme de services
- le rendu de jugements et d'interprétations de la loi
- l'arbitrage des actions civiles
- les activités du service de cadastre, du registre foncier, des offices de poursuites et faillites, du registre du commerce, etc.

Ce genre ne comprend pas:

- les activités de conseil et de représentation en matière civile, pénale ou autre (cf. 691001)

842302 Administration des établissements pénitentiaires

Ce genre comprend:

- l'administration des établissements pénitentiaires, y compris les services d'assistance aux détenus en vue de faciliter leur réinsertion, que cette gestion et exploitation soient assurées par des organismes publics ou par des organisations privées pour le compte de cette dernière

- les activités éducatives organisées dans les prisons (cf. division 85)
- les activités des hôpitaux pénitenciers (cf. 861001)
- les activités des prisons militaires (cf. 842201)

842400 Activités d'ordre public et de sécurité

Ce genre comprend:

- l'administration et le fonctionnement des forces de police régulières et des forces auxiliaires financées par les pouvoirs publics ainsi que de la police des ports, de la police des frontières, des garde-côtes et des autres forces de police spécialisées, notamment dans la surveillance de la circulation,
- l'enregistrement des étrangers et la tenue des fichiers des personnes arrêtées
- la fourniture à la population d'articles de première nécessité en cas de catastrophe survenant en temps de paix

Ce genre ne comprend pas:

- les services des laboratoires de police (cf. 712000)
- l'administration et la gestion des forces armées (cf. 842201)

8425 Services du feu et de secours

842500 Services du feu et de secours

Ce genre comprend:

- la lutte contre les incendies et la prévention des incendies:
- administration et fonctionnement des corps réguliers et des corps auxiliaires de pompiers chargés de la lutte contre les incendies, de la prévention des incendies, du sauvetage des personnes et des animaux, de l'assistance en cas de catastrophe naturelle, d'inondations, d'accidents de la circulation, etc.

Ce genre ne comprend pas:

- les services de protection et de lutte contre les feux de forêts (cf. 024000)
- la lutte contre les incendies sur les champs de pétrole et de gaz (cf. 091000)
- les services de lutte contre les incendies et de prévention des incendies fournis par des unités non spécialisées dans les aéroports (cf. 522300)

843 Sécurité sociale obligatoire

8430 Sécurité sociale obligatoire

Cette classe comprend:

- les régimes de sécurité sociale mis en place par l'administration publique, qui en garanti le financement et l'administration:
- assurance invalidité et chômage
- pensions de retraite
- régimes couvrant les pertes de revenus en cas de maternité, invalidité temporaire, veuvage, etc.

Cette classe ne comprend pas:

- les régimes d'assurance sociale non gérés par l'administration publique (cf. 651201, 651203, 651204 et 653000)
- les activités d'action sociale (sans hébergement) (cf. 881000, 889901 et 889902)

Assurance-vieillesse et survivants (AVS), assurance-invalidité (AI), assurance-chômage (AC)

Ce genre comprend:

- fonds de compensation de l'AVS/AI/APG
- Offices AI
- Fonds de compensation de l'assurance-chômage
- Caisses d'assurance chômage
- Fonds de compensation de l'assurance maternité du Canton de Genève
- Fonds de compensation du régime fédéral d'allocations familiales à l'agriculture

- les caisses de compensation (cf. 662901)
- les agences communales AVS (cf. 841200)
- les caisses de compensation pour les allocations familiales cantonales et professionnelle (cf. 651204)

P ENSEIGNEMENT



Cette section comprend l'enseignement de tous les niveaux et pour toutes les disciplines. Les cours peuvent être donnés oralement ou par écrit et être diffusés à la radio, à la télévision, sur Internet ou par correspondance.

Elle englobe non seulement l'enseignement délivré par les différentes institutions composant le système scolaire traditionnel à ses différents niveaux, mais aussi l'enseignement pour adultes, les programmes d'alphabétisation, etc. Sont incluses également les écoles et académies militaires, les activités éducatives organisées dans les prisons, etc. à leurs niveaux respectifs. Cette section comprend l'enseignement public et privé.

Pour chaque niveau d'enseignement initial, les classes incluent également l'enseignement spécialisé pour élèves handicapés physiquement ou mentalement.

La ventilation des catégories dans cette section repose sur le niveau d'enseignement dispensé tel qu'il est défini par les niveaux de la CITE 1997. Les activités des établissements d'enseignement dispensant des cours au niveau 0 de la CITE sont rangées dans la classe 8510, au niveau 1 dans la classe 8520, aux niveaux 2-3 dans le groupe 853, au niveau 4 dans la classe 8541 et aux niveaux 5-6 dans la classe 8542.

Cette section comprend également l'enseignement relatif à des activités sportives et récréatives, telles que le tennis et le golf, et les activités de soutien à l'enseignement.

85 ENSEIGNEMENT

851 Enseignement pré-primaire

8510 Enseignement pré-primaire

851000 Enseignement pré-primaire

Font partie du degré pré-primaire les structures qui préparent les enfants à suivre la scolarité obligatoire. Dans tous les cantons, les enfants ont le droit de bénéficier d'une préscolarité pendant un à trois ans avant de fréquenter l'école obligatoire. L'âge d'entrée dépend de l'âge de la scolarité obligatoire et varie beaucoup selon les cantons. Dans la plupart des cas, il est fixé à cinq ans.

Ce genre ne comprend pas:

- les activités de garderies d'enfants (de jour) (cf. 889100)

852 Enseignement primaire

8520 Enseignement primaire

Cette classe comprend l'enseignement primaire: cours de matières scolaires et travaux associés donnant aux élèves un enseignement de base solide en lecture, écriture et mathématiques et une compréhension élémentaire d'autres matières telles que l'histoire, la géographie, les sciences naturelles, les sciences sociales, l'art et la musique.

Cet enseignement est généralement dispensé à des enfants, les programmes d'alphabétisation au sein ou en dehors du système scolaire, dont le contenu est similaire aux programmes de l'enseignement primaire, mais qui sont destinés à des personnes considérées comme trop âgées pour entrer dans des écoles élémentaires, y sont toutefois également inclus (programmes d'alphabétisation pour adultes, par exemple).

852001 Écoles primaires

Le degré primaire inclut les cinq à six premières années de la scolarité obligatoire. Les enfants y sont admis lorsqu'ils ont entre cinq et sept ans. A ce niveau, on leur enseigne la lecture, l'écriture et les mathématiques et on leur inculque des connaissances élémentaires dans d'autres matières. La fréquentation du degré primaire est obligatoire.

- l'enseignement pour adultes tel qu'il est défini dans le groupe 855
- les activités de garderies d'enfants (de jour) (cf. 889100)

852002 Écoles à programmes d'enseignement spécial

Ce genre comprend:

- les programmes d'enseignement spécial s'adressant à des élèves du degré primaire et du degré secondaire I qui ne sont pas capables de suivre le programme normal

Ce genre comprend aussi:

- l'enseignement dispensé dans des écoles spéciales où le degré primaire et le degré secondaire I ne sont pas différenciés

852003 Écoles obligatoires n.c.a.

Ce genre comprend:

- l'enseignement dispensé dans des écoles où le degré primaire et le degré secondaire I ne sont pas différenciés

853 Enseignement secondaire

Ce groupe comprend l'enseignement secondaire général et l'enseignement secondaire technique ou professionnel.

Ce groupe ne comprend pas:

- l'enseignement pour adultes tel qu'il est défini dans le groupe 855

8531 Enseignement secondaire général

Cette classe comprend le type d'enseignement qui pose les fondements de la formation tout au long de la vie et du développement humain et permet d'ouvrir des possibilités d'enseignement ultérieures. Les établissements concernés offrent des programmes qui sont habituellement plus orientés sur une discipline et sont dispensés par des enseignants plus spécialisés et emploient plus souvent plusieurs professeurs donnant cours dans leur domaine de spécialisation.

Les matières enseignées à ce niveau comportent souvent une certaine spécialisation qui commence à déterminer l'orientation future des élèves, mêmes de ceux qui fréquentent l'enseignement général. Les programmes d'études amènent les élèves à un niveau qui doit leur permettre de suivre un enseignement technique ou professionnel ou d'accéder à l'enseignement supérieur sans les obliger à choisir une discipline particulière.

853101 Écoles de degré secondaire

Le degré secondaire I fait suite au degré primaire et s'achève avec la fin de la scolarité obligatoire. Dans la plupart des cantons, il commence lorsque les enfants atteignent leur septième année scolaire (c.-à-d. lorsqu'ils sont dans leur 13e année environ) et s'achève neuf ans après le début du degré primaire. Le degré secondaire I donne une formation générale de base et prépare au passage dans la vie professionnelle ou à l'acquisition d'une formation supérieure. L'enseignement est le plus souvent donné par matière par des spécialistes des différentes disciplines.

Ce genre comprend également:

- la 10e année scolaire
- l'enseignement spécial dispensé à des personnes souffrant de handicaps dans le degré secondaire I

853102 Écoles de degré secondaire II préparant à la maturité

Les conditions d'admission dans les écoles préparant à la maturité sont identiques au sein d'un même canton. L'obtention de la maturité autorise son titulaire à entrer à l'université ou dans une école polytechnique fédérale. La durée de la formation post-obligatoire jusqu'à la maturité doit être au minimum de trois ans.

853103 Écoles de degré secondaire II de culture générale ECG

Les écoles de culture générale ont pour mission principale de dispenser une formation générale approfondie, d'introduire les élèves à des domaines professionnels et d'encourager leurs compétences personnelles et sociales en vue de l'obtention d'un diplôme de culture générale ou d'un certificat de maturité spécialisée permettant d'accéder à des formations du degré tertiaire.

8532 Enseignement secondaire technique ou professionnel

Cette classe comprend l'enseignement comportant généralement une spécialisation par matière, qui associe des connaissances de base théoriques et des qualifications pratiques axées sur un emploi existant ou futur. La formation peut avoir pour objet de préparer l'élève à un large éventail d'emplois dans un secteur déterminé ou à un emploi bien précis.

Cette classe comprend:

- l'enseignement technique et professionnel au-dessous du niveau de l'enseignement supérieur tel qu'il est défini dans le groupe 854

Cette classe comprend également:

- la formation des guides touristiques
- la formation des chefs cuisiniers, hôteliers et restaurateurs
- les écoles d'esthétique et de coiffure
- la formation à la réparation informatique
- les écoles de conduite pour chauffeurs professionnels de camions, autobus, autocars, etc.

Cette classe ne comprend pas:

- l'enseignement secondaire technique ou professionnel (cf. 854)
- les cours d'arts du spectacle vivant à des fins récréatives, de loisirs ou de développement personnel (cf. 855200)
- les écoles de conduite automobile non destinées à des chauffeurs professionnels (cf. 855300)
- la formation professionnelle entrant dans le cadre d'activités d'action sociale sans hébergement (cf. 881000 et 889902)
- les écoles de pilotage aéronautique professionnel (cfr. 854203)

853200 Formation professionnelle de base

Au degré secondaire II, la formation professionnelle de base peut prendre la forme d'un apprentissage en entreprise (système dual) ou être acquise intégralement dans une école professionnelle spécialisée.

Le système dual comprend:

- l'enseignement technique ou professionnel combinant les connaissances théoriques de base et des qualifications pratiques axées sur un emploi existant ou futur et dispensé par: les écoles de commerce, les écoles professionnelles artisanales et industrielles, les écoles professionnelles d'agriculture, les écoles préparant aux professions de la santé et des soins
- cours interentreprises et autres lieux de formation comparables

Les écoles professionnelles spécialisées (qui dispensent une formation à plein temps dans une branche spécifique) comprennent: les écoles de commerce, les écoles d'arts et métiers, etc.

Ce genre comprend également:

- les formations de base avec attestation fédérale et les pré-apprentissages

Ce genre ne comprend pas:

- l'enseignement professionnel supérieur (cf. 854100, 8542)

854 Enseignement supérieur et post-secondaire non supérieur

Ce groupe comprend les programmes post-secondaires non tertiaire et tertiaire.

Ce groupe ne comprend pas:

- l'enseignement pour adultes tel qu'il est défini dans le groupe 855

8541 Enseignement post-secondaire non tertiaire

854100 Enseignement post-secondaire non tertiaire

Ce genre comprend l'enseignement post-secondaire qui ne peut pas être considéré comme relevant de l'enseignement supérieur. Il s'agit, par exemple, de cours d'enseignement post-secondaire supplémentaires destinés à préparer les élèves à l'enseignement supérieur ou à l'enseignement post-secondaire non supérieur professionnel.

8542 Enseignement supérieur

Au degré tertiaire, on distingue en Suisse trois types de formation: la formation professionnelle supérieure, les hautes écoles universitaires ainsi que les hautes écoles spécialisées et pédagogiques.

Cette classe comprend également:

- les écoles d'arts du spectacle vivant dispensant un enseignement supérieur

854201 Hautes écoles universitaires

Comptent au nombre des hautes écoles universitaires les universités cantonales et les écoles polytechniques fédérales.

854202 Hautes écoles spécialisées et pédagogiques

Les hautes écoles spécialisées (HES) dispensent une formation professionnelle au niveau des hautes écoles. Elles préparent à l'exercice de professions exigeantes qui supposent des connaissances scientifiques ou artistiques et la maîtrise de certaines méthodes. Elles sont plus axées sur la pratique que les universités.

Les hautes écoles pédagogiques (HEP) assument la formation initiale des enseignant(e)s des degrés préscolaire et primaire ainsi que, pour une partie d'entre elles, la formation des enseignant(e)s des degrés secondaires I et II.

854203 Formation professionnelle supérieure

La formation professionnelle supérieure recouvre le secteur du degré tertiaire. Ce type de formation permet d'acquérir à la fois des compétences pratiques et des connaissances théoriques approfondies, et de se préparer à exercer des fonctions dirigeantes.

Ce genre comprend:

- Ecoles supérieures: les filières de formation des écoles supérieures mènent à un diplôme reconnu au niveau fédéral. Elles reposent sur les prescriptions minimales fixées par l'Etat et sur les directives de l'OFFT (Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie) qui en découlent, relatives aux plans d'études cadres et aux processus de reconnaissance.
- Examen professionnel fédéral et examen professionnel fédéral supérieur: l'examen professionnel fédéral et l'examen professionnel fédéral supérieur (connus aussi sous le nom d'examens de maîtrise dans le secteur des arts et métiers et de l'industrie) s'adressent à des personnes ayant une expérience professionnelle et souhaitant approfondir leurs connaissances.

Ce genre comprend également:

- les écoles de pilotage aéronautique professionnel

Autres activités d'enseignement

Ce groupe comprend la formation continue générale et professionnelle, à des fins professionnelles, de loisirs ou de développement personnel.

Il ne comprend pas les activités d'enseignement définies dans les groupes 851 à 854, c'est-à-dire enseignement préscolaire, enseignement primaire, enseignement secondaire et enseignement tertiaire. Il comprend les camps et les écoles proposant à des groupes ou à des individuels des cours de disciplines athlétiques, de langues étrangères, d'arts, de théâtre, de musique ou d'autres cours ou formations spécialisés non comparables à l'enseignement relevant des groupes 851 à 854.

Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs

855100 Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs

Ce genre comprend la formation dans des activités athlétiques donnée à des groupes ou des individuels par des camps ou des écoles. Les écoles de formation sportive de jour et celles offrant un hébergement sont également incluses. Ce genre ne comprend pas la formation sportive donnée dans les écoles et universités. La formation peut être dispensée dans diverses structures telles que les installations de formation de l'unité ou du client, des établissements d'enseignement ou par d'autres moyens. La formation relevant de ce genre est formellement organisée.

Ce genre comprend:

- la formation sportive (base-ball, basket-ball, cricket, football, etc.)

- les camps offrant une formation sportive
- les cours de gymnastique
- les cours d'équitation donnés dans des académies ou écoles
- les cours de natation
- les instructeurs de sports, professeurs et entraîneurs professionnels
- les cours d'arts martiaux
- les cours de jeux de cartes (comme le bridge)
- les cours de yoga

Ce genre ne comprend pas:

- l'enseignement culturel (cf. 855200)

8552 Enseignement culturel

855200 Enseignement culturel

Ce genre comprend la formation en arts, théâtre et musique. Les structures dispensant ce type de formation peuvent être appelées "écoles", "ateliers", "classes", etc. Elles offrent des cours formellement organisés, principalement à des fins récréatives, de loisirs ou de développement personnel, mais ces cours ne débouchent pas sur un diplôme professionnel.

Ce genre comprend:

- les professeurs de piano et les autres cours de musique
- les cours d'art
- les cours et ateliers de danse
- les écoles de théâtre (à l'exclusion des établissements universitaires)
- les écoles de beaux-arts (à l'exclusion des établissements universitaires)
- les écoles d'arts du spectacle vivant (à l'exclusion des établissements universitaires)
- les écoles de photographies (à l'exclusion des établissements commerciaux)

Ce genre ne comprend pas:

- les cours de langues étrangères (cf. 855901)

8553 Enseignement de la conduite

855300 Enseignement de la conduite

Ce genre comprend:

- l'enseignement de la conduite

Ce genre comprend également:

- les écoles de vol, voile, navigation ne délivrant pas de certificats ou de permis commerciaux

Ce genre ne comprend pas:

- les écoles de conduite destinées à des chauffeurs professionnels (cf. 8532)
- les écoles de pilotage aéronautique professionnel (cf. 854203)

8559 Enseignements divers

855901 Cours de langues

Ce genre comprend:

- les cours de langues et de compétences conversationnelles

855902 Cours d'informatique

Ce genre comprend:

- l'enseignement de l'informatique

855903 Cours de perfectionnement professionnel

- la formation professionnelle destinée aux adultes qui ne peut pas être attribuée de manière catégorique à une autre position. Les cours peuvent avoir lieu pendant la journée ou le soir dans des écoles ou centres spéciaux

Ce genre ne comprend pas:

- la formation professionnelle supérieure (cf. 854100, 8542)
- l'enseignement des langues (cf. 855901)
- l'enseignement de l'informatique (cf. 855902)

855904 Autres activités d'enseignements n.c.a.

Ce genre comprend:

- les activités éducatives ne pouvant pas être classées par niveau
- le tutorat universitaire
- les centres de formation offrant des cours de rattrapage
- les cours de révision en vue d'examens professionnels
- l'instruction religieuse
- l'enseignement de nature récréative portant sur des matières déterminées n.c.a.:
- cours de histoire, de géographie, d'éducation civique, de cuisine, de couture, de jardinage, de secourisme, etc.

Ce genre comprend également:

- la formation des maîtres nageurs
- la formation à la survie
- la formation à l'art oratoire
- la formation à la lecture rapide

Ce genre ne comprend pas:

- les programmes d'alphabétisation pour adultes (cf. 8520)
- l'enseignement secondaire général (cf. 8531)
- l'enseignement secondaire technique ou professionnel (cf. 8532)

856 Activités de soutien à l'enseignement

Activités de soutien à l'enseignement

856000 Activités de soutien à l'enseignement

Ce genre comprend:

- les activités non pédagogiques de soutien aux processus ou systèmes éducatifs:
- le conseil dans le domaine éducatif
- les activités de conseil en orientation scolaire
- les activités d'évaluation des tests de connaissances
- les activités de tests de connaissances
- l'organisation de programmes d'échanges d'étudiants

Ce genre ne comprend pas:

- la recherche et le développement expérimental en sciences humaines et sociales (cf. 722000)

Q SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE



Cette section comprend les activités liées à la santé et à l'action sociale. Elle englobe un vaste éventail d'activités, allant des soins de santé assurés par des professionnels de la santé dans des hôpitaux et d'autres structures à des prises en charges résidentielles comprenant également des soins médicaux, en passant par des activités d'action sociale sans aucune implication de professionnels de la santé.

ACTIVITÉS POUR LA SANTÉ HUMAINE

Cette division comprend les activités des établissements hospitaliers de court ou long séjour, des hôpitaux généraux et spécialisés en médecine, chirurgie, soins psychiatriques et désintoxication, des sanatoriums, des centres de prévention, des maisons de soins médicaux, des hôpitaux psychiatriques, des établissements hospitaliers pour malades mentaux, des centres de rééducation, des léproseries et des autres établissements de santé qui offrent des services d'hébergement et qui assurent un diagnostic et un traitement médical aux patients dans une grande diversité de situations médicales. Elle comprend également les consultations données et les soins dispensés par les médecins généralistes, les spécialistes et les chirurgiens. Elle couvre les activités de pratique dentaire de nature générale ou spécialisée et les activités d'orthodontie. Cette division comprend, en outre, les activités afférentes à la santé humaine qui ne sont pas exercées dans des hôpitaux ou par des médecins, mais par des praticiens paramédicaux autorisés par la loi à soigner des malades.

861 Activités hospitalières

8610 Activités hospitalières

Cette classe comprend:

- les activités des établissements hospitaliers de court ou long séjour, c'est-à-dire les activités médicales de diagnostic et de soins des hôpitaux généraux ou des cliniques (hôpitaux locaux et régionaux, hôpitaux des associations sans but lucratif, hôpitaux universitaires, militaires ou pénitentiaires) et des hôpitaux et cliniques spécialisés (hôpitaux psychiatriques et de désintoxication, hôpitaux traitant des maladies infectieuses, maternités, sanatoriums spécialisés).

Ces activités concernent principalement des patients hospitalisés, sont exercées sous la surveillance directe de médecins et comprennent:

- les services du personnel médical et paramédical
- les services des laboratoires et installations techniques, y compris les services de radiologie et d'anesthésie
- les services d'urgences
- les services des salles d'opération, les services de pharmacie, de restauration et les autres services hospitaliers
- les services des centres de planning familial assurant des actes médicaux tels que la stérilisation ou l'interruption de grossesse, avec hébergement

Cette classe ne comprend pas:

- les essais de laboratoire et inspection de tous les types de matériaux et produits, à l'exclusion des produits médicaux (cf. 712000)
- les activités vétérinaires (cf. 750000)
- les soins médicaux dispensés au personnel militaire en campagne (cf. 842201)
- les activités de pratique dentaire de nature générale ou spécialisée (dentisterie, endodontique et dentisterie pédiatrique, pathologie orale, activités d'orthodontie) (cf. 862300)
- les services des médecins consultants privés à des personnes hospitalisées (cf. 862)
- les essais des laboratoires d'analyses médicales (cf. 869006)
- les activités de transport en ambulance (cf. 869007)

861001 Hôpitaux pour soins généraux

Ce genre comprend:

- les activités des hôpitaux et cliniques, où il existe au moins deux disciplines spécialisées, comme la médecine, la chirurgie, la neurologie, la gynécologie, l'obstétrique, la dermatologie, etc. Il s'agit des hôpitaux et cliniques pour soins généraux, des hôpitaux et cliniques pour soins aigus, des hôpitaux et cliniques universitaires, des hôpitaux militaires, etc.

- les activités des hôpitaux et cliniques spécialisés (cf. 861002)
- les services des médecins généralistes privés à des personnes hospitalisées (cf. 862)

861002 Hôpitaux spécialisés

Ce genre comprend:

- les activités:
- des hôpitaux/cliniques psychiatriques et de désintoxication
- des hôpitaux/cliniques traitant des maladies infectieuses
- des sanatoriums spécialisés
- des autres hôpitaux/cliniques spécialisés dans des domaines spécifiques tels que: la chirurgie, la gynécologie, la néonatologie, l'obstétrique, la pédiatrie, la gériatrie, etc.

Ce genre ne comprend pas:

- les services des médecins généralistes privés à des personnes hospitalisées (cf. 862)
- les activités des homes médicalisés (cf. 871000)
- les activités des établissements pour traitements psychosociaux (cf. 872002)

862 Activité des médecins et des dentistes

Ce groupe comprend les consultations données et les soins dispensés par les médecins généralistes et spécialistes, y compris les chirurgiens, les dentistes, etc.

Ces activités peuvent être exercées dans des cabinets privés, des cabinets de groupe et des cliniques procurant des soins ambulatoires ou dans des établissements similaires rattachés à des entreprises, des écoles, des maisons pour personnes âgées, des organisations syndicales et des confréries, ainsi qu'au domicile des patients.

Cette division comprend également:

- les services des médecins consultants privés à des personnes hospitalisées

8621 Activité des médecins généralistes

862100 Activité des médecins généralistes

Ce genre comprend:

- les consultations données et les soins dispensés dans le domaine de la médecine générale par les médecins généralistes

Ce genre ne comprend pas:

- les activités de soins hospitaliers (cf. 8610)
- les activités paramédicales comme celles des sages-femmes, des infirmières et des physiothérapeutes, (cf. 8690)

8622 Activité des médecins spécialistes

862200 Activité des médecins spécialistes

Ce genre comprend:

- les consultations données et les soins dispensés dans le domaine de la médecine spécialisée par les médecins spécialistes et les chirurgiens

Ce genre comprend également:

- les services des centres de planning familial assurant des actes médicaux tels que la stérilisation ou l'interruption de grossesse, sans hébergement

Ce genre ne comprend pas:

- les activités de soins hospitaliers (cf. 8610)
- les activités des sages-femmes, des physiothérapeutes et autres praticiens paramédicaux (cf. 8690)

Pratique dentaire

862300 Pratique dentaire

- les activités de pratique dentaire de nature générale ou spécialisée (dentisterie, endodontique et dentisterie pédiatrique, pathologie orale)
- les activités d'orthodontie

Ce genre comprend également:

- les activités de pratique dentaire en salles d'opération

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication de dents artificielles, de dentiers et de prothèses par des laboratoires dentaires (cf. 325003)
- les activités de soins hospitaliers (cf. 8610)
- les activités du personnel paramédical dans le domaine des soins dentaires, tels que les hygiénistes dentaires (cf. 869005)

869 Autres activités pour la santé humaine

8690 Autres activités pour la santé humaine

869001 Psychothérapie et psychologie

Ce genre comprend:

- les activités des psychothérapeutes et psychologues

Ce genre comprend également:

- les activités des psychologues scolaires

Ce genre ne comprend pas:

- les activités des psychiatres (cf. 862200)

869002 Physiothérapie

Ce genre comprend:

- les activités des physiothérapeutes, ostéopathes, chiropraticiens, kinésithérapeutes, électrothérapeutes, masseurs (massages médicaux), etc.

Ce genre ne comprend pas:

- les activités de salons de massage, sans massage médical (cf. 960402)

869003 Activités des infirmières, soins à domicile

Ce genre comprend:

- les activités des infirmières, des infirmières-soignantes qui exercent leur activité de façon indépendante aussi bien à domicile que dans un cabinet

Ce genre ne comprend pas:

- les activités de soins hospitaliers (cf. 8610)
- les établissements de soins infirmiers (cf. 871000)

869004 Activités des sages-femmes

Ce genre comprend:

- les activités des sage-femmes indépendantes qui exercent leur activité de façon indépendante aussi bien à domicile que dans un cabinet

Ce genre comprend également:

- les maisons de naissance

869005 Autres activités paramédicales

Ce genre comprend notamment:

- l'optométrie
- l'hydrothérapie
- l'orthophonie, la logopédie, l'ergothérapie
- l'homéopathie, l'acupuncture, la naturopathie, le shiatsu
- les conseils en diététique et nutrition
- la podologie, les activités des bandagistes

- les activités du personnel paramédical dans le domaine des soins dentaires, tels que les spécialistes en thérapie dentaire, les infirmières dentaires attachées aux écoles et les hygiénistes dentaires, qui peuvent travailler en l'absence du dentiste, mais sont régulièrement supervisés par celui-ci

Ce genre ne comprend pas:

- les activités des guérisseurs, des hypnotiseurs, etc. (cf. 869007)
- la fabrication de dents artificielles, de dentiers et de prothèses par des laboratoires dentaires (cf. 325003)
- les activités de pratique médicale et dentaire (cf. 862)

869006 Laboratoires médicaux

Ce genre comprend:

- les activités des laboratoires d'analyses médicales, telles que:
- laboratoires pharmacologiques
- laboratoires de radiologie et autres centres d'imagerie diagnostique
- laboratoires d'analyses sanguines

Ce genre ne comprend pas:

- les essais des laboratoires d'analyses non médicales (cf. 712000)
- les activités d'essais dans le domaine de l'hygiène alimentaire (cf. 712000)

869007 Autres activités pour la santé humaine n.c.a.

Ce genre comprend:

- les activités des centres de collecte et des banques de sang, des banques de sperme, des banques d'organes aux fins de transplantation, etc.
- le transport par ambulance de patients par tout mode de transport, y compris l'avion. Ces services sont souvent fournis à l'occasion d'une urgence médicale
- les autres activités pour la santé humaine ne nécessitant pas d'autorisation légale:
- les activités des guérisseurs, des hypnotiseurs, etc.

Ce genre ne comprend pas:

- les activités des organisations pour la santé (cf. 949902)
- les activités des instituts de beauté (cf. 960202)
- le transfert de patients, sans équipement d'intervention, ni personnel médical (cf. divisions 49, 50 et 51)

87 HÉBERGEMENT MÉDICO-SOCIAL ET SOCIAL

Cette division comprend les soins résidentiels associés à des services infirmiers, des services de surveillance ou des soins divers aux malades. Les installations représentent une part importante du processus de production et les soins dispensés combinent des services médicaux et sociaux, le volet médical se composant dans une large mesure de soins infirmiers.

871 Hébergement médicalisé

8710 Hébergement médicalisé

871000 Hébergement médicalisé

Ce genre comprend:

- les activités des:
- résidences pour personnes âgées dispensant des soins infirmiers
- maisons de convalescence
- maisons de repos dispensant des soins infirmiers
- établissements de soins infirmiers
- maisons de soins

- les services à domicile fournis par des professionnels de santé (cf. division 86)
- les activités des résidences pour personnes âgées sans soins infirmiers ou dispensant des soins infirmiers minimaux (cf. 873001)
- les activités d'action sociale avec hébergement, telles que les orphelinats, les foyers et résidences pour enfants, les foyers d'accueil temporaire pour sans-abri (cf. 8790)

Hébergement social pour personnes handicapées mentales, malades mentales et toxicomanes

Hébergement social pour personnes handicapées mentales, malades mentales et toxicomanes

Cette classe comprend les soins résidentiels (à l'exclusion des services hospitaliers accrédités) dispensés aux personnes souffrant d'une déficience mentale, d'une maladie mentale, d'alcoolisme ou de toxicomanie. Les établissements concernés procurent hébergement, nourriture, surveillance, conseil, ainsi que certains soins de santé. Elle comprend également les soins résidentiels et le traitement prodigués aux patients souffrant d'une maladie mentale, d'alcoolisme ou de toxicomanie.

Cette classe ne comprend pas:

- les activités d'action sociale avec hébergement, telles que les foyers d'accueil temporaire pour sansabri (cf. 8790)

872001 Institutions pour toxicomanes

Ce genre comprend:

- les activités des établissements pour alcooliques et toxicomanes

872002 Établissements pour les traitements psychosociaux

Ce genre comprend:

- les activités des institutions qui prennent en charge des patients atteints de troubles psychiques nécessitant un traitement et une assistance psychosociale:
- maisons de convalescence psychiatrique
- foyers résidentiels de groupe pour les personnes présentant des troubles affectifs
- établissements pour déficients mentaux
- foyers de transition spécialisés en santé mentale

Ce genre ne comprend pas:

- les hôpitaux psychiatriques (cf. 861002)

Hébergement social pour personnes âgées ou handicapées physiques

Hébergement social pour personnes âgées ou handicapées physiques

Cette classe comprend les services de soins résidentiels et personnels dispensés aux personnes âgées et handicapées qui sont incapables de s'occuper d'elles-mêmes et/ou qui ne désirent plus vivre de manière autonome. Les soins comprennent généralement l'hébergement, la nourriture, la surveillance et l'aide dans les activités quotidiennes de la vie, telles que les travaux domestiques. Dans certains cas, ces établissements procurent des services infirmiers professionnels aux résidents dans des installations distinctes.

873001 Maisons pour personnes âgées

Ce genre comprend:

- les activités des institutions qui s'occupent de personnes âgées ne nécessitant aucun soin, mais une surveillance ou une assistance:
- installations d'aide à la vie autonome
- résidences pour personnes âgées dispensant des soins infirmiers minimaux
- maisons de repos ne dispensant pas de soins infirmiers

Ce genre ne comprend pas:

- les résidences pour personnes âgées dispensant des soins infirmiers (cf. 871000)

873002 Institutions pour personnes handicapées

- les activités des institutions qui accueillent des enfants handicapés physiques ou mentaux
- les activités des institutions dont la mission est l'insertion sociale et professionnelle des personnes adultes handicapées physiques ou mentales
- les activités des maisons d'aveugles, de sourds, de sourds-muets, etc.

Ce genre ne comprend pas:

- les activités d'action sociale avec hébergement, dans lesquelles les soins médicaux ou l'enseignement ne jouent pas un rôle prédominant (cf. 8790)

Autres activités d'hébergement social

8790 Autres activités d'hébergement social

Cette classe comprend les services de soins résidentiels et personnels dispensés aux personnes, autres que les personnes âgées et handicapées, qui sont incapables de s'occuper d'elles-mêmes ou qui ne désirent plus vivre de manière autonome.

Cette classe comprend:

- les activités exercées 24 heures sur 24 et visant à fournir une assistance sociale aux enfants et à des catégories particulières de personnes dont l'autonomie est limitée, sans toutefois que les soins médicaux, l'enseignement ou la formation jouent un rôle prédominant.

Ces activités peuvent être effectuées par des services publics ou des organismes privés.

Cette classe ne comprend pas:

- le financement et l'administration des régimes de sécurité sociale obligatoire (cf. 8430)
- les activités des établissements de soins infirmiers (cf. 871000)
- les activités de soins résidentiels pour personnes âgées et pour handicapés (cf. 8730)
- les activités d'adoption (cf. 889902)
- la fourniture, aux victimes de catastrophes, de lieux d'hébergement pour des périodes de courte durée (cf. 889902)

879001 Foyers pour enfants et adolescents

Ce genre comprend notamment:

- orphelinats
- foyers et résidences pour enfants:
- institutions qui accueillent momentanément des enfants séparés de leurs parents
- foyers (non liés à des écoles) qui accueillent des écoliers pendant leur scolarité

Ces activités peuvent être effectuées par des services publics ou des organismes privés.

Ce genre ne comprend pas:

- les activités des foyers et des maisons d'étudiants (cf. 559000)

879002 Maisons d'éducation

Ce genre comprend:

- les activités des institutions qui accueillent, hébergent et rééduquent des mineurs par suite d'une décision de justice

879003 Autre action sociale avec hébergement

Ce genre comprend:

- les activités exercées 24 heures sur 24 qui visent à fournir une assistance sociale à des catégories particulières de personnes dont l'autonomie est limitée:
- femmes, mères et enfants en situation de détresse, vagabonds, sans-abri, réfugiés, personnes sortant de prison, etc.

88 ACTION SOCIALE SANS HÉBERGEMENT

Cette division comprend la prestation de divers services d'action sociale directement aux bénéficiaires. Les activités de cette division ne comprennent pas de services d'hébergement, sauf sur une base temporaire.

Action sociale sans hébergement pour personnes âgées et pour personnes handicapées

8810 Action sociale sans hébergement pour personnes âgées et pour personnes handicapées

881000 Action sociale sans hébergement pour personnes âgées et pour personnes handicapées

Ce genre comprend:

- les services sociaux, de consultation, de protection sociale, d'orientation et autres services similaires destinés aux personnes âgées et handicapées à leur domicile ou dans d'autres lieux. Ces services peuvent être fournis par des services publics ou par des organismes privés, des organisations d'entraide nationales ou locales ou des spécialistes proposant des services de consultation:
- visites aux personnes âgées et handicapées
- activités des centres de jour pour personnes âgées ou pour adultes handicapés
- réadaptation professionnelle et réinsertion des handicapés, à condition que ces activités ne comportent qu'un élément pédagogique limité

Ce genre ne comprend pas:

- le financement et l'administration des régimes de sécurité sociale obligatoire (cf. 8430)
- les activités similaires à celles décrites dans ce genre, mais comprenant un hébergement (cf. 8730)
- les activités de garderies d'enfants handicapés (cf. 889100)
- 889 Autre action sociale sans hébergement
- Action sociale sans hébergement pour jeunes enfants

889100 Crèches et garderies d'enfants

Ce genre comprend:

- les activités des institutions qui s'occupent d'enfants pendant la journée et qui leur offrent diverses sortes d'animation

Ce genre comprend également:

- les activités des garderies périscolaires, y compris les activités de garderies d'enfants handicapés
- les activités des mamans de jour

Autre action sociale sans hébergement n.c.a.

Cette classe comprend:

- les services sociaux, de consultation, de protection sociale, d'orientation et d'aide aux réfugiés et autres services similaires apportés aux individus et aux familles à leur domicile ou dans d'autres lieux. Ces services peuvent être fournis par des services publics ou par des organismes privés, des organisations d'aide aux victimes de catastrophes, des organisations d'entraide nationales ou locales ou des spécialistes proposant des services de consultation.

Cette classe ne comprend pas:

- le financement et l'administration des régimes de sécurité sociale obligatoire (cf. 8430)
- les activités similaires à celles décrites dans cette classe, mais comprenant un hébergement (cf. 8790)

889901 Oeuvres de bienfaisance, organisations caritatives

Ce genre comprend:

- les activités des œuvres sociales, privées ou financées par les pouvoirs publics, telles que:
- Pro Senectute, Pro Infirmis, Pro Filia, Pro Familia, Pro Juventute, Caritas, Croix-Rouge, etc.
- les organismes de collecte de fonds (fund raising)

Ce genre ne comprend pas:

- les organisations pour la promotion de la santé (cf. 949902)

889902 Autre action sociale n.c.a.

- les activités sociales destinées aux enfants, aux adolescents, aux adultes et aux familles ou tout autre groupe de personnes:
- protection sociale et conseil d'orientation pour enfants et adolescents

- activités d'adoption et de protection des enfants et d'autres personnes contre les mauvais traitements (violence, abus sexuels, etc.)
- l'orientation scolaire et professionnelle
- réadaptation professionnelle et réinsertion des handicapés et des chômeurs, à condition que ces activités ne comportent qu'un élément pédagogique limité
- activités au niveau des collectivités et des quartiers y compris, l'animation de jour pour enfants, adolescents ou personnes âgées
- visites à des personnes malades
- conseils d'économie domestique, consultations conjugales et familiales, services de conseil en matière de crédit à la consommation et d'endettement
- l'aide à domicile (familiale, ménagère)
- le traitement et l'assistance ambulatoire pour les drogués et les alcooliques
- détermination des droits à l'aide sociale, aux allocations de logement ou à des bons d'alimentation
- l'aide sociale et les centres de jour pour les sans-abri, les chômeurs, les victimes de catastrophes, les réfugiés, les immigrés, et les autres groupes sociaux démunis, y compris l'hébergement transitoire offert à ces personnes

R ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES



Cette section comprend un vaste éventail d'activités destinées à répondre aux intérêts du grand public en matière de culture, de divertissement et de loisirs, y compris les spectacles et l'exploitation de musées, de salles de jeux, d'équipements sportifs et récréatifs.

90 ACTIVITÉS CRÉATIVES, ARTISTIQUES ET DE SPECTACLE

Cette division comprend l'exploitation d'installations et la prestation de services en vue de répondre aux intérêts des clients en matière de culture et de divertissement. Elle comprend la production et la promotion de spectacles, d'événements ou d'expositions destinés au grand public, la fourniture des compétences artistiques, créatives et techniques nécessaires à la production de spectacles et de produits artistiques.

Cette division ne comprend pas:

- la gestion de musées de toute nature, de jardins botaniques et zoologiques, la préservation de sites historiques et les activités des réserves naturelles (cf. division 91)
- les jeux de hasard et d'argent (cf. division 92)
- les activités sportives, récréatives et de loisirs (cf. division 93)

Certaines unités fournissant des installations et services sportifs, récréatifs et de loisirs sont classées dans d'autres divisions, telles que:

- la production et la distribution de films, cf. 5911, 5912 et 5913
- la projection de films, cf. 5914
- les services de radiodiffusion et de télévision, cf. 601 et 602

900 Activités créatives, artistiques et de spectacle

Ce groupe comprend les activités de création artistique et des arts du spectacle vivant, ainsi que les activités associées.

9001 Arts du spectacle vivant

900101 Troupes de théâtre et de ballet

Ce genre comprend:

- la production de spectacles, présentations théâtrales et autres productions de scène:
- activités de troupes, cirques ou compagnies
- activités exercées par des artistes indépendants tels que des acteurs, conférenciers, conteurs, danseurs, comédiens, clowns, magiciens, acrobates, etc.

Ce genre ne comprend pas:

- les activités des imprésarios et des agents ou agences artistiques (cf. 749000)
- les activités de casting (cf. 781000)
- les spectacles de marionnettes (cf. 932900)

900102 Orchestres, choeurs, musiciens

Ce genre comprend:

- la production de concerts, d'opéras et d'autres spectacles musicaux:
- activités d'orchestres, de chœurs et d'autres formations musicales
- activités exercées par des artistes indépendants tels que musiciens, chanteurs, chefs d'orchestre

Ce genre ne comprend pas:

- les activités de casting (cf. 781000)
- les activités des imprésarios et des agents ou agences artistiques (cf. 749000)
- l'enseignement de la musique par des professeurs indépendants (cf. 855200)

9002 Activités de soutien au spectacle vivant

900200 Activités de soutien au spectacle vivant

Ce genre comprend:

- les activités de soutien au spectacle vivant pour la production de spectacles, de productions théâtrales, de concerts, de spectacles d'opéra, de spectacles de danse et d'autres productions analogues:

• activités des metteurs en scène, producteurs, concepteurs et réalisateurs de décors, préposés au changement de décors, ingénieurs lumière, etc.

Ce genre comprend également les activités de producteurs ou d'organisateurs de spectacles vivants, disposant ou non de leurs propres installations.

Ce genre ne comprend pas:

- les activités des imprésarios et des agents ou agences similaires (cf. 749000)
- les activités de casting (cf. 7810)

9003 Création artistique

900301 Peintres, sculpteurs et autres artistes indépendants

Ce genre comprend:

- les activités exercées par des artistes indépendants:
- sculpteurs, peintres, dessinateurs-caricaturistes, graveurs au burin, aquafortistes, etc.

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication de statues autres que des œuvres originales d'artistes (cf. 237000)

900302 Autres activités artistiques et littéraires

Ce genre comprend:

- les activités des écrivains indépendants, pour tous les sujets, y compris la fiction, la poésie, les ouvrages techniques, etc.
- la restauration d'œuvres d'art telles que les peintures, etc.

Ce genre ne comprend pas:

- la production de films (cf. 591100 et 591200)
- la restauration d'orgues et autres instruments de musique historiques (cf. 331900)
- la restauration de meubles (à l'exclusion de la restauration dans le cadre de musées) (cf. 952400)

900303 Journalistes indépendants

Ce genre comprend:

- les activités des journalistes indépendants

Ce genre ne comprend pas:

- les activités des journalistes-photographes (cf. 742001)

9004 Gestion de salles de spectacles

900400 Gestion de salles de spectacles

Ce genre comprend:

- l'exploitation de salles de concert et de théâtre et d'autres salles de spectacles

Ce genre ne comprend pas:

- l'exploitation de cinémas (cf. 591400)
- les activités des agences de vente de billets (cf. 799002)
- la gestion des musées de toute nature (cf. 910200)

91 BIBLIOTHÈQUES, ARCHIVES, MUSÉES ET AUTRES ACTIVITÉS CULTURELLES

Cette division comprend les activités des bibliothèques et des archives, la gestion des musées de toute nature, des jardins botaniques et zoologiques, la gestion des sites historiques et les activités des réserves naturelles. Elle comprend également la préservation et l'exposition des objets, sites et merveilles naturelles présentant un intérêt historique, culturel et éducatif (sites du patrimoine mondial, etc.).

Cette division ne comprend pas:

- les activités sportives, récréatives et de loisirs, telles que l'exploitation de plages et de parcs d'attraction (cf. division 93)

- 910 Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles
- 9101 Gestion des bibliothèques et des archives

910100 Gestion des bibliothèques et des archives

Ce genre comprend:

- les activités de documentation et d'information des bibliothèques de tous types, salles de lecture, auditoriums, médiathèques et archives publiques qui fournissent des services au public en général ou à une catégorie particulière d'utilisateurs, par exemple les étudiants, les scientifiques, le personnel d'une entreprise, les membres d'une association, ainsi que la gestion des archives des administrations:
- gestion de collections d'ouvrages spécialisés ou non
- catalogage des collections
- prêt et stockage de livres, de cartes, de périodiques, de films, de disques, de cassettes, d'œuvres d'art, etc.
- activités de recherche visant à répondre aux demandes d'information, etc.
- bibliothèques et services d'archives photographiques et cinématographiques

9102 Gestion des musées

910200 Gestion des musées

Ce genre comprend:

- la gestion des musées de toute nature:
- musées d'art, d'orfèvrerie, de meubles, de costumes, de céramiques, d'argenterie
- musées d'histoire naturelle, musées des sciences et techniques, musées d'histoire, y compris les musées militaires
- autres musées spécialisés
- musées en plein air

Ce genre ne comprend pas:

- les activités des galeries d'art commerciales (cf. 477805)
- la restauration d'œuvres d'art et d'objets de collection des musées (cf. 900302)
- les activités des bibliothèques et archives (cf. 910100)

9103 Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires

910300 Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires

Ce genre comprend:

- la gestion et la préservation des sites et bâtiments historiques

Ce genre ne comprend pas:

- la rénovation et la restauration des sites et monuments historiques (cf. section F)

Gestion des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles

910400 Gestion des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles

Ce genre comprend:

- la gestion des jardins botaniques et zoologiques, y compris les zoos pour enfants
- la gestion des réserves naturelles, y compris la protection de la flore et de la faune, etc.

Ce genre ne comprend pas:

- les activités d'aménagement paysager et de jardinage (cf. 813000)
- l'exploitation de réserves pour la pêche et la chasse sportive (cf. 931900)

92 ORGANISATION DE JEUX DE HASARD ET D'ARGENT

Cette division comprend l'exploitation d'installations de jeux de hasard, telles que les casinos, salles de bingo et terminaux de jeux vidéo, et la fourniture de services de jeux de hasard, tels que loteries et paris mutuels hors hippodrome.

920 Organisation de jeux de hasard et d'argent

9200 Organisation de jeux de hasard et d'argent

920000 Organisation de jeux de hasard et d'argent

Ce genre comprend l'organisation de jeux de hasard et d'argent tels que:

- la vente de billets de loterie
- l'exploitation de jeux fonctionnant au moyen de pièces de monnaie
- l'exploitation de sites web de jeux de hasard virtuels
- la prise de paris et autres opérations de pari
- les paris mutuels hors hippodrome
- l'exploitation de casinos, y compris de "casinos flottants"

93 ACTIVITÉS SPORTIVES, RÉCRÉATIVES ET DE LOISIRS

Cette division comprend les activités sportives, récréatives et de loisirs (à l'exclusion des activités des musées, de la préservation des sites et monuments historiques, des jardins botaniques et zoologiques, des activités des réserves naturelles et de l'organisation de jeux de hasard et d'argent).

Ne sont pas compris dans cette division les arts dramatiques, la musique et les autres arts et divertissements tels que la production de spectacles, de productions théâtrales, de concerts, de spectacles d'opéra, de spectacles de danse et d'autres productions analogues, cf. division 90.

931 Activités liées au sport

Ce groupe comprend l'exploitation d'installations sportives, les activités des équipes ou clubs sportifs participant principalement à des manifestations sportives devant un public payant, les activités des athlètes indépendants participants à des courses ou manifestations sportives devant un public payant, l'activité des propriétaires de voitures, chiens, chevaux, etc. de course consistant principalement à engager ceux ci dans des courses ou d'autres manifestations de sports-spectacles, les activités des entraîneurs sportifs fournissant des services spécialisés de soutien aux participants de manifestations ou compétitions sportives, les activités des exploitants de stades et les autres activités d'organisation, de promotion ou de gestion de manifestations sportives n.c.a.

9311 Gestion d'installations sportives

931100 Gestion d'installations sportives

Ce genre comprend:

- l'exploitation d'installations destinées à accueillir des manifestations sportives, couvertes ou non couvertes, avec ou sans tribunes ou enceintes réservées aux spectateurs:
- stade de football, hockey, cricket, rugby
- pistes de courses pour voitures, chiens, chevaux
- piscines et stades
- stades d'athlétisme
- terrains et stades pour les sports d'hiver
- stades de hockey sur glace
- salles de boxe
- terrains de golf
- bowlings
- l'organisation et la gestion d'activités sportives en salle ou en plein air pour des professionnels ou des amateurs par des organisations disposant de leurs propres installations

Ce genre comprend également la gestion et la mise à disposition de personnel pour exploiter ces installations.

- l'exploitation de remontées mécaniques (cf. 493903)
- la location d'articles de loisirs et de sport (cf. 772100)
- les activités des centres de culture physique (cf. 931300)
- les activités des parcs et des plages (cf. 932900)

931200 Associations sportives

Ce genre comprend les activités de clubs de sports – professionnels, semi-professionnels ou amateurs – qui donnent à leurs membres la possibilité de pratiquer des activités sportives.

Ce genre comprend:

- l'exploitation des clubs de sports:
- clubs de football
- clubs de bowling
- clubs de natation
- clubs de golf
- clubs de boxe
- clubs de sports d'hiver
- clubs d'échecs
- clubs d'athlétisme
- clubs de tir, etc.

Ce genre ne comprend pas:

- les cours de sports donnés par des professeurs indépendants, des entraîneurs (cf. 855100)
- l'exploitation d'installations sportives (cf. 931100)
- l'organisation et la gestion d'activités sportives en salle ou en plein air pour des professionnels ou des amateurs par des organisations disposant de leurs propres installations (cf. 931100)

9313 Activités des centres de culture physique

931300 Centres de gymnastique et de fitness

Ce genre comprend:

- les clubs et centres de culture physique et de musculation

Ce genre ne comprend pas:

- les cours de sports donnés par des professeurs indépendants, des entraîneurs (cf. 855100)

9319 Autres activités liées au sport

931900 Autres activités liées au sport

Ce genre comprend:

- les activités des producteurs ou promoteurs d'événements sportifs, disposant ou non de leurs propres installations
- les activités des sportifs professionnels, des arbitres, des juges, des chronométreurs, etc.
- les activités des ligues sportives et organismes de réglementation
- les activités liées à la promotion de manifestations sportives
- les activités des écuries de chevaux de course, des chenils de lévriers de course et des écuries de voitures de course
- l'exploitation de réserves pour la pêche et la chasse sportive
- les activités des guides de montagne
- les activités de soutien à la pêche et à la chasse sportives ou récréatives

Ce genre ne comprend pas:

- la location d'équipement de sport (cf. 772100)
- les activités des établissements d'enseignement de disciplines sportives et d'activités ludiques (cf. 855100)
- les activités des instructeurs de sports, professeurs et entraîneurs professionnels (cf. 855100)
- l'organisation et la gestion d'activités sportives en salle ou en plein air pour des professionnels ou des amateurs par des clubs de sports disposant ou non de leurs propres installations (cf. 931100 et 931200)
- les activités des parcs et des plages (cf. 932900)

932 Activités récréatives et de loisirs

Ce groupe comprend un vaste éventail d'établissements qui gèrent des installations ou fournissent des services en vue de répondre aux intérêts récréatifs variés de leurs clients. Il comprend l'exploitation de

diverses attractions, telles que les manèges mécaniques, ballades aquatiques, jeux, spectacles, expositions thématiques et aires de pique-nique.

Ce groupe ne comprend pas les activités sportives, les arts dramatiques, la musique et les autres arts et divertissements.

9321 Activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes

932100 Activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes

Ce genre comprend les activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes. Il comprend l'exploitation de diverses attractions, telles que les manèges mécaniques, ballades aquatiques, jeux, spectacles, expositions thématiques et aires de pique-nique.

9329 Autres activités récréatives et de loisirs

932900 Autres activités récréatives et de loisirs

Ce genre comprend les activités récréatives et de loisirs (à l'exclusion des parcs d'attractions et parcs à thèmes) non classées ailleurs:

- l'exploitation de machines à sous automatiques
- les activités des parcs de loisirs (sans hébergement)
- l'exploitation d'installations de transport de plaisance (marinas)
- l'exploitation des domaines skiables
- la location d'équipements de loisirs et d'agrément dans le cadre d'installations récréatives
- les foires et salons de nature récréative
- les activités des plages, y compris la location de matériels tels que les cabines de bain, vestiaires, sièges, etc.
- l'exploitation de discothèques et de salles de danse ne servant pas de boissons

Ce genre comprend également les activités de producteurs ou d'organisateurs d'événements autres que des spectacles ou manifestations sportives, disposant ou non de leurs propres installations.

- l'exploitation de téléphériques, de funiculaires, d'engins de remontée mécanique (cf. 493903)
- les croisières de pêche (cf. 501000 et 503000)
- la mise à disposition d'espaces et d'installations pour des séjours de courte durée dans des parcs de loisirs et des forêts, ainsi que dans des terrains de camping (cf. 5530)
- les parcs pour caravanes, les camps de loisirs, les camps de chasse et de pêche et les terrains de camping (cf. 5530)
- les services de débit de boissons des discothèques (cf. 563002)
- les troupes de théâtre et de cirque (cf. 900101)

S AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES



Cette section (qui est une catégorie résiduelle) comprend les activités des organisations associatives, la réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques ainsi que diverses activités de services personnels non classées ailleurs dans cette nomenclature.

ACTIVITÉS DES ORGANISATIONS ASSOCIATIVES

Cette division comprend les activités des organisations qui représentent les intérêts de certains groupes ou qui promeuvent leurs idées auprès du grand public. Ces organisations disposent en général d'un groupe précis de membres, mais leurs activités peuvent également impliquer et bénéficier à des nonmembres. La ventilation primaire de cette division est déterminée par l'objet de ces organisations, à savoir les intérêts des employeurs, des travailleurs indépendants et de la communauté scientifique (groupe 941), les intérêts des salariés (groupe 942) ou la promotion d'idées et d'activités religieuses, politiques, culturelles, éducatives ou récréatives (groupe 949).

Activités des organisations économiques, patronales et professionnelles

Ce groupe comprend les activités des unités qui promeuvent les intérêts des membres d'organisations patronales et consulaires. Dans le cas des organisations professionnelles, il comprend également les activités de promotion des intérêts professionnels des membres de la profession concernée.

9411 Activités des organisations patronales et consulaires

941100 Activités des organisations patronales et consulaires

Ce genre comprend:

- les activités des organisations dont les membres ont pour intérêt essentiel le développement et la prospérité des entreprises relevant d'une certaine activité ou profession, y compris l'agriculture, ou la croissance économique et la vie d'une région géographique ou d'une subdivision politique déterminée, indépendamment du genre d'activité
- les activités des fédérations d'associations de ce type
- les activités des chambres de commerce, des corporations et d'autres organisations similaires
- la diffusion d'informations, la représentation auprès des organismes publics, les relations publiques et les négociations collectives des organisations patronales et consulaires

Ce genre ne comprend pas:

- les activités des syndicats de salariés (cf. 942000)

9412 Activités des organisations professionnelles

941200 Activités des organisations professionnelles

Ce genre comprend:

- les activités des organisations dont les membres s'intéressent principalement à une discipline, à une profession ou à un domaine technique particulier, telles que les associations de médecins, de juristes, de comptables, d'ingénieurs, d'architectes, etc.
- les activités des associations de spécialistes qui exercent des activités à caractère scientifique, intellectuel ou culturel, telles que les associations d'écrivains, de peintres, d'artistes, de journalistes, etc.
- la diffusion d'informations, l'élaboration de normes déontologiques et le contrôle de leur respect, la représentation auprès des organismes publics et les relations publiques des organisations professionnelles

Ce genre comprend également:

- les activités des sociétés savantes

Ce genre ne comprend pas:

- les activités éducatives assurées par ces organisations (cf. division 85)

942 Activités des syndicats de salariés

9420 Activités des syndicats de salariés

942000 Activités des syndicats de salariés

Ce genre comprend:

- la promotion des intérêts des salariés organisés en syndicats

Ce genre comprend également:

- les activités des associations dont les membres sont des salariés ayant pour objectif essentiel de faire connaître leurs vues sur les conditions salariales et les conditions de travail et de s'organiser en vue d'une action concertée
- les activités des syndicats de salariés d'une entreprise, des fédérations et confédérations syndicales organisées selon des critères professionnels, régionaux, structurels ou autres

Ce genre ne comprend pas:

- les activités éducatives assurées par ces organisations (cf. division 85)

949 Activités des autres organisations associatives

Ce groupe comprend les activités des organisations (à l'exclusion des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles et des syndicats de salariés) qui promeuvent les intérêts de leurs membres.

9491 Activités des organisations religieuses

949101 Paroisses et associations religieuses

Ce genre comprend:

- les activités des paroisses
- les activités des organisations religieuses ou des particuliers fournissant des services directement aux fidèles dans les églises, mosquées, temples, synagogues ou dans d'autres lieux
- les activités de retraite religieuse

Ce genre comprend également:

- les services religieux liés aux funérailles

Ce genre ne comprend pas:

- les activités éducatives assurées par ces organisations (cf. division 85)
- les services de santé fournis par ces organisations (cf. division 86)
- les activités d'action sociale exercées par ces organisations (cf. divisions 87, 88)

949102 Couvents et congrégations

Ce genre comprend:

- les activités des monastères, des couvents et des institutions similaires

Ce genre ne comprend pas:

- les activités éducatives assurées par ces organisations (cf. division 85)

9492 Activités des organisations politiques

949200 Activités des organisations politiques

Ce genre comprend:

- les activités des organisations politiques et des organisations auxiliaires comme les groupements de jeunes associés à un parti politique. Ces activités visent principalement à faire accéder des membres ou des sympathisants d'un parti à des postes politiques de manière à influer sur les décisions des pouvoirs publics et peuvent comprendre la diffusion d'informations, les relations publiques, la collecte de fonds, etc.

9499 Activités des organisations associatives n.c.a.

Cette classe comprend:

- les activités des organisations (non affiliées directement à un parti politique) qui militent en faveur d'une cause ou d'une question d'intérêt public en sensibilisant l'opinion publique, en faisant pression sur les milieux politiques, en collectant des fonds, etc.

949901 Organisations pour la culture, la formation, les sciences et la recherche

Ce genre comprend:

- les organisations apportant leur soutien à des activités communautaires et éducatives n.c.a.
- les organisations pour la protection et la défense des intérêts de groupes spéciaux, par exemple de minorités ou de groupes ethniques
- les associations spécialisées dans des occupations culturelles ou récréatives (autres que les clubs sportifs et les cercles de jeux), par exemple les cercles de poésie, les cercles littéraires, les associations historiques, les clubs de jardinage, les ciné-clubs et les photos-clubs, les clubs d'amis de la musique et des arts, les clubs de travaux manuels, les clubs de collectionneurs, les clubs sociaux, les sociétés carnavalesques, etc.

Ce genre comprend également:

- l'octroi de subventions par des organisations associatives ou autres

Ce genre ne comprend pas:

- les activités des clubs de sport (cf. 931200)
- les activités de groupes ou organisations artistiques professionnels (cf. 900)

949902 Organisations pour la santé

Ce genre comprend:

- les activités des organisations visant à promouvoir la santé:
- la ligue contre le cancer, les samaritains, etc.

Ce genre ne comprend pas:

- les activités de bienfaisance telles que la collecte de fonds destinés à des oeuvres sociales (cf. 889901)

949903 Mouvements de jeunesse

Ce genre comprend:

- les associations de jeunes, les mouvements d'éclaireurs, les associations d'étudiants, les clubs universitaires, les amicales d'étudiants, etc.

949904 Autres représentations d'intérêts et associations n.c.a.

Ce genre comprend:

- les initiatives individuelles ou mouvements de protestation
- les mouvements pour la protection de l'environnement et les mouvements écologiques
- les associations pour la protection des animaux
- les associations à caractère patriotique
- les associations à caractère spécial comme les associations pour la défense des intérêts des touristes et les associations d'automobilistes:
- Touring Club Suisse, Automobile Club Suisse
- les associations de consommateurs
- les activités des bourgeoisies communales
- les associations dont l'objet consiste à organiser des réunions et des rencontres, par exemple le Rotary Club, les loges maçonniques, etc.
- les services visant à promouvoir la chasse et le piégeage

Ce genre ne comprend pas:

- les activités des offices du tourisme (cf. 799002)
- les activités des associations professionnelles (cf. 941200)

95 RÉPARATION D'ORDINATEURS ET DE BIENS PERSONNELS ET DOMESTIQUES

Cette division comprend la réparation et l'entretien d'ordinateurs et d'équipements périphériques tels que les ordinateurs de bureau, les ordinateurs portables, les terminaux informatiques, les systèmes de stockage et les imprimantes. Elle comprend également la réparation d'équipements de communication, comme les télécopieurs ou les appareils radio émetteur-récepteur, de produits électroniques grand public, comme les radios et téléviseurs, d'équipements pour la maison et le jardin, comme les tondeuses

à gazon et les ventilateurs, de chaussures et d'articles en cuir, de meubles et d'équipements du foyer, de vêtements et accessoires du vêtement, d'articles de sport, d'instruments de musique, d'articles de loisirs et d'autres biens personnels et domestiques.

N'est pas comprise dans cette division la réparation des équipements d'imagerie médicale et diagnostique, des instruments de mesure et de géodésie, des instruments de laboratoire et des équipements radar et sonar (cf. 3313).

Péparation d'ordinateurs et d'équipements de communication

Ce groupe comprend la réparation et l'entretien des ordinateurs et équipements périphériques et des équipements de communication.

9511 Réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques

951100 Réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques

Ce genre comprend la réparation des équipements électroniques, tels que les ordinateurs et les matériels informatiques, ainsi que les équipements périphériques.

Ce genre comprend la réparation et l'entretien des:

- ordinateurs de bureau, PC
- ordinateurs portables
- lecteurs de disques magnétiques, lecteurs flash et autres systèmes de stockage
- lecteurs de disques optiques (CD-RW, CD-ROM, DVD-ROM, DVD-RW)
- imprimantes
- moniteurs
- claviers
- souris, manettes et boules roulantes et leurs accessoires
- modems informatiques internes et externes
- terminaux informatiques spécialisés
- serveurs informatiques
- scanneurs, y compris lecteurs de codes-barres
- lecteurs de cartes à puce
- casques de réalité virtuelle
- vidéoprojecteurs , beamers

Ce genre comprend également la réparation et l'entretien des:

- terminaux informatiques, comme les guichets automatiques de banque (GAB), les terminaux point de vente, sans mécanisme
- ordinateurs de poche (assistants personnels)

Ce genre ne comprend pas:

- la réparation et l'entretien de modems, équipement porteur (cf. 951200)

9512 Réparation d'équipements de communication

951200 Réparation d'équipements de communication

Ce genre comprend la réparation et l'entretien d'équipements de communication, tels que:

- les téléphones sans fil
- les téléphones portables
- les modems, équipement porteur
- les télécopieurs
- les équipements de transmission des communications (routeurs, ponts, modems)
- les appareils radio émetteur-récepteur
- les caméras vidéo et TV destinées à un usage commercial

952 Réparation de biens personnels et domestiques

Ce groupe comprend la réparation et l'entretien de biens personnels et domestiques.

952100 Réparation de produits électroniques grand public

Ce genre comprend:

- la réparation de produits électroniques grand public:
- télévisions, récepteurs radio
- magnétoscopes
- lecteurs de CD
- caméscopes destinés à un usage domestique

9522 Réparation d'appareils électroménagers et d'équipement pour la maison et le jardin

952200 Réparation d'appareils électroménagers et d'équipement pour la maison et le jardin

Ce genre comprend la réparation et l'entretien d'appareils électroménagers et d'équipements pour la maison et le jardin:

- la réparation et l'entretien des appareils ménagers:
- réfrigérateurs, poêles, lave-linge, sèche-linge, matériel de conditionnement d'air, etc.
- la réparation et l'entretien d'équipements pour la maison et le jardin:
- tondeuses à gazon, coupe-bordures, souffleurs à neige et à feuilles, ébrancheurs, etc.

Ce genre ne comprend pas:

- la réparation d'outillage portatif à moteur incorporé (cf. 331200)
- la réparation de systèmes de conditionnement d'air central (cf. 432204)

9523 Réparation de chaussures et d'articles en cuir

952300 Réparation de chaussures et d'articles en cuir

Ce genre comprend la réparation et l'entretien des chaussures et articles en cuir:

- la réparation de chaussures, de bagages et d'articles similaires
- la pose de talons

9524 Réparation de meubles et d'équipements du foyer

952400 Réparation de meubles et d'équipements du foyer

Ce genre comprend:

- le rembourrage, la remise à neuf, la réparation et la restauration de meubles et d'équipements du foyer, y compris de meubles de bureau

9525 Réparation d'articles d'horlogerie et de bijouterie

952500 Réparation d'articles d'horlogerie et de bijouterie

Ce genre comprend:

- la réparation de montres, horloges et de leurs éléments, tels que boîtiers de montres et cages et cabinets d'horlogerie en tous types de matériaux, mouvements, chronomètres, etc.
- la réparation de bijoux

Ce genre ne comprend pas:

- la gravure industrielle de métaux (cf. 256100)
- la réparation des horloges-pointeuses, des tampons horaires et tampons dateurs, des fermetures commandées par une minuterie et des dispositifs d'enregistrement horaire similaires (cf. 331300)

9529 Réparation d'autres biens personnels et domestiques

952900 Réparation d'autres biens personnels et domestiques

Ce genre comprend la réparation d'articles personnels et domestiques:

- la réparation de cycles
- la réparation et la transformation d'articles d'habillement
- la réparation d'articles de sport (à l'exclusion des fusils pour le tir sportif) et de matériel de camping

- la réparation de livres
- la réparation d'instruments de musique (à l'exclusion des orgues et instruments de musique historiques)
- la réparation de jouets et articles similaires
- la réparation d'autres articles personnels et domestiques
- l'accordage de pianos

Ce genre comprend également:

- les services de duplication de clés

Ce genre ne comprend pas:

- la réparation d'outillage portatif à moteur incorporé (cf. 331200)
- la réparation de fusils pour le tir sportif et de loisirs (cf. 331100)

96 AUTRES SERVICES PERSONNELS

Cette division comprend tous les services non classés ailleurs dans la nomenclature. Elle comprend notamment des types de services comme la blanchisserie-teinturerie, la coiffure et les soins de beauté, les services funéraires et les activités connexes.

960 Autres services personnels

9601 Blanchisserie-teinturerie

960101 Blanchisserie

Ce genre comprend:

- le blanchissage industriel et artisanal, le finissage, etc. de tous les articles d'habillement et autres matières textiles, effectués mécaniquement pour le compte de particuliers ou d'entreprises
- le ramassage et la livraison du linge
- la location et la mise en leasing, par les blanchisseries, de linge, de vêtements de travail et d'articles similaires (y compris achat, gestion et entreposage de linge)
- les services de fourniture de couches-culottes

Ce genre comprend également:

- les laveries automatiques

Ce genre ne comprend pas:

- la location de vêtements autres que les vêtements de travail, même si le nettoyage de ces articles est compris (cf. 772900)
- les travaux de réparation et de retouche de vêtements, etc., effectués en tant qu'activité indépendante (cf. 952900)

960102 Nettoyage à sec

Ce genre comprend:

- le nettoyage à l'aide de solvants, le repassage, etc. de tous les articles d'habillement (y compris les cuirs et les fourrures) et de matières textiles, effectués mécaniquement ou manuellement pour le compte de particuliers ou d'entreprises
- le ramassage et la livraison du linge
- le nettoyage des tapis, des moquettes, des tentures et des rideaux, dans les locaux des clients ou non

Ce genre ne comprend pas:

- la fourniture, par les blanchisseries, de linge, de vêtements de travail et d'articles similaires (cf. 960101)
- la location de vêtements autres que les vêtements de travail, même si le nettoyage de ces articles est compris (cf. 772900)
- les travaux de réparation et de retouche de vêtements, etc., effectués en tant qu'activité indépendante (cf. 952900)

9602 Coiffure et soins de beauté

960201 Salons de coiffure

- le lavage, la coupe, la mise en plis, la teinture, la coloration, l'ondulation, le défrisage de cheveux et les services analogues pour hommes et femmes
- le rasage et la taille de la barbe

Ce genre ne comprend pas:

- la fabrication de perruques (cf. 329900)

960202 Instituts de beauté

Ce genre comprend:

- les activités des esthéticiennes:
- soins et massage du visage, manucure et pédicure, maquillage, etc.

9603 Services funéraires

960300 Services funéraires

Ce genre comprend:

- l'inhumation et l'incinération des corps (êtres humains ou animaux) et les activités connexes:
- préparation des corps pour la sépulture ou l'incinération, embaumement et services fournis par les entreprises de pompes funèbres
- services d'inhumation et d'incinération
- location de locaux aménagés dans les funérariums
- la location ou la vente de concessions
- l'entretien de tombes et de mausolées

Ce genre ne comprend pas:

- les services religieux liés aux funérailles (cf. 949101)
- l'aménagement des cimetières (cf. 813000)

9604 Entretien corporel

960401 Saunas, solariums

Ce genre comprend:

- les activités des bains turcs, saunas et bains de vapeur, solariums

960402 Autres activités visant au bien-être physique

Ce genre comprend:

- les activités des bains thermaux sans surveillance médicale
- les activités des instituts d'amaigrissement et d'amincissement
- les activités des instituts et salons de massage (sans massages médicaux), etc.

Ce genre ne comprend pas:

- les massages et traitements médicaux (cf. 869002)
- les activités des clubs et centres de bien-être, de fitness et de musculation (cf. 931300)
- les activités des hôtels avec bains thermaux (cf. 551001)

9609 Autres services personnels n.c.a.

960900 Autres services personnels n.c.a.

- les activités des astrologues et des spirites
- les activités liées à la vie sociale, par exemple les activités des hôtesses, des agences de rencontres et des agences matrimoniales
- les services pour animaux de compagnie: hébergement, soins et dressage
- les services de recherche généalogique
- les activités des studios de tatouage et de perçage corporel
- les services des cireurs, des porteurs, des préposés au parcage des véhicules, etc.
- l'exploitation de machines de services personnels fonctionnant avec des pièces de monnaie (photomatons, pèse-personne, appareils de mesure de la tension artérielle, consignes à pièces, etc.)

- les activités vétérinaires (cf. 750000)
- les machines à laver fonctionnant au moyen de pièces de monnaie (cf. 960101)
- les machines à sous automatiques et les jeux fonctionnant au moyen de pièces de monnaie (cf. 920000)



9700

ACTIVITÉS DES MÉNAGES EN TANT QU'EMPLOYEURS; ACTIVITÉS INDIFFÉRENCIÉES DES MÉNAGES EN TANT QUE PRODUCTEURS DE BIENS ET SERVICES POUR USAGE PROPRE

97 ACTIVITÉS DES MÉNAGES EN TANT QU'EMPLOYEURS DE PERSONNEL DOMESTIQUE

Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique

Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique

970000 Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique

Ce genre comprend les activités des ménages employant du personnel domestique: bonnes, cuisiniers ou cuisinières, serveurs, valets de chambre, maîtres d'hôtel, blanchisseuses, jardiniers, portiers, palefreniers, chauffeurs, concierges, gouvernantes, gardiennes d'enfants à domicile (baby-sitters), précepteurs, secrétaires, etc.

Elle permet aux domestiques salariés d'indiquer l'activité de l'employeur lors des recensements ou enquêtes, bien que l'employeur soit un particulier. Le service produit par cette activité est consommé par le ménage employeur.

Ce genre ne comprend pas:

- la prestation de services de cuisine, jardinage, etc., par des prestataires de services indépendants (entreprises ou particuliers) (cf. selon le type de service)

ACTIVITÉS INDIFFÉRENCIÉES DES MÉNAGES EN TANT QUE PRODUCTEURS DE BIENS ET SERVICES POUR USAGE PROPRE

Cette division comprend les activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services destinés à leur propre usage.

Les ménages doivent être classés ici uniquement s'il est impossible d'identifier une activité primaire pour leurs activités de subsistance. Si les ménages s'engagent dans des activités marchandes, ils doivent être classés selon l'activité marchande primaire exercée.

Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens pour usage propre

9810 Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens pour usage propre

981000 Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens pour usage propre

Ce genre comprend les activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens de subsistance, c'est-à-dire les activités des ménages effectuant diverses activités de production de biens destinés à leur propre usage. Ces activités comprennent la chasse et la cueillette, la culture et l'élevage, la fabrication d'abris et de vêtements et d'autres biens produits par le ménage pour assurer sa propre subsistance.

Si les ménages produisent également des biens destinés à la vente, ils sont classés dans la branche de production de biens correspondante de la NOGA. S'ils sont principalement engagés dans une activité de subsistance spécifique de production de biens, ils sont classés dans la branche de production de biens correspondante de la NOGA.

982	Activités indifférenciées des menages en tant que producteurs de services pour usage propre
9820	Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de services pour usage propre
982000	Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de services pour usage propre

Ce genre comprend les activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de services destinés à leur propre usage. Ces activités comprennent la cuisine, l'enseignement, les soins aux membres du ménage et les autres services produits par le ménage pour assurer sa propre subsistance.

Si les ménages produisent également des biens multiples destinés à leur propre utilisation, ils sont classés dans les activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens pour usage propre.

U ACTIVITÉS EXTRA-TERRITORIALES

99 ACTIVITÉS DES ORGANISATIONS ET ORGANISMES EXTRATERRITORIAUX

990 Activités des organisations et organismes extraterritoriaux

9900 Activités des organisations et organismes extraterritoriaux



990001 Consulats

Ce genre comprend:

- les activités des consulats ou vice-consulats répartis dans le pays

Ce genre ne comprend pas:

- les activités des ambassades et des sections consulaires des ambassades (cf. 990002)

990002 Ambassades

Ce genre comprend:

- les activités des ambassades, des sections consulaires d'ambassades et des missions permanentes réparties dans le pays

990003 Organisations internationales

- les activités des organisations internationales (fondées sur la base d'accords multilatéraux et représentant des intérêts intergouvernementaux) telles que:
- Organisation des Nations Unies (ONU)
- Bureau International du Travail (BIT)
- Organisation Mondiale de la Santé (OMS)
- Union Internationale des Télécommunications (UIT)
- Organisation Météorologique Mondiale (OMM)
- Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
- Bureau International d'Éducation (BIE)
- Organisation Mondiale du Commerce (OMC)
- Organisation Européenne pour la Recherche Nucléaire (CERN)
- Association Européenne de Libre Échange (AELE)
- Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)
- Union Interparlementaire (UI)
- Organisation Internationale de Protection Civile (OIPC)
- Union Internationale pour la Protection des Obtentions Végétales (UPOV)
- Bureau International des Textiles et de l'Habillement (BITH)
- Union Postale Universelle (UPU)
- Office Central des Transports Internationaux par Chemins de Fer (OCTI)
- Banque des Règlements Internationaux (BRI)

Programme des publications de l'OFS

En sa qualité de service central de statistique de la Confédération, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour tâche de rendre les informations statistiques accessibles à un large public.

L'information statistique est diffusée par domaine (cf. verso de la première page de couverture); elle emprunte diverses voies:

Moyen de diffusion Contact

Service de renseignements individuels 032 713 60 11

info@bfs.admin.ch

L'OFS sur Internet www.statistique.admin.ch

Communiqués de presse: information rapide

concernant les résultats les plus récents www.news-stat.admin.ch

Publications: information approfondie 032 713 60 60 (certaines sont disponibles sur disquette/CD-Rom) order@bfs.admin.ch

Banque de données (accessible en ligne) 032 713 60 86

www.statweb.admin.ch

Informations sur les divers moyens de diffusion sur Internet à l'adresse www.statistique.admin.ch→Services→Les publications de Statistique suisse

N° de commande

153-0822

Commandes

Tél.: 032 713 60 60 Fax: 032 713 60 61

E-mail: order@bfs.admin.ch

Prix gratuit

ISBN 978-3-303-00396-1